



— université
— lumière
— LYON 2

UFR
Temps et
Territoires



La Communauté de Communes de
Vézère-Monédières



LE PROJET TERRITORIAL DURABLE VÉZÈRE- MONÉDIÈRES-MILLESOURCES

DANS LA PERSPECTIVE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT FINAL

BESSET Clarisse
DELAMAIDE Lola
DUCROCQ Matthieu
LACHAT Aude
TERREAUX Jonas

PROJET TUTORÉ,
MASTER 2 GTDL,
PARCOURS DÉVELOPPEMENT RURAL
UNIVERSITÉ LUMIÈRES LYON 2

2023-2024

Remerciement

Nous adressons nos plus chers remerciements à l'ensemble des équipes de la Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources et du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin pour la confiance qu'ils ont su nous accorder tout au long de cette étude.

Nous tenons à remercier particulièrement Anaïs BELLOC, chargée de mission Urbanisme et référente de ce projet tutoré. Dès le départ, Anaïs a fait preuve d'une disponibilité sans faille et a tâché de réunir toutes les conditions afin que le projet se déroule pour le mieux. Il est essentiel pour nous, étudiants, d'avoir une personne référente dynamique pour superviser nos projets tutorés afin que cette expérience soit positive aussi bien pour le territoire que pour nous.

Nous remercions par ailleurs l'ensemble des personnes s'étant investies dans le pilotage de cette étude, tout particulièrement Sylvain Loupias et Frantz Breitenbach.

Nous remercions sincèrement l'ensemble des personnes rencontrées au cours de cette étude, qu'ils soient habitants, acteurs associatifs ou professionnels, et en particulier les élus de la CC V2M qui nous ont ouvert leurs portes et accueilli chaleureusement lors de nos semaines de terrain.

Pour finir, nous souhaitons remercier nos enseignantes, Anne Micoud et Mathilde Girault, pour leur accompagnement tout au long du projet.

Sommaire

Remerciement.....	1
Sommaire.....	2
Liste des sigles.....	3
Introduction générale.....	4
1. Un territoire accueillant qui conserve et valorise ses spécificités locales pour améliorer son habitabilité.....	19
1.1. Des besoins à anticiper pour améliorer le cadre de vie en répondant aux attentes des acteurs du territoire.....	20
1.2. Des ressources à mobiliser afin d'améliorer le cadre de vie des usagers du territoire.....	38
2. La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, un territoire qui s'adapte au dérèglement climatique au travers d'une transition écologique.....	56
2.1. Une transition qui peine à être mise en œuvre dans les pratiques au sein du territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.....	56
2.2. Des capacités endogènes au territoire pour accompagner le processus de transition écologique.....	63
3. Des actions à mettre en œuvre dans la perspective d'habiter durablement sur le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.....	79
3.1 Le territoire idéal de Vézère-Monédières-Millesources en 2040.....	79
3.2 Les objectifs à atteindre dans une perspective de transition et d'amélioration du cadre de vie.....	86
3.3 Des actions concrètes à mettre en œuvre.....	89
Conclusion générale.....	110
Bibliographie.....	113
Liste des entretiens.....	119
Table des figures.....	122
Table des tableaux.....	125
Table des matières.....	126
Annexes.....	131

Liste des sigles

ADAPA : Association de développement pour une agriculture plus autonome
ADDEAR : Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
ANPCEN : Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne
APML : Association pour le pastoralisme de la montagne
ASLGF : Association syndicale libre de gestion forestière
AOP : Appellation d'origine protégée
DSP : Délégation de Service Public
CADA : Commission d'accès aux documents administratifs
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CC : Communauté de communes
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CEP : Conseiller en énergie partagé
CFT : Charte forestière de territoire
CFA : Centre de formation d'apprentis
CNPF : Centre national de la propriété foncière
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CTG : Convention territoriale globale
DDT : Direction Départementale des Territoires
EDF : Electricité de France
EnR : Energie Renouvelable
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun
GF : Groupement forestier
GIEEF : Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier
IGP : Indication géographique protégée
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
ORT : Opération de revitalisation de territoire
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PAT : Projet alimentaire territorial
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
PNR : Parc Naturel Régional
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PSG : Plan simple de gestion
PVD : Petites villes de demain
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
RICE : Réserve internationale de ciel étoilé
RVP : Renaissance des vieilles pierres
SAU : Surface agricole utile
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SIEM : Site d'intérêt écologique majeur
TAD : Transport à la demande
TEPOS : Territoires à énergie positive
VAE : Vélo à assistance électrique
ZAE nR : Zones d'accélération des énergies renouvelables
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Introduction générale

« Le regard partagé, c'est beaucoup plus qu'un diagnostic, descriptif, froid et chiffré du territoire : c'est d'abord, un effort collectif de repérage des particularités du territoire par ses habitants et ses responsables [qui] contribu[e] à une meilleure identification par les habitants eux-mêmes. C'est également une démarche qui donne une vocation et un sens à chaque partie de ce territoire. Il n'y a donc pas d'espace exclu : chaque partie du territoire est unique et contribue à l'identité du territoire. »¹

Contexte géographique

Située à l'est de la région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources (CC V2M) est un territoire jeune et soucieux de participer à l'amélioration de son cadre de vie. C'est la raison qui la pousse, en 2023, à accepter la proposition du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin d'accueillir notre groupe d'étudiants de deuxième année du Master Développement Rural de l'université Lumière Lyon 2. Dans le cadre de ce projet financé par le PNR au bénéfice de la CC V2M, notre groupe d'étudiants a pour mission de participer à l'élaboration du projet de territoire de l'intercommunalité.

Comme l'illustre la carte de localisation (figure 1), la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources s'implante au sud-ouest du PNR Millevaches en Limousin, au sein du département de la Corrèze, à la limite avec la Creuse et la Haute-Vienne. Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 20 communes. La CC V2M couvre une superficie de 539,4 km² pour une densité de 11 habitants par km², il s'agit d'un territoire de moyenne montagne, situé à l'ouest du Massif central.

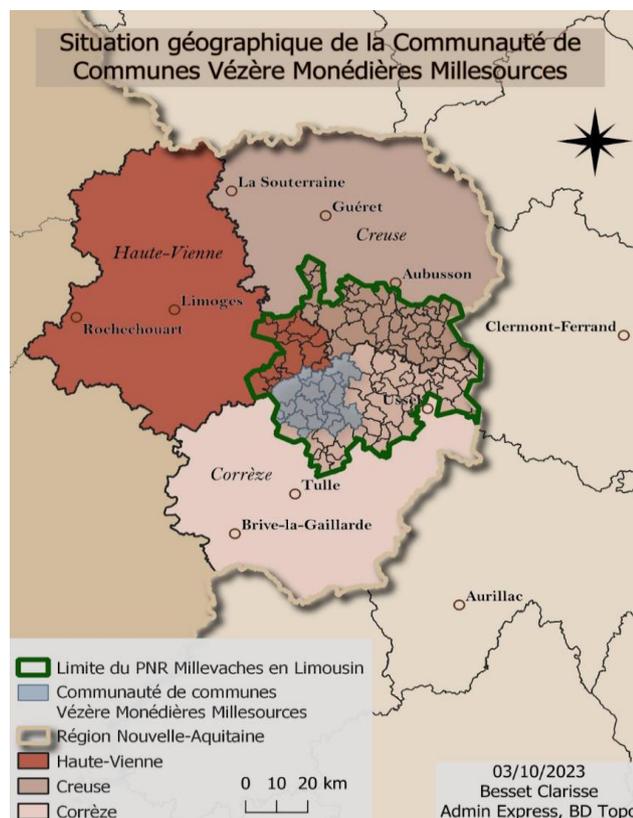


Figure 1 : Situation géographique de la CC V2M (BESSET.C, 2023)

¹ LOGIE Gérard, « L'intercommunalité au service du projet de territoire », Éditions Syros, 1999.

La création de cette Communauté de communes en 2017 fait suite à la fusion de deux structures intercommunales : la Communauté de communes de Vézère-Monédières et la Communauté de communes de Bugeat-Sornac-Millevaches au Cœur (figure 2). La CC Haute-Corrèze Communauté, créée en même temps que V2M, comprenait jusqu'en décembre 2022 la commune de Bugeat, qui a été la dernière à rejoindre le découpage actuel de la CC V2M.

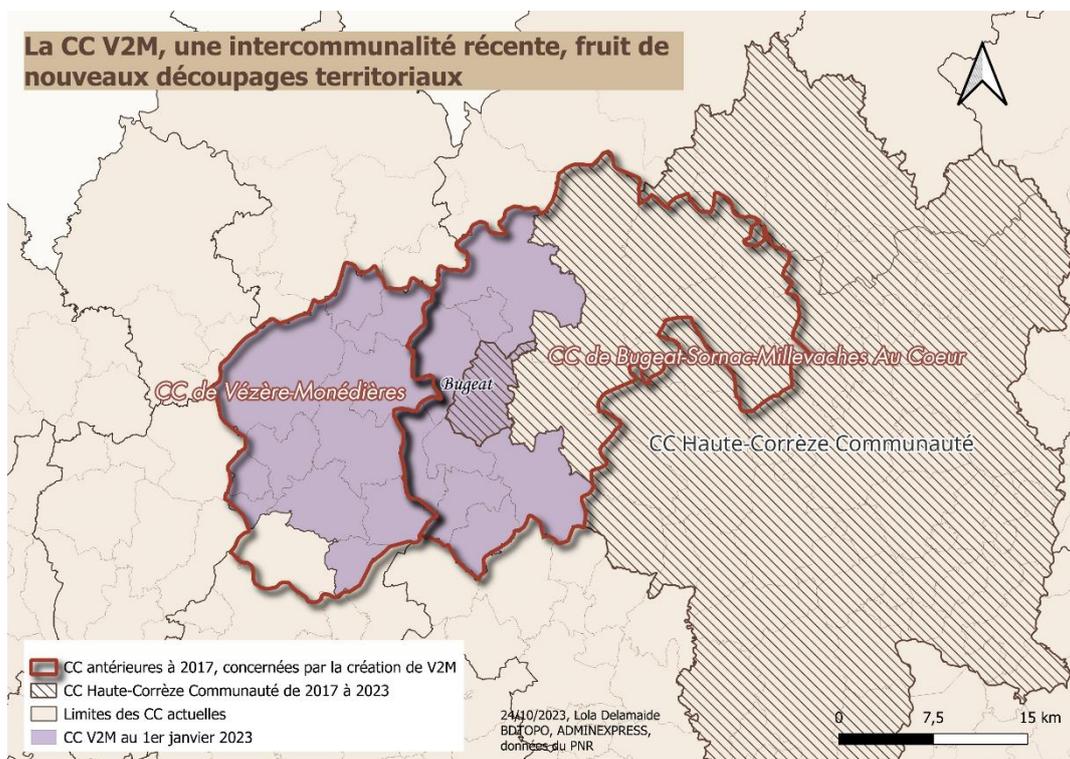


Figure 2 : La CC V2M, une intercommunalité récente, fruit de nouveaux découpages territoriaux (DELAMAIDE.L, 2023)

Le schéma départemental de coopération intercommunale recommandait la fusion des deux structures en raison de la non-atteinte du seuil de population de 5 000 habitants. Cependant, les communes impliquées souhaitent éviter d'être absorbées par les grandes agglomérations de Tulle et de Ussel, situées respectivement à plus de vingt kilomètres au sud et à environ vingt kilomètres à l'est du périmètre, conduisant à la création de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.

La Communauté de communes est ainsi devenue une structure à taille humaine. Avec seules deux communes de plus de mille habitants, il s'agit d'un groupement de petites communes aux problématiques proches. Le territoire est qualifié par ses élus comme étant très rural puisque, outre un nombre d'habitants faible, il est éloigné des grands centres urbains tels que la ville de Limoges, distante de 70 kilomètres. Comme l'indique la carte ci-dessous (figure 3), la Communauté de communes est traversée par une ligne de TER qui effectue des

arrêts dans les communes de Bugeat et Lacelle. Cependant, elle est faiblement desservie par les grands axes routiers – tels que les autoroutes ou les routes nationales – Treignac étant à une trentaine de kilomètres de l’A89 et de l’A20.

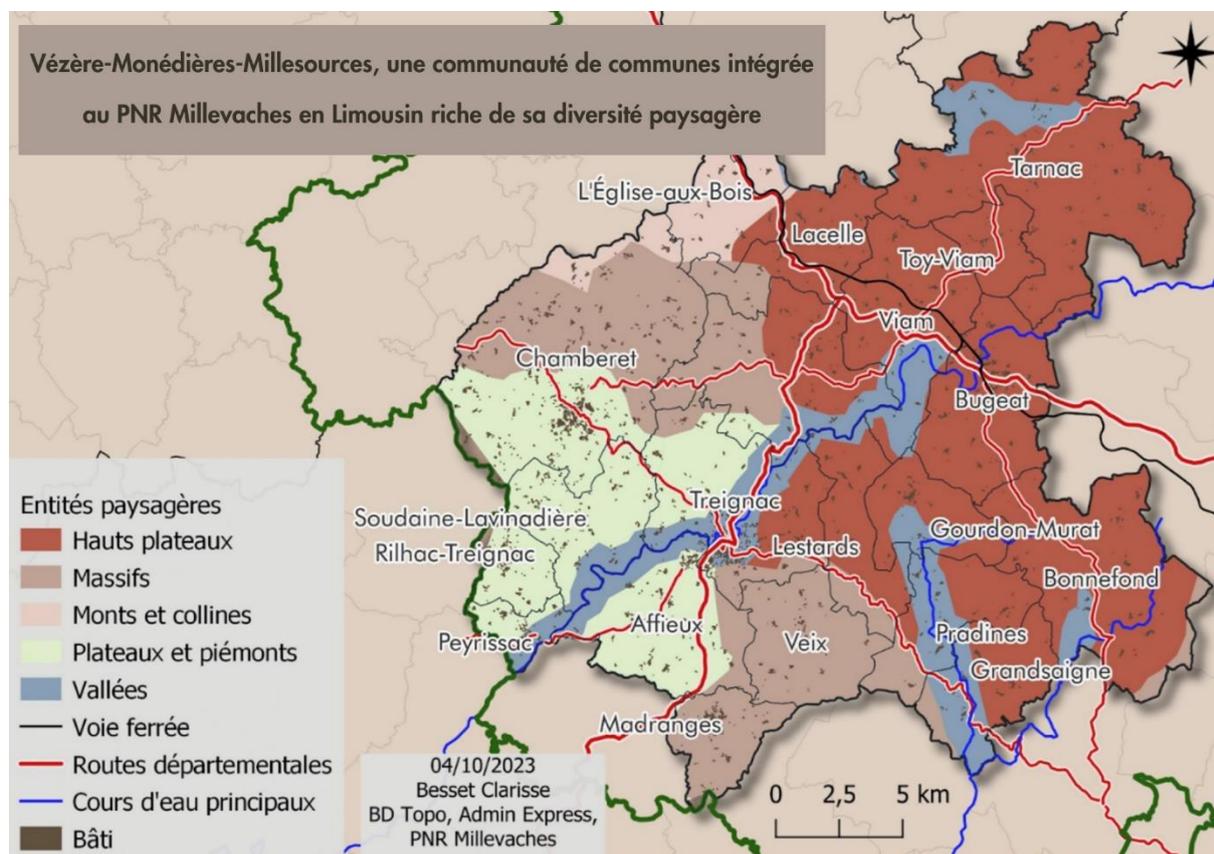


Figure 3 : La CC V2M, une Communauté de communes intégrée au PNR Millevaches en Limousin riche de sa diversité paysagère (BESSET.C, 2023)

Son caractère rural est un élément influençant grandement la vie sur le territoire. C’est toutefois l’une des raisons pour lesquelles de nombreuses personnes ont souhaité s’y installer. Par ailleurs, le territoire a su conserver un dynamisme fort grâce aux communes de Treignac, Chamberet et Bugeat qui accueillent en leur sein de nombreux commerces. La Communauté de communes attire de nombreuses personnes qui souhaitent s’y installer ou la visiter occasionnellement. De ce fait, environ 40,5 % des logements sont des résidences secondaires appartenant à des Français ou à des étrangers originaires d’Europe de l’Ouest et vivant à l’extérieur du territoire de la CC V2M, soit un taux trois fois plus élevé que la moyenne nationale.

Enfin, le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources se caractérise également par la prédominance des espaces forestiers, représentant au total 60 % du territoire. La forêt n’a pas toujours été présente sur le territoire, c’est au XX^e siècle qu’elle a été massivement plantée afin de produire du bois. À l’origine fortement décriée, elle fait désormais partie intégrante de l’identité du territoire pour ses habitants et les personnes en

visite. Aussi, l'abondance de la ressource en eau est un élément constitutif du territoire. Le nom de l'intercommunalité en est le reflet : la « Vézère », est le nom d'une rivière traversant d'est en ouest le territoire de la CC V2M, « Millesources » évoque la présence de nombreuses sources.

Commande

Au travers de ce projet tutoré, le PNR Millevaches en Limousin et la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources nous proposent de participer à la création du « *projet territorial durable de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources dans la perspective d'une transition écologique et énergétique* ».

Définition des termes

Le contexte géographique étant posé, il convient de définir les termes en lien avec la commande :

En s'intéressant à la mise en place d'un **projet de territoire** au sein de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, il est pertinent de réfléchir à son rôle. L'État, par l'intermédiaire de la DDT, incite fortement les acteurs publics (collectivités, parcs naturels régionaux, intercommunalités) à adopter des documents de planification afin d'encadrer l'aménagement de leur territoire. Un projet de territoire est donc une initiative visant à orienter le développement d'une zone géographique (collectivité, groupement de collectivités, syndicat mixte, etc.) dont le découpage est précisément identifié. Il implique la création de lignes directrices définissant les objectifs à atteindre pour résoudre les problématiques spécifiques du territoire. En 2018, le PNR Millevaches a mis en place sa Charte de Parc avec pour ambition de tendre vers une cohérence entre les différents projets de territoire de ses intercommunalités. Par cette charte, le PNR Millevaches entend favoriser un aménagement qualitatif des bourgs dans une démarche de revitalisation des centres, de préservation des paysages, d'adaptation aux enjeux écologiques et climatiques. La création d'un projet de territoire doit donc se faire à l'échelle intercommunale et communale et prendre en considération les différents axes de la charte du PNR.

La Communauté de Communes et le Parc naturel régional souhaitent que le projet de territoire imaginé soit **transversal et durable**, deux notions étroitement liées. Une politique dite transversale considère l'ensemble des conceptions liées au développement territorial comme formant un tout : c'est-à-dire que cette politique doit mettre en parallèle économie, éducation,

environnement ou encore culture. Cette approche apparaît dans un contexte de développement d'inégalités territoriales « avec des poches géographiques marquées par un faible accès à la consommation de biens et de services, à l'enseignement, aux équipements scolaires, culturels et autres »². Afin de pallier cette problématique, le projet de territoire doit être durable, c'est-à-dire qu'il doit trouver un équilibre entre trois piliers, le social, l'économie et l'environnement³ afin de répondre aux exigences du présent, sans compromettre les générations futures. Par sa portée intercommunale et son approche transversale, un projet de territoire doit nécessairement créer une cohésion entre les différents acteurs du territoire. Nous considérons ainsi que la cohésion correspond à la volonté des acteurs – notamment des élus – de travailler ensemble. La cohésion est permise par l'appropriation commune d'une ou plusieurs thématiques qui pousseraient les acteurs à apporter une réponse collective et à travailler de manière cohérente sur un territoire donné.

Afin de trouver cet équilibre, la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources doit effectuer une **transition**, c'est-à-dire que le projet de territoire doit entraîner de profondes recompositions spatiales par la réalisation d'un changement systémique. La notion de transition renvoie à l'idée d'un changement gradué dans l'organisation et la structure du territoire afin notamment de s'adapter à différents enjeux (climatiques, alimentaires, sociaux, économiques...). Ce processus naît dans un contexte de crise et implique des « innovations sociales et technologiques endogènes »⁴. Ainsi, lorsque nous abordons la question de la transition, il s'agit de porter un regard critique sur le fonctionnement actuel de la Communauté de communes pour l'amener à adapter en profondeur son système. Au travers de cette étude, nous aborderons deux types de **transition**, l'une étant **écologique**, la seconde étant **énergétique**.

La transition écologique renvoie, de façon générale, au passage d'une société et de son territoire vers des modes d'habiter et des systèmes productifs plus durables. Ainsi, au travers de cette notion, nous estimons que dans un contexte où l'empreinte de l'Homme sur son environnement est toujours plus palpable, le changement de nos pratiques et de nos modèles est plus que jamais nécessaire. La notion de transition énergétique est liée à celle de transition écologique puisque, grâce à elle, nous nous demandons comment passer d'une société dépendante des énergies fossiles à une société économe et productrice d'énergies

² VINCENT Anne, WUNDERLE Marcus, « Le développement territorial transversal », *Dossiers du CRISP*, 2011/2 (N° 77), p. 9-124.

³ <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/developpement-durable>.

⁴ TALANDIER Magali, « Concepts et outils pour accompagner la transformation du développement territorial », dans : *Développement territorial. Repenser les relations villes-campagnes*, sous la direction de TALANDIER Magali. Paris, Armand Colin, « Le siècle urbain », 2023, p. 180-211.

renouvelables. Toutefois, en abordant ces deux notions, nous toucherons à d'autres types de transition puisque la notion de transition écologique renvoie à une multiplicité de sous-catégories⁵ touchant par exemple à la transition agricole, alimentaire, à la construction de boucles d'économie circulaire et la gestion des ressources naturelles. Ainsi, le travail autour d'un projet de territoire visant une transition écologique permet d'aborder la question d'une adaptation des systèmes sylvicoles et agricoles au sein du territoire de la CC V2M. Nous allons ainsi indirectement aborder tous les types de transition, autant économique que sociale ou environnementale. C'est en les abordant dans leur multiplicité que la cohérence de la transition écologique proposée dans ce document apparaît. Cette notion englobe la totalité des changements à mettre en œuvre afin d'anticiper les effets du dérèglement climatique, ce qui permet de penser le Projet de Territoire comme un outil d'anticipation.

En établissant un projet de territoire, nous portons une réflexion autour du cadre de vie au sein de la Communauté de communes. Nous retiendrons ainsi que le **cadre de vie** prend en compte l'ensemble des aménités présentes à l'échelle locale. Les aménités sont entendues comme étant les atouts naturels d'un territoire, tels que ses qualités paysagères ou encore sa ressource en eau. Au-delà des aménités environnementales, nous estimons que le cadre de vie concerne l'accès aux services de proximité, à la mobilité ou encore à des logements décents, c'est-à-dire à ce qui rend la vie agréable sur un territoire. Cette notion comprend donc les aménités comme complémentaires des services disponibles sur un territoire donné, qui ensemble participent à former un contexte spécifique au territoire local.

En questionnant le cadre de vie, nous aborderons la notion **d'habitabilité**, qui qualifie l'ensemble des conditions de l'habiter d'un lieu, aussi bien matérielles qu'idéelles⁶. Nous intégrons à cette définition une approche plus complexe, qui repose sur l'utilisation de la notion d'habitabilité en tant que prisme de compréhension des différentes pratiques habitantes et spatiales à l'œuvre au sein d'un territoire spécifique. Elle permet d'aborder la complexité de ces pratiques, selon les populations et les espaces travaillés. Cette notion permet d'envisager le projet de territoire comme s'appuyant sur de l'existant afin de mieux proposer de « l'inouï »⁷, grâce à la réflexion d'une prospective utopique qui permet d'envisager et de penser une

⁵ Transition écologique : boîte à outils des élus, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 19 janvier 2024.

⁶ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/habitabilite>

⁷ Zask Joëlle, « La politique comme expérimentation », Dewey John, *Le public et ses problèmes*, trad. Joëlle Zask, Gallimard, 2015.

transition dans tout ce qu'elle implique, dans la réflexion du territoire et de son identité tout comme dans les différents modèles à suivre.

La notion d'habiter permet d'envisager l'attractivité dans une dimension plus large, incluant différents critères qui prennent en compte l'environnement, les offres de services, le tourisme, l'économie, ou encore la densité du maillage associatif. Nous englobons donc dans cette notion autant l'attractivité habitante, qui motive les installations de résidents sur le territoire, que l'attractivité touristique. Les pratiques spatiales sont au cœur de cette notion, et permettent d'envisager l'habitabilité comme moyen d'accéder à une réflexion plus large, touchant à la perception d'un espace du point de vue des potentiels nouveaux habitants. En prenant en compte les critères d'habitabilité attendus par les nouvelles populations, le projet de territoire peut contribuer à améliorer le cadre de vie et l'exercice des pratiques habitantes de l'ensemble de la population⁸.

Cette notion d'habitabilité n'est envisageable que dans sa capacité à particulariser certaines pratiques ou certains espaces. En effet, l'habitabilité touristique n'est pas la même que l'habitabilité environnementale par exemple. Les modes d'habiter sont particuliers à différents types de population, selon leurs pratiques, leur espace de vie, leur capital économique, etc. Cependant, ce prisme de réflexion permet d'aborder les modalités de pratiques de l'espace et d'attractivité du territoire de manière plus large que la seule vision économique⁹. C'est cet élargissement de l'angle de vision qui permet au projet de territoire de faire ressortir une certaine unité territoriale et habitante. Tous ces différents types d'habiter font ressortir un idéal commun, qui cadre le projet et l'oriente vers un développement durable et une transition commune et cohérente qui participe à renforcer l'appropriation spatiale des habitants et des touristes¹⁰. Cette notion d'habitabilité est un moyen d'aborder les modalités d'habiter de la CC 2VM, ce qui aboutit à la particularisation du territoire, dans le but d'éviter la standardisation des projets de développement territorial.¹¹

⁸ LUCAS Léopold, « Un régime d'habitabilité touristique », *L'Information géographique*, 2023/2 (Vol. 87), p. 64-81.

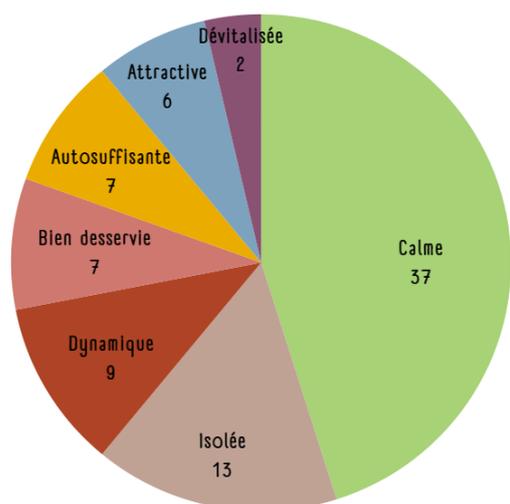
⁹ FALAIX Ludovic, CORNELOUP Jean, « Habitabilité et renouveau paradigmatique de l'action territoriale : l'exemple des laboratoires récréatifs », *L'Information géographique*, 2017/4 (Vol. 81), p. 78-102.

¹⁰ Muriel Delabarre, "La réciprocité des savoirs, une entrée opératoire dans le dess(e)in de l'habitabilité des espaces publics contemporains", *Méditerranée* [Online], 134 | 2022

¹¹ FALAIX Ludovic, CORNELOUP Jean, « Habitabilité et renouveau paradigmatique de l'action territoriale : l'exemple des laboratoires récréatifs », *L'Information géographique*, 2017/4 (Vol. 81), p. 78-102.

Les leviers d'amélioration du cadre de vie et de l'habitabilité sont propres à chaque territoire d'étude. Ils sont définis par les conditions matérielles d'existence et les modes de vie constituant les caractéristiques du territoire, autrement dit ses **spécificités**. Les spécificités de la CC V2M peuvent être perçues à travers le vocabulaire employé par les habitants de la Communauté de communes pour décrire leur territoire (figure 4). Ce projet de territoire cherche à valoriser les qualités propres à l'intercommunalité, c'est-à-dire les spécificités auxquelles sont particulièrement attachés les habitants du territoire. Elles sont en effet au cœur de leur sentiment de satisfaction quant au territoire et constituent des supports de changement permettant d'améliorer leur cadre de vie tout en accomplissant une transition écologique et énergétique. Ces spécificités, perçues positivement par le territoire, sont constitutives d'une identité locale, à conserver et à valoriser en l'intégrant aux orientations de développement proposées par le projet de territoire.

« Parmi la liste de termes suivants
lesquels correspondent le plus à votre commune ? »



« Quels sont les points forts de votre territoire ? »

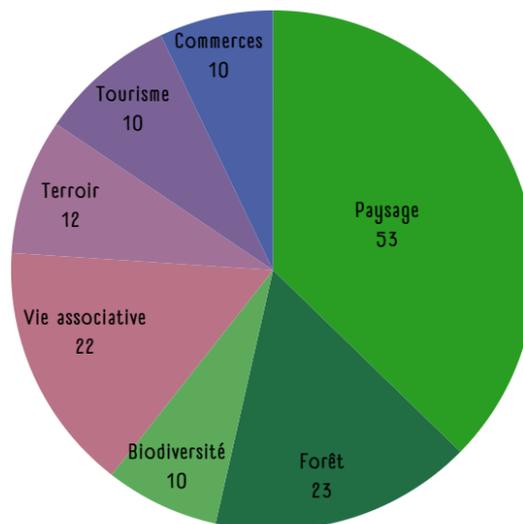


Figure 4 : Réponses au questionnaire à destination des habitants concernant leur cadre de vie (2023)

Ces différentes notions que sont la transition écologique et énergétique, le cadre de vie et l'habitabilité nous permettent de penser du Projet de Territoire dans toute sa complexité et son ajustement au territoire de la CC V2M. En effet, ce travail repose sur l'orientation vers un territoire durable, qui soit accompli dans sa transition écologique et énergétique. Pour ce faire, le caractère social du territoire ne peut être ignoré. C'est par le prisme de l'habitabilité que la place des habitants est pensée, dans leur pratique du territoire et leurs modes de vie. Les différentes populations du territoire sont incluses dans la réflexion sur l'avenir de la CC V2M, car le cadre de vie ne peut être réfléchi sans y associer le caractère humain qu'apporte l'habitabilité. Le cadre de vie touche en effet davantage au contexte environnemental et matériel

d'un territoire. Ces définitions permettent donc d'aborder ce travail de manière transversale, en associant toutes les composantes d'un territoire.

Interprétation de la commande

En proposant ce projet tutoré à notre formation, le PNR Millevaches souhaite initier l'élaboration d'un projet de territoire à l'échelle de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources. Il s'agit ainsi d'une première étape à l'élaboration de ce document-cadre qui pourrait voir le jour d'ici plusieurs années. La Communauté de communes et le PNR souhaitent avoir un regard nouveau sur le territoire et son fonctionnement en s'affranchissant, pour le moment, des contraintes techniques, administratives ou économiques pouvant freiner l'application des préconisations. Notre étude doit ainsi être une base de travail pour l'élaboration du projet de territoire, qui se doit d'être ambitieux. À cette étape, notre première mission consiste à rencontrer un panel d'acteurs locaux, tels que des élus, des membres d'associations, des habitants ou des entreprises. Ces rencontres doivent nous permettre de mieux appréhender le contexte local et de mettre en avant les besoins ainsi que les problématiques rencontrées par chaque acteur. À partir de ces éléments, nous avons également pour mission de mettre en avant un consensus entre les acteurs du territoire, notamment entre les élus et les chargés de mission de la Communauté de communes et du PNR, afin de favoriser le «faire ensemble» et de proposer des objectifs communs et partagés. Pour finir, les données recueillies devront être présentées au sein d'un mémoire dans lequel nous devons proposer un ensemble de préconisations à destination de la Communauté de communes, ensemble devant être en cohérence avec la charte du PNR Millevaches en Limousin qui promeut un développement des territoires en accord avec les impératifs environnementaux et sociaux.

Méthodologie

Notre étude étant transversale et notre temps limité, nous avons dû déterminer notre approche afin d'aborder les questions liées au projet de territoire. Deux possibilités se sont alors offertes à nous. Dans la première, nous pouvions travailler sur l'ensemble des thématiques du projet de territoire ; de l'urbanisme à l'environnement en passant par le social. Bien qu'adaptée à un projet de territoire, cette méthode ne nous aurait pas permis d'être précis dans nos résultats et de travailler en profondeur sur les problématiques repérées. La seconde possibilité a été de choisir quelques thématiques afin de les étudier plus en détail et de concentrer les entretiens sur ces dernières. Cette méthode n'est pas pleinement transversale, mais peut nous permettre une meilleure précision dans nos résultats, c'est donc celle-ci que nous avons choisie.

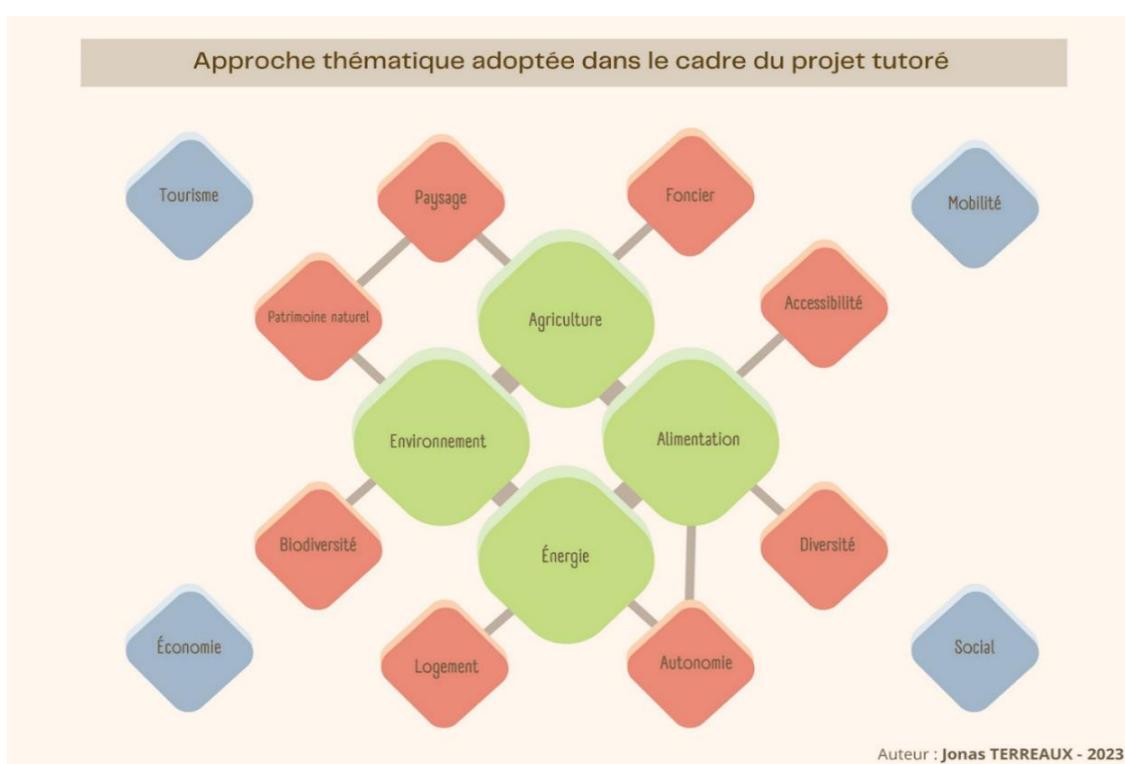


Figure 5 : Approche thématique adoptée dans le cadre du projet tutoré (2023)

Afin de déterminer les thématiques traitées au travers de cette étude, nous avons pris pour point de départ les travaux déjà réalisés sur la Communauté de communes. Nous avons constaté que de nombreux documents ont été élaborés en lien avec les affaires sociales, l'attractivité ou l'habitat. Ce constat a été corroboré par nos commanditaires qui ont mis en avant de réels besoins et attentes sur les thématiques liées à l'agriculture, l'alimentation, l'énergie et l'environnement. Ainsi, nous avons décidé conjointement avec la Communauté de communes et le PNR Millevaches que ces thématiques seraient la porte d'entrée de notre étude. Sur la figure 5, nous pouvons voir que les quatre thématiques choisies s'entrecroisent. De plus,

nous pouvons constater qu'en faisant le choix de travailler sur ces sujets, nous aborderons indirectement des sujets laissés volontairement de côté, tels que le social, l'économie ou l'habitat. Si nous prenons pour exemple le sujet de l'**alimentation**, nous pensons qu'il est étroitement lié avec celui de l'**agriculture** – puisque les exploitations agricoles permettent de produire notre alimentation – et avec la question de l'**énergie** – puisque nous sommes parfois contraints de nous déplacer afin d'avoir accès à des aliments. Par ailleurs, en abordant la question de l'**alimentation**, nous serons certainement confrontés à la question de son **accessibilité**, de sa **diversité**, voire de l'**autonomie** du territoire en la matière. Certains des points soulevés et des mesures proposées à l'issue de cette étude vont ainsi concerner des thématiques sur lesquelles nous ne nous sommes pas concentrés (**social** ou **mobilité** à titre d'exemple). La question **économique** sera également traitée sous le prisme de l'environnement par lequel nous interrogerons la nécessité de développer l'économie de proximité ou des politiques de captation de l'argent perçu par les habitants du territoire. Les sous-thèmes présentés sur le graphique ne sont pas exhaustifs et peuvent varier en fonction des besoins repérés lors du travail de terrain.

Les premières étapes de notre travail ont consisté à s'imprégner du contexte local et à prendre connaissance des documents déjà produits sur le territoire afin de les intégrer dans notre analyse. Pour ce faire, nous avons réalisé des «fiches infos» portant sur plusieurs structures, thématiques ou documents. Ainsi, des fiches sur le PNR, la Communauté de communes, le PETR, la CTG, l'ORT ont été élaborées afin de nous familiariser avec ces éléments. Par la suite, de brefs diagnostics communaux ont servi à constituer de fiches repérant les enjeux des 20 communes de l'intercommunalité. Les densités, l'altitude ou encore l'accès aux services ont notamment été répertoriés, et sous la forme d'une matrice Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces, une synthèse des spécificités locales a été dressée. Un travail de localisation cartographique a également été mené et a donné lieu à une considération du territoire à plusieurs échelles. Nous avons dès lors observé les pôles urbains de proximité, les densités d'habitants au km², la répartition du bâti, etc. En parallèle, une recherche bibliographique a été réalisée pour nous permettre notamment de définir les termes clés du sujet et d'adopter une approche scientifique dans notre étude.

Entre septembre 2023 et mars 2024, nous avons eu deux semaines de terrain, l'une en septembre et la seconde en janvier. Ces deux semaines ont été pour nous l'occasion de *Tableau 1 : Personnes rencontrées dans le cadre du projet tutoré (2024).* rencontrer en personne un grand nombre d'acteurs et de mieux comprendre le territoire, ses atouts et ses problématiques. Au cours de la première semaine, nous avons mis en place un questionnaire qui a été distribué sur l'ensemble des communes de la CC V2M (annexe 1) et qui nous a permis de recueillir le ressenti de 60 habitants du territoire concernant leur cadre de vie.

Type d'acteurs	Nombre
Diagnostic (31)	
Élus	9 (Lacelle, Tarnac, Affieux, Lestards, Soudaine-Lavinadière, Bugeat, Gourdon-Murat, Veix, Viam)
Chargés de mission	6 (CCV2M 2, PNR LM 3, PETR 1)
Associations	9 (SOLIHA, Familles Rurales, PTT, E.L.A.N, CEN, Vues sur les Monédières, Amis du Pays de Bugeat, Syndicat de la Montagne Limousine, ADAPA).
Entreprises	5 (4 exploitations agricoles, 1 scierie)
Acteurs du développement touristique	2 (Office du tourisme, Station Sport Nature)
Benchmarking (6)	
Chargés de mission	4 (PNR PA 1, CC Dieulefit-Bourdeaux 1, CC Touraine Val de Vienne 1, CC Aubrac Carladez et Viadène, CC du Diois 1)
Habitants	1 (Commune de Villerouge-Termenès)
Entreprises	1 (Directeur de la SCIC énergies Cœur de Corrèze)

Nous avons également mené un total de 31 entretiens semi-directifs avec des acteurs du territoire, mais également avec des acteurs externes à celui-ci (tableau 1).

Ces entretiens semi-directifs ont été complétés par quatre ateliers participatifs (annexes 2,3,5) menés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. Avec pour ambition d'adopter une démarche participative touchant l'ensemble des habitants, nous avons souhaité que ces ateliers soient répartis équitablement sur le territoire, de sorte que chaque habitant puisse se rendre à l'un d'entre eux (annexe 6). Au total, ces ateliers ont réuni 53 personnes parmi lesquelles figuraient les maires des communes de Viam, Bugeat, Rilhac-Treignac et Pradines (tableau 2).

Notre approche méthodologique nous a ainsi permis d'atteindre environ 150 personnes au travers de notre questionnaire, nos entretiens semi-directifs et ateliers participatifs. En ramenant ce nombre à la population totale, nous pouvons conclure qu'environ 2,6% du

territoire a participé à notre enquête, proportion à relativiser avec le fait qu'une dizaine de personnes ne vivaient pas sur le territoire de la CC V2M.

Tableau 2 : Récapitulatif de la participation aux ateliers participatifs (2024).

Lieu	Nombre de participants
Bugeat	8
Soudaine-Lavinadière	19
Tarnac	7
Pradines	19

Appareil théorique

Étant donné le contexte territorial dans lequel s'inscrit la Communauté de communes et les enjeux en lien avec l'élaboration d'un projet de territoire, plusieurs postulats ont été formulés et soutiendront le propos de l'étude.

Premièrement, en tendant vers une autonomisation du territoire, notamment par le développement d'une économie de proximité et la réorientation interne des flux économiques, nous postulons que le cadre de vie serait considérablement amélioré (réduction des déplacements, préservation des paysages, relocalisation de l'alimentation, meilleure santé économique des entreprises, etc.)¹².

Nous considérons par ailleurs qu'un projet de territoire est un élément décisif pour une intercommunalité puisqu'il permet d'orienter durablement les décisions politiques afin d'en assurer la cohérence¹³. Cette cohérence entre les décisions politiques peut notamment permettre aux différents services de la Communauté de communes de prendre la même direction dans l'élaboration de leurs projets.

¹² PRALY Cécile, CHAZOULE Carole, DELFOSSE Claire et al., « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires », *Géographie, économie, société*, 2014/4 (Vol. 16), p. 455-478.

¹³ SLAOUI Adnane, « Le Projet de Territoire : Enjeux, méthodologies et perspectives d'avenir », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 2022/1 (vol. 5), p. 374-397.

Au vu de l'urgence liée au dérèglement climatique, nous sommes également convaincus qu'il est plus que jamais nécessaire que les enjeux climatiques soient davantage pris en compte dans les politiques locales. Grâce à sa vision à long terme, l'intégration de cet impératif dans un projet de territoire permet de s'assurer de la bonne intégration de ces enjeux dans les décisions politiques des années à venir¹⁴.

Enfin, si l'on souhaite élaborer des orientations qui prennent réellement en compte les besoins des acteurs du territoire, il est indispensable de leur donner la parole, et ce, quel que soit leur lieu de vie, leur âge ou leur fonction. Par ailleurs, intégrer les citoyens dans l'élaboration des politiques locales permet de s'appuyer sur une expertise souvent sous-estimée par celles-ci¹⁵.

Afin de cadrer notre étude, nous tâcherons de répondre à la problématique suivante :

Dans un contexte rural de moyenne montagne et de dévitalisation, au sein d'une Communauté de communes récemment constituée, comment fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de territoire qui intègre ses spécificités et s'approprie les enjeux de transition écologique et énergétique portés par le PNR Millevaches ?

Afin de répondre à cette problématique, nous émettons les hypothèses suivantes :

Le projet de territoire permet la mise en place d'une dynamique de travail pérenne entre les élus de la CC V2M reposant sur une vision globale du territoire et une valorisation de ses spécificités. Par cette hypothèse, nous souhaitons vérifier que le projet de territoire est en mesure de mettre en avant un dénominateur commun entre les élus du territoire afin que chaque commune s'en empare. La notion de spécificités est ici importante puisque nous prenons en compte la diversité du territoire et considérons qu'elle peut être un atout pour mener à bien le projet de territoire.

Recueillir les aspirations des acteurs sur les enjeux de transition grâce à une démarche participative permet d'élaborer un projet de territoire durable et adapté au contexte local. Par cette hypothèse, nous pensons que les acteurs locaux, notamment les habitants, sont les mieux placés pour imaginer leur futur cadre de vie. L'objectif du projet de territoire étant d'adapter le territoire aux enjeux de transition, il est alors primordial de pousser les acteurs à réfléchir sous cet angle.

¹⁴ BERTRAND François, RICHARD Elsa, « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales », Natures Sciences Sociétés, 2014/3 (Vol. 22), p. 195-203.

¹⁵ CARREL Marion, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », Informations sociales, 2013/5 (n° 179), p. 144-151.



Le territoire de la Communauté de communes a les moyens et les ressources pour tendre vers une autonomisation de son territoire en réponse aux enjeux de transition. Ces ressources sont à valoriser dans le projet de territoire et peuvent ainsi faire figure de levier dans la mise en place d'une autonomisation du territoire, permettant ainsi d'apporter une réponse aux enjeux de transition environnementale, sociale et économique.

Pour répondre à ces interrogations, notre exposé sera articulé en trois parties. Dans un premier temps, nous explorerons les possibilités d'amélioration du cadre de vie dans le territoire de la CC V2M. Ensuite, nous examinerons la capacité de ce même territoire à répondre aux exigences environnementales par le biais d'une transition écologique. Enfin, nous dresserons un bilan des deux premières parties et proposerons à la Communauté de communes des pistes d'actions afin de répondre aux enjeux soulevés.

1. Un territoire accueillant qui conserve et valorise ses spécificités locales pour améliorer son habitabilité

L'identité territoriale de V2M est un point d'accroche central permettant au projet de territoire de pouvoir s'ancrer auprès des différents acteurs et de proposer de nouveaux modes d'habiter, en cohérence avec les habitudes et modes de vie déjà développés et pratiqués. Ce travail nous permet alors de proposer de grands objectifs vers lesquels tendre, pour une amélioration du cadre de vie de l'intercommunalité.

Cette première partie n'aborde pas les enjeux de transition écologique et énergétique dont s'empare la CC V2M, qui seront développés dans une seconde partie. Cependant, ces enjeux sont indissociables du maintien de la qualité de vie et des conditions d'habiter sur le territoire.

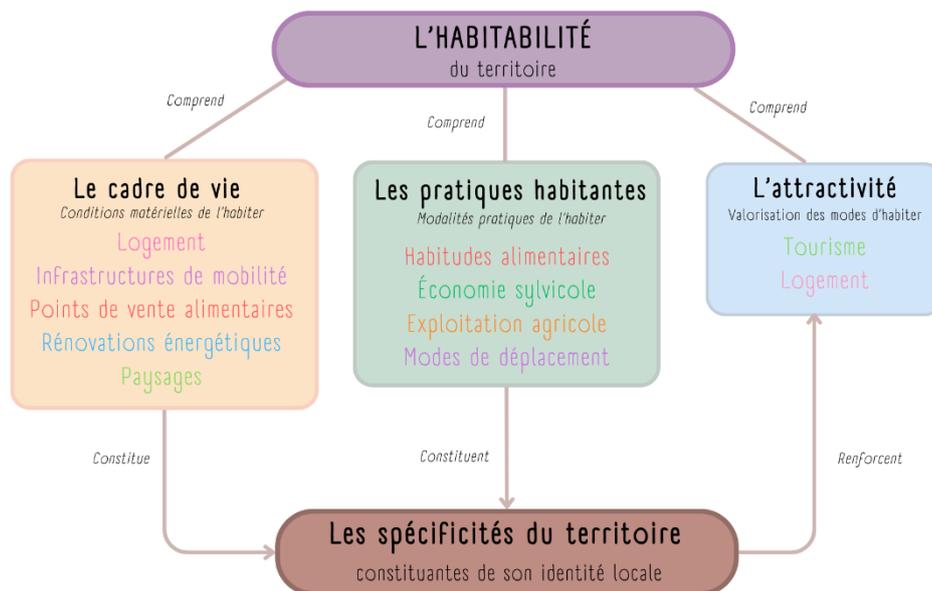


Figure 6 : Schématisation de l'utilisation de la notion d'habitabilité (2024)

Nous traiterons donc dans un premier temps des éléments du cadre de vie participant à développer l'habitabilité sous différentes modalités relatives aux populations et activités exercées sur le territoire (figure 6). Nous entendons donc l'amélioration du cadre de vie sur le territoire comme touchant à ses différents aspects (logement, services, aménités...), et selon des orientations qui n'entrent pas en contradiction avec les enjeux de la transition écologique et énergétique. Elle suppose un travail sur l'attractivité économique et touristique du territoire, en complémentarité du cadre de vie, dans le but de proposer un diagnostic de l'habitabilité globale et actuelle du territoire. L'analyse de l'attractivité et du cadre de vie de la CC V2M à travers le projet de territoire participe à envisager cet espace comme cohérent, et orienté vers une

politique de développement spécifique et commune. En effet, le premier grand objectif explicite dans cette partie touche davantage à l'identité territoriale en lien avec ses pratiques habitantes – se loger, se déplacer, consommer – et ses paysages. Cette amélioration s'appuie sur les spécificités locales mises en lumière par le diagnostic du territoire.

Afin de cerner les leviers sur lesquels la CC V2M peut agir pour devenir un territoire à l'habitabilité améliorée qui conserve et valorise ses spécificités locales, des freins et des ressources ont été identifiés. La CC V2M a la capacité de dépasser ces obstacles à l'amélioration de son habitabilité, par une mobilisation de son capital environnemental, économique et social.

1.1. Des besoins à anticiper pour améliorer le cadre de vie en répondant aux attentes des acteurs du territoire

À travers les entretiens et les ateliers participatifs menés, le questionnaire distribué et la documentation cadre déjà produite, nous avons identifié, dans la partie qui va suivre, les freins auxquels la CC V2M est confrontée. Dans cette partie, les besoins en matière de cadre de vie et d'attractivité du territoire sont explorés, afin de comprendre quels obstacles pourraient limiter la CC V2M dans son cheminement vers une meilleure habitabilité de son territoire.

1.1.1. Un potentiel d'habitabilité sous-exploité

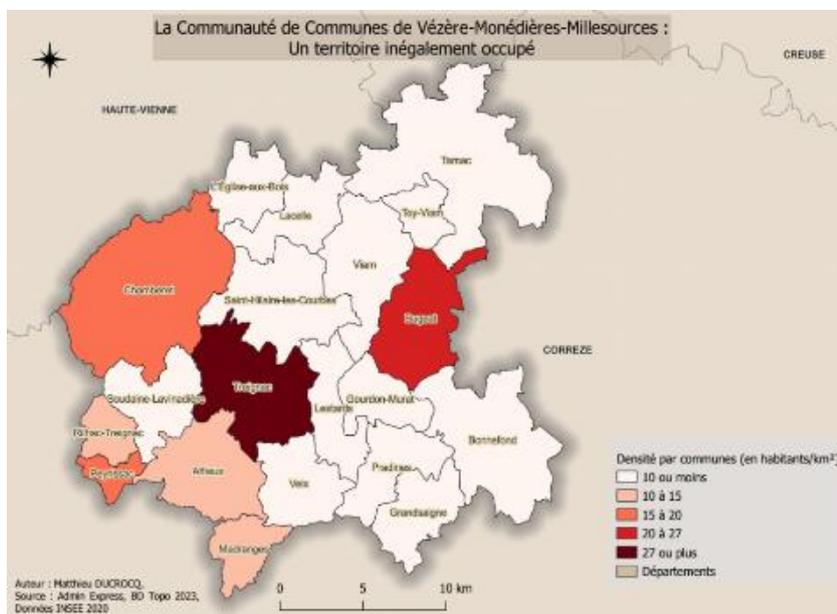


Figure 7 : Carte de densité de population de la CC V2M par commune (DUCROCQ.M, 2023).

La CC V2M est un territoire très peu dense, marqué par une concentration de sa population sur la commune de Treignac, qui rassemble une large partie des services présents sur la Communauté de communes et qui se place en ville relais entre Limoges et Ussel. Bugeat et Chamberet, situées sur les axes de transports routiers et ferroviaires, sont également porteuses d'activités économiques. Nous observons

sur ces communes des densités allant de 17 à 24 habitants par km². Cependant, comme l'illustre la figure 7, la majorité des autres communes du territoire sont très peu denses, avec

moins de 10 habitants par km², lorsque la densité moyenne sur le territoire français métropolitain s'élève à 106 habitants par km². La population de la CC V2M est également vieillissante, les 60-74 ans représentant 25% de la population totale en 2020¹⁶.

Des freins au logement au sein de l'intercommunalité

Si l'intercommunalité parvient à accueillir de nouveaux habitants étrangers ou français, ces installations, bien qu'elles soient pérennes, ne suffisent pas à redynamiser la croissance démographique du territoire. Près de 50% du parc immobilier du territoire est sous-occupé selon un acteur associatif du logement que nous avons interrogé. De plus, le taux de résidences secondaires de la CC V2M est trois fois plus important qu'à l'échelle nationale : 40,5% d'entre elles appartiennent à des Européens ou des Français vivant à l'extérieur de la CC V2M¹⁷. Cette situation inscrit la CC V2M dans une saisonnalité particulière, l'obligeant à reconsidérer sa capacité d'accueil en été, et son dynamisme en hiver. Plusieurs élus ont souligné être fréquemment sollicités par des personnes souhaitant s'installer sur le territoire, sans pouvoir satisfaire leur demande face à un marché de l'immobilier « verrouillé ». De plus, les logements communaux étant très souvent occupés, comme nous l'expliquait un élu de la commune de Bugeat, l'accueil de nouveaux arrivants n'est plus possible. C'est principalement sur le plan des petits logements locatifs que l'offre s'avère trop faible. Les maires de trois communes de la CC V2M ont pu nous le confirmer, ce qui s'explique aussi par un manque de rénovation de certains logements communaux, rendant impossible une mise en location.

Un membre de l'association pour le logement Soliha¹⁸ nous a expliqué avoir recensé sur les bourgs de Treignac et de Chamberet des logements vacants. Il s'agit fréquemment de maisons dégradées dont les familles ont quitté le territoire et dont ils refusent de se séparer. Il note également une discordance entre les logements disponibles sur le marché et les attentes des personnes qui souhaitent s'installer. De plus, le potentiel de logement sur le territoire n'est pas exploité au maximum en conséquence de difficultés de rénovation du bâti ancien, notamment sur le plan énergétique, en partie du fait d'un manque d'artisans spécialisés dans la rénovation énergétique et labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). L'acteur associatif rencontré déplore plus largement la sectorisation des politiques liées au logement, et l'absence d'une dynamique partagée par les communes autour du logement et de l'habitabilité du territoire.

¹⁶ Dossier Insee de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, 14/11/23.

¹⁷ Dossier Insee de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, 14/11/23.

¹⁸ Soliha est une association dont les actions se portent sur l'habitat privé à vocation social. À l'échelle nationale, elle vise à favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.

Ces difficultés, bien identifiées par les agents de la CC V2M, ont entraîné la production de plusieurs documents cadres. Ces derniers visent à pallier les besoins du territoire en matière de logement, et concernent plus largement l'amélioration de l'habitabilité du territoire, autant en matière de confort du cadre de vie que de son attractivité. Comme l'exprime en effet une ancienne employée de mairie, il est essentiel « *d'axer le développement [de l'intercommunalité] pour réussir à maintenir les populations et améliorer les conditions de vie des habitants* ». Ainsi, une Convention Territoriale Globale (CTG), a permis d'entamer ce travail d'amélioration du cadre de vie des habitants de la CC V2M. Il s'agit d'une démarche stratégique se déployant en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et ayant pour objectif le maintien et le développement des services aux familles. L'Opération de revitalisation du territoire (ORT) portée par la CC V2M a été établie dans le cadre du programme Petite Ville de Demain (PVD), centré sur les villes de Treignac et Chamberet. Recoupant certaines problématiques traitées à travers des objectifs établis par la CTG, l'ORT vise à développer des opportunités de logement. Les constats établis au sujet du logement sont également liés à la mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), visant à participer à une résorption du logement vacant, au développement de logements adaptés aux personnes âgées, de logements saisonniers et de petits logements accessibles aux jeunes, pour qui le territoire n'est pas assez attractif sur le plan de l'habitat. Pour certains élus, l'OPAH présente des limites, notamment du fait du plafonnement des ayants droits, du reste à charge trop important au vu de leurs ressources, et d'un besoin de sensibilisation des populations précaires à leur droit de solliciter cette aide. Un élu nous a notamment exprimé avoir reçu peu de dossiers formulant une demande d'accès à cette allocation.

Des difficultés d'accès aux services et à l'emploi sur le territoire

Le diagnostic commun établi par la Communauté de communes en vue de la préparation de la CTG et de l'ORT soulève d'autres freins à surmonter en vue de l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'intercommunalité.

Il identifie notamment une offre d'emplois limitée. En effet, comme le montre la figure 8, les communes de la CC V2M comportent entre 60,9% et 86,5% d'actifs, avec des taux particulièrement élevés pour les communes de Toy-Viam, Pradines, Veix et Saint-Hilaire-les-Courbes. Les communes les plus peuplées de la CC V2M représentent des pôles d'emplois. Cependant, bien qu'elles en rassemblent chacune entre 280 et 638, le territoire se trouve à un point d'équilibre précaire sur le plan de l'emploi, avec autant d'actifs que d'emplois sur le territoire.

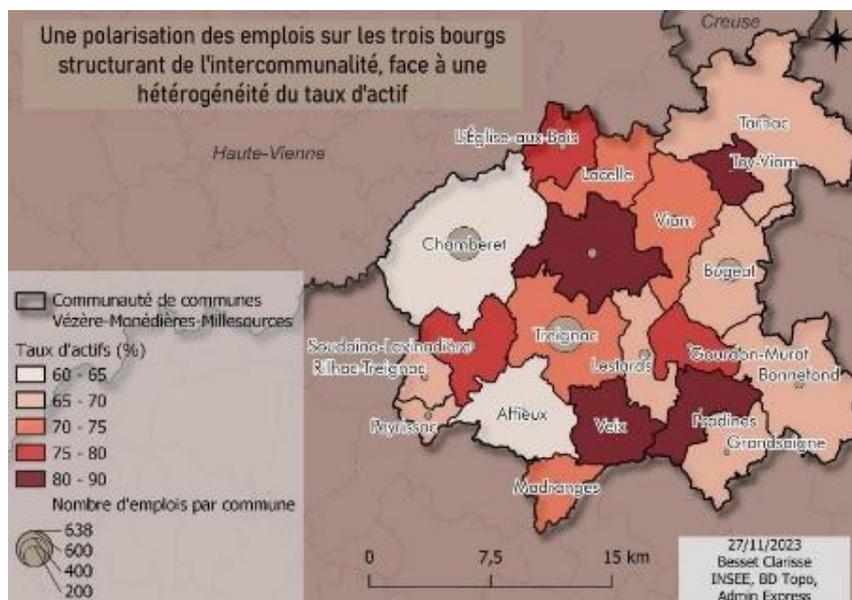


Figure 8 : Carte du nombre d'actifs et du nombre d'emplois sur la CC V2M (BESSET.C, 2023).

Le diagnostic commun à la CTG et l'ORT identifie également un manque important de structures dédiées à la petite-enfance, à la jeunesse et à la parentalité. Malgré la présence du centre de loisirs « Millesources » à Bugeat et de la médiathèque de Treignac, ce phénomène est marqué par un faible nombre de structures consacrées aux adolescents. Ce manque est notamment présent en matière de mobilités, ce qui se traduit par des difficultés à accéder à la formation, aux soins et aux loisirs. Cet élément est pris en compte de manière effective dans la documentation-cadre, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, en permettant par exemple l'ouverture d'une micro-crèche à Treignac en janvier 2024. Des actions visant à faciliter l'accès aux auto-écoles ou à développer des structures et services d'accompagnement des jeunes ont également été mises en œuvre.

Dans le processus de constitution de la CTG, le risque d'une désertification médicale du territoire a aussi été soulevé. Un élu souligne à ce sujet que « la Communauté de communes a besoin que la population présente reste et qu'elle vive le mieux possible ». Il complète en expliquant : « on a vu [la santé] des populations se détériorer [...], les gens qui ont des problèmes de santé ne viendront pas s'installer ici ». Cette problématique a été prise en compte dans la documentation-cadre en prévoyant en conséquence un ensemble d'actions visant à faciliter l'accès aux soins sur l'intercommunalité, notamment par une valorisation des métiers d'aide à domicile. Il s'agit par là d'améliorer les critères d'habitabilité que possèdent les

différents types de population du territoire pour les personnes âgées, en travaillant sur le cadre de vie et en renforçant ainsi l'attractivité du territoire pour cette population.

En ce qui concerne les services, la CC V2M est associée à certains manques. L'INSEE établit un classement des territoires selon le taux de services de proximité, intermédiaires, de centralité ou métropolitains, et leur accessibilité. Comme l'illustre la carte ci-dessous (figure 9), les services de la CC V2M relèvent pour la plupart de services de proximité ou intermédiaires, et se concentrent principalement sur les communes de Treignac, Bugeat et Chamberet. Le territoire dispose uniquement d'un service dit de centralité : les gares TER de Lacelle et Bugeat.

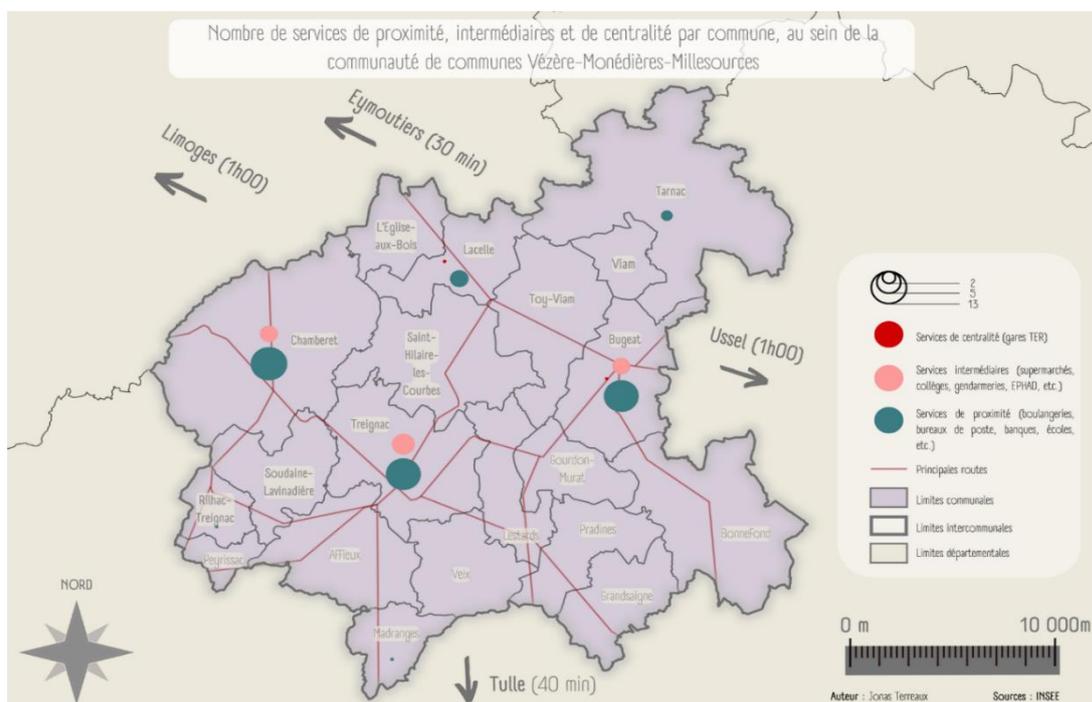


Figure 9 : Carte du nombre de services de proximité, intermédiaire et de centralité par commune de la CC V2M (TERREAUX.J, 2023).

En dépit de la richesse de ses aménités paysagères et de la qualité du cadre de vie qu'elle propose, l'intercommunalité est confrontée à des éléments qui limitent son potentiel d'attraction d'une population jeune et familiale sur son territoire. Ainsi, face à ces freins à l'installation de nouveaux habitants et une satisfaction pérenne de leurs besoins, la CC V2M dispose d'une marge de manœuvre quant à l'amélioration de son potentiel d'habitabilité pour la population jeune et les familles.

Des obstacles au renforcement de l'attractivité touristique du territoire

Aussi, puisque l'attractivité touristique dépend de la qualité du cadre de vie, de la valorisation de ses aménités, et de l'attractivité du territoire, nous devons envisager les freins à son développement touristique sur l'intercommunalité. Nous constatons que l'attractivité touristique du territoire peine à être pleinement exploitée du fait d'un manque de valorisation

de ses spécificités locales. Une élue relève notamment un retard en matière de signalétique sur les chemins de randonnée, sur lesquels les panneaux et les informations n'ont pas encore été uniformisés. Elle regrette un manque global de balisage et d'indications touristiques sur le territoire. Un autre maire pense également que *« le climat n'est pas adapté pour la demande des touristes, du fait de la forte saisonnalité, du manque d'offre adaptée à l'ensemble des âges et de la variabilité des températures. Le tourisme local est une niche qui n'est pas facile à exploiter quand bien même le territoire possède des atouts attrayants »*, avant qu'une ancienne employée de la municipalité n'ajoute : *« Les gamins, il n'y a pas de quoi les occuper, il y a des sites culturels, mais ça ne suffit pas. S'ils reviennent, ils ont déjà vu les lacs et tout. Il faut qu'ils aient un véhicule s'ils veulent profiter des bois »*. Un manque d'activités satisfaisant les besoins de familles avec de jeunes enfants a ainsi été identifié par les acteurs, ainsi qu'une difficulté à rendre leur passage récurrent d'une année à l'autre. Cela contraint le développement du potentiel d'habitabilité touristique pour les familles.

Le climat du territoire, parfois identifié comme une limite au développement du tourisme et à l'arrivée de nouveaux habitants, est cependant à reconsidérer au prisme du réchauffement climatique, faisant de certains espaces comme les plateaux de moyenne-montagne des refuges de fraîcheur en été, comme plusieurs personnes l'ont fait remarquer lors des ateliers participatifs. Cependant, il s'avère que la CC V2M rencontre pour l'heure des difficultés à valoriser son potentiel en basse saison. En effet, lors de l'atelier participatif de Pradines, les habitants ont eux aussi questionné la viabilité du modèle touristique actuellement en place sur l'intercommunalité face à une saisonnalité très marquée. Pour les membres du groupe de l'atelier qui ont travaillé sur la thématique environnement, le territoire n'attire de touristes que quelques mois dans l'année, et ce modèle ne véhicule pas la *« vraie image du territoire »*. Si une volonté de développer le tourisme est partagée par les habitants, il leur semble essentiel d'élaborer un modèle à la fois respectueux des spécificités du territoire et capable d'accueillir un flux (raisonné et adapté au territoire) de touristes en période estivale. Il est ainsi nécessaire de renforcer une image fidèle à la réalité du territoire, valorisant ses aménités naturelles et ses spécificités locales. Cette démarche est d'autant plus importante que, comme le souligne un élu, certains touristes s'installent à temps complet sur le territoire lors de leur retraite, liant ainsi le renforcement de l'attractivité touristique du territoire à celui de son habitabilité pérenne.

1.1.2. Des pratiques économiques à renouveler au profit de l'habitabilité sur le territoire

L'habitabilité pour les actifs et les retraités de la CC V2M est étroitement liée aux modalités de développement des activités économiques prenant place sur son territoire.

Cependant, certains modèles actuels d'exploitations et de gestion des ressources peuvent porter atteinte à la préservation ou l'amélioration de l'habitabilité sur le territoire.

Des difficultés à s'affranchir d'un modèle sylvicole à fort impact pour le territoire

L'exploitation forestière, historiquement implantée sur la CC V2M au lendemain de la Seconde Guerre mondiale¹⁹, est une activité qui contribue fortement à l'économie du territoire. Elle est garante de plusieurs emplois sur l'intercommunalité, et de revenus pour certaines communes bénéficiant des retombées économiques lors des coupes de leurs forêts. Comme nous le constatons sur la carte ci-dessous (figure 10), les communes au nord et à l'est de l'intercommunalité ont un couvert forestier important. Certaines d'entre elles, comme Bugeat, Veix, Pradines ou Grandsaigne, bénéficient notamment d'importantes surfaces de forêts sectionales ou communales, dont elles perçoivent des revenus lorsque des coupes sont programmées. Un élu explique que *« certaines communes ont une belle surface de forêts communales et travaillent bien avec l'ONF »* et poursuit en expliquant que *« cela rapporte une belle somme à la commune »*. Un autre élu, au sujet des 20 ha de forêt présents sur sa commune, explique que : *« c'est aussi un moyen d'avoir des revenus futurs [...] au moins on a une réserve foncière, et on tirera des revenus des bois »*. En l'occurrence, cette commune bénéficie également des revenus issus de l'hydroélectricité produite par un barrage de la Vézère, contrairement à d'autres communes éloignées de la rivière et pour qui les revenus forestiers peuvent constituer les seules rentrées d'argent. Il peut être difficile de repenser le modèle d'exploitation de la ressource bois qui, selon certains acteurs, ne bénéficie que trop peu au territoire. Une association environnementale locale pointe d'ailleurs du doigt la façon dont le territoire est dépossédé de ses ressources comme le bois, dont la valorisation externe au territoire le prive d'une large partie des retombées économiques. Cela contraint ses habitants à racheter les produits transformés au prix fort. Une trop grande partie de la ressource sylvicole locale est récupérée par des exploitants industriels souvent extérieurs à la Communauté de communes²⁰. Le bois produit localement n'est pas assez valorisé sur le territoire. Les capitaux générés par la richesse forestière locale du territoire doivent donc être mieux captés par celui-ci. Un scieur interrogé souligne ainsi qu'il est nécessaire que la CC V2M intègre *« un axe de développement centré sur l'activité professionnelle, la production de quelque chose »*, par et pour le territoire. Il s'agit d'un aspect de l'économie sylvicole bien identifié par la CFT du PNR, à l'échelle du parc : *« l'utilisation de bois sur le territoire, et donc une création de valeur ajoutée, n'est encore que peu développée »*, *« il s'agira d'envisager une réorganisation des flux de bois »*.

¹⁹ TERRACOL Pascal, « Le paysage du plateau de Millevaches, une hybridation du sublime et de la technique », Le Courrier de l'environnement de l'INRA, 2010, n° 58, p. 45-54.

²⁰ Voir citation 26

et produits finis vers le territoire sans toutefois se couper des marchés nationaux et internationaux»²¹. L'importance de la sylviculture est une spécificité économique propre à la CC V2M, sur laquelle il est essentiel de travailler afin de participer à l'amélioration de l'habitabilité au profit de l'ensemble de la population.

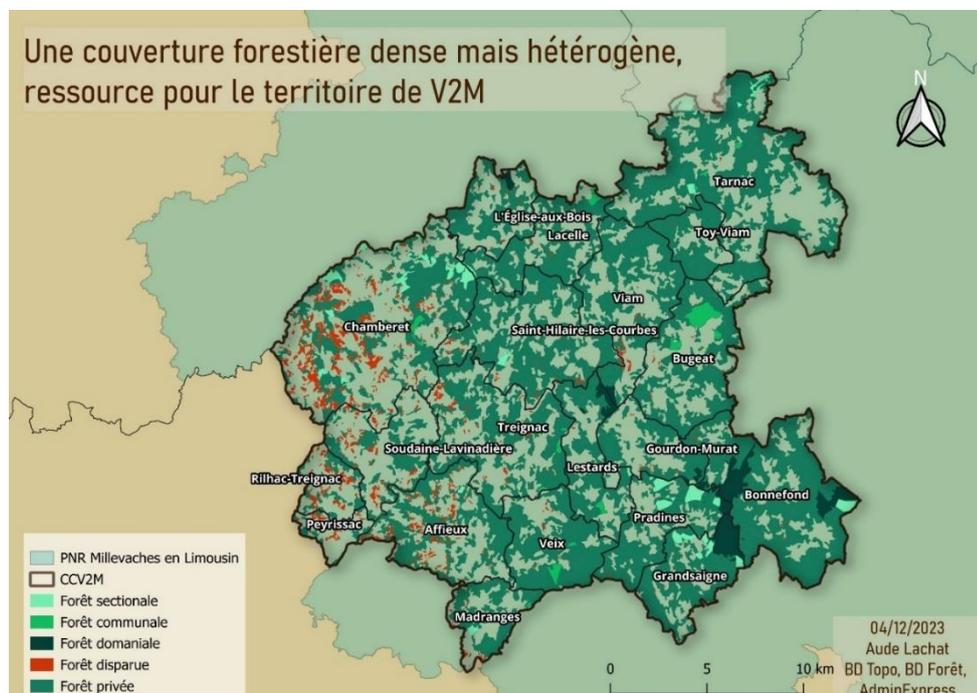


Figure 10 : Carte de la couverture forestière de la CC V2M, par type de forêts (LACHATA, 2023).

Les freins à la pérennisation de modèles agricoles bénéfiques au territoire

La sylviculture représente une concurrence foncière importante pour une autre activité majeure du territoire : l'agriculture. L'externalisation de la gestion de l'exploitation forestière est d'autant plus difficile à accepter pour les acteurs du territoire que l'implantation des forêts s'est traduite, comme en témoignent les habitants lors de l'atelier de Pradines, par un recul du foncier agricole au profit de plantations de résineux. Sur la CC V2M, la viabilité des modèles agricoles est plus largement remise en question. En effet, le nombre d'exploitations est passé de 253 en 2010 à 181 en 2020. Ces chiffres illustrent un phénomène de remembrement observable à l'échelle nationale, qui se traduit par une absorption des parcelles alentours par certaines exploitations. De plus, le nombre de grandes cultures a augmenté sur la CC V2M, et la polyculture (tableau 3, p.60), le polyélevage et les élevages bovins et caprins sont en forte baisse. Ces derniers constituent une spécificité locale du territoire : la CC V2M est en effet un

²¹ PNR Millevaches en Limousin, Charte Forestière de Territoire – CFT – 2022-2027, 2022.

Orientation technico-économique CC Vézère-Monédières-Millesources

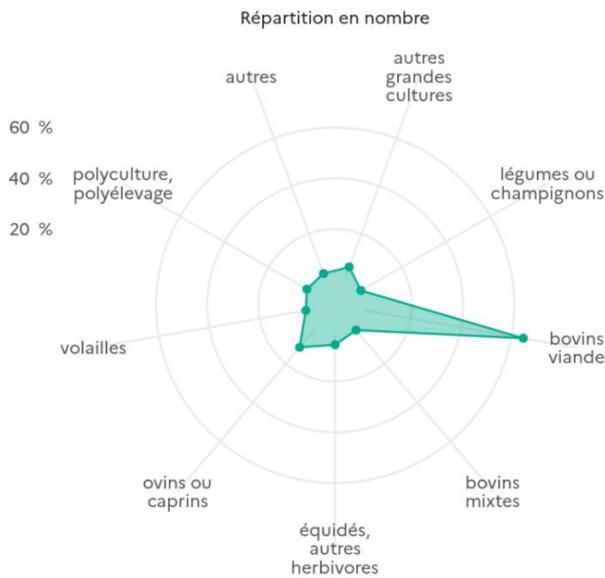


Figure 11 : Répartition en pourcentage de l'orientation technico-économique des exploitations de la CC V2M. (Agreste, 2020).

territoire d'élevage (figure 11), avec 13 818 ha consacrés aux bovins, ce qui correspond à 181 exploitations. Cependant cette spécificité locale subit une déprise progressive, ce qui a entraîné une baisse de 28,6% du nombre d'exploitations en élevage de 2010 à 2020. Alors que l'âge moyen des agriculteurs de la Communauté de communes est de 51 ans, ce qui correspond à la moyenne nationale, la transmission des exploitations lors de leurs départs à la retraite est dans ce contexte économique et foncier extrêmement difficile. Parce que les

exploitations sont plus grandes, ayant grandi de 25 ha en moyenne en 10 ans, les repreneurs disposant de la capacité financière de les acquérir se font rares, s'ajoutant ainsi à un désintérêt croissant pour l'élevage bovin, perçu comme une activité particulièrement difficile²². Lors de l'atelier participatif de Bugeat, un élu explique par exemple : « Il y a des exploitations avec du matériel ou tout y est, mais ça coûte trop cher pour les repreneurs, les banques ne suivront pas ». Il remarque une certaine inadéquation entre les demandes des nouveaux arrivants sur le territoire, qui recherchent des petites parcelles pour s'installer en agriculture, et l'offre d'exploitations ou de foncier disponible.

Le territoire de la CC V2M est donc confronté à un risque de déprise agricole important, s'inscrivant dans une problématique à l'échelle nationale²³, et les acteurs du secteur agricole expriment un besoin d'accompagnement face à ce phénomène. Un technicien du PNR fait d'ailleurs part d'un « constat partagé sur le fait que pour les questions d'installation-transmission il faut pouvoir avoir des échanges et de la circulation d'information [se traduisant] par des instances d'échange », ces éléments gagneraient à être développées au sein du territoire. Bien que peu adapté au territoire de moyenne-montagne, le modèle encourageant l'extension des parcelles agricoles est partiellement adopté par les exploitants de la CC V2M, du fait de dynamiques dépassant largement l'intercommunalité. C'est en effet à l'échelle de l'Union européenne, par les choix opérés par la Politique Agricole Commune (PAC), que s'explique une

²² L'ensemble des chiffres cités dans ce paragraphe sont tirés d'Agreste, fiche territoriale synthétique RA 2020, CC V2M.

²³ Séminaire Dynamique Rurale « Le rural en transmission », 26 janvier 2024.

orientation de l'agriculture du territoire vers le modèle des grandes cultures, plus rémunératrices pour les exploitants, malgré les difficultés inhérentes de succession qu'il comporte. Il s'agit donc là d'une difficulté que le territoire doit surmonter pour renouer avec ses pratiques traditionnelles d'élevage ovin et bovin, et la reprise des polycultures. Ainsi, l'habitabilité du territoire pour les agriculteurs souhaitant s'installer au sein de la Communauté de communes, en particulier en élevage et en maraîchage, s'en trouve fortement contrainte.

Les obstacles au développement de modes de consommation alimentaire de proximité

La viabilité de l'élevage et des polycultures sur le territoire est également menacée par l'absence d'abattoirs, notamment pour les bovins, d'ateliers de transformation pour la viande, et dans une certaine mesure pour les légumes. L'enjeu de cette difficulté est double, mettant en péril autant le maintien des élevages que la commercialisation de leurs produits sur le territoire. D'une part, la CC V2M n'est pas dotée d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), ni d'un très grand nombre de points de vente, et les produits des agriculteurs locaux ne sont que trop peu valorisés sur le territoire. En effet, seules 10% des exploitations du territoire valorisent leur production à travers des activités de transformation, et seules 15% les commercialisent en circuit-court²⁴. Aussi, un éleveur bovin explique que le circuit court devrait être plus rentable que ce qu'il est actuellement sur l'intercommunalité, pour que celle-ci puisse véritablement tendre vers une alimentation locale : « *En saison estivale, on fait tous les marchés du coin, mais cela demande beaucoup de temps et d'organisation. [...] On fait 200 € de chiffre d'affaires, à quoi ça sert ? On n'a pas beaucoup d'autres points de vente* ». Les agriculteurs expliquent également que la vente en circuits courts demande un investissement de temps et de moyens plus important encore que pour la commercialisation en circuits longs, pour lesquels le travail s'arrête au moment de l'acheminement des animaux à l'abattoir.

En plus de cet aspect chronophage, le travail en circuit court nécessite également le développement de nouvelles compétences par les exploitants agricoles. Par exemple, un couple d'éleveurs que nous avons rencontré explique que l'un d'entre eux dédie l'entièreté de son temps de travail à la commercialisation. Aussi, ils témoignent des démarches nécessaires à la distribution de leur production dans les cantines scolaires. Des normes importantes doivent être prises en compte afin d'obtenir l'autorisation de vendre aux établissements publics, ce qui représente un coût important et donc un frein dans le développement d'une alimentation de proximité. L'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux est encore limité sur le territoire, étant donné le coût de ces dispositifs, notamment concernant la main-d'œuvre.

²⁴ Chiffres tirés d'Agreste, fiche territoriale synthétique RA 2020, CC V2M.

La CC V2M dispose ainsi d'une marge d'amélioration du potentiel d'habitabilité de son territoire pour les agriculteurs qui souhaiteraient s'installer et/ou développer une commercialisation en circuit-courts de leurs productions. Enfin, la population âgée de la Communauté de communes a également besoin d'avoir accès à cette alimentation locale, aussi bien dans le cadre du maintien à domicile que de la restauration collective en maison de retraite. L'habitabilité du territoire pour les populations âgées ou dépendantes dépend donc de la présence de point d'accès à cette alimentation locale et de leur possibilité d'adopter ces pratiques de consommation.

Comme le relève également un autre exploitant agricole, les commerces de producteurs viennent parfois à manquer sur la CC V2M, obligeant les habitants à faire des déplacements longs s'ils souhaitent consommer des aliments locaux, pour l'achat desquels il faut parfois se rendre directement chez les exploitants. La figure 12 l'illustre, pour la majorité des habitants du territoire, la façon la plus simple de s'alimenter est d'aller dans les bourgs centraux comme Treignac et Bugeat, respectivement dotés d'un Intermarché et d'un Carrefour express. De ce fait, les habitants de la CC V2M ne ressentent pas de difficulté à accéder à l'alimentation en termes de distance, comme l'illustre la figure 13. Les grandes surfaces permettent aux habitants de se fournir en produits alimentaires et de première nécessité, du fait des prix relativement bas proposés par les grandes enseignes. La CC V2M dispose ainsi d'une marge d'amélioration du potentiel d'habitabilité de son territoire pour les agriculteurs qui souhaiteraient s'installer et/ou développer une commercialisation en circuit-court de leurs productions. Enfin, la population vieillissante de la Communauté de communes a également besoin d'avoir accès à cette alimentation locale, aussi bien dans le cadre du maintien à domicile que de la restauration collective en maison de retraite.

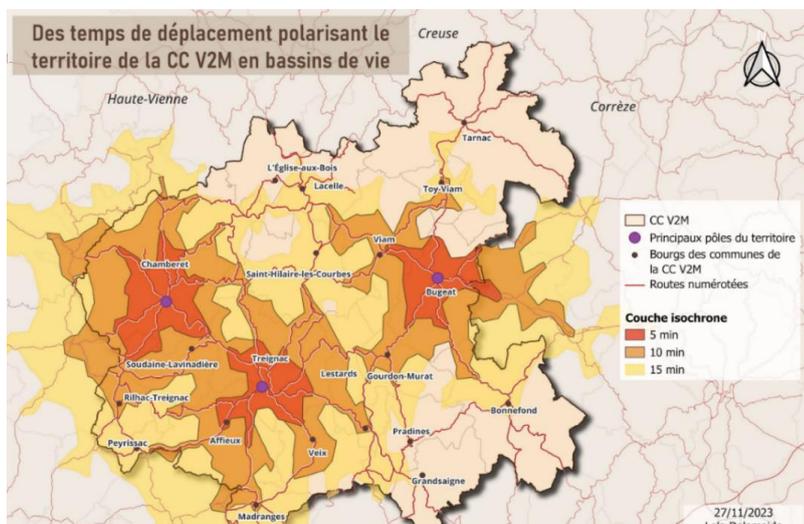


Figure 12 : Carte des temps de déplacement depuis les trois bourgs centraux de la CC V2M. (DELAMAIDE.L,2023)

Un ressenti de proximité par rapport aux lieux d'accès à l'alimentation dans la CCV2M

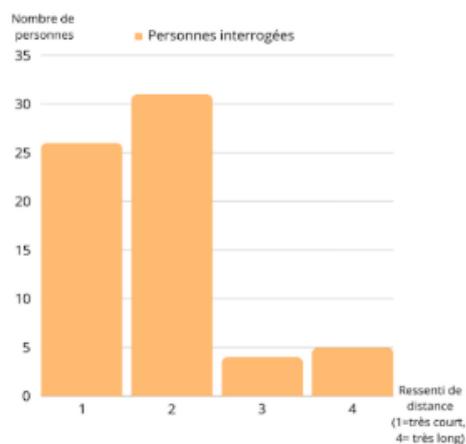


Figure 13 : Réponses à la question « Comment percevez-vous la distance et le temps de trajet que vous réalisez pour faire vos courses ? » du questionnaire habitant.

Paradoxalement, cette relative facilité d'accès à une alimentation issue de la grande distribution contribue à tenir une partie de la population assez éloignée des circuits courts. En effet, une majorité des habitants ne se fournit pas auprès de producteurs locaux. Comme le montrent les réponses au questionnaire illustrées par les graphiques ci-dessus (figure 14), seuls quatre habitants sur dix environ font leurs courses auprès de producteurs locaux. La CC V2M n'échappe donc pas à une dynamique nationale selon laquelle 70% des dépenses alimentaires sont réalisées dans les grandes surfaces²⁵. La proximité d'accès, évaluée à travers la distance, le temps et la commodité, aux produits alimentaires locaux n'est donc pas suffisante pour installer une pratique alimentaire locale au sein de la population²⁶. C'est un phénomène dont sont bien conscients les producteurs locaux. Un exploitant, propriétaire d'une boutique de producteur, témoigne que ses clients rencontrent des difficultés à faire leurs courses exclusivement dans son épicerie, car ils doivent ensuite compléter leur panier au supermarché, notamment par des produits extérieurs au territoire. Parfois, le fait de devoir se rendre d'un point de vente à un autre les décourage dans leur démarche, et les renvoie par praticité vers la grande distribution. Une part importante des personnes interrogées ne se déplace pas vers les producteurs locaux, elles ont pour habitude de se rendre en dehors de la Communauté de communes, à Meymac, Eymoutiers, Tulle ou Seilhac par exemple pour faire leurs courses. Cela s'explique par la facilité selon leur lieu de vie et de travail à se rendre à l'extérieur de la CC V2M, souvent plus accessible que les communes internes à l'EPCI. Ces difficultés de mobilité impactent les habitudes et les pratiques de consommation des habitants de la CC V2M.

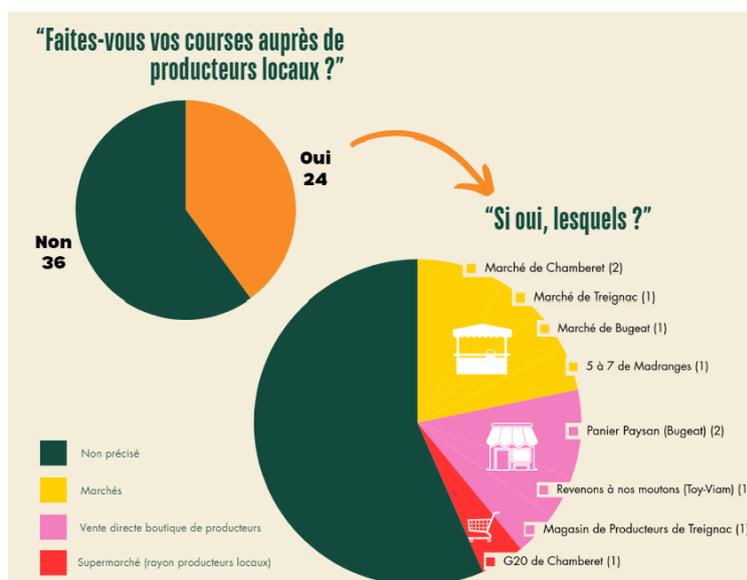


Figure 14 : Réponses aux questions « Êtes-vous en contact avec une exploitation agricole pour acheter des produits alimentaires ? » et « Si oui, précisez » du questionnaire habitant.

²⁵ BELLAMY Vanessa, LEVEILLE Laurent, « Consommation des ménages : Quels lieux d'achat pour quels produits ? » Insee Première, n° 1165, novembre 2007.

²⁶ HERAULT-FOURNIER Catherine, « Est-on vraiment proche en vente directe— ? Typologie des consommateurs en fonction de la proximité perçue dans trois formes de vente : AMAP, Points de vente collectifs et Marchés », Management & Avenir, 2013/6 (N° 64), p. 167-184.

L'alimentation des habitants de CCV2M : des pratiques alimentaires locales qui restent très limitées, notamment chez les plus âgés

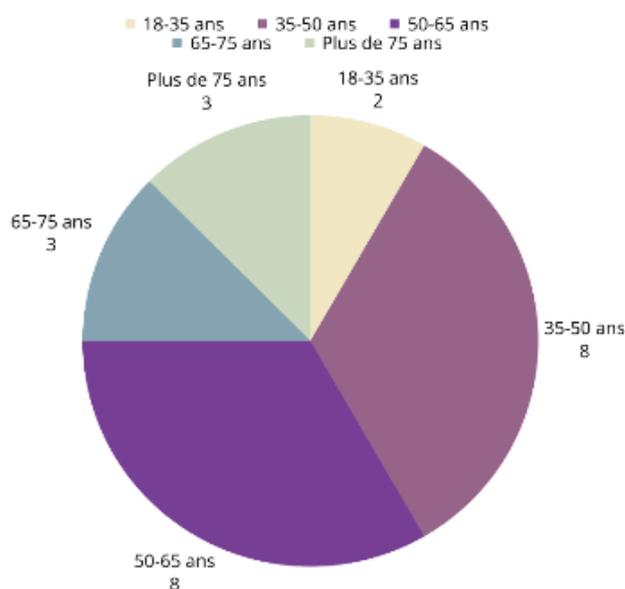


Figure 15 : Nombre de répondants au questionnaire habitant ayant recours à une alimentation locale par tranche d'âge d'appartenance.

Comme le montre le graphique ci-contre (figure 15), les personnes âgées de la Communauté de communes sont les moins à même de se fournir auprès de producteurs locaux. Aussi, une part de la population et notamment les nouveaux arrivants d'origine étrangère, peu représentés dans notre questionnaire, semblent conserver des habitudes de consommation peu ancrées au sein du territoire. Il est d'ailleurs bien identifié qu'en Limousin, « les habitudes d'achat et les comportements de consommation des Britanniques s'adaptent difficilement à l'offre locale », avec une large partie de leurs achats effectués dans les grandes surfaces des centres urbains les mieux

approvisionnés, malgré des tentatives de la part des commerces locaux de s'adapter à leurs habitudes alimentaires²⁷. Concernant la CC V2M, des élus et acteurs agricoles interrogés ont ainsi expliqué que les nouveaux résidents installés sur le territoire, Hollandais ou Britanniques, auraient souvent tendance à importer des matériaux de construction et des produits alimentaires depuis leur pays d'origine. Les travaux de sociologues comme ceux de Catherine Hérault-Fournier sur la pratique de la consommation locale permettent d'éclairer la façon dont une proximité identitaire, autrement dit des motivations sociétales portées par des valeurs, peuvent pousser différentes catégories de population à consommer plus ou moins localement. Les jeunes tendent ainsi à être davantage concernés par une alimentation issue du territoire. Mais même dans ce cas, le recours aux circuits courts est rarement exclusif. De fait, les motivations — y compris militantes — mises en avant dans les achats en point de vente directe n'empêchent pas la grande distribution de s'imposer en deuxième circuit le plus fréquenté par les trois-quarts des acheteurs en circuits courts à l'échelle nationale²⁸. Il y a donc un travail à effectuer au sein de la CC V2M pour développer les conditions d'habitabilité nécessaires au renforcement des

²⁷ ARDILLIER-CARRAS Françoise, « L'immigration britannique en France : le cas du Limousin », Population & Avenir, 2008/5 (n° 690), p. 15-17.

²⁸ HERAULT-FOURNIER Catherine, MERLE Aurélie, PRIGENT-SIMONIN Anne-Hélène, « Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? », Management & Avenir, n° 53, 2012.

pratiques de consommation alimentaire locale, en particulier auprès des populations âgées et des nouveaux habitants du territoire.

Comme le montre la figure 14, les différents types de circuit court rencontrent une fréquentation asymétrique. Les marchés sont ainsi les dispositifs de vente directe dont les habitants se sont plus facilement emparés pour accéder à une alimentation locale. Comme l'ont souligné les participants de l'atelier de Tarnac, les marchés présentent l'avantage de rassembler les producteurs et donc de contrer partiellement l'accumulation des circuits que doivent réaliser les clients pour constituer un panier complet entre les épiceries de producteurs et le supermarché. Aussi, ils s'inscrivent dans une proximité de processus facilitant le recours à une forme de consommation locale par les habitants²⁹ : cette idée renvoie à la connaissance partagée par les habitants des manières de faire au marché, contrairement à celles propres à d'autres formes d'approvisionnement, comme les commandes, qui peuvent être moins intuitifs. Au manque de points de vente directe s'ajoute ainsi un frein à l'usage de ceux déjà en place, qui doivent pouvoir être appropriés par les habitants. Ainsi, pour que la CC V2M puisse tendre vers l'autonomie alimentaire, une consommation alimentaire de qualité et assurer la captation des revenus économiques sur son territoire, une relation de proximité d'accès, d'identité, de processus et en quelque sorte d'attachement aux producteurs du territoire gagnerait à être développée.

1.1.3. Une gestion de l'environnement à repenser pour conserver la richesse paysagère de la Communauté de communes

Le paysage est pour la majorité des habitants interrogés une qualité majeure de leur cadre de vie. En effet, il a été cité à 53 reprises comme point fort de la Communauté de communes (figure 16), en tant qu'aménités particulièrement appréciée des habitants du territoire. Pour les habitants de la CC V2M, les paysages et l'environnement du territoire sont donc une constituante majeure de son identité. La valorisation de cette spécificité locale contribue à la conservation d'un cadre de vie apprécié par la population, et au maintien de



Figure 16 : Réponses à la question : « Qu'est-ce qui constitue selon vous l'identité de votre espace de vie ? » du questionnaire habitant.

²⁹ BERGADAA Michelle, DEL BUCCHIA Céline, « La recherche de proximité par le client dans le secteur de la grande consommation alimentaire », Management & Avenir, n° 21, p. 121-135.

l'habitabilité du territoire. En effet, neuf habitants sur dix sont satisfaits de l'environnement naturel dans lequel ils résident, et plus de six sur dix ont exprimé être très satisfaits de ce cadre de vie garanti par les aménités naturelles locales³⁰. Cette richesse paysagère caractéristique est cependant contrainte par certaines menaces, relevées par les acteurs de la CC V2M, et dont le territoire doit s'emparer pour préserver la qualité de vie de ses habitants.

Une omniprésence des plantations de résineux comme frein à l'équilibre du paysage

L'un des freins majeurs à la conservation des spécificités paysagères du territoire est l'uniformisation de ses forêts. En effet, la pratique importante de la sylviculture impacte fortement le territoire, jusque dans les modifications de l'aspect paysager que prend la forêt à travers les coupes effectuées, qui sont partiellement rejeté par ses habitants et visiteurs³¹. Les monocultures de sapins, en particulier, sont visées par certains acteurs qui y voient une dénaturation du paysage qu'ils n'apprécient pas de voir ainsi anthropisé et standardisé. Comme l'identifie Ninon Bonzom dans son mémoire de fin d'études sur la forêt habitée du plateau de Gentioux³², il s'agit d'un sentiment partagé à l'échelle du plateau de Millevaches. La paysagiste écrit : *« face aux transformations radicales des paysages et à la négation de l'organisation ancestrale rurale, collective et pastorale du territoire, l'appropriation des paysages est de plus en plus difficile par les habitants. [Ils] n'acceptent plus que leurs horizons soient obstrués par des milliers de sapins Douglas, de voir des dizaines de grumiers par jour sillonner et abîmer les petites routes du plateau [...] »*. Alors que le projet de Marius Vazeilles était celui d'une « forêt paysanne »³³, sous la forme d'une futaie jardinée d'essences mélangées dont la population tirerait des revenus, permettant ainsi de limiter l'exode rural, l'exploitation sylvicole s'est tournée vers la rentabilité. La monoculture de résineux (douglas) étant prédominante, le territoire peut offrir des paysages moins contrastés entre chaque saison et selon les entités paysagères. La moindre proportion de forêts colorées par le jaune, l'orange ou le rouge à la tombée de l'automne peut créer un décalage par rapport aux attentes de certains touristes ou habitants, notamment ceux bercés par la nostalgie et ayant connu le territoire il y a plusieurs dizaines d'années

La gestion de la forêt comme une culture reposant sur un usage important d'intrants et fermant le paysage impacte le cadre de vie des habitants. La présidente d'une association travaillant sur le patrimoine bâti et naturel de la CC V2M déplore ainsi : *« ce n'est pas une forêt,*

³⁰ Selon les résultats du questionnaire habitant.

³¹ TERRACOL Pascal, « Le paysage du plateau de Millevaches, une hybridation du sublime et de la technique », Le Courrier de l'environnement de l'INRA, 2010, n° 58, p. 45-54.

³² BONZOM Ninon, Montagne Limousine. La forêt habitée du plateau de Gentioux, accompagner les habitants dans son évolution., sous la direction de VOISIN Lolita, INSA Centre-Val de Loire, École de la Nature et du Paysage, Blois, 2018.

³³ VAZEILLES Marius, Mise en valeur du Plateau de Millevaches, 1932.

c'est un élevage de sapins». Les habitants regrettent donc l'absence de diversification des essences. De plus, un élu et une habitante témoignent également que les personnes revenant vivre sur le territoire après avoir mené une carrière à l'extérieur de la Corrèze recherchent « *le sentier de noisetiers* », incarnant un cadre de vie idéalisé et imaginaire ne correspondant plus à la réalité paysagère du territoire d'aujourd'hui. Pour elle, l'ombre et la fermeture que



Figure 17 : Coupe rase à l'est de l'intercommunalité (DELAMAIDE.L, 2024)

gènèrent les plantations de résineux empêchent de saisir la topographie du territoire, et elle explique avoir pu « *respirer, avoir plus de visibilité et comprendre le paysage* » le jour où les sapins ont commencé à être récoltés. Inversement, pour d'autres acteurs du territoire, l'ouverture des paysages prend place de manière trop brutale. La CFT identifie ainsi « *un besoin d'une meilleure prise en compte des attentes sociétales* », notamment pour ce qui relève des impacts paysagers de l'exploitation forestière. Effectivement, la majorité des méthodes actuellement employées pour cultiver et récolter le bois ont un très fort impact sur le paysage, d'autant plus, comme le souligne un scieur de l'intercommunalité, lorsque cette exploitation est réalisée par des entreprises extérieures au territoire. Les coupes rases ont en effet un impact visuel important (figure 17), et les chemins forestiers sont fortement marqués par le passage des exploitants. Selon le scieur que nous avons interrogé, un frein à la limitation de ces phénomènes est le recours à des entreprises qui ne fonctionnent pas selon une démarche toujours locale et qui ne se soucient dès lors que très peu de l'impact de leurs pratiques sur le cadre de vie paysager des habitants. Lors de l'atelier participatif de Pradines, un habitant explique voir dans le déploiement de cette industrie « *un système d'acteurs qui est une prise de possession du territoire* ». De plus, dans la mesure où une part importante du couvert forestier du territoire appartient à des propriétaires privés, il sera plus difficile d'observer un changement dans la gestion et les pratiques. La forêt constitue une part essentielle des critères d'habitabilité en lien avec les aménités paysagère du cadre de vie local et des systèmes de production sylvicoles. Ces espaces sont donc à penser en tant que spécificités, devant être gérés de manière consensuelle sur l'ensemble du territoire, et en accord avec les acteurs et habitants de la CC V2M.

Un besoin de renouer paysages agricoles et pastoraux

La sylviculture n'est pas la seule forme d'exploitation des ressources du territoire à avoir perdu son caractère « pays-an(t) »³⁴, en partie garant de la qualité du cadre de vie. En effet, les pratiques agricoles liées à des exploitations qui s'agrandissent fortement contribuent à ouvrir les paysages, sans que cela ne les façonne dans un sens favorable à l'amélioration ou à la conservation du cadre de vie du territoire. En effet, le paysage de forêts et de prairies est pensé par certains habitants comme faisant partie de l'identité paysagère propre à la CC V2M (figure 18), ce qui ne correspond pas au modèle agricole d'une grande exploitation plus encline à fonctionner selon un système de grandes parcelles de monoculture : « *On est surpris par cette ouverture constante des paysages qui ont l'air de plus en plus grands et vides* », témoigne une habitante de la commune de Gourdon-Murat. Avec le remembrement des parcelles vient la suppression des haies afin de faciliter l'exploitation des terres, mais aussi l'enfrichement, du fait des difficultés de transmission de ces exploitations de trop grande surface. Or, lors de l'atelier participatif de Pradines, les habitants témoignent : « *on a besoin des agriculteurs pour entretenir le pays [...]. Le paysage ne peut exister qu'à travers les paysans* », « *L'agriculture c'est prépondérant, c'est une activité importante économiquement, socialement, dans l'entretien des paysages et des milieux. Il se joue tout ça derrière ce problème de transmission* », explique ainsi un agent du PNR à propos de l'impact de ces pratiques et de la déprise agricole sur le cadre de vie paysager du territoire.



Figure 18 : Paysage de prairie (DELAMAIDE.L, 2023)

³⁴ Lors des ateliers participatifs, plusieurs habitants sont revenus sur le rôle paysan(t), au sens de faire le pays, tenu par les paysans.

Les étendues d'eau comme emblèmes paysagers menacés

Enfin, la gestion de la ressource en eau a des effets majeurs sur les paysages de la CC V2M, dont l'identité territoriale est fortement liée à la présence de la Vézère mais aussi de ses lacs et sources. Certains éléments paysagers, comme le lac de retenue des Bariousses à Treignac (figure 19), font partie intégrante du cadre de vie des habitants. Pour l'heure, les communes rencontrent des difficultés quant à l'aménagement des lacs et plans d'eau.



Figure 19 : Lac des Bariousses (DELAMAIDE.L, 2023).

La CC V2M manque de moyens pour mettre en œuvre la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). De plus, les zones humides et les tourbières constituent un critère important du cadre de vie et sont caractéristiques du territoire et de ses vallées à fond plat. Ces zones, constitutives de l'habitabilité du territoire pour ses habitants sensibles à ses qualités paysagères et naturelles sont menacées. En effet, dans sa Charte pour les paysages du territoire, le PNR relève en effet le risque d'une disparition des «*paysages emblèmes*»³⁵ du territoire, structurés par l'eau sous toutes ses formes. Cette pression sur l'eau, en tant que spécificité locale et capital paysager de l'intercommunalité est étroitement liée aux effets du dérèglement climatique, comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce diagnostic.

Nous avons donc identifié des freins à l'amélioration du cadre de vie, au développement de pratiques habitantes adaptées et bénéfiques à la qualité de vie et au renforcement de l'attractivité touristique et habitante du territoire. La CC V2M est, en effet, confrontée à des obstacles dans son développement visant à une amélioration de ses critères d'habitabilité. Cependant, la Communauté de communes est dotée d'une multiplicité de ressources issues de la richesse de ses spécificités locales, qui lui permettent de tendre à devenir un territoire plus accueillant en valorisant son identité et sur lequel il fait bon vivre.

³⁵ PNR Millevaches en Limousin, Charte pour les paysages du territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin — Livret de présentation, 2020.

1.2. Des ressources à mobiliser afin d'améliorer le cadre de vie des usagers du territoire

« La grande diversité des territoires, leurs acteurs et ressources peuvent et doivent être considérés comme des forces à mettre à profit localement. En ce sens, la diversité peut également être vectrice de complexité à prendre en compte afin de faire émerger une action saine et efficace »³⁶.

Ce point d'entrée nous permet dès à présent de nous intéresser aux ressources du territoire de V2M et d'observer qu'il est possible de les mobiliser avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie des usagers du territoire. Effectivement, selon J.B Barney et D.N Clark, les ressources peuvent être définies comme un ensemble complexe d'atouts « susceptibles de procurer [...] un avantage concurrentiel »³⁷. Pour ce faire, nous observerons plus particulièrement les opportunités sur lesquelles le territoire peut s'appuyer afin de développer ses critères d'habitabilité, parmi lesquelles les différentes initiatives à la fois formelles et informelles se déploient déjà et peuvent favoriser une relocalisation de l'économie au plus près du territoire. Enfin, nous nous intéresserons aux pratiques visant la préservation des paysages dans le but de l'amélioration du cadre de vie du territoire de la CC V2M.

1.2.1. Les opportunités d'amélioration de l'attractivité habitante et touristique du territoire par le prisme des ressources locales relatives au cadre de vie

Tout d'abord, la CC V2M dispose de ressource lui permettant de développer les opportunités de logements sur son territoire a le potentiel de disposer de logements offrant un cadre de vie optimal à ses habitants. L'enjeu est d'autant plus fort lorsque l'on sait que l'accès à un logement décent est directement lié à une meilleure qualité de vie. De plus, selon Audrey Le Marec, « L'habitat est reconnu comme facteur capital d'insertion sociale et de développement territorial, et le logement comme premier élément de la socialisation des ménages »³⁸.

Stratégies de valorisation et d'adaptation du parc immobilier

En 2020, le taux de logements vacants sur V2M était de 9,7%³⁹, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne nationale, à hauteur de 8,4%. Parmi les intercommunalités corréziennes voisines, elle est celle ayant le taux le plus faible. Cet élément est assez positif, et pourrait signifier qu'il existe une optimisation des logements présents sur le territoire. De plus,

³⁶ FRATTALLONE KIEFFER Mélanie, « Management territorial et coordination gérontologique : apports de la théorie des conventions et effets du diagnostic de territoire », Projectics / Proyéctica / Projectique, 2023/HS1 (Hors Série), p. 149-173.

³⁷ BOUCHET Patrick, LEBRUN Anne-Marie, MARSAC Antoine, « Tourisme durable et expériences touristiques : un dilemme. Proposition d'un dispositif d'analyse appliqué à l'itinérance en milieu rural », Management & Avenir, 2012/6 (n° 56), p. 134-153.

³⁸ LE MAREC Audrey, « L'habitat rural, enjeu d'intérêt intercommunal », Pour, 2007/3 (N° 195), p. 120-127.

³⁹ Dossier Insee de la Communauté de communes Vézère-Monédière-Millesources, 14/11/2023.

à travers plusieurs rencontres avec des élus, nous avons identifié que les logements communaux sont très prisés et qu'ils trouvent preneur rapidement. Face à l'émergence de nouvelles réglementations, la location de logements considérés comme des « passoires énergétiques » est interdite depuis le 1^{er} janvier 2023, selon une limite de consommation énergétique maximale fixée à 450 kWh/m² ⁴⁰.

Pour faire face à ces mesures, depuis 2022 et jusqu'en 2027, une OPAH est en place dans la continuité de la CTG. Elle permet aux propriétaires vivant au sein des 20 communes de V2M de mobiliser des aides financières pour la réalisation de travaux. Il peut s'agir de rénovations globales, d'adaptation des logements dans le but de favoriser le maintien à domicile, mais également d'accompagner les rénovations énergétiques. Cette OPAH est une réponse aux constats mis en avant lors du diagnostic territorial au sujet de la performance énergétique des logements et du vieillissement de la population. Centrée sur la thématique du logement, l'opération vise également à lutter contre l'habitat indigne. Malgré les limites que peut présenter le dispositif, l'OPAH représente une ressource considérable pour le territoire et pour les habitants. Elle se place ici dans une action répondant directement aux objectifs établis par la CTG, puisqu'elle permet la rénovation des habitations vétustes et des passoires énergétiques. La valorisation de l'existant est d'autant plus essentielle dans un contexte où seulement trois communes de V2M disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et où les autres sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). En effet, certains élus ont partagé le fait qu'il est de plus en plus difficile d'autoriser de nouvelles constructions avec le RNU.

En outre, la CTG engage le développement de l'offre de logements temporaires tels que les logements communaux, notamment à destination des saisonniers, et de logements accessibles aux jeunes. De plus, un réel travail a été engagé afin de faciliter l'emploi pour les jeunes à travers l'accès à un logement. Ces actions passent notamment par un travail d'information des propriétaires et des potentiels locataires, visant à lever les freins à la location afin de faire face aux difficultés d'accès au logement rencontrées par les jeunes. Cette action s'appuie notamment sur une réduction de la vacance, chantier mené en collaboration avec les élus et à travers l'emploi de l'outil « Zéro Logement Vacant ». En ce sens, la CTG incarne l'accent porté par l'intercommunalité, au cours de ces deux dernières années, sur le maintien et le développement de tous les types de services au sein du territoire de la CC V2M. La convention motive la création d'équipements sociaux, de tiers-lieux, ainsi que d'infrastructures d'équipements sportifs et culturels. L'ORT propose quant à elle des objectifs de développement

⁴⁰ Décret n° 2021-19 du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France métropolitaine.

des services aux habitants se plaçant dans des champs d'action similaires à ceux de la CTG. En somme, la CTG, l'ORT et l'OPAH ont apporté à la CC V2M des moyens d'action visant entre autres à développer les services, créer des opportunités de logement et de rénovations. Cette politique vise à favoriser l'amélioration du cadre de vie pour les populations âgées comme les plus jeunes, avec un accent porté sur l'habitabilité du territoire pour les familles, par exemple en matière de petite enfance ou d'offre culturelle.

Enfin, les résultats du questionnaire mené en novembre 2023 ont démontré que 40 des 60 répondants n'étaient pas originaires de Corrèze. Plusieurs entretiens ont également mentionné l'arrivée depuis plusieurs années d'une population séduite par le territoire à la suite de vacances, en particulier des nouveaux habitants Hollandais et Anglais. C'est en général une fois à la retraite que ces habitants s'installent durablement, et comme nous l'explique ce maire d'une des communes de V2M, « beaucoup [...] rachètent des maisons et les rénovent ». Ce phénomène s'observait déjà dans les années 2000, comme en témoigne l'article « L'immigration britannique en France : le cas du Limousin »⁴¹. Françoise Ardillier Carras mentionne ainsi que « la part des acquisitions immobilières et foncières des Britanniques est passée de 7 % en 2000 à près de 20 % en 2005 ». Il est également indiqué que les investissements se font davantage en direction du bâti que de la terre, ce qui vient conforter cette parole d' élu. De plus, selon Françoise Ardillier Carras⁴², « l'accueil de nouvelles populations motivées et dynamiques peut entraîner un nouveau souffle salvateur » pour un territoire où des retombées positives peuvent en découler. De surcroît, de nombreuses familles « notables » ayant « fait carrière à Paris, Bordeaux ou Lyon reviennent à la suite d'héritages et s'investissent dans l'associatif sur des communes comme Bugeat » comme en témoigne une chargée de mission à l'Office de tourisme de Treignac. Ce phénomène selon lequel « les campagnes attirent de nouveaux ménages dont le pouvoir d'achat est souvent supérieur à celui de la population locale »⁴³ a son lot de contraintes. Pour autant, dans cette situation, il permet la mise en valeur de logements qui pourraient être laissés à l'abandon, donnant parfois même lieu à une rétribution d'usage lorsque d'anciennes granges sont rénovées.

La CC V2M dispose donc d'un potentiel important d'amélioration de son habitabilité en termes d'offre de logement. Elle peut compter sur une documentation planifiant des projets visant à améliorer son cadre de vie. Doublée d'une présence associative, cette documentation permet à la CC V2M de renforcer son attractivité habitante. Elle contribue ainsi à améliorer la

⁴¹ ARDILLIER-CARRAS Françoise, « L'immigration britannique en France : le cas du Limousin », Population & Avenir, 2008/5 (n° 690), p. 15-17.

⁴² ARDILLIER-CARRAS Françoise, 2008.

⁴³ LE MAREC Audrey, « L'habitat rural, enjeu d'intérêt intercommunal », Pour, 2007/3 (N° 195), p. 120-127.

qualité de vie sur le territoire et contribue ainsi à lutter contre la baisse démographique à laquelle elle fait face.

Les richesses patrimoniales vernaculaires et paysagères de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, vectrices d'attractivité

Les richesses patrimoniales et les différents projets portés entre structures et acteurs, de manières intra et interterritoriales constituent un terreau favorable au développement de l'attractivité touristique de V2M.

En effet, l'architecture des bâtiments que l'on retrouve sur cette intercommunalité est remarquable pour sa cohérence et sa singularité et constitue une spécificité locale. De plus, ce patrimoine vernaculaire se caractérise par l'emploi de matériaux de proximité que sont le granite et l'ardoise (figure 20), selon l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, cette utilisation rend « *intrinsèquement liés le bâti et le paysage* ». ⁴⁴



Figure 20 : Vue sur Treignac depuis la Tour de la Garde (C. BESSET, janvier 2024).

Le patrimoine religieux est quant à lui extrêmement riche. L'église Saint-Martial de Lestards (figure 21) en est un exemple. Classée au titre des monuments historiques depuis 2002, cette dernière est unique en France. Il s'agit de la seule église à être couverte d'un toit de chaume en paille de seigle. De manière non-exhaustive, nous pouvons également citer l'église Saint-Georges de Tarnac, ou encore le prieuré de Soudaine-Lavinadière. Les vestiges archéologiques de ce prieuré de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem (figure 22) sont les seuls retrouvés à ce jour en France. C'est pour cette raison que sa conservation constitue une part intégrante de la valorisation du patrimoine et de l'identité du territoire auprès des habitants et des touristes. En ce sens, la Communauté de communes a porté un projet de valorisation du site mais aussi de consolidation des vestiges et de rénovation des fresques présentes dans l'église attenante. Selon Fabien Venon, « *seules des structures intercommunales peuvent*



Figure 21 : Église au toit de chaume de Lestards (L. DELAMAIDE, novembre 2023)



Figure 22 : Vue aérienne des vestiges de l'église et du Prieuré de Soudaine-Lavinadière (Fondation du patrimoine-Commune de Soudaine-Lavinadière).

⁴⁴ Ministère de la Culture, 2019, Présentation de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corrèze. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/content/download/273558/file/UDAP%2019.pdf?inLanguage=fre-FR> (Consulté le 07/02/2024).

aujourd'hui porter des projets touristiques viables autour des églises et des chapelles. »⁴⁵. Toutefois, le coût d'une telle opération est considérable et a nécessité la mobilisation d'aides financières du FEADER, du Conseil Régional, de la DRAC, de la Mission Patrimoine déployées par la Fondation du Patrimoine et de dons anonymes.⁴⁶

La commune de Lestards dispose de sentiers de randonnée qui proposent de découvrir différentes croix de granit (figure 23). Chacune de ces huit croix revêt une histoire particulière et permet d'en apprendre davantage sur l'histoire de territoire et de le valoriser. La diversité des activités patrimoniales à découvrir sur le territoire de V2M constitue l'une de ses spécificités, qui favorise l'accueil des visiteurs qui y seront sensibles. En effet, il n'est pas question d'adopter un modèle en contradiction avec ses spécificités, mais de s'appuyer sur ses richesses. Il



Figure 23 : Croix blanche de Lestards (Les potins de Lonard, 2009)

existe une grande diversité d'offre en matière de sentiers de randonnée et de VTT au sein de la CC V2M, ce qui constitue selon l'Office de tourisme de Treignac la partie principale des activités qu'il propose en complément des activités nautiques. Malgré des difficultés soulignées concernant leur recensement, nous observons à travers des applications comme *Rando Millevaches* qu'une réelle motivation existe pour créer des outils de valorisation des sentiers en les référençant. De plus, des associations locales comme *Vue sur les Monédières* œuvrent ponctuellement à la restauration de certains chemins et à leur ouverture en collaboration avec le PNR.

Un autre lieu emblématique de V2M autour duquel il est possible de randonner est le village de Clédats (figures 24 et 25). Ce village a été déserté par son dernier habitant en 1963 et c'est en 1989 que le domaine de 221 hectares est acquis par l'ONF.⁴⁷ C'est ensuite une mobilisation des communes de Grandsaigne, Bonnefond et Pradines à la fin des années 90 qui a permis la création de l'association Renaissance des vieilles pierres (RVP) afin d'œuvrer à la valorisation de ce village abandonné. Aujourd'hui, son accès reste assez difficile et « *il faut le mériter* », comme en témoigne la présidente de l'association RVP, afin de préserver le charme et l'atmosphère particulière de ce lieu. L'association travaille en collaboration étroite avec l'ONF pour développer l'attractivité de ce village d'une manière qui soit la plus cohérente possible. Le

⁴⁵ VENON Fabien, « Les ambitions touristiques malmenées des municipalités françaises : la mise en valeur des églises et des chapelles rurales du Cantal et du Puy-de-Dôme », *Téoros*, 23-2 | 2004, 48-53.

⁴⁶ Fondation du patrimoine, date inconnue, Église et prieuré de Soudaine-Lavinadière. Disponible sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-et-prieure-de-soudaine-lavinadiere> (Consulté le 06/02/2024).

⁴⁷ Le Mag de la Corrèze, vos envies d'ailleurs, date inconnue, Clédats & le mystère du village abandonné. Disponible sur : https://www.tourismecorreze.com/fr/le_mag/cledat_le_mystere_du_village_abandonne.html (Consulté le 08/02/2024).

PNR Millevaches en Limousin, quant à lui, assure une mise en lumière de ce site dans un objectif de promouvoir un tourisme local correspondant aux spécificités du territoire. Au même titre, l'office de tourisme promeut « *très bien* » ce site dans la continuité de cette même démarche, selon la présidence de l'association RVP.



Figure 24 : Photographie au cœur du village abandonné de Clédat (Le mag de la Corrèze-L'envie d'ailleurs)



Figure 25 : Sculpture en pierre de Michel Kirsch (Le mag de la Corrèze-L'envie d'ailleurs)

Le PETR est à l'origine d'une restructuration touristique qui s'est traduite par le regroupement des Offices de tourisme des trois intercommunalités concernées dans un contexte où « *les élus souhaitaient se donner mutuellement plus de poids* », comme la directrice de l'Office de tourisme de Treignac nous l'expliquait. Malgré une délocalisation des locaux, il s'agirait d'un moyen efficace pour « *obtenir plus de moyens et agir à une échelle plus importante* ». La promotion des Communautés de communes voisines est désormais facilitée auprès des touristes, ce qui a « *des répercussions positives pour les prestataires* » comme l'affirme la directrice de l'Office de tourisme.

La CC V2M est donc riche de nombreuses ressources permettant d'améliorer l'habitabilité de son territoire, en agissant notamment sur l'attractivité touristique de l'intercommunalité. Les ressources qu'elle mobilise sont fondées sur les spécificités locales du territoire, et reposent sur une valorisation de celles-ci. La Communauté de communes peut en effet s'appuyer sur des initiatives qui visent à encourager un développement touristique respectueux de ses spécificités, et qui participent également à l'amélioration de l'habitabilité du territoire.

Des initiatives locales qui renforcent les dynamiques de développement et de valorisation du territoire

Parmi les opportunités dont dispose le territoire pour le développement de son attractivité, plusieurs opérations et initiatives viennent renforcer son dynamisme et son habitabilité.

Tout d'abord, afin de revitaliser le territoire de la CC V2M et dans le cadre d'une convention avec l'ORT, les communes de Treignac et Chamberet ont été identifiées comme des centralités nécessitant d'être placées au cœur d'un projet d'aménagement. Elles ont ainsi été intégrées au programme Petites Villes de Demain (PVD) visant à améliorer l'habitat, le cadre de vie, l'accès aux services, à l'emploi et la valorisation du patrimoine au sein de ces deux communes. Cet outil d'aménagement permet la définition et la mise en œuvre de projets au sein des territoires, avec l'objectif « de dépasser le périmètre de la commune pour porter un projet à l'échelle intercommunale, voire du bassin d'emploi, pour mutualiser les moyens et rationaliser les choix d'équipements publics »⁴⁸, selon Yves Le Breton. En somme, il s'agit d'un premier pas vers la constitution d'un projet commun pour V2M qui serait « *cousu main* » comme l'affirme Yves Le Breton dans un article, « *Quel avenir pour les centres-villes ?* » et où chaque territoire serait considéré comme différent. De plus, les services du programme donnent aux villes concernées l'accès à un soutien en ingénierie, à l'intégration à un réseau, et des financements sur des mesures thématiques ciblées. Outre les mobilités et le logement, le programme PVD peut se porter sur la protection et la valorisation du patrimoine, des volets plus sociaux comme la prise en compte du vieillissement de la population, ou encore l'alimentation, en facilitant la mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) et le développement de circuits courts.

Au-delà de ce programme, des initiatives des municipalités de V2M œuvrent à l'amélioration des conditions et du cadre de vie de ses habitants. Ainsi, nous avons identifié que les communes propriétaires de logements que nous avons rencontrées mettent un point d'honneur à proposer des logements décents et à des prix peu élevés pour favoriser les installations. Certaines municipalités comme celle de Veix nous ont confié que l'enjeu était parfois de permettre à certaines familles de se loger de manière transitoire avant de trouver un logement plus adapté à leurs besoins.

⁴⁸ LE BRETON Yves, « Quel avenir pour les centres-villes ? », Constructif, 2022/3 (N° 63), p. 73-79.

Ensuite, nous pouvons mettre en lumière qu'en 2018, Treignac (figure 26) est devenue la première commune Corrézienne à être labellisée Petite cité de caractère. Cet élément constitue un véritable atout pour la visibilité et la reconnaissance de la richesse patrimoniale du territoire et de sa typicité. À travers une enquête diffusée en 2020 auprès de 168 communes, l'association Petites Cités de Caractère de France a récolté 52 réponses.⁴⁹ Sur l'ensemble des répondants, 15% étaient situées en Nouvelle-Aquitaine. Le bilan s'est montré très positif, en effet, 88% des répondants ont affirmé qu'ils avaient observé un impact sur les relations que les habitants entretenaient avec le

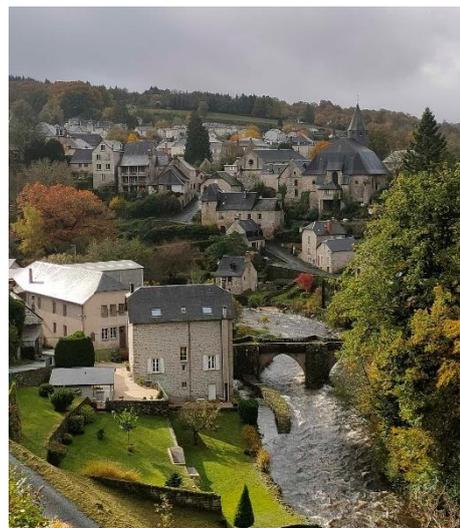


Figure 26 : Vue sur la commune de Treignac et la Vézère (DUCROCQ.M, 2023)

patrimoine et que des répercussions économiques avaient eu lieu sur leur commune. Enfin, 100% des répondants ont affirmé que la labélisation avait eu un impact sur le tourisme sur leur commune. Une conseillère municipale pour la commune de Treignac conforte ces éléments en exprimant dans la synthèse de cette enquête que « *la marque apporte une visibilité au-delà de [leur] territoire* ». Des projets et des volontés d'acteurs diversifiés témoignent d'un intérêt face à l'amélioration de la connexion entre le centre-bourg de Treignac et le reste de la commune, les reliant ainsi plus aisément aux différents parkings. Pour ce faire, il a été proposé d'améliorer l'accessibilité à pied et à vélo des centralités de la ville. Le chargé de mission mobilité du PNR Millevaches en Limousin souligne qu'il y a en ce sens « *une vraie volonté des personnes de tester autre chose et de se lever de la dépendance* ». La station Sports Nature Vézère-Monédières trouvait quant à elle assez intéressant d'imaginer un potentiel aménagement afin de relier par de l'itinérance douce le bourg de Treignac jusqu'au lac de la commune. Ces éléments témoignent des réflexions et de la motivation des acteurs en présence à améliorer les pratiques habitantes en lien avec les mobilités. Ce sont des critères d'habitabilité partagés par une large partie de la population, et qui impactent directement de la qualité de vie au sein du territoire.

En période estivale, le territoire bénéficie d'un grand dynamisme lié au tourisme. Cela constitue un véritable atout puisqu'il constitue en milieu rural « *une activité structurante* ».⁵⁰ La vie culturelle est stimulée et les retombées sont positives pour les commerces et les campings du territoire. En effet, les activités proposées par les associations locales s'étoffent en été. Ainsi, des

⁴⁹ Petite Cité de Caractère, 2020, Enquête sur les impacts de la marque. Disponible sur : https://www.petitescitesdecaractere.com/sites/default/files/user/122/uploads/resultats_enquete_sur_les_impacts_de_la_marque_cc.pdf (Consulté le 06/02/2024).

⁵⁰ MARSAC Antoine, LEBRUN Anne-Marie, BOUCHET Patrick, 2012.

associations comme Renaissance des vieilles pierres organisent un ensemble d'activités auquel ils essayent d'associer le plus large public en incluant également les plus jeunes. De plus, sachant que, selon l'article publié par Antoine Marsac et Anne-Marie LEBRUN, les régions rurales ont « *tout avantage à préciser le type de produit qu'elles désirent mettre en marché* », le territoire de V2M est libre de donner la direction qu'il souhaite à ce tourisme. En ce sens, il peut tout à fait opérer le choix de le cibler sur un tourisme vert et en adéquation avec les spécificités locales qui constituent « *un paysage [...] grandiose et magnifique* » selon le maire d'une commune de V2M.

1.2.2. Des initiatives formelles et informelles à suivre pour relocaliser l'économie et favoriser les pratiques habitantes améliorant la qualité de vie

Ainsi, nous avons identifié des initiatives mises en œuvre afin de favoriser une relocalisation de l'économie au territoire de V2M. Nous notons d'ores et déjà que « *chaque initiative présente un caractère unique, du fait des parties prenantes qui l'animent [...] de son périmètre de mise en œuvre, du type d'activités développées et plus largement du contexte pédoclimatique, historique, politique et socio-économique dans lequel elle s'insère* »⁵¹ En premier lieu, nous allons observer les initiatives propres à la production alimentaire locale et sa commercialisation sur le territoire de V2M.

Des initiatives et des projets œuvrant à la promotion de pratiques alimentaires plus locales

Tout d'abord, la commune de Treignac dispose d'un magasin de producteur nommé « Les p'tites cagettes » dans lequel sont disponibles à la vente différentes productions alimentaires (viande, fruits, légumes, produits secs, boissons, etc.), mais aussi certains produits cosmétiques locaux. Ainsi, c'est une occasion pour le producteur de proposer à la vente ses productions, qui, dans un souci de diversification, propose une variété de choix importante aux consommateurs. Des productions locales de plus de 40 autres producteurs sont disponibles à la vente. En complément, 30 % des produits proposés sont dits « de soutien », et sont tous issus de l'agriculture biologique. Cette stratégie vise à éviter que les consommateurs aient à se fournir au supermarché pour compléter leur panier. C'est une forme de participation à « *l'invention de nouvelles formes de commercialisation et de distribution des produits alimentaires en milieu rural* »⁵². Pour le gérant de l'épicerie, c'est aussi « *un espace de convivialité et d'entraide entre producteurs* », qui témoigne d'un certain « *intérêt citoyen* » et qui répond à un « *besoin de créer*

⁵¹ TISSONE Flore, HERNANDEZ Solange, MOUSTIER Emmanuelle, « Le bonheur est-il dans le champ ? Initiatives locales et soutenables dans l'agri-alimentaire urbain et périurbain : émergence d'un travail institutionnel de redéfinition des espaces », Gestion et management public, 2019/2 (Volume 7 / n° 4), p. 27-50.

⁵² DELFOSSE Claire, « L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux », L'Information géographique, 2019/4 (Vol. 83), p. 34-54.

du lien autour de l'alimentation dans le territoire ». C'est en ce sens que Claire Delfosse, dans « L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux »⁵³, explique que ces espaces sont des lieux propices à la « réflexion sur l'alimentation, sur les modes de production, les liens à l'agriculture, l'environnement et sur ce qu'est vivre en milieu rural ». L'enjeu pour le gérant est effectivement de proposer un service à la collectivité, ce qui dépend avant tout de « la capacité de faire les choses ensemble par réflexe et par plaisir ». Ainsi, cette initiative vise à améliorer le cadre de vie des habitants, et à rendre possible le développement de pratiques habitantes bénéficiant à leur qualité de vie.

C'est dans ce même esprit que s'organise le Magasin général de Tarnac (figure 27) qui, au-delà de proposer des produits alimentaires, fait aussi office d'espace associatif, de bar-cantine, de bibliothèque et organise régulièrement des événements culturels. L'accès à des produits alimentaire au sein de leur commune est important pour les personnes âgées. Dans ces situations, l'enjeu est de proposer des alternatives aux grandes surfaces sans avoir l'intention de leur faire concurrence, mais dans le but de laisser le choix aux habitants. De surcroît, ces projets ont selon le maire de la commune « la volonté de s'inscrire ou de susciter dans des dynamiques rurales, de faire vivre les espaces ruraux, d'y créer de l'emploi, des animations et d'améliorer les liens entre agriculture et alimentation locale. »⁵⁴.



Figure 27 : Devanture du Magasin Général de Tarnac (Tarnac, une instruction française, 2014).

Parallèlement, sur la commune de Madranges, une association organise chaque semaine un marché de producteur. De plus, deux fois par mois, un marché sur lequel il est possible de retrouver des produits du terroir se tient à Bugeat et Chamberet. En soutenant ces marchés, les consommateurs peuvent accéder à des aliments frais et de qualité tout en soutenant l'économie locale. En juillet et en août, un marché festif sur lequel de la vente alimentaire et des animations sont proposées se tient à Treignac. Il est également possible à cette occasion de consommer des repas préparés sur place. En outre, nous avons identifié plusieurs producteurs qui réalisaient de la vente directe depuis leurs exploitations, comme Revenons à nos Moutons. Aussi, les vergers de Veix proposent une vente de fruits sous la forme

⁵³ DELFOSSE Claire, 2019.

⁵⁴ DELFOSSE Claire, 2019.

de cueillette. C'est un moyen pour les consommateurs de s'approprier les produits par un véritable apprentissage, et de se les procurer à moindre coût.

Par l'intermédiaire de la carte ci-dessous (figure 28), nous pouvons observer la répartition géographique sur le territoire de V2M des initiatives touchant à l'accessibilité à une alimentation locale de qualité. En effet, elle recense les marchés, mais également les points de vente que sont l'épicerie de producteur de Treignac, le Magasin général, les exploitations en vente directe (non exhaustif) ou par l'intermédiaire de la grande distribution (dans des rayons à destination de produits locaux). Ces initiatives comportent un fort potentiel de développement des critères d'habitabilité puisqu'elles prennent en compte plusieurs types de proximité : la commodité pour les habitants quant à la possibilité de constituer un panier complet à l'épicerie, et la création d'un lien de proximité au producteur et à son initiative. Ainsi, elles permettent à la fois de travailler au développement d'un cadre de vie facilitant l'accès à une alimentation locale, et permettent le renforcement d'habitudes de consommation tournées vers le territoire. D'autre part, l'accès à une alimentation locale passe par le développement de l'autoproduction. En effet, « *plus on appartient à une catégorie au degré d'urbanisation faible, plus on autoconsomme* ». ⁵⁵, ce qui signifie que dans les espaces ruraux, les jardins constituent des ressources très importantes d'autoconsommation, mais également de « *partage des savoir-faire* » comme le souligne un habitant lors de l'atelier participatif organisé sur la commune de Tarnac. Autre atout pour le territoire, le siège de l'Association de Développement pour une Agriculture plus Autonome (ADAPA) est présent à Chamboulive, une commune située à une dizaine de kilomètres de la CC V2M. L'ADAPA s'efforce de promouvoir une agriculture plus durable et locale, notamment en encourageant la vente directe et en recherchant des solutions pratiques aux problèmes rencontrés par les éleveurs. Son objectif est de faciliter les échanges entre une diversité d'acteurs, afin de sensibiliser à l'agriculture durable. Elle accompagne notamment les cantines, restaurants et maisons de retraite dans les démarches leur permettant de s'approvisionner en produits locaux. Elle collabore avec des organismes comme le Centre de Formation Agricole de Tulle afin de promouvoir les pratiques d'engraissement à l'herbe dans le CAP boucher.

⁵⁵ SESSEGO Victoire, STAQUET Amélie, SULLICE Etienne, 2018, L'autoconsommation alimentaire : entre ressource économique, pratique de loisir et morale écologique, Mémoire de statistique appliquée 2eme année d'ENSAE. p.22.

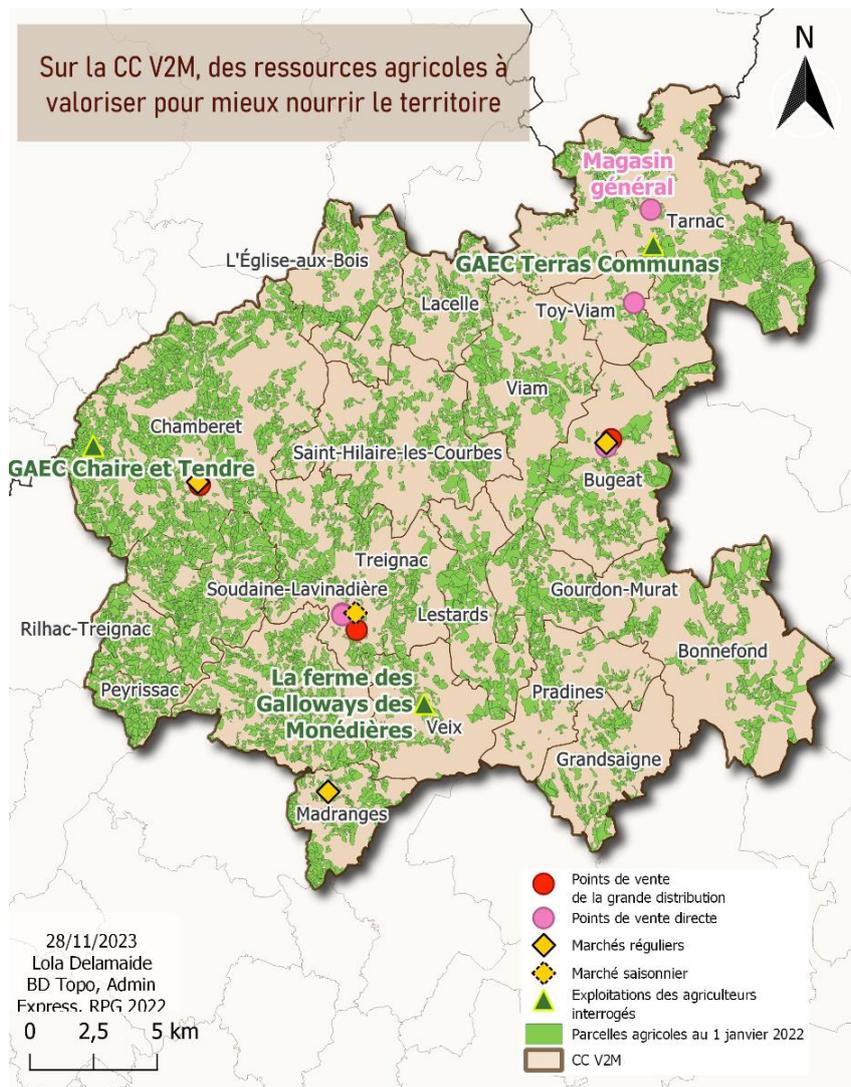


Figure 28 : Carte des ressources agricoles à valoriser pour mieux nourrir le territoire de la CC V2M (DELAMAIDE Lola, 2024).

Au sein du territoire de V2M, des élus sont prêts à porter des projets permettant l'accès à une alimentation locale pour leurs habitants, notamment à travers les repas proposés dans les cantines. Des communes comme celles de Bugeat encouragent déjà un approvisionnement local et issu de l'agriculture biologique pour la cantine de l'école. En ce sens, certains producteurs s'organisent pour permettre une vente à destination des restaurants collectifs. En effet, à titre d'exemple, le GAEC Chair et Tendre prévoit l'obtention d'un agrément lui permettant de vendre sa production aux collectivités locales à la suite de l'implantation d'un atelier de découpe. Cette volonté politique crée un environnement favorable à l'essor de ces projets visant à améliorer la qualité de vie sur le territoire. Elle contribue à développer son habitabilité sur le volet alimentaire, pour assurer un accès à la consommation de produits sains et locaux à la totalité de la population habitante de la CC V2M, des plus jeunes aux plus âgés.

1.2.3. Des pratiques encourageant la préservation et la valorisation des paysages et de l'identité locale

Selon Justine Balibar, « dans un sens iconiste, le paysage est une image, une représentation. [...] Dans un sens réaliste, cette fois, le paysage est un environnement réel, une chose du monde physique où nous nous trouvons »⁵⁶. En somme, le paysage et sa structure ne concernent pas uniquement l'imaginaire, mais renvoient également au réel et au symbolique⁵⁷. En effet, nous avons observé précédemment la façon dont ces représentations sur un territoire historiquement couvert de landes et de bocages, remplacés récemment par des monocultures de résineux, ont évoluées. Les aménités constituent aujourd'hui « des atouts reconnus, sinon des impératifs, pour le développement régional et local »⁵⁸. Ainsi, au-delà de leur justification environnementale, « les actions de protection, de prévention, de réparation et de mise en valeur permettent une amélioration de la qualité d'accueil »⁵⁹. Ainsi dans cette partie, nous allons observer les nombreuses pratiques présentes sur V2M, qui encouragent une préservation des paysages renforçant son attractivité touristique et habitante.

Une mise en valeur de l'agriculture vertueuse du territoire

Le rôle paysan des pratiques agricoles vertueuses est essentiel à la préservation des paysages spécifiques à l'identité du territoire. Depuis 2019, l'Association pour le pastoralisme de la montagne limousine⁶⁰ s'est constituée à la suite d'un travail de concertation entre le PNR de Millevaches, les groupements pastoraux et d'éleveurs du territoire et quelques structures œuvrant pour le pastoralisme. L'association s'engage activement à soutenir et à promouvoir cette pratique traditionnelle en accompagnant les éleveurs, bergers et propriétaires fonciers. Elle œuvre à faciliter l'intégration des éleveurs au sein de groupements pastoraux, à les aider à obtenir des financements, notamment pour s'équiper, ainsi qu'à améliorer leurs conditions de travail. De même, elle accompagne les propriétaires fonciers en leur proposant de confier l'entretien de leurs parcelles à des groupements pastoraux et en les aidant à financer les équipements nécessaires. En outre, l'association s'investit dans l'animation en promouvant le pastoralisme et en organisant divers événements tels que des fêtes de la Transhumance et des randonnées sur les estives. À travers ces actions, elle vise à renforcer la cohésion sociale et économique des communautés pastorales, tout en préservant et en valorisant ce patrimoine culturel et environnemental unique. Selon le code rural (art L 113-1 section 1 chapitre 3), « par

⁵⁶ BALIBAR Justine, « Du paysage représenté au paysage réel », Nouvelle revue d'esthétique, 2018, n° 22, p. 9-23.

⁵⁷ THIBIERGE Stéphane, « Le paysage et les questions qu'il pose à la représentation », Psychologie Clinique, 2022, n° 54, p. 47-56.

⁵⁸ RIBIERE Georges, « La gestion des aménités et le développement durable », Revue française d'administration publique, 2010, n° 134, p. 373-383.

⁵⁹ RIBIERE Georges, 2010.

⁶⁰ Association pour le pastoralisme de la Montagne Limousine, date inconnue, L'association. Disponible sur : <https://assopastolimosin.wordpress.com/> (Consulté le 13/02/2024).

leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme [...] est reconnu d'intérêt général [...]. » Dans ce contexte, le PNR intervient en tant que structure pilote, à la fois maître d'ouvrage, coordinatrice et animatrice des sites Natura 2000. De plus, un financement est possible à travers des fonds européens. Le CEN est quant à lui gestionnaire de parcelles. Il travaille avec les agriculteurs aux pratiques extensives se trouvant à proximité d'un site dont ils ont la gestion. Un administrateur du CEN rapporte « on travaille beaucoup sur le pastoralisme en mettant à disposition des terres détenues par l'association [et également] à la restauration des prairies ». La présence de tels dispositifs est à noter dans la mesure où, selon Aude Warter, les paysages ouverts résultent de l'activité humaine, ils structurent les territoires et « entrent en jeu pour la qualité de son cadre de vie [et de son] attractivité à la fois touristique et résidentielle »⁶¹. En effet, l'attractivité des paysages typiques de la CC V2M dépend de l'entretien assuré par les agriculteurs dont le rôle est déterminant dans le maintien d'un cadre de vie qui corresponde à l'imaginaire partagé par les habitants et les touristes.

La valorisation des produits du territoire, la Marque du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin offre une reconnaissance officielle aux produits locaux dont les pratiques agricoles sont en cohérence avec celles soutenues par la Charte du Parc, qui garantit leur qualité et leur origine sur le territoire. En obtenant cette marque, les producteurs bénéficient d'une visibilité accrue et d'une crédibilité renforcée auprès des consommateurs, ce qui peut stimuler les ventes et encourager le développement économique local. Cela favorise leur identification au sein du territoire, et ancre leur rôle dans la conservation du territoire. De plus, une marque du PNR est souvent associée à des valeurs de préservation environnementale et de respect des traditions, ce qui renforce l'attrait des produits locaux et contribue à la promotion du patrimoine et de l'identité régionale. Il s'agit en somme d'un véritable outil promotionnel pour les productions locales, qui soutient économiquement les producteurs locaux et pérennise ainsi leur activité de préservation des paysages et pratiques locales.

La valorisation et la préservation des forêts du territoire

La sylviculture est une activité économique importante de la CC V2M. Certaines entreprises encouragent d'ores et déjà la valorisation des ressources locales en bois, en participant ainsi à conserver l'identité paysagère du territoire.

Nous avons observé un exemple de cette pratique avec une scierie située sur le territoire de la CC V2M. Le gérant explique scier essentiellement du bois local, notamment en provenance

⁶¹ WARTER Aude, « Le multi usage des espaces pastoraux : le paysage comme levier pour harmoniser les tensions liées au partage de l'alpage. Cas du Haut-Verdon », Sciences du Vivant[q-bio], 2019.

du plateau de Millevaches. Il nous a en effet indiqués que « 95% de [leur] apport [était issu d'un périmètre] de 80 kilomètres maximum ». Selon lui, c'est aussi une question de rentabilité et « pour que ça reste sérieux en matière d'émission de carbone » il expliquait qu'il était beaucoup plus logique de travailler en local. De plus, selon Ariel Eggrickx, « développer la filière locale bois-énergie [...], contribue à faire émerger un intérêt partagé entre les détenteurs de la ressource bois, les exploitants forestiers et les collectivités locales »⁶² ce qui pourra avoir des répercussions positives tant pour la filière que pour le territoire et la coopération entre acteurs. Cette démarche correspond au troisième enjeu de la charte forestière de territoire du PNR. En effet, ce dernier consiste à soutenir l'augmentation de la création de valeur ajoutée sur le territoire et le développement des circuits de valorisation du bois de proximité. Ce modèle d'exploitation sylvicole a un impact réduit sur le cadre de vie des habitants, et contribue à valoriser les spécificités paysagères du territoire.

Nous observons ainsi des initiatives constituant un appui à la préservation des forêts en tant qu'aménité. Le CEN porte, par exemple, des actions foncières comme « un outil concret de préservation de la biodiversité des territoires »⁶³. Cette action foncière peut prendre plusieurs formes, l'acquisition amiable, la location (dont les baux emphytéotiques) ou encore des conventions octroyant un droit d'usage. Concernant les parcelles privées, « l'acquisition demeure l'outil permettant la préservation la plus pérenne »⁶⁴. Sur le plateau de Millevaches, les parcelles dont le CEN a la gestion sont à 70% agricoles et à 30% forestières. L'enjeu ici est de renforcer un réseau de sites préservés par les CEN, souvent identifiés comme cœur de biodiversité. En parallèle, le PNR mène lui aussi des actions d'acquisition foncière, comme en 2022 sur la commune de Pradines⁶⁵. La forêt de la Molestie, classée en tant que Site d'intérêt écologique majeur (SIEM) a ainsi pu être épargnée d'une coupe rase initialement prévue sur le secteur. De plus, depuis janvier 2024, à la suite d'une Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), le Centre National de la Propriété Foncière (CNPF) a l'obligation de communiquer au PNR ML le plan de gestion d'une parcelle située sur la commune de Tarnac, initialement vouée à une coupe rase. Cet événement fait cas de jurisprudence et il devient alors possible de renouveler la demande de ces documents sur un autre dossier. Ainsi, de tels dispositifs contribuent à une protection des aménités paysagères spécifiques au territoire et donc à la protection de son cadre de vie.

⁶² EGGRICKX Ariel, « Dynamiser la filière bois par le développement durable : Le cas d'un Pôle d'Excellence Rurale Bois Bio-ressources », Management & Prospective, 2016/2-3 (Volume 33), p. 95-114.

⁶³ Disponible sur : <https://cen-allier.org/decouvrir-et-agir-avec-le-cen/soutenir-l'intervention-fonciere/>.

⁶⁴ Conservatoire d'espaces naturels Allier, date inconnue, Participer à l'intervention foncière. Disponible sur : <https://cen-allier.org/decouvrir-et-agir-avec-le-cen/soutenir-l'intervention-fonciere/> (Consulté le 14/02/2024).

⁶⁵ Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du 24 janvier 2023, PNR Millevaches en Limousin. Disponible sur : https://www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/b.2023-11_acquisitionboismolestie.pdf (Consulté le 14/02/2024).

Ainsi, des initiatives déjà présentes sur la CC V2M constituent des ressources importantes pour l'amélioration de son cadre de vie, et montrent que les activités économiques spécifiques à son territoire peuvent contribuer à la valorisation de ses aménités paysagères.

Les richesses écologiques locales : une reconnaissance des spécificités du territoire

En étant adhérentes au PNR Millevaches en Limousin, les 20 communes de V2M bénéficient depuis 2021 du prestigieux label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)⁶⁶. Le PNR est le quatrième site en France et le dix-neuvième au monde à s'être vu décerner ce label par l'international Dark-Sky Association pour une période de trois ans. En parallèle, plusieurs communes ont été distinguées pour avoir su adapter leurs pratiques, notamment concernant l'extinction de l'éclairage public par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). Ainsi, une distinction par « catégorie d'étoile » s'est dessinée et les communes de Tarnac, Saint-Hilaire-les-Courbes et Lacelle bénéficient de trois étoiles. Cette pratique, au-delà des économies énergétiques qu'elle génère, permet dans ce contexte de faciliter l'observation du ciel en limitant le halo lumineux qu'entraîne l'éclairage public. En outre, à l'occasion d'une interview sur France 3, le président du PNR ML expliquait : « *Il existe un vrai tourisme astrophysique, à nous de le développer maintenant* »⁶⁷. Ce label est un véritable atout pour la visibilité nationale, voire internationale de ce site, désigné comme l'un des plus sombres d'Europe de l'ouest. Surtout, ce label permet à la Communauté de communes de se placer dans une démarche de valorisation de ses richesses écologiques locales, en se constituant en réservoir de biodiversité à l'intérieur duquel des corridors écologiques sont assurés. En effet, la Communauté de communes V2M est intégrée aux réflexions concernant un travail de trame noire à l'échelle du Massif central. La trame noire peut être définie « *comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne* »⁶⁸. La trame noire peut être considérée comme un compromis entre les enjeux environnementaux et les attentes de la population. En effet, c'est un outil permettant à la fois la prise en compte de la maîtrise des dépenses énergétiques, la préservation de la nature et également la prise en main des questions liées à l'amélioration de la qualité de vie⁶⁹. Les résultats de ce dispositif ont pu être appréciés lors du

⁶⁶ Parc naturel régional Millevaches en Limousin, date inconnue, La RICE en question. Disponible sur : <https://www.pnr-millevaches.fr/La-RICE-en-questions>. (Consulté le 13/02/2024).

⁶⁷ France 3 Nouvelle-Aquitaine, 2021, Le ciel du plateau de Millevaches parmi les 19 plus beaux au monde. Disponible sur : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/le-ciel-du-plateau-de-millevaches-parmi-les-19-plus-beaux-au-monde-2361280.html>. (Consulté le 13/02/2024).

⁶⁸ DALOZ Aurélien, PAQUIER Fabien, SORDELLO Romain, « Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre », Office français de la biodiversité, 2021.

⁶⁹ CHALLEAT Samuel, FRANCHOMME Magalie, HINNEWINKEL Christelle, « La trame noire, un indicateur de la place de la nature dans l'aménagement du territoire », Bulletin de l'association de géographes français, 96-2 | 2019, 161-180.

premier inventaire depuis une extinction lumineuse partielle sur la commune dans le cadre du label RICE, mettant en avant ses bénéfices sur la population de vers luisants. Les paysages nocturnes, dont le ciel étoilé visible depuis le territoire, sont une spécificité mise en avant par les différentes labellisations. Ils se doublent d'un point d'attention particulier quant à la biodiversité du territoire, valorisée par ces dispositifs de protection. En collaboration avec d'autres acteurs, la CC V2M bénéficie de ces caractéristiques originales pour développer une attractivité touristique ajustée à son identité.

De plus, la Communauté de communes V2M bénéficie d'une richesse écologique remarquable grâce à la présence de la Vézère, le cours d'eau emblématique qui la traverse. Il existe une responsabilité des acteurs de la gestion de l'eau d'assurer en amont et en aval la qualité et la quantité d'eau de cette dernière afin d'assurer la valorisation du territoire à travers la mise en avant de l'eau comme vecteur de l'identité territoriale. Cette rivière et son chevelu de sources et de ruisseaux constituent un corridor écologique vital, et grâce à « *une eau fraîche et bien oxygénée* »⁷⁰, elle offre un ensemble d'habitats propice au développement d'une faune aquatique. Les zones humides associées, comme les ripisylves ou les prairies humides, jouent également un rôle crucial en tant que réservoirs de biodiversité, nécessitant la préservation des continuités écologiques. L'étang communal du Portail, situé à Treignac, abrite des espèces peu communes telles que le Râle d'eau et une diversité intéressante de libellules et témoigne de cette biodiversité florissante. Le patrimoine naturel du territoire est reconnu à l'échelle communautaire, avec plusieurs inventaires et protections patrimoniales établis. Des zonages tels que la ZNIEFF de type I « Vallée de la Vézère au Rocher des Folles » et le site Natura 2000 « Gorges de la Vézère autour de Treignac » participent à préserver les habitats forestiers et humides, ainsi que les espèces associées parties prenantes des qualités territoriales que sont la forêt, l'eau et paysages.

En somme, la pluralité des ressources et des initiatives mises en lumière dans ces parties témoigne de l'engagement remarquable des habitants et des acteurs du territoire pour l'amélioration de son habitabilité. D'une part, en valorisant ses ressources locales et en s'appuyant sur l'existant, V2M participe à revitaliser son territoire, à améliorer son cadre de vie et à offrir de nouvelles opportunités aux résidents. L'implication des acteurs locaux, des associations et des municipalités est cruciale dans la mise en œuvre de ces pratiques. Enfin, l'attractivité touristique du territoire dépendante de sa qualité paysagère et écosystémique profite de l'obtention d'un ensemble de labels et de sa diversité afin de renforcer son identité et

⁷⁰ AVAP de Treignac, 2019, Annexe du rapport de présentation. Disponible sur : https://www.mairietreignac.fr/userfile/documents/19269_sup_AC4_20210729.pdf (Consulté le 13/02/2024).

son attrait. Ces efforts collectifs contribuent à l'habitabilité d'un territoire et démontrent la volonté de la CC V2M de préserver son environnement tout en favorisant son développement économique et social.

Conclusion :

Cette partie permet ainsi de rendre compte des différents critères selon lesquels les habitants de la CC V2M évaluent l'habitabilité du territoire. Elle met en lumière les opportunités de développement et d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire en cohérence avec les attentes de développement portées par les acteurs de la CC V2M. Cela permet de mettre en avant la capacité du territoire de V2M à pallier ses difficultés en travaillant sur le développement d'un cadre de vie accueillant tout en préservant et valorisant ses spécificités locales.

Nous avons mis en avant la multiplicité d'initiatives issues de ce territoire dans le but de s'en inspirer afin de travailler à l'amélioration de ses critères d'habitabilité, de manière cohérente avec les caractéristiques propres au territoire. Cela se traduit par la création et le développement de services et d'infrastructures répondant aux besoins des habitants, ainsi que par une valorisation d'un tourisme respectueux des spécificités du territoire, qui assure une vitalité économique tout au long de l'année. Le travail sur les critères d'habitabilité que sont le logement, l'économie, le paysage, les aménités, l'agriculture ou encore la sylviculture permettent de réfléchir à un projet de territoire cohérent, ayant pour fin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

L'économie locale de V2M ne valorise pour l'instant pas assez les richesses du territoire, au bénéfice de son développement et de son attractivité. Cependant, une évolution est visible quant à l'orientation d'un certain nombre d'acteurs vers de nouveaux modèles de production et de consommation, notamment lorsqu'ils favorisent une relocalisation de leurs activités. La préservation des aménités naturelles et paysagères passe par la mise en place d'initiatives sociales et économiques favorables au dynamisme local, ainsi que par une gestion environnementale repensée pour préserver la richesse paysagère de la Communauté de communes.

Cela nécessite une collaboration étroite entre les acteurs locaux, les autorités publiques et les citoyens, dans le but commun de créer un environnement harmonieux et durable pour les générations présentes et futures.

2. La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, un territoire qui s'adapte au dérèglement climatique au travers d'une transition écologique

Les conditions d'habitabilité évoquées dans la première partie et qui sont souhaitées pour le territoire doivent pouvoir être garanties sur le long terme. Par conséquent, les modes de vie et d'habiter, ainsi que les pratiques des acteurs du territoire doivent nécessairement évoluer. En effet, l'avenir étant marqué par le changement climatique, les habitudes et les pratiques de certains acteurs sont menacées et donc remises en question. Ainsi, comme explicité en introduction de ce travail, la question de la transition écologique et énergétique du territoire doit être envisagée dès à présent. Au cours de cette seconde partie, nous allons nous intéresser aux systèmes productifs existants sur le territoire et à leurs impacts sur l'environnement et les ressources locales. Nous allons nous concentrer sur les systèmes agricoles, sylvicoles et touristiques qui sont étroitement liés à l'environnement et aux paysages du territoire. Cependant, dans le but de rendre cette transition écologique possible, nous aborderons aussi la question de la transition énergétique qui conditionne les moyens dont disposera le territoire pour atteindre son objectif et répondre à ses besoins. Les thèmes évoqués seront d'abord présentés par le biais des éléments qui pourraient agir comme des freins au processus global de transition, avant de s'intéresser aux éléments existants.

2.1. Une transition qui peine à être mise en œuvre dans les pratiques au sein du territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources

Afin de répondre aux besoins des acteurs du territoire en lien avec la transition écologique, la Communauté de communes doit faire face à un certain nombre de freins. Ainsi, nous tacherons dans cette partie d'explicitier ces éléments pouvant ralentir, d'une part, l'atteinte des objectifs de sobriété et d'autonomisation du territoire, d'autre part, le développement d'une économie respectueuse de l'environnement.

2.1.1 Des défis à relever afin de permettre au territoire de consommer sobrement ses ressources et de répondre à un besoin d'autonomie

Les obstacles au développement des énergies renouvelables

La place centrale endossée par la question énergétique dans une perspective de transition écologique ne la rend pas moins complexe. En effet, si le territoire souhaite travailler sur cette question, il devra faire face à bon nombre de problématiques. Au cours de nos entretiens, nous avons constaté que le territoire pourra difficilement se reposer sur l'éolien

comme levier pour développer davantage sa production d'énergies renouvelables. Depuis le premier projet d'implantation d'éoliennes entrepris à partir de 2004, les habitants et certains élus locaux restent fermement opposés à celles-ci. Dès 2021, le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin a également mis en avant sa volonté de ne pas soutenir de projets éoliens. Cette opposition presque unanime des acteurs de la CC V2M est principalement liée à la mauvaise insertion des éoliennes dans le paysage, mais également à leur influence notable sur la biodiversité. Cependant, il est important de souligner que la question de l'éolien sur la CC V2M semble être davantage un élément à prendre en compte dans le cadre d'une transition énergétique plutôt qu'un frein, le territoire pouvant tout à fait se concentrer sur d'autres moyens de production.

La solution la plus consensuelle serait donc le développement des panneaux photovoltaïques qui transforment la lumière en électricité, ainsi que les panneaux solaires qui transforment l'énergie solaire en chaleur, permettant ainsi de chauffer de l'eau. Toutefois, de nombreuses personnes ont questionné la pertinence de développer ce type d'énergie sur le territoire, car, pour certains d'entre eux, le territoire ne semble pas suffisamment ensoleillé pour produire efficacement de l'énergie. Cet élément montre qu'un important travail de sensibilisation des acteurs locaux doit être mené, car, en observant le nombre de jours d'ensoleillement par département, nous pouvons constater que la Corrèze se situe parmi les 25 départements les plus ensoleillés⁷¹. La population semble ainsi faire le lien entre les températures peu élevées et l'ensoleillement. En vérité, ces éléments ne sont pas toujours liés, on estime par exemple que, au-delà de 25 degrés, les panneaux photovoltaïques perdent en efficacité. De ce fait, le territoire est tout à fait adapté au photovoltaïque. Enfin, pour certains habitants et élus, il semble incohérent de développer l'énergie solaire alors même que cette production serait principalement consommée en dehors du territoire : s'il s'agit de produire pour l'ensemble du territoire français, le territoire est déjà largement excédentaire en production d'énergie renouvelable.

Le développement des énergies renouvelables semble être un défi complexe pour les communes, d'autant plus qu'elles ont dû, en 2023, dresser en un temps très limité un zonage d'Accélération des Energies Renouvelables. La quasi-totalité des communes interrogées a notamment mis en avant le manque d'accompagnement et d'informations à leur disposition pour établir ce zonage qui – après concertation avec les habitants – doit indiquer les lieux sur lesquels pourraient être implantés des outils de production d'énergie. La communication doit ainsi être améliorée afin de porter à la connaissance des élus l'ensemble des organismes

⁷¹ DATAGOUV, « Données du temps d'ensoleillement par département en France » <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/donnees-du-temps-densoleillement-par-departements-en-france/>

qu'elles peuvent mobiliser dans leurs projets. Des élus nous ont également partagé leur regret de ne pas être en mesure d'expliquer dans le détail aux habitants les intérêts d'un tel zonage, les coûts que cela impliquerait ainsi que les aides pouvant être mobilisées. De plus, les communes – notamment les plus petites – semblent inquiètes du coût qui resterait à leur charge si elles étaient amenées à développer ces outils au sein de leur périmètre ; bien que, à long-terme, les énergies renouvelables pourraient leur permettre de faire d'importantes économies. Finalement, comme l'indique un élu « *tendre vers l'autoconsommation, ça serait l'idéal, mais cela ne se fait pas comme ça* ».

Volet très important de la transition écologique, la question du transport en territoire rural est centrale puisqu'elle fait partie intégrante du quotidien des habitants. Au sein de la CC V2M, les habitants ont mis en avant une importante dépendance à la voiture et une faible utilisation des moyens de transport qui leur sont à disposition. Sur les soixante personnes ayant répondu au questionnaire à destination des habitants, seules sept prennent le bus au moins une fois par an, tandis qu'elles sont quatorze à prendre le train, principalement pour des trajets entre Limoges et Paris. Par ailleurs, un tiers des personnes interrogées ne connaissent pas le transport à la demande (TAD), tandis qu'elles sont seulement 4 à l'avoir déjà utilisé. De nombreux habitants ont également mis en avant le fait que les transports en commun ne soient pas indexés sur les événements du territoire et/ou sur le rythme de vie des habitants (horaire de travail, etc.), toutefois, nous avons pu constater que, parmi ces personnes, certaines n'avaient pas une bonne connaissance des différents moyens de transports à leur disposition.

Une raréfaction de la ressource en eau à prendre en compte

Après plusieurs périodes consécutives de sécheresse, l'approvisionnement en eau s'est placé au cœur de la préoccupation des acteurs du territoire. La complexité de cette question la rend particulièrement difficile à résoudre, puisque l'ensemble du territoire est concerné par la raréfaction de la ressource en eau, selon une intensité plus ou moins forte. Dans un premier temps, ces difficultés touchent directement les communes dans la mesure où elles ont la compétence de l'approvisionnement en eau de leur territoire. Par exemple, en 2023, la commune de Viam a fait face à des difficultés d'approvisionnement en eau, principalement en raison de l'augmentation du nombre de résidents pendant la saison estivale. À partir du 1^{er} janvier 2026, les compétences eau et assainissement des communes deviendront des compétences intercommunales, remettant fortement en cause les modèles actuels. Ce transfert de compétences est au centre de vives inquiétudes pour les élus. Certains craignent que les moyens consacrés à ces compétences ne soient pas à la hauteur des enjeux, et que la gestion soit déléguée à une grande entreprise qui entretiendra moins bien le réseau. D'autres souhaitent

pouvoir garder la main sur l'entretien de leur réseau, qu'ils connaissent bien, pour maintenir une efficacité et une rapidité d'intervention. Dans un second temps, l'accès en eau concerne grandement l'agriculture, sa pérennité étant mise en danger par les épisodes de sécheresse. Une agricultrice nous a notamment expliqué que, pour la première fois, certaines de ses sources ont été inutilisables pendant plusieurs semaines. L'exploitation agricole a ainsi dû effectuer des travaux conséquents afin de moderniser leurs outils de pompage. Cependant, la facture est élevée et, sans aide financière, aucun projet de ce type ne pourrait aboutir.

Tendre vers le « zéro déchet », un défi indispensable à la transition écologique

Au cours d'un atelier mené à Soudaine-Lavinadière, les habitants se sont répartis entre plusieurs thématiques afin de mettre en avant un idéal de territoire. Sur la thématique « environnement », les participants ont concentré une partie de leurs propos sur la question des déchets, celle-ci leur semble indispensable dans une optique de transition écologique. Pour que les habitants trient au maximum leurs déchets, il leur a paru nécessaire d'améliorer l'accès aux déchetteries en modifiant les jours d'ouverture et/ou les horaires – les déchetteries de Chamberet et Bugeat étant ouvertes seulement trois jours par semaine.

2.1.2. Des modèles économiques encore peu adaptés à un objectif de résilience et de durabilité.

Si le territoire souhaite embrasser pleinement le processus d'une transition écologique globale, il doit envisager sa transition énergétique comme un sujet transversal agissant en support d'autres évolutions. La CC V2M doit parallèlement s'attacher à la transformation profonde de certains de ses modèles économiques. En effet, au cours de nos entretiens, nous avons pu identifier de nombreux éléments agissant comme des freins ou des obstacles, qui maintiennent le territoire dans des fonctionnements peu favorables à la transition.

Les limites des exploitations agricoles conventionnelles mises en lumière par le changement climatique

Le modèle agricole global présent sur le territoire semble en effet être mis en péril par le dérèglement climatique ainsi que par sa dépendance à des facteurs exogènes sur lesquels aucun acteur local ne semble avoir la main.

Tableau 3 : Tableau d'évolution des types d'exploitation sur le territoire de la CC V2M entre 2010 et 2020 (Agreste)

Grandes cultures	8	11
Bovins viande	164	117
Polyculture et/ou poly-élevage	10	5
Ovins ou caprins	43	21

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations présentes sur le territoire a diminué de 30 % à 50 %, selon le type d'exploitation, attestant du recul de l'activité (tableau 3). Ceci est en partie dû au phénomène d'agrandissement des exploitations favorisé par la dépendance de plus en plus importante aux aides publics et notamment celles de la PAC. Cette dernière a historiquement accordé des revenus supplémentaires pour les exploitations les plus grandes et surtout celles ayant les méthodes les plus intensives, provoquant une spécialisation des exploitations par

logique de rentabilité. Cela pousse également les exploitants à avoir recours à une mécanisation qui a des effets néfastes sur les milieux en ouvrant les paysages par raison de praticité. Par exemple, un élu a déploré la disparition des haies qui, en plus de créer des paysages « *grands et vides* », a été néfaste pour la biodiversité en créant des ruptures écologiques. Cette raréfaction des haies est aussi dommageable pour le maintien des paysages, car elles constituent des éléments inhibiteurs face aux phénomènes d'érosion hydrique et de ruissellement érosif des parcelles agricoles⁷². Aujourd'hui, leur réimplantation est encouragée mais assez contraignante à réaliser du fait des réglementations, ce qui décourage certains exploitants déjà surchargés par leur travail.

En parallèle, les exploitations agricoles se sont spécialisées, les rendant plus vulnérables aux aléas. La diversification des productions qui régnait autrefois dans l'agriculture paysanne française, empêchait de « *mettre tous ses œufs dans le même panier* »⁷³. De nos jours, certaines exploitations en élevage achètent du fourrage ou d'autres aliments pour engraisser leurs animaux. Cependant, avec l'inflation, « *c'est de moins en moins possible, on ne dégage plus de bénéfices, tout passe dans les aliments* », selon un agriculteur que nous avons rencontré. Il en est de même face aux aléas liés au dérèglement climatique qui peuvent réduire les ressources en eau à disposition et mettre en danger les récoltes d'agriculteurs ayant des monocultures fragiles. Le changement des systèmes d'exploitation agricole qui est envisagé va vers une diversification des productions, mais cet idéal est aussi mis à mal par l'idée que le climat local ne serait pas assez clément. Certains des acteurs que nous avons rencontrés estiment que le

⁷² Romain Reulier, Daniel Delahaye, Vincent Viel, Thibaut Preux « L'érosion des sols sévit aussi dans le bocage ! ». *Faune Sauvage*, 2015, 308, p. 43-47, URL : <https://hal.science/hal-01485837/>

⁷³ DUFUMIER Marc, « Agroécologie et agriculture paysanne », *Écologie & politique*, 2023/1 (N° 66), p. 95-109. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2023-1-page-95.htm>

maraîchage ne serait pas possible à cause de l'ensoleillement insuffisant sur le territoire. Cela repousse l'émergence d'éventuels projets d'installation en maraîchage par exemple, alors que le territoire a besoin d'une production de fruits et légumes plus diversifiée. Or, comme nous l'avons déjà mentionné au titre du cadastre solaire, le niveau d'ensoleillement est en réalité assez important et le réchauffement climatique risque d'améliorer ce facteur à l'avenir. Finalement, la naissance de projets agricoles plus vertueux et diversifiés n'est pas suffisamment encouragée sur le territoire de la CC V2M.

Pour poursuivre sur le plan agricole, la difficile émergence d'exploitations durables et raisonnablement proportionnées freine également le développement des circuits courts. Comme nous l'avons vu précédemment, l'accès aux circuits courts sur le territoire est chronophage et onéreux pour les exploitants, *a fortiori* pour les productions durables. Ces dernières, relevant souvent de l'agriculture biologique, nécessitent un rapport au temps plus long, du fait de l'utilisation de variétés anciennes ayant parfois un temps de croissance plus long. Couplé à l'absence d'intrants pour accélérer la croissance, la productivité est donc parfois insuffisante et les coûts de production sont plus importants. À la fin du processus, les produits issus d'une agriculture saine et durable sont plus onéreux pour les consommateurs. Les flux générés par le transport à des fins de transformation ou de commercialisation entraînent donc une empreinte carbone importante des produits dédiés aux circuits longs, en plus de la dispersion de la valeur ajoutée. Rapprocher le lieu de production et le lieu de consommation représente donc un enjeu majeur dans l'évolution des modèles agricoles du territoire.

Une gestion forestière néfaste pour les écosystèmes du territoire

Sur le territoire de la CC V2M, la gestion de la forêt ne fait pas consensus. Pour le moment, elle n'est pas gérée de manière durable, car elle répond à une logique productiviste et de culture qui favorise la rentabilité, au détriment de l'équilibre écologique du territoire. L'omniprésence de monocultures des sapins de Douglas et le recours systématique à des entreprises extérieures au territoires pratiquant des coupes rases est un phénomène symptomatique d'une gestion forestière ne prenant pas en compte les pratiques respectueuses de l'environnement recommandées par le PNR. La mise en œuvre d'une gestion plus écologique de la forêt est contrainte par la pluralité des propriétaires fonciers tolérant certaines pratiques néfastes étant donné les rémunérations qui peuvent parfois en découler. La logique de rentabilisation de l'exploitation forestière entre ainsi en contradiction avec la sanctuarisation voulue par les habitants. Pourtant, cette protection souhaitée par les habitants n'est pas toujours partagée. De fait, certains habitants veulent protéger ces forêts qui ne sont pourtant pas naturelles, tandis que d'autres veulent modifier la forêt en y réintroduisant des essences de bois

plus diversifiées (feuillus notamment), ce qui favoriserait le retour de la biodiversité dans les forêts.

En effet, indépendamment de leur impact sur les paysages, les coupes rases pratiquées sur le territoire peuvent provoquer un déséquilibre du milieu forestier. La pratique de la coupe rase en elle-même change brutalement les conditions environnementales que ce soit au niveau du microclimat, de l'hydrologie, de la composition des sols ou encore de la diversité faunistique et floristique⁷⁴. Aux effets propres à la coupe rase s'ajoutent les effets indésirables provoqués par les pratiques sylvicoles qui y sont associées. Par exemple, les coupes rases observables sur le territoire de la CC V2M sont souvent pratiquées sur des parcelles en monoculture, notamment de sapins douglas, qui sont récoltés à des stades de maturation assez précoces (environ 40 ans). La récolte d'une telle ressource en coupe rase induit des impacts supplémentaires, car cela demande de créer des voies de desserte pour faire circuler des engins mécanisés capables de déformer les sols forestiers. Ces perturbations brutales peuvent alors entraîner un dysfonctionnement des écosystèmes et de leur régulation en provoquant, entre autres, une baisse de la diversité. Certains éléments ou organismes ne disposent plus des conditions de survie qui leur sont nécessaires, ce qui provoque leur disparition et la mise en danger de la capacité de résilience des forêts face aux aléas, notamment ceux liés au changement climatique⁷⁵.

Ainsi, la transition du modèle sylvicole permettrait d'œuvrer pour une gestion écologique d'une forêt qui se voudrait diversifiée et plus vivante, avec des pratiques de récolte plus douces et plus empathique vis-à-vis du système forestier.

Un modèle touristique perturbé par la gestion agricole et forestière

Enfin, comme nous l'avons vu précédemment, les systèmes économiques et productifs que nous avons cités ont des effets sur les paysages. Étant donné que l'agriculture et la forêt participent à la définition des paysages, elles représentent de fait des éléments déterminant les aménités paysagères du territoire. Dans la perspective d'un tourisme vert et quatre saisons, la protection des paysages est donc un enjeu majeur pour permettre la pleine transition du modèle touristique. Par exemple, il existe un imaginaire paysager autour du territoire intercommunal qui serait composé de forêts anciennes de feuillus. Cet imaginaire a notamment été alimenté par les puys et les massifs du territoire qui ont historiquement offert des points de vue exceptionnelles. Ce sentiment de déception peut contraindre la prolongation de la saison

⁷⁴ Christian Barthod, Gêrôme Pignard, Frédéric Guérin, Erika Bouillon-Penrois ; « Coupes fortes et coupes rases dans les forêts françaises », *Revue forestière française*, 1999, 51 (4), pp.469-486. URL : <https://hal.science/hal-03443423/document>

⁷⁵ GOUIX Nicolas, « Biodiversité forestière, entre enjeux partagés et oppositions pour sa conservation et l'adaptation des forêts », *Pour*, 2023/2 (N° 246), p. 83-96. DOI : 10.3917/pour.246.0083. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2023-2-page-83.htm>

touristique sur la période automnale et contribuer à concentrer la fréquentation sur la période estivale. Cette concentration peut exercer une pression sur les ressources du territoire par la hausse de population qui se fait parfois ressentir en été, perturbant par la même occasion l'habitabilité du territoire. Certaines communes comme Viam, voient leur population doubler, causant des pénuries d'approvisionnement en eau potable avec le changement climatique. Il en est de même pour les points de baignade qui sont parfois sur-fréquentés. En effet, si le territoire connaît une hausse de fréquentation touristique grâce à un public en recherche de zones de fraîcheur, le réchauffement climatique va aussi menacer l'abondance de la ressource en eau. Il est donc impératif de faire émerger un modèle agricole et forestier vertueux afin de permettre le développement d'un modèle touristique plus vert, en cohérence avec les atouts paysagers et les capacités saisonnières du territoire.

2.2. Des capacités endogènes au territoire pour accompagner le processus de transition écologique

Après avoir mis en lumière les éléments constituant des obstacles à la mise en place du processus de transition souhaité par le territoire, nous identifions les ressources et les atouts déjà existants lui permettant de les surmonter. En effet, dans le cadre de notre étude, nous avons pu constater que certaines pratiques et certains projets déjà en place sur le territoire s'inscrivent dans une démarche de transition écologique et énergétique. Les acteurs qui en sont à l'origine s'attachent à préserver les ressources naturelles ou à réduire l'impact des activités humaines sur leur milieu, attestant d'une sensibilité partagée pour la protection de l'environnement. Ces démarches, parfois isolées, constituent en réalité une pluralité de « premiers pas » réalisés vers la transition écologique et énergétique du territoire de la CC V2M.

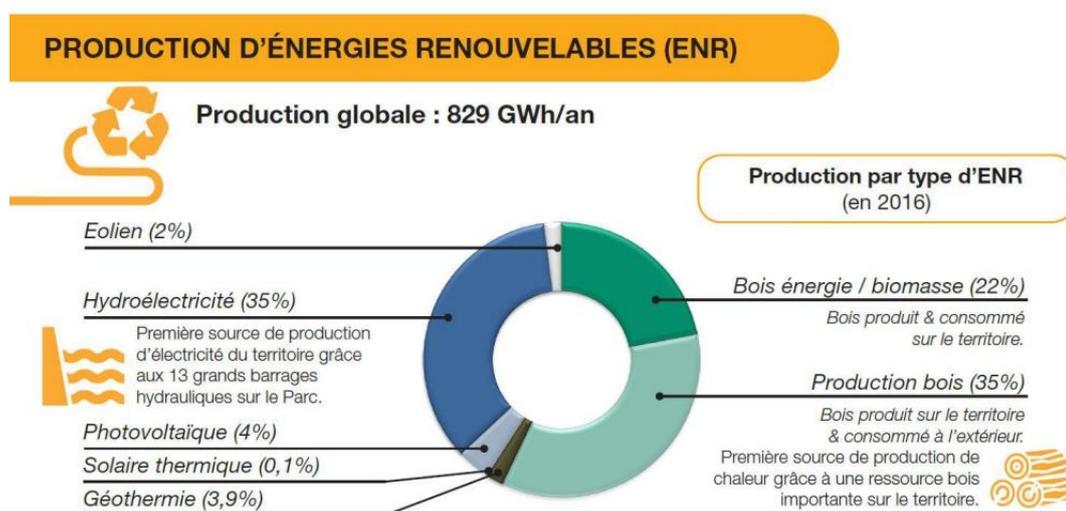
2.2.1. Un contexte favorable à la sobriété et à l'autonomisation du territoire

Le territoire de la CC V2M comporte certains atouts répondant à au moins un des leviers de transition explicités dans le scénario de transition énergétique de l'association NegaWatt paru en 2017⁷⁶. Conformément aux orientations pour la transition, définies dans le rapport NegaWatt ou encore par le biais du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine, chaque élément que nous allons citer permet au territoire de la CC V2M de tendre vers une meilleure sobriété énergétique, plus d'efficacité énergétique et/ou vers un développement des énergies renouvelables.

⁷⁶ Synthèse scénario transition énergétique 2017-2050 NegaWatt, janvier 2017.

Un territoire productif en énergies renouvelables

Tout d'abord, il est nécessaire de noter qu'en termes de production énergétique, le territoire bénéficie de ressources majeures. D'une part, le territoire de la CC V2M fait partie du PNR de Millevaches en Limousin, qui a été lauréat du programme Territoire à Énergie Positive (TEPOS) lancé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME en 2017. Cette démarche, s'inscrivant pleinement dans le processus de transition énergétique, est désormais intégrée à la nouvelle charte du Parc (Orientation 6 de l'axe 2) et a ainsi fait l'objet de plusieurs rapports de la part du PNR. Deux rapports parus en juillet 2021⁷⁷ et en novembre 2022⁷⁸ détaillent ainsi, au travers d'une étude de diagnostic, le potentiel de développement des EnR et la stratégie de déploiement souhaitable pour respecter les paysages et spécificités territoriales du PNR de Millevaches.



➤ Le territoire couvre déjà 68% de sa consommation énergétique.

Figure 29 : Production énergétique du territoire du PNR de Millevaches, Etude diagnostic TEPOS, novembre 2022.

Le territoire du Parc engagé dans la démarche TEPOS, produisait déjà 829 GWh d'EnR en 2016, ce qui équivaut à 68 % de la consommation énergétique du territoire (figure 29). En termes de production des EnR, on distingue des secteurs forts, notamment pour la production de bois et la production d'hydroélectricité. D'autres secteurs de production d'EnR sont en retrait comme l'éolien, le photovoltaïque ou la géothermie, mais représentent un potentiel de développement plus important.

⁷⁷ PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN, Principes et Territorialisation des Énergies renouvelables – Diagnostic, Juillet 2021.

⁷⁸ PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN, Transition énergétique : quels nouveaux paysages pour le PNR de Millevaches en Limousin ? – Diagnostic, Novembre 2022.

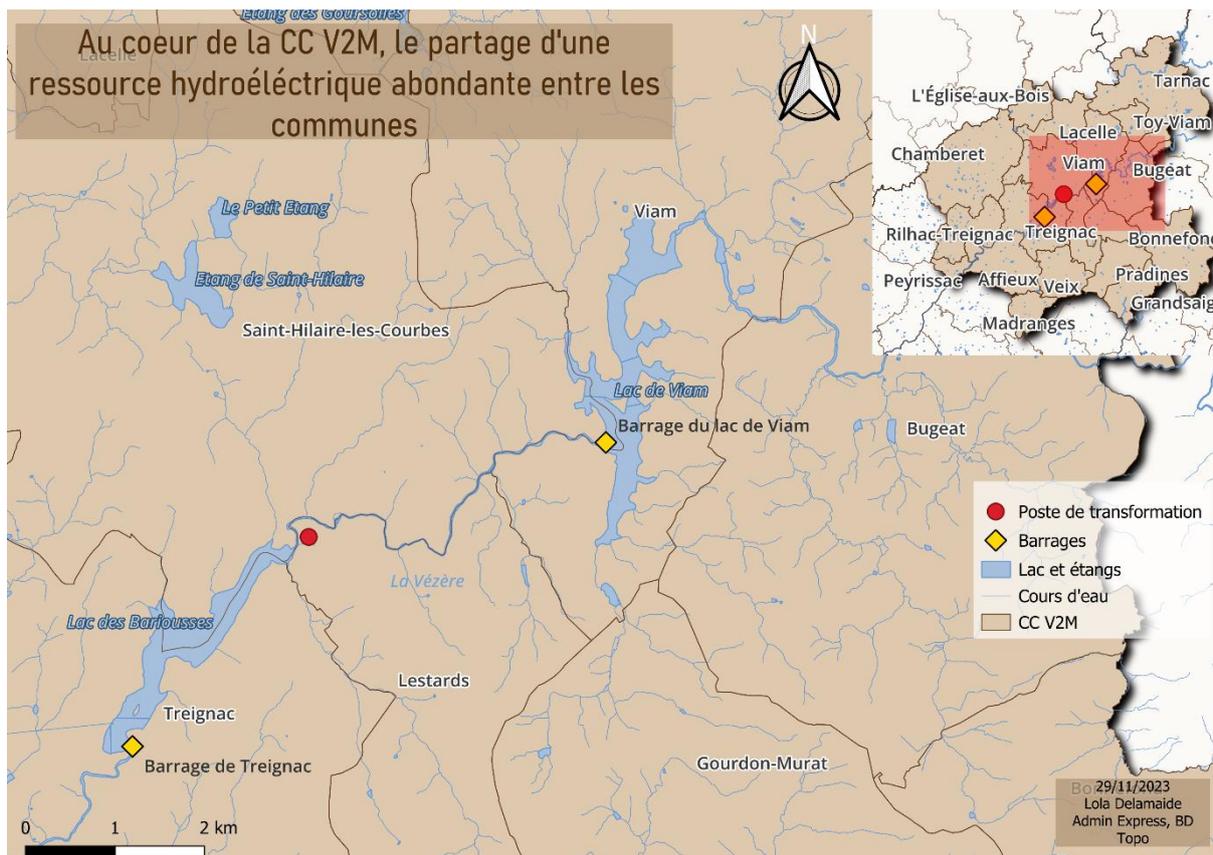


Figure 30 : Cartographie des principales installations hydroélectriques du territoire de la CC V2M.

En ce qui concerne le territoire de la CC V2M, il dispose déjà de ressources nécessaires à l’accomplissement du programme TEPOS, en conformité avec la démarche de transition énergétique. La ressource en eau constitue véritablement le point fort du territoire intercommunal, qui tire d’ailleurs son nom « Millesources » de cette particularité. Elle lui permet d’aménager plusieurs barrages et centrales hydroélectriques qui font désormais partie du paysage.

Le territoire intercommunal compte environ une dizaine d’aménagements, mais tous ne sont pas nécessairement exploités⁷⁹, du fait d’une baisse de débit provoquée par le dérèglement climatique. Toutefois, deux grands barrages occupent une place importante sur le territoire (figure 30) et sont plutôt productifs en hydroélectricité. Il s’agit du barrage de Treignac et du barrage de Monceau-la-Virolle (figure 31), qui ont créé deux retenues d’eau artificielle : le lac des Bariousses et le lac de Viam.

⁷⁹ PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN, Principes et Territorialisation des Énergies renouvelables – Diagnostic, Juillet 2021.

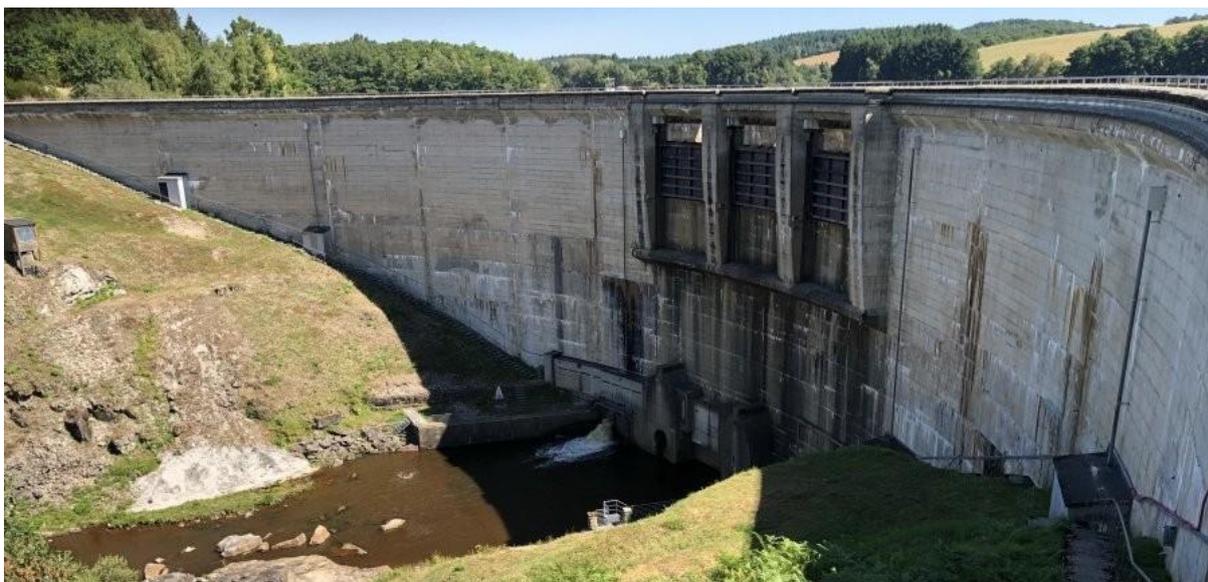


Figure 31 : Le barrage de Monceau-La-Violle, commune de la Viam (Lacorrèze.com)

La gestion de ces aménagements est assurée par EDF, mais leur production hydroélectrique bénéficie aux communes sur lesquelles ils se situent. La production hydroélectrique du territoire par le biais de ces aménagements n'est pas auto-consommable, mais elle assure des retombées économiques pour certaines communes, comme celle de Lestards qui accueille le poste de transformation du barrage de Treignac. Toutefois, l'étude TEPOS du PNR a identifié que les équipements hydroélectriques du territoire pourraient encore améliorer leur niveau de rendement, par exemple à travers « une multiplication du nombre de turbinages pour une même goutte d'eau »⁸⁰.

Un début de stratégie pour le développement de la production d'énergie solaire

La démarche de transition qui paraît souhaitable pour le territoire implique de rapprocher les lieux de production d'énergie des lieux de consommation de cette même énergie. En ce sens, le territoire de la CC V2M doit également miser sur un mix énergétique avec une autre source d'énergie qui serait produite sur le territoire, en complément de l'hydroélectricité. Pour cela, les acteurs locaux semblent déjà avoir pris en main ce sujet en misant sur l'énergie solaire/photovoltaïque. Cette source d'énergie fait déjà plutôt consensus quant à son développement, et est placée au centre de plusieurs initiatives allant dans ce sens.

Tout d'abord, les communes de la CC V2M et leurs élus sont en cours d'élaboration d'un zonage d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). Ce dispositif, introduit par la loi APER de 2023 incite les communes à déterminer les zones qui sont favorables à l'implantation de projets de développement des différentes EnR. Les zonages établis pourraient

⁸⁰ PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN, Principes et Territorialisation des Énergies renouvelables — Diagnostic, Juillet 2021.

permettre d'orienter, selon les volontés politiques, l'implantation des porteurs de projet EnR sur les communes qui bénéficieront alors d'avantages financiers. Bien que cet outil et son calendrier d'élaboration ne soient pas faciles à prendre en main, il semble néanmoins faire consensus parmi les élus du territoire notamment pour le zonage dédié au photovoltaïque. De plus, les communes peuvent bénéficier d'une aide de la part de certains acteurs dans l'élaboration de leurs ZAEnR. Cette aide prend la forme de prestations de conseils techniques et d'expertises appelées Conseils en Énergie Partagée (CEP) et profite aux communes ne disposant pas de moyens, de connaissances et de service interne nécessaires à l'élaboration de leur zonage. Il s'agit d'un accompagnement ponctuel notamment assuré par le PNR de Millevaches au sujet des consommations énergétiques des bâtiments, mais aussi des études techniques, des travaux et des demandes de subventions. Mais les communes ne sont pas les seules à pouvoir bénéficier de conseils sur la thématique énergétique. En effet, l'ensemble des acteurs publics et des professionnels du territoire peuvent s'appuyer sur l'accompagnement et les conseils du Syndicat de la Diège ou encore du Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) de Corrèze pour assister leurs projets énergétiques et environnementaux. Ces deux structures agissent de concert à l'échelle départementale pour apporter un soutien technique et des conseils en ingénierie de projet.

Cependant, les habitants du territoire doivent aussi être sensibilisés à cette démarche de transition et ont un rôle à jouer, y compris sur le levier de la production des EnR. Les projets citoyens peuvent également bénéficier de ces CEP. Le PNR propose à ce titre l'idée des kits photovoltaïques aux acteurs volontaires (figure 32). Par le biais de ce programme, les habitants sont les premiers ciblés. Les kits concernent des panneaux «plug & play» qui sont très faciles d'utilisation et qui, grâce à l'achat groupé, représentent un coût moins important qu'à l'accoutumée. Ici, l'objectif est d'abord de sensibiliser les participants à l'autoconsommation et aux dispositifs photovoltaïques, avec des kits dont la production électrique ne sera pas injectée dans le réseau. D'une puissance modérée, ces kits permettent de couvrir, par temps ensoleillé, la consommation journalière des usages classiques d'un foyer et ont l'avantage de pouvoir être installés au sol ou sur une toiture (moyennant autorisation) sans difficulté. Cette sensibilisation des particuliers est soutenue grâce à

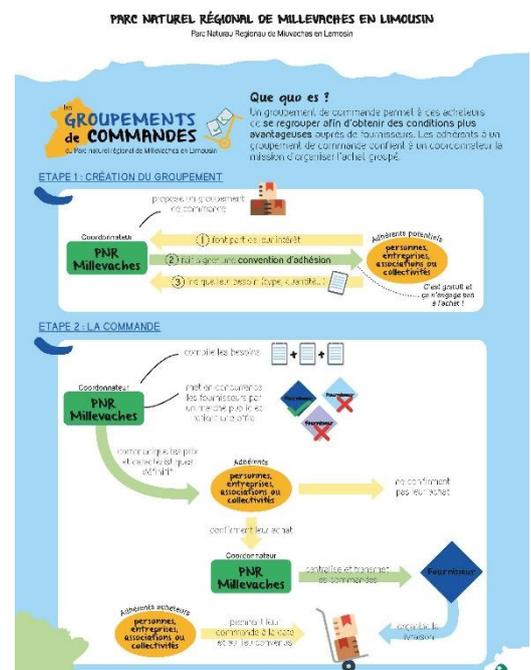


Figure 32 : Programme de groupement de commandes de kits photovoltaïques déployés par le PNR Millevaches.

un outil support mis en place à l'échelle du département : le cadastre solaire. Il permet au public d'avoir accès aux informations à propos du potentiel de performance solaire de chaque toiture.

Des efforts réalisés sur la recherche d'efficacité énergétique des bâtiments

Comme évoqué précédemment, la transition énergétique du territoire doit aussi se faire grâce à l'amélioration de la sobriété et de l'efficacité énergétique du territoire. Ces axes sont des leviers de développement que les acteurs du territoire ont commencé à prendre en main. Le parc immobilier étant vieillissant, la question de la consommation énergétique des logements est un sujet important. Puisque 33% de la consommation énergétique du territoire est dédiée aux usages résidentiels, il convient d'agir aussi sur la réduction de cette consommation. Par exemple, la CC V2M s'est dotée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour améliorer le cadre de vie des habitants au travers du développement du parc de logement. Malgré certaines limites soulevées par les acteurs, ce programme, lancé en 2022, contient notamment un volet sur la rénovation énergétique globale des logements et permet aux habitants des communes du territoire de bénéficier d'aides financières, d'appuis administratifs et de conseils techniques pour entamer leur projet de rénovation. Des aides spécifiques ont même été mises en place pour les projets se situant sur les communes de Bugeat, Treignac, Chamberet, Tarnac et Soudaine-Lavinadière.

Cet accompagnement gratuit, illustré par la figure 33 ci-dessous, est assuré par l'intercommunalité et le réseau Soliha Limousin. Il permet ainsi aux particuliers d'envisager une rénovation énergétique de leur logement par le biais d'éventuels travaux sur l'isolation, le chauffage, la ventilation ou les menuiseries. La plus-value de tels travaux de rénovation peut permettre une amélioration des performances énergétiques des logements en réalisant des économies d'énergie. De fait, la rénovation des logements vétustes ou qualifiés de «passoires thermiques» est un enjeu essentiel pour l'amélioration de l'efficacité et la sobriété énergétique du territoire. En plus de concourir à la réduction de la consommation énergétique des ménages, ces rénovations ont pour effet à terme de réduire les factures de chauffage et d'électricité pour les ménages.



Figure 33 : Prestation de conseil d'accompagnement en énergie apporté par le programme OPAH de la CC V2M (site de la CC V2M).

Une population déjà accoutumée à l'utilisation du bois de chauffage

D'ailleurs, les habitants du territoire sont déjà nombreux à se chauffer au bois. Pour rappel, il s'agit d'une ressource considérée comme une EnR⁸¹, et qui est produite localement sur ce territoire de moyenne montagne à forte composante forestière.

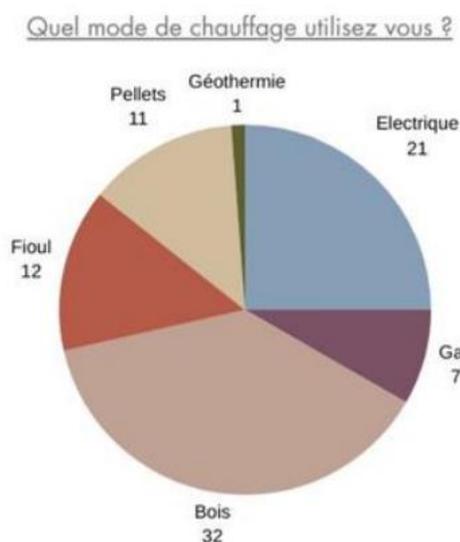


Figure 34 : Mode de chauffage utilisé par les habitants du territoire (Questionnaire diffusé dans le cadre du projet tutoré).



Figure 35 : Part des habitants produisant leur propre mode de chauffage (Questionnaire diffusé dans le cadre du projet tutoré).

À travers le questionnaire que nous avons pu distribuer aux habitants de la CC V2M, nous avons pu constater que, parmi les 60 répondants, 32 chauffent leur logement au bois et que 11 chauffent à l'aide de pellets (figure 34). Ils sont 43, soit une majorité, à utiliser des produits issus du bois comme moyen de chauffage. De plus, comme le montre la figure 35 ci-dessus, sur les 60 habitants interrogés, 17 produisent eux-mêmes leur chauffage, soit près d'une personne sur quatre. Pour ceux ayant donné plus de précisions, ils précisent « faire leur bois » parfois grâce à « l'entretien des bordures de près ». Cette donnée révèle qu'une partie de la population du territoire s'inscrit déjà dans une forme d'autonomie énergétique, en produisant sa propre source d'énergie et en l'autoconsommant.

Une intercommunalité œuvrant pour une mobilité plus active et collective sur le territoire

Aussi, pour appuyer les efforts réalisés pour atteindre un objectif de sobriété énergétique du territoire, nous pouvons citer les projets qui ont été réalisés sur la thématique de la mobilité. La CC V2M se montre particulièrement ambitieuse sur ce sujet. Comme le montre le rapport TEPOS de novembre 2022 concernant le périmètre du PNR, 46 % de la consommation énergétique du territoire est dirigée vers les transports, ce qui en fait le premier post de

⁸¹ Bois : énergie renouvelable : Le guide des énergies renouvelables (mon-energie-verte.com).

consommation. Cet indicateur révèle le caractère rural de ce territoire où se situe la CC V2M. De fait, cela montre que les habitants du territoire sont très dépendants de leurs voitures individuelles et qu'ils sont d'autant plus vulnérables face à l'inflation du prix des carburants. La logique de développement recherchée par les travaux réalisés sur la mobilité de la CC V2M s'attache à réduire le recours systématique à la voiture individuelle alimentée par les énergies fossiles traditionnelles.

La CC V2M a donc récupéré la compétence de la mobilité locale dès septembre 2023 et a depuis longtemps incité les usagers du territoire à avoir recours aux réseaux de transport en commun déjà relativement développés sur ce territoire rural.

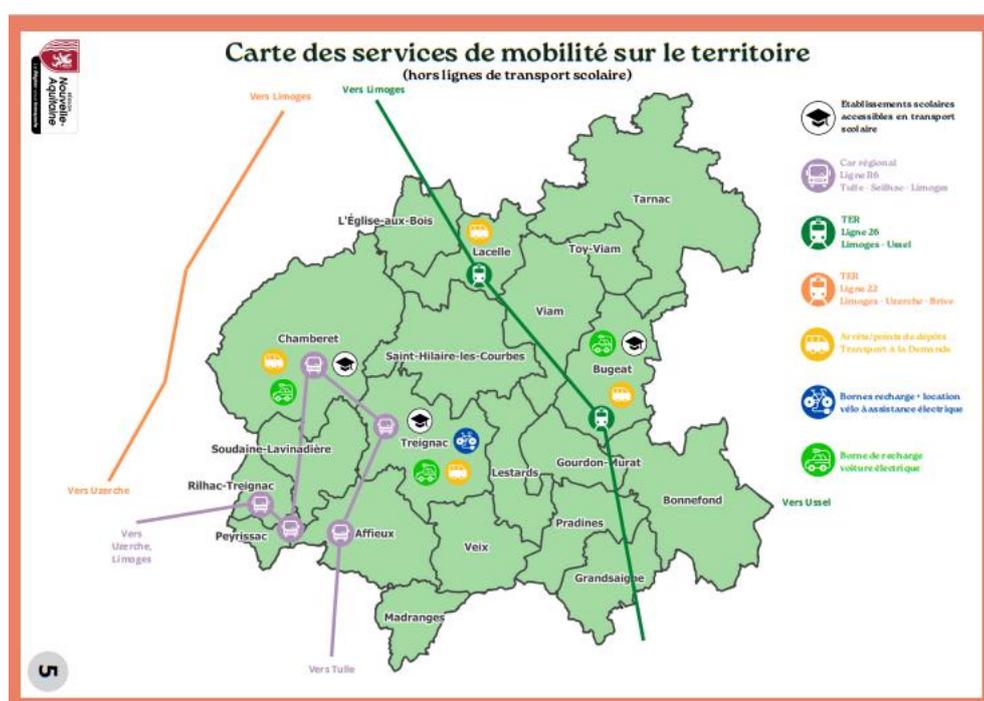


Figure 36 : Les services de mobilité disponibles sur la CC V2M (site de la CC V2M).

L'intercommunalité a mis sur la complémentarité des offres de transport, notamment en récupérant le service de transport à la demande (TAD), auparavant détenu par la région. Étant donné la répartition du bâti en hameaux sur le territoire, ce dispositif permet de relier les habitants depuis leur domicile vers les centre-bourgs des communes structurantes (les mardis et jeudis) ou vers les gares SNCF de Lacelle, Bugeat et même Uzerche (les lundis, mercredis et vendredis). Le service assure également la liaison dans le sens inverse, avec un coût modéré pour les usagers. Il donne ainsi la possibilité aux habitants de toutes les communes, qu'ils aient un véhicule personnel ou non, de rejoindre les communes qui accueillent les services essentiels, mais aussi qui sont des points de liaisons aux lignes TER ou de cars régionaux illustrés sur la figure 36. Il est important d'ajouter que les habitants ont aussi la possibilité d'utiliser sur demande les nombreuses lignes de transport scolaire pour leurs déplacements réguliers, pour

répondre à leurs besoins correspondant aux horaires établis. Dans le même sens, la CC V2M incite les habitants à avoir recours au covoiturage pour leurs déplacements réguliers comme les mobilités domicile-travail, notamment à l'aide de partenariats avec la plateforme «Klaxit» et aussi avec «Blablacar Daily», qui devrait voir le jour en 2024.

Pour amener la mobilité vers un modèle plus durable et l'inclure dans le processus de transition énergétique, la CC V2M a également misé sur le déploiement d'autres modalités de déplacement individuel. Puisque la réduction de la dépendance aux énergies fossiles passe aussi par une évolution de la motorisation des véhicules individuels, l'intercommunalité a choisi d'installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les communes structurantes du territoire. Ce sont donc quatre bornes de rechargement qui ont vu le jour récemment, dont deux à Treignac, une à Bugeat et une à Chamberet. Ainsi, la possibilité d'opter pour un véhicule électrique devient plus pertinente sur le territoire en offrant la possibilité aux usagers de recharger en dehors de leur domicile exclusivement.

Enfin, le développement de la mobilité active (ou mobilité douce) représente aussi un levier de transition. La CC V2M a récemment mis en place, dans la continuité du dispositif développé par le PNR, un service de location de vélo à assistance électrique (VAE). Ce service de location à longue durée, appelé «Du Jus dans les pédales», permet aux habitants, mais aussi aux saisonniers de se munir de VAE haut de gamme pour se déplacer sur le territoire. Aussi, l'intercommunalité a déjà installé des bornes de rechargement pour ces vélos à Treignac. Cela offre une facilité et un confort d'expérimentation des déplacements doux pour des usages de loisirs, voire pour des déplacements plus longs, par exemple domicile-travail, en fonction des saisons. Ce service est disponible à des tarifs accessibles afin de satisfaire son but premier : sensibiliser à la pratique du vélo et, en montrant qu'elle est possible et agréable au sein de la CC V2M. La finalité de ce dispositif est d'inciter les habitants à acheter leur propre vélo par la suite.

2.2.2. Des pratiques économiques vertueuses amorçant un développement en cohérence avec la transition écologique

En parallèle du processus de transition énergétique déjà entamé, les activités humaines présentes sur le territoire doivent s'inscrire dans un processus de transition globale pour préserver l'environnement. La durabilité des systèmes productifs et de l'économie est un enjeu essentiel pour envisager un développement cohérent avec l'idéal du territoire. Pour y parvenir, il faut envisager la décarbonation des activités économiques, complémentaire à leur relocalisation, et s'assurer d'une meilleure prise en compte de leurs impacts environnementaux.

Des initiatives favorables au retour de pratiques agricoles plus durables

Dans un territoire rural, l'agriculture apparaît donc comme un système productif ayant un fort impact sur l'environnement. La forte orientation du territoire pour l'agriculture d'élevage implique d'envisager une évolution des modèles d'exploitation. Au travers de notre travail de terrain, nous avons déjà pu observer des initiatives de la part d'acteurs, notamment d'exploitants agricoles, qui s'inscrivent dans une démarche de développement agricole durable et raisonné.

Tout d'abord, il existe des acteurs qui accompagnent les agriculteurs et leurs exploitations vers une amélioration de leurs pratiques. On peut citer l'ADAPA qui, bien que basée à Chamboulive, agit sur certaines exploitations du territoire intercommunal comme le GAEC Chaire & Tendre situé à Chamberet. Cette association œuvre pour un retour à une agriculture paysanne et autonome, dont les productions seraient plus respectueuses de l'environnement et dotées de meilleurs des qualités nutritionnelles et sanitaires⁸². En effet, l'agriculture paysanne s'oppose à l'agriculture conventionnelle au niveau des pratiques et s'inscrit dans une démarche plus « artisanale », conforme aux savoir-faire traditionnels et anciens aujourd'hui considérés comme des pratiques « alternatives ». Pourtant, les systèmes agricoles relevant de pratiques paysannes se voudraient « plus résilients et bien moins affectés par le réchauffement climatique », d'après l'agronome Marc Dufumier. L'ADAPA agit ainsi auprès des agriculteurs limousins et de quelques exploitations du territoire de la CC V2M pour transformer leurs pratiques et les aider à adopter un modèle paysan. Pour cela, l'association propose un accompagnement prenant la forme de conseils, voire de formations, pour aider les exploitants à diversifier leurs productions, réaliser des associations végétales, réutiliser la traction animale ou encore à nourrir leurs animaux à l'herbe en revalorisant les pâturages. Ces pratiques participent à valoriser chaque ressource dans une logique d'économie circulaire qui serait bénéfique aussi bien économiquement à l'exploitant qu'environnementalement pour le milieu. Il reste toutefois difficile de développer rapidement cette diversité de pratiques paysannes sur l'ensemble des exploitations agricoles du territoire intercommunal du fait des moyens modestes dont dispose l'association composée seulement de trois salariés.

Toutefois, l'ADAPA fait partie du réseau du CIVAM Limousin auquel appartient l'APML, qui est une association agissant pour le pastoralisme sur la montagne limousine, une entité territoriale comportant une forte tradition pastorale. Cette association accompagne aussi les agriculteurs exploitants élevant des ovins pour les inciter et les aider à développer des pratiques

⁸² DUFUMIER Marc, « Agroécologie et agriculture paysanne », *Écologie & politique*, 2023/1 (N° 66), p. 95-109. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2023-1-page-95.htm>

pastorales. En effet, comme le relate le travail de Jessica Huron⁸³, le pastoralisme permet à la fois de nourrir les troupeaux en herbes fourragères spontanément présentes sur des parcelles difficilement exploitables ou mécanisables du fait de contraintes de site. Le paysage est également maintenu ouvert par la consommation fourragère des troupeaux, tout en renforçant la santé des sols par le passage des animaux qui pâturent.



Figure 37 : Exemple de parcellaire valorisable par le pastoralisme sur le GAEC Terras Comunas (DUCROCQ.M 2023).

Sur le territoire de la CC V2M, l'APML apporte son aide à des éleveurs ovins comme le GAEC Terras Comunas, basé sur la commune de Tarnac et que nous avons d'ailleurs pu rencontrer. L'exploitant possède un cheptel de 220 ovins qu'il fait pâturer sur des parcelles voisines à défricher. Comme le montre la figure 37 ci-dessus, les animaux peuvent maintenir l'ouverture des paysages du territoire en consommant une végétation devenue trop dense. Par ce biais, l'exploitant travaille aussi à «*entretenir les parcelles qui ont été défrichées par l'exploitation forestière*». Cette pratique est d'autant plus résiliente que le territoire possède un important couvert forestier et une exploitation sylvicole assez développée. La consommation de l'herbe sur des parcelles mises à disposition et qui ont besoin d'être entretenues est une aubaine pour la résilience des systèmes agricoles, mais cela nécessite de pouvoir avoir connaissance des parcelles qui nécessitent ce type d'intervention. La circulation de l'information et la mise en relation des éleveurs pastoraux et des propriétaires terriens sont notamment assurées par l'APML ou encore par le CEN, qui dispose d'une réserve foncière. Ces acteurs qui fonctionnent comme un réseau sur le territoire pour mettre à profit les terres pâturables.

⁸³ Jessica Huron, « Le maintien des milieux ouverts par le pastoralisme : des bénéfices et contraintes pour l'exploitation agricole aux actions des politiques publiques locales », sous la direction de François JARRIGE, Sup'Agro Montpellier, CEN Languedoc-Rousillon, 2015 Synthèse des diagnostics multifonctionnels de la zone AOP Massif-Central pour l'Association des producteurs de fromages fermiers (idele.fr)

Le pastoralisme est une pratique qui renoue les liens qui existaient entre les exploitations et la culture paysanne qui était autrefois majoritaire sur le territoire. L'apport des techniques paysannes est, de manière générale, favorable à une meilleure gestion des ressources du territoire et représente parfois une solution économique pour les exploitants. Cela participe à la résilience du système agricole et du territoire dans son ensemble face aux aléas. Par exemple, le GAEC Terras Comunas est pour l'heure peu impacté par le dérèglement climatique en saison estivale, contrairement aux autres exploitants. Leur stratégie d'approvisionnement en eau est un déplacement des animaux vers les zones humides présentes sur leurs prairies afin de compenser le manque général de pluie. Ils essaient « *d'amener les bêtes vers la ressource en eau et pas l'inverse* », afin d'adopter une gestion de la ressource plus cohérente.



Figure 38 : Logo de la Marque Parc (Site du PNR Millevaches).

Ces pratiques vertueuses favorisent l'émergence d'exploitations viables et produisant des aliments de qualité sur le territoire. Ces pratiques vertueuses sont une réelle force pour la transition écologique des systèmes économiques du territoire, soutenues notamment à travers les dispositifs du PNR. Ce dernier définit au travers de sa charte 2018-2033 les mesures nécessaires pour une agriculture « *alliant viabilité économique et respect des écosystèmes, des milieux aquatiques et des paysages* » (Orientation 5, mesure 21). Entre autres, le PNR Millevaches s'engage à accorder aux productions agricoles les plus vertueuses, sur la base du volontariat, un label de qualité prenant la forme d'une marque locale. Il s'agit de la marque PNR Millevaches en Limousin (figure 38), qui est déjà attribuée à deux producteurs de viandes, deux producteurs de miels, un producteur de jus de pommes et de cidre et un producteur de fruits, tous implantés sur le territoire de la CC V2M. Pour l'obtenir, ils ont dû assurer la conformité de leur activité de production avec un cahier des charges en accord avec les valeurs de la charte du parc. La marque permet ensuite d'identifier et de promouvoir les produits locaux du territoire et de les valoriser auprès des consommateurs, par le biais des circuits courts.

L'amélioration de la gestion forestière par une filière bois plus vertueuse

Au sein du processus de transition du territoire de la CC V2M, la forêt constitue un enjeu prioritaire. En effet, le territoire est doté d'un important couvert forestier dont l'exploitation constitue une ressource économique non négligeable pour les acteurs du territoire. L'exploitation de la forêt étant un déterminant majeur de l'évolution des paysages du territoire, il est important d'adopter une gestion partagée de toutes les fonctions et usages qui en dépendent. À ce titre, la mise en place en 2012 de la Charte Forestière de Territoire participe à la construction d'une vision partagée du développement de la forêt sur le territoire sur le long terme. La charte, qui a

été renouvelée en 2021, est cosignée par une multitude d'acteurs privés ou institutionnels qui s'engagent à inscrire leurs activités dans le cadre de la charte. C'est notamment le cas de la CC V2M ou encore du CEN de Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier dispose d'une antenne Limousine à Limoges pour participer à la gestion forestière du territoire haut-corrézien et par conséquent sur l'intercommunalité. Grâce à une stratégie foncière, le CEN acquiert des parcelles forestières et y intègre une gestion raisonnée de la forêt, conforme aux orientations de la CFT du parc. Ils luttent en particulier contre le phénomène des coupes rases qui est l'émanation d'un « *choix politique de faire de la culture sylvicole* » sur le territoire. De plus, ils replantent d'autres essences de bois que les résineux, en introduisant notamment des feuillus.

En ce qui concerne l'exploitation économique de la forêt, il existe peu de scieries sur le territoire de la CC V2M. Toutefois, la Scierie Garais, au sein de la commune de Gourdon-Murat, représente un acteur du bois qui s'inscrit en partie dans la gestion souhaitée par la CFT du PNR. En effet, cette scierie artisanale exploite une ressource en bois provenant d'un rayon maximum de 80 kilomètres, dont la majorité est extraite du plateau de Millevaches. Ces scieurs se fournissent donc en filière courte avec du bois local, par conséquent, ils ne transforment presque uniquement que du résineux.



Figure 39 : Scierie artisanale sur la commune de Gourdon-Murat (DUCROCQ. M, 2023)

Leur savoir-faire et leurs moyens de production étant encore artisanaux, les travailleurs de la scierie parviennent à couper des troncs particulièrement larges, que des structures industrielles ne peuvent plus scier. Ainsi, ils arrivent à valoriser du bois délaissé qui aurait pu être catégorisé comme « *déchet* » et qui aurait donc été broyé. Étant donné sa nature artisanale et son dimensionnement modeste (figure 39), cette exploitation possède une polyvalence et des

capacités d'adaptation afin d'exploiter et transformer une pluralité d'essences de bois. Ce type de structure est un atout pour répondre à l'hétérogénéité des besoins en produits issus du bois sur le territoire et au-delà. D'ailleurs, les scieries artisanales de ce type sont à privilégier pour structurer et développer la filière bois du territoire, comme mentionné dans le troisième enjeu de la CFT du parc.

Un territoire naturellement tourné vers un tourisme vert

Enfin, la question du tourisme est aussi un enjeu de taille dans la transition des modèles économiques du territoire vers plus de durabilité. Le territoire de la CC V2M doit anticiper les effets du dérèglement climatique, et limiter les impacts du tourisme et de la pression qu'il risque d'exercer sur les milieux. Le territoire idéal proposant un modèle touristique durable, il convient alors d'identifier les composantes qui s'inscrivent déjà dans la durabilité recherchée.

Le territoire intercommunal est déjà orienté vers un modèle de tourisme vert, reposant sur des activités de pleine nature. La situation de territoire rural de moyenne montagne offre certains atouts prépondérants et particulièrement adaptés à une forme de *slow tourism*.

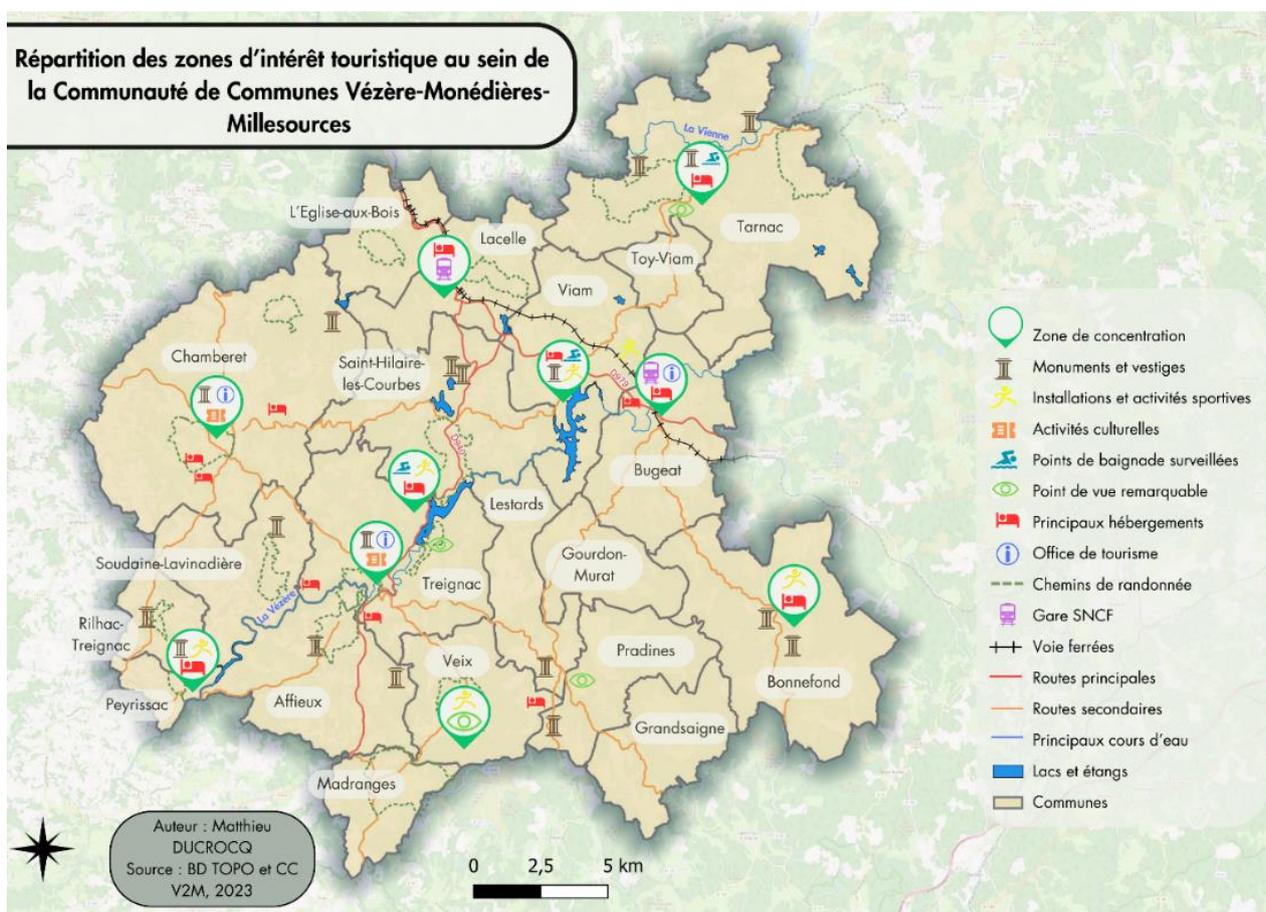


Figure 40 : Carte d'inventaire des zones d'intérêt touristique sur la CC V2M (DUCROCQ. M, 2023).



Comme le montre la figure 40 ci-dessus, le maillage des activités sur le territoire semble assez homogène, et comporte quelques zones fortes. La majorité des communes proposent des hébergements et les zones d'activités de pleine nature sont nombreuses. Que ce soient les chemins de randonnée, les chemins de VTT, les points de baignade surveillée au bord des étendues d'eau ou encore les points de vue valorisant les reliefs, le modèle touristique de la CC V2M prend appui sur les aménités de son territoire. Un office de tourisme est présent sur chaque commune structurante pour assurer la continuité de service, notamment en période estivale. De la même manière, le territoire possède un patrimoine historique et culturel assez diversifié. On retrouve des monuments culturels, des menhirs, voire des vestiges archéologiques qui représentent des lieux d'intérêt pour les touristes du territoire. Ces éléments sont appréciés par des touristes à la recherche de calme et de mise au vert ou encore de zones de fraîcheur, ce que recherche souvent un public plus âgé.

Cependant, cette offre touristique dépend énormément des conditions climatiques locales. Le territoire présente l'avantage d'avoir des saisons assez différenciées et qui marquent l'évolution visuelle des paysages. Mais pour le moment, la fréquentation du territoire est très contrastée sur l'année avec une forte saisonnalité. L'été concentre l'essentiel de l'activité touristique et des revenus économiques qui sont générés. L'avantage que présente le modèle touristique du territoire est que, pour le moment, il n'exerce pas de pression trop conséquente sur les ressources du territoire et leur renouvellement annuel. En revanche, la question peut se poser à l'avenir, avec l'impact grandissant du dérèglement climatique et de la croissance de la fréquentation touristique. Ainsi, le développement de l'activité touristique du territoire doit pouvoir s'inspirer des idées de *slow tourism* afin de toujours prendre en compte la préservation des ressources du territoire.

Conclusion :

Les questions énergétiques et écologiques sont transversales à plusieurs thématiques et les leviers de transition évoqués doivent être actionnés sur plusieurs niveaux. Les initiatives citées attestent de la nécessaire coopération entre les acteurs du territoire qui sont interdépendants afin de rapidement prendre en main la transition.

L'idée commune derrière ces initiatives est de réduire la dépendance du territoire à des ressources énergétiques extérieures qui, en contexte de crise, peuvent subir des difficultés d'approvisionnement ou une inflation importante. Ainsi, si la sobriété permet de réduire la consommation et donc de réaliser des économies pour tous, le levier de l'efficacité énergétique permet de réduire les pertes et le gaspillage, souvent courant, dans la majorité des usages. Certains freins identifiés à ce sujet pourraient être contournés à l'aide d'une meilleure circulation des informations et d'une sensibilisation des acteurs et habitants du territoire. Si le territoire de la CC V2M parvient à actionner les leviers de sobriété et d'efficacité pour l'ensemble de ses acteurs, cela contribuerait à une meilleure maîtrise énergétique globale. En parallèle, l'autre levier de transition mis en lumière par ces initiatives correspond à la volonté de développement des énergies renouvelables. Les territoires ruraux et leurs habitants apparaissent naturellement comme de nouveaux acteurs de la gestion et de la production énergétique. Ainsi, nous voyons là une opportunité qui est déjà en partie saisie par le territoire de la CC V2M. Les actifs productifs en EnR étant déjà importants, ils gagneraient à se développer et à se diversifier, non seulement pour réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas, mais aussi pour bénéficier aux acteurs locaux de manière plus directe. Là aussi, ce levier permettrait d'améliorer l'autonomie énergétique des acteurs privés et publics du territoire, tout en ayant l'avantage de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie.

En ce qui concerne certaines activités économiques prépondérantes sur le territoire intercommunal, nous avons pu voir que certaines pratiques bien ancrées ne sont pas en phase avec le processus de transition écologique du territoire. Les modèles agricoles, forestiers et touristiques doivent procéder à des ajustements. Puisqu'elles sont interdépendantes et interconnectées, les pratiques liées à l'exploitation de la terre, des forêts, des cours d'eau et de l'ensemble des ressources du territoire doivent évoluer ensemble. Les modèles ont pour enjeu commun de limiter leurs impacts sur les écosystèmes en instaurant une autre valorisation des ressources qu'offre le territoire de la CC V2M. Nous avons constaté que certains acteurs du territoire œuvrent déjà pour le déploiement de certaines pratiques considérées comme plus durables. C'est le cas pour les activités agricoles qui réinvestissent certains savoir-faire paysans ou aussi pour certains acteurs de la filière bois qui favorisent une exploitation plus raisonnée de la forêt par le biais de pratiques moins intensives. D'une manière générale, il s'agira de coordonner ces changements à l'échelle du territoire avec les acteurs concernés pour penser le processus de transition écologique de manière systémique, de façon à maintenir l'habitabilité du territoire et à préserver l'environnement.



— université
— lumière
— LYON 2

UFR
Temps et
Territoires



La Communauté de Communes de
Vézère-Monédières



LE PROJET TERRITORIAL DURABLE VÉZÈRE-MONÉDIÈRES-MILLESOURCES

DANS LA PERSPECTIVE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

LIVRET D' ACTIONS

BESSET Clarisse
DELAMAIDE Lola
DUCROCQ Matthieu
LACHAT Aude
TERREAUX Jonas

PROJET TUTORÉ,
MASTER 2 GTDL,
PARCOURS DÉVELOPPEMENT RURAL
UNIVERSITÉ LUMIÈRES LYON 2

2023-2024

3. Des actions à mettre en œuvre dans la perspective d'habiter durablement sur le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources

3.1 Le territoire idéal de Vézère-Monédières-Millesources en 2040

Les obstacles et les ressources à prendre en compte dans l'amélioration de l'habitabilité du territoire et dans la réalisation de sa transition écologique étant identifiés, nous sommes désormais en mesure de proposer un idéal de territoire vers lequel tendre. Les idéaux que nous présentons au sein de cette partie sont imaginaires, ils se basent toutefois sur des éléments concrets recueillis auprès des acteurs du territoire et prennent véritablement en compte leurs souhaits. Nous proposons ainsi de se projeter, d'une part, au sein d'un territoire qui a considérablement amélioré le cadre de vie de ses habitants et, d'autre part, au sein d'un territoire dont le développement s'est effectué en cohérence avec les enjeux de transition écologique définis dans notre introduction. Il est important de souligner que nous sommes convaincus du lien étroit entre ces deux notions : effectuer une transition écologique permet selon nous d'améliorer l'habitabilité du territoire, tandis que cette amélioration ne peut se faire sans intégrer les questions environnementales.

3.1.1 Un territoire accueillant au cadre de vie préservé

Nous sommes en 2040, 25 ans après la mise en place du projet de territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources. Lors de son élaboration, ce projet de territoire a identifié des enjeux significatifs en lien avec l'arrivée de nouvelles populations, des enjeux qui peuvent aussi impacter les habitants déjà établis sur le territoire. À cette période, près de la moitié de la population (49,2 % en 2020) avait dépassé l'âge de 60 ans, tandis que cette proportion n'était que de 26,4 % au niveau national. Les nouvelles populations étaient alors peu nombreuses à s'installer, et lorsqu'une famille envisageait de le faire, elle se heurtait à divers obstacles. De ce fait, la Communauté de communes a mené un important travail afin de favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants et indirectement l'installation de nouvelles populations.

Un accès au logement facilité

Le principal obstacle rencontré par les familles était alors lié au manque de logements disponibles à la location ou à la vente, notamment en raison du nombre de résidences secondaires qui atteignait 40 % du parc immobilier de la CC V2M. Dans un premier temps, dans la continuité de son opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), l'intercommunalité a entrepris une grande campagne afin de faciliter l'accès au logement. Cette

OPAH a ainsi permis la rénovation de nombreux logements autrefois vétustes et dans la majorité des cas vacants. Ce sont au total 300 logements qui ont été remis en circulation, que ce soit sur le marché locatif ou à la vente. En complément, des logements sociaux ont été créés dans plusieurs communes du territoire, permettant aussi aux familles avec des petits budgets de pouvoir se loger décemment. Pour ce faire, la communauté de communes a sensibilisé et conseillé les différents propriétaires, mais également appuyé financièrement certains projets en complément d'aides départementales, régionales ou nationales. Avec pour objectif de laisser du temps aux personnes souhaitant s'installer pour trouver un logement définitif, un système de logements passerelles a été mis en place dans plusieurs communes. Ainsi, des personnes ayant trouvé un emploi sur le territoire peuvent, de façon temporaire, vivre dans des logements communaux. Pour permettre à chacun de réaliser leur projet d'installation, les municipalités proposent des loyers avantageux, particulièrement attractifs pour les personnes souhaitant créer une activité professionnelle sur le territoire.

Des services plus accessibles

Par ailleurs, l'intercommunalité a mis en place un certain nombre de projets afin de faciliter le quotidien des habitants de son territoire. Une attention particulière a été portée sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse afin de lever les contraintes liées à la vie familiale. Dans un premier temps, plusieurs crèches intercommunales ont été créées afin de permettre aux parents de travailler sereinement sans avoir à augmenter le temps de trajet entre leur domicile et leur lieu d'activité. L'offre de services a également été revue à la hausse, notamment grâce au recrutement par la communauté de communes de médecins généralistes, de spécialistes ou d'infirmiers. Certains de ces professionnels ont bénéficié des logements passerelles dans le cadre de leur installation, logements qui se sont avérés être un levier important dans leur choix de destination.

Une mobilité simplifiée

En complément de ces projets, il a été nécessaire de réfléchir à la place du transport dans les problématiques quotidiennes rencontrées par les habitants. À l'occasion d'un atelier participatif mené à Soudaine-Lavinadière par un groupe d'étudiants en 2024, les habitants étaient invités à proposer un idéal de territoire selon plusieurs thématiques, à savoir l'environnement, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture. Sur le thème de l'énergie, les habitants ont mis en avant un idéal dans lequel le vélo serait pleinement développé sur le territoire, permettant à l'ensemble de la population de bénéficier d'un cadre de vie préservé tout en réduisant l'impact de leurs déplacements sur l'environnement. Désormais, le territoire vit sous le prisme de l'écomobilité. À titre d'exemple, les habitants privilégient le vélo sans

assistance électrique pour son impact environnemental moindre et son faible prix. Toutefois, les personnes ayant besoin d'un vélo à assistance électrique sont accompagnées grâce au prolongement du dispositif de location de vélos à assistance électrique mis en place par la communauté de communes et le PNR. Au travers d'un PLUi, l'aménagement du territoire a été repensé en conséquence. Des tronçons cyclables indépendants au niveau des routes les moins sécurisées et des agrandissements de chaussées pour les autres routes du territoire ont ainsi été entrepris. Grâce à un travail étroit avec les entreprises du territoire, la totalité d'entre elles valorisent désormais les mobilités actives telles que le vélo avec des primes versées aux travailleurs. Pour les trajets longs, en partenariat avec les acteurs du transport, les lignes de bus et de train ont été adaptées au territoire en fonction des horaires de travail, des marchés et autres événements. De plus, les accès aux différentes infrastructures de transport ont été adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Pour les trajets ne pouvant se faire qu'en voiture, les habitants ont désormais tous accès à un véhicule électrique et ont recours autant que possible au covoiturage ou à l'autopartage. Déjà précurseur sur la mobilité en 2024, la communauté de communes avait mis en place un dispositif de transport à la demande, dispositif qui a été prolongé jusqu'à ce jour. L'objectif étant toujours de faciliter la vie de la population et de réduire leurs impacts sur l'environnement, des voitures collectives électriques ont également été mises en place sur plusieurs communes. Celles-ci sont à la disposition des habitants, sur réservation, moyennant un prix de 7 € la demi-journée, et évitent de ce fait l'achat d'un second véhicule au sein de chaque foyer.

Avec ces actions, les habitants du territoire ont vu leur cadre de vie s'améliorer et l'habitabilité du territoire se renforcer, c'est-à-dire que l'ensemble des conditions permettant de bien vivre sur ce territoire semblent désormais réunies. Ces actions ont ainsi laissé place à des résultats plus que satisfaisants, à tel point que, désormais, seule 25 % de la population est âgée de plus de 60 ans.

3.1.2. Des modèles de développement des activités économiques cohérents avec les impératifs environnementaux et sociaux

Une production d'énergie renouvelables cohérente avec les enjeux environnementaux

Grâce aux nombreux barrages qui le composent, le territoire de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est un grand producteur d'énergies renouvelables. Toutefois, en 2024, l'énergie produite était injectée dans le réseau national et l'argent perçu par les communes ne semblait pas à la hauteur de l'argent généré par les barrages. Ces barrages posaient par ailleurs des questions concernant leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité. Ainsi, en 2040, le territoire a su préserver et adapter cet atout face aux enjeux

écologiques. Les barrages existants et leur utilisation ont été ajustés afin de limiter leurs impacts sur la biodiversité ; des passes à poissons migrateurs ont, par exemple, systématiquement été créées. Par ailleurs, le barrage de Treignac produisant l'équivalent de la consommation énergétique d'une commune de 36 000 habitants, seulement 16 % de sa production était donc nécessaire pour permettre au territoire de consommer une énergie locale. Pour que ce potentiel énergétique soit relocalisé, la communauté de communes a mis en place un système d'autoconsommation collective⁸⁴, dispositif qui permet à une collectivité de distribuer localement l'électricité produite sur le territoire grâce à des panneaux solaires ou des centrales hydroélectriques. Une partie de la consommation électrique du territoire provient également de panneaux photovoltaïques tandis que l'argent généré par le surplus d'électricité est distribué aux acteurs locaux au travers d'une centrale villageoise⁸⁵. Le développement de l'autoconsommation a de ce fait permis aux communes du territoire d'alléger le budget alloué à l'électricité alors que celui-ci ne cessait d'augmenter.

Un système alimentaire et agricole vertueux

Sur le plan alimentaire, le territoire est parvenu à atteindre une grande autonomie. En 2020, le modèle dominant était un modèle dit « agro-industriel » avec des systèmes de production majoritairement spécialisés et tournés vers les circuits longs. Le développement des circuits courts, c'est-à-dire la diminution du nombre d'intermédiaires et de la distance parcourue dans la distribution des produits depuis le lieu de production⁸⁶, a permis de diminuer les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre, de reconnecter les consommateurs à leur alimentation et d'améliorer leur confort de vie. En cette année 2040, le territoire est auto-suffisant sur toutes les productions cultivables en son sein. Le nombre de maraîchers était insuffisant pour répondre aux objectifs d'autonomie, la communauté de communes a donc dû participer à l'installation de plusieurs porteurs de projet. L'un des principaux freins à la relocalisation ayant été le manque d'infrastructures de transformation⁸⁷, les agriculteurs ont désormais à leur disposition tous les outils leur permettant d'abattre leurs bêtes et/ou de transformer leurs productions. Les habitants ont, quant à eux, tous connaissance des exploitations qu'ils peuvent solliciter pour leur alimentation ; il existe par ailleurs plusieurs lieux regroupant les productions agricoles. Ces lieux facilitent le commerce de proximité et, étant

⁸⁴ <https://www.enogrid.com/lautoconsommation-collective-pour-les-collectivites/>

⁸⁵ <https://www.centralesvillageoises.fr/modele-centrales-villageoises>

⁸⁶ GONCALVES Amélie, ZEROUAL Thomas, « Analyser l'impact des circuits-courts alimentaires : une étude en Nord-Pas-de-Calais », *Revue de la régulation*, 2016 n°20, <https://journals.openedition.org/regulation/11986?lang=en#tocto2n1>

⁸⁷ CHIFFOLEAU Yunna, BRIT Anne-Cécile, « Guide méthodologique : accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective. », INRAE, 2021.

gérés par des coopératives de consommateurs très dynamiques, libèrent du temps pour les agriculteurs.

De façon indirecte, ce travail a permis aux agriculteurs de développer des modes de production plus vertueux, car les producteurs en circuits courts semblent plus sensibles aux attentes formulées par les consommateurs et les prennent davantage en compte⁸⁸. En 2040, le tissu agricole du territoire est désormais formé d'exploitations agricoles vertueuses d'un point de vue environnemental. Pour ce faire, au-delà de travailler sur les circuits-courts, la communauté de communes s'est également fixée pour ambition de développer l'agriculture biologique, ainsi que toutes les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (pâturage tournant, autonomie fourragère, pastoralisme, etc.).

Afin d'effectuer une transition du modèle agricole vers davantage de durabilité, il a été primordial d'interroger son lien avec la ressource en eau, puisque, dans les années 2020, une importante part de la consommation en eau douce en France était imputée à l'agriculture, jusqu'à 58 % selon l'INRAE⁸⁹. Dans un contexte où la ressource en eau s'est considérablement raréfiée, l'agriculture du territoire de la CC V2M a été contrainte de s'adapter en se tournant vers des méthodes de production peu consommatrices. Désormais, les agriculteurs de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources privilégient des cultures adaptées au territoire et évitent ainsi les cultures très demandeuses en eau, telles que le maïs et de soja. Pour les cultures indispensables à l'autonomisation du territoire, les exploitants ont été accompagnés pour moderniser leurs infrastructures, par exemple en mettant en place des systèmes en goutte à goutte qui permettent entre 5 et 35 % d'économie d'eau, selon le type de culture (INRAE). Par ailleurs, la communauté de communes a mené une campagne de restauration et de préservation des zones humides. Celles-ci parviennent à stocker des quantités importantes en eau et peuvent ainsi limiter les difficultés d'accès à la ressource pour les élevages lors des périodes de sécheresse, notamment dans un contexte où les nappes phréatiques profondes sont peu nombreuses sur la communauté de communes. Ce travail de sécurisation de la ressource en eau a également été permis par une restauration des haies qui – au-delà de leurs rôles pour la biodiversité et le paysage – permettent une meilleure régulation hydraulique et conservation des sols, notamment face à l'érosion^{90 ; 91}. La communauté de communes a

⁸⁸ MARECHAL Gilles, SPANU Alexiane, « Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 2010 n°59, <https://hal.science/hal-01435709/document>

⁸⁹ INRAE, « Dossier presse : Eau et agriculture », 2023, <https://www.inrae.fr/dossiers/gestion-ressource-eau/eau-agriculture>

⁹⁰ PERICHON Samuel, « L'impossible reconstruction des bocages détruits. Quand l'évolution des représentations sociales associées au bocage explique l'échec des politiques de replantation de haies dans les communes remembrées du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine », *L'Espace géographique*, 2004/2 (tome 33), p. 175-187, <https://www Cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-espace-geographique-2004-2-page-175.htm>

⁹¹ VIAUD Valérie, GRIMALDI Catherine, MEROT Philippe, « Impact des haies sur la ressource en eau et en sol à partir de l'exemple de la Bretagne : résultats récents et perspectives » *Revue forestière française*, 2009, 61 (5), pp.493-502, <https://hal.science/hal-01460916/>

ainsi organisé des achats groupés de plants et un marathon de la biodiversité, aboutissant à la plantation de 42 kilomètres de haies sur le territoire.

Pour atteindre ces objectifs, la communauté de communes a entrepris la création d'un service agriculture qui accompagne les agriculteurs au quotidien vers de nouvelles pratiques et facilite l'installation et la reprise des exploitations agricoles du territoire. Ce service agriculture a tissé des liens avec différents organismes, tels que la Chambre d'Agriculture, la SAFER, Terre de Liens, l'ADDEAR, APML, ADAPA, mais également des instituts de recherche tels que l'INRAE. Il a réussi à occuper une place d'intermédiaire entre ces acteurs et les agriculteurs et peut ainsi relayer et faciliter les actions des différents organismes. Aussitôt le service agriculture créé, celui-ci a initié la création d'une association foncière agricole autorisée. Grâce à cette structure, un périmètre a été voté afin de permettre à l'association de gérer l'ensemble des parcelles qui étaient autrefois en friche. Elle s'assure alors que la vocation agricole de ces terres soit respectée en les attribuant à des porteurs de projet ou à des agriculteurs au travers de baux ruraux à clauses environnementales (BRE). Avec de tels baux, les agriculteurs s'engagent à respecter certaines contraintes, telles que l'interdiction de labourer ou d'épandre des pesticides.

Une gestion durable de la forêt

En cette année 2040, nous pouvons constater que la forêt de la CC V2M est pourvue d'une incroyable diversité. Après plusieurs décennies d'actions en faveur de celle-ci, la couverture forestière de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est identique à celle de 2012, représentant ainsi 58 % du territoire⁹². Les acteurs locaux sont parvenus à trouver un compromis entre deux choix de gestion, celui de la « libre évolution » et celui des « coupes rases » qui étaient, quelques années auparavant, au centre de vives tensions. Le territoire et ses acteurs ont établi un mode de gestion dit « durable », c'est-à-dire de telle manière et à une telle intensité que les forêts maintiennent leur diversité biologique et leur productivité. D'année en année, les fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts ont été développées de telle sorte que sa gestion ne cause pas de préjudice à d'autres systèmes⁹³. Cet équilibre a notamment été atteint grâce à la création – en 2030 – d'un label appelé « Vézère-Monédières-Mille-Arbres » qui, au-delà de certifier la provenance locale du bois, atteste que celui-ci réponde à un cahier des charges environnemental très strict⁹⁴. Cette labellisation est le fruit d'un travail mené auprès de l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par la forêt (propriétaires forestiers, usagers de la forêt, communes, entreprises de

⁹² Selon le taux de boisement par commune, IGN

⁹³ Selon la définition adoptée à la conférence ministérielle d'Helsinki de 1993

⁹⁴ ROMAN-AMAT Bernard, « Regards sur la « gestion durable » des forêts en France », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2009/1 (N° 53), p. 101-104.

gestion et de transformation, consommateurs, etc.). De ce fait, la forêt reste une ressource économique importante pour les communes de la CC V2M, mais sa gestion se fait dans le respect de ses spécificités et de sa biodiversité. L'ensemble des propriétaires et gestionnaires du territoire privilégient ainsi les coupes d'amélioration – c'est-à-dire à couper certains arbres afin de permettre à d'autres de se développer – puis les coupes définitives – c'est-à-dire couper les arbres bien développés en s'assurant que des jeunes arbres puissent assurer la relève. Enfin, la structure même de la forêt a changé puisqu'aucune parcelle en monoculture n'a été plantée depuis 2024. L'objectif est désormais de favoriser la mixité entre feuillus et résineux plutôt que les monocultures de résineux ; la monoculture étant responsable du développement de certaines maladies et pose à terme des risques importants vis-à-vis des sols (érosion, acidification des sols, etc.) de l'eau et de la biodiversité (multiplication de certains insectes ravageurs).

Un modèle touristique raisonné

Le tourisme a également un poids économique important sur le territoire de la communauté de communes ; celui-ci a cependant dû s'adapter aux enjeux de préservation de l'environnement en maintenant un tourisme à taille humaine, majoritairement orienté vers des activités en lien avec la nature. La communauté de communes a, dès le départ, souhaité que le développement des activités extérieures (randonnées pédestre, VTT) se fasse en harmonie avec les espaces naturels en intégrant un volet pédagogique à la démarche. En effet, les randonnées se font – dans la majorité des cas – accompagnées d'un guide qui permet de sensibiliser les participants à la préservation de l'environnement et de les instruire. En outre, le territoire est parvenu à rendre accessible l'ensemble des activités aux habitants du territoire, notamment grâce à une communication allant au-delà des offices du tourisme, à un travail étroit avec la station Sports Nature, et à la mise en place de chèques loisirs à destination de chaque habitant. Afin de répondre à l'ambition d'adapter son offre touristique au profit du territoire et de son environnement mais également de permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leur travail, l'intercommunalité a développé un réseau agritouristique regroupant plusieurs exploitants agricoles désireux de diversifier leurs revenus et de sensibiliser le grand public aux questions agricoles. Avec l'agritourisme, des agriculteurs proposent sur leur exploitation « *soit une activité de restauration, soit une activité d'hébergement, soit une activité de loisirs, [...] et une activité de vente directe de leurs produits* »⁹⁵. D'une part, les agriculteurs volontaires ont vu leurs revenus se diversifier avec la création d'une activité moins dépendante des aléas climatiques, et donc, plus régulière. D'autre part, l'agritourisme permet à des familles de découvrir le travail de la

⁹⁵ GAUTRAT Jacques, « Agritourisme et économie solidaire », *Écologie & politique*, 2004/1 (N°28), p. 81-91. <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-sciences-cultures-societes-2004-1-page-81.htm>

terre et les activités qui y sont liées et, enfin, d'être sensibilisées à l'importance de l'alimentation locale.

Le projet de territoire proposé par les étudiants de l'université Lyon 2 a donc été approprié par les habitants, élus et acteurs de la CC V2M. Ainsi fédérés autour d'une identité territoriale et à travers un imaginaire et des pratiques communs, ils ont permis au territoire de s'inscrire comme modèle de transition écologique et énergétique en développant une habitabilité durable sur celui-ci.

Au travers de cette partie, nous avons eu l'occasion de plonger au sein du territoire de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources en l'an 2040. Bien que relevant de l'imaginaire, le territoire proposé se fonde sur des éléments concrets recueillis lors de notre travail de terrain et au travers des nombreuses recherches scientifiques menées en complément. De ce fait, ce territoire idéal prend à la fois en compte les besoins des acteurs du territoire et la nécessité absolue de repenser nos modèles en engageant une transition écologique. Les idéaux formulés placent alors le territoire comme autonome et prônent une consommation raisonnée des ressources, de plus, les acteurs économiques joueraient un rôle essentiel dans le processus de transition écologique. Nous pouvons désormais explorer les initiatives que la Communauté de communes pourrait prendre afin que ces idéaux ne soient plus seulement des aspirations fictives, mais bel et bien une réalité.

3.2 Les objectifs à atteindre dans une perspective de transition et d'amélioration du cadre de vie

Le diagnostic établi sur le territoire de la CC V2M met ainsi en lumière deux objectifs dessinant les axes principaux du projet de territoire de l'intercommunalité. De ces grands objectifs découlent des orientations stratégiques plus concrètes, menant à un plan d'actions exposant les outils à mobiliser par la CC V2M pour enclencher, à différentes échéances, son cheminement vers le territoire souhaité par ses acteurs et habitants.

Pour exposer ces éléments et comprendre leur enchaînement, nous avons produit un arbre à objectifs (figure 41). Par l'intermédiaire de ce dernier, l'objectif est de faciliter la lecture en clarifiant l'articulation des différentes actions et la façon dont elles se complètent pour répondre à une même ligne directrice.

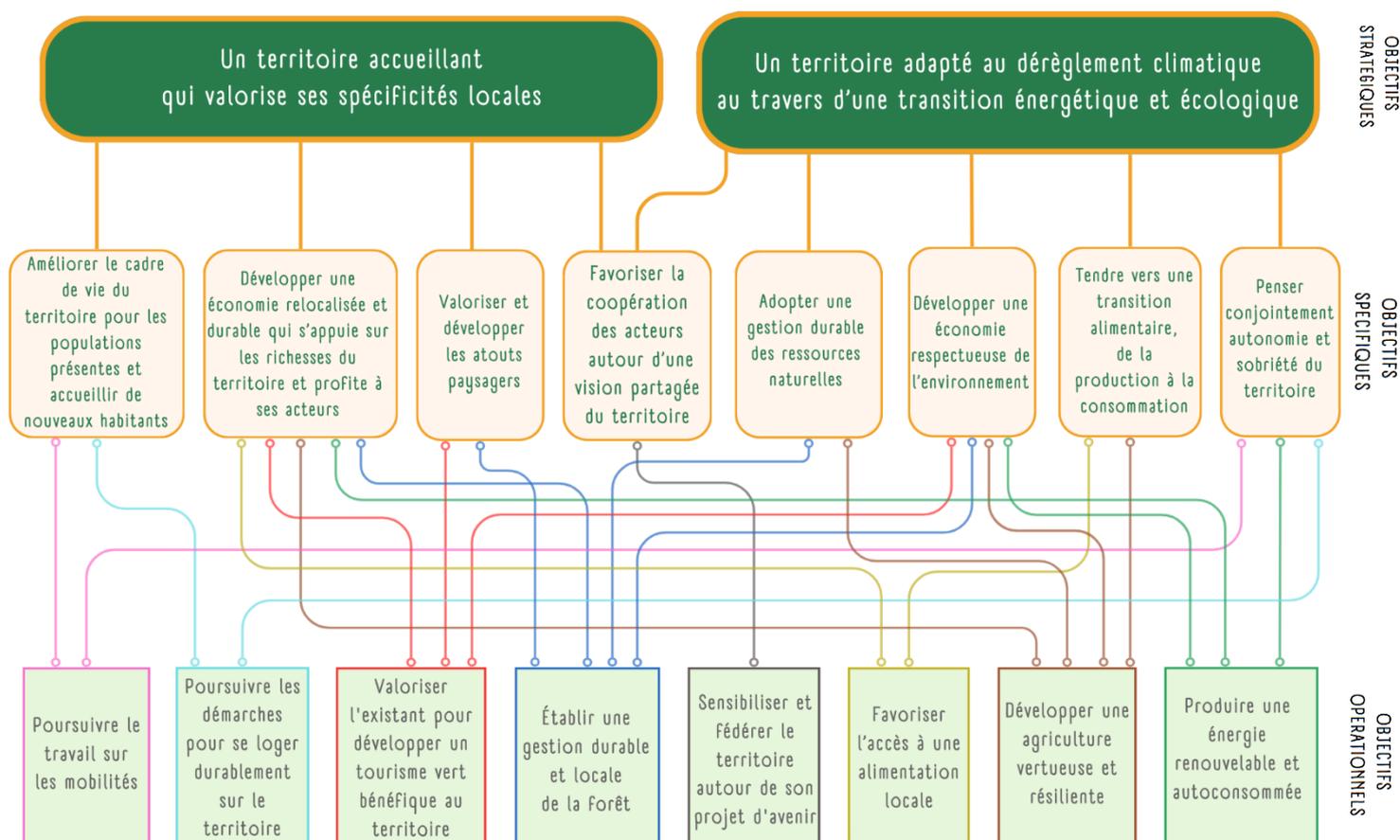


Figure 41 : Schématisation des principaux axes et objectifs du projet de territoire. (2024)

Un premier enjeu consiste à **développer le caractère accueillant du territoire en valorisant ses spécificités locales**, celui-ci se décline en trois objectifs spécifiques.

Le premier objectif répondant à cet enjeu porte sur **l'amélioration du cadre de vie du territoire pour les populations présentes et pour permettre l'accueil de nouveaux habitants (A.1)**. Pour ce faire, un premier ensemble d'actions doit permettre la poursuite des démarches soutenues par l'intercommunalité afin que les habitants puissent se loger durablement sur le territoire. Ce point est essentiel puisque la qualité de vie en dépend grandement. Pour compléter ce travail, nous préconisons un ensemble d'actions allant dans la continuité du travail entamé par la CC V2M sur les mobilités.

Un deuxième objectif repose sur **le développement d'une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs (A.2)**. Sur le plan opérationnel, il est important de faciliter l'accès aux productions locales, en particulier alimentaires, dans le but de valoriser les produits agricoles du territoire et d'améliorer la qualité de vie des habitants. De surcroît, des actions en lien avec le développement d'un tourisme vert, la mise en place d'une gestion durable et locale de la forêt et la production d'une énergie renouvelable localement distribuée, répondront également à cet objectif.

Un troisième objectif porte enfin sur **la valorisation des aménités constitutives du territoire et de son cadre de vie (A.3)**. Les paysages de ce territoire représentent historiquement une grande richesse pour la CC V2M. De ce fait, nous recommandons le développement d'un usage de la forêt au bénéfice du territoire, et une valorisation de l'existant pour développer un tourisme vert qui lui soit bénéfique.

Un second enjeu vise à **adapter le territoire face aux enjeux changements climatiques au travers d'une transition énergétique et écologique**, il se décline en quatre objectifs spécifiques.

En ce sens, un premier objectif concerne la **consommation sobre et durable des ressources naturelles disponibles (B.1)**. Ce point est étroitement lié au développement de pratiques agricoles vertueuses, notamment en utilisant raisonnablement de la ressource en eau. La consommation sobre et durable des ressources disponibles sur le territoire s'accomplit également par le développement d'une gestion durable de la forêt. Les actions en faveur d'un changement dans le mode de gestion de la forêt visent ainsi un double objectif : la relocalisation de la gestion au bénéfice du territoire, et l'adoption d'un modèle durable d'exploitation, limitant son impact sur l'environnement, le paysage et la biodiversité.

Ensuite, l'objectif suivant tend à **développer une économie respectueuse de l'environnement (B.2)**. Le développement d'une gestion durable de la forêt signifie ainsi une transition de l'économie sylvicole du territoire vers un modèle respectueux de l'environnement. D'autre part, le développement d'un tourisme vert, reposant sur les richesses naturelles du territoire et fidèle à ses spécificités, s'avère également très bénéfique du point de vue environnemental. De même, l'évolution des modèles agricoles et énergétiques pourra participer à la garantie d'une économie respectueuse de l'environnement.

Ensuite, en tendant vers **une transition du système alimentaire, de la production à la consommation (B.3)**, l'enjeu est de se diriger vers une autonomisation du territoire sur le plan

alimentaire. Les actions en faveur d'une alimentation locale et du développement d'une agriculture vertueuse vont, une fois encore, permettre de répondre à cet objectif.

Un autre objectif pour la CC V2M est de tendre vers **une transition énergétique en pensant conjointement autonomie et sobriété du territoire (B.4)**. Pour ce faire, la CC V2M doit privilégier le recours aux énergies renouvelables, relocaliser sur son territoire l'énergie produite, mais également prolonger les actions en faveur de l'habitat et des mobilités actives et collectives précédemment évoquées. La poursuite du travail sur les mobilités recouvre ainsi un ensemble d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, tout en permettant à la Communauté de communes d'accomplir une transition écologique et énergétique. Aussi, la prolongation de l'action en faveur de l'habitat suppose une adaptation au dérèglement climatique, notamment à travers les rénovations du bâti. La transition énergétique du territoire demande enfin un important travail pour le développement des énergies renouvelables et la possibilité de tendre vers une autoconsommation de cette énergie produite. Cet ensemble d'actions permettra de développer une économie relocalisée qui profitera aux acteurs du territoire et qui se montrera également respectueuse de l'environnement.

Au croisement des deux grands axes stratégiques du projet de territoire, se trouve un objectif visant à **favoriser la coopération des acteurs autour d'une vision partagée du territoire intercommunal (C)**. La prise en main effective du projet et la considération de ces deux principales lignes directrices dans les années à venir dépendent en effet de la capacité de l'intercommunalité à se mobiliser comme un tout, partageant un avenir commun. Pour ce faire, nous proposons de sensibiliser et de fédérer les acteurs et habitants de ce territoire autour de son projet d'avenir. L'enjeu est de faire émerger un imaginaire partagé du territoire cohérent avec ses objectifs d'adaptation au dérèglement climatique et de transition écologique.

Les préconisations formulées vont se décliner en différentes actions transversales. Au-delà du découpage opéré, ces actions restent complémentaires et permettent d'apporter plusieurs réponses aux objectifs définis.

3.3 Des actions concrètes à mettre en œuvre

Préconisation n°1 : Poursuivre le travail sur les mobilités

La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est un territoire précurseur en matière de mobilités actives et collectives. Elle a déjà entamé un travail important, d'une part, afin de faciliter le déplacement de ses habitants, notamment grâce à un système de

Transport à la Demande (TAD), d'autre part, afin d'encourager le recours à des modes de déplacement peu polluants, en proposant à la location des vélos à assistance électrique.

Nous préconisons que la Communauté de communes poursuive son travail sur les mobilités, afin **d'améliorer le cadre de vie de ses habitants** en répondant à leurs besoins, notamment d'accessibilité aux services, et en **contribuant à ce que le territoire tende vers une transition écologique et énergétique**. Ces orientations se déclinent en objectifs plus concrets :

- Simplifier l'accès des habitants aux services comme les centres médicaux et les commerces situés dans les villes limousines telles que Tulle, Limoges, Ussel, Brive-la-Gaillarde, Eymoutiers ou Égletons, actuellement difficilement accessibles en transports en commun.
- Redonner plus de mobilité à certains habitants, notamment ceux qui ne disposent pas de voiture ou du permis de conduire.
- Limiter le recours à la voiture individuelle, en favorisant une mutualisation des trajets vers les petits commerces et moyennes surfaces et en permettant aux habitants de se passer d'un éventuel second véhicule peu utilisé dans certains ménages. Cela permettrait également de libérer des places de stationnement sur la voirie.
- Créer du lien entre les usagers, que ce soit par le bouche à oreille pour organiser les déplacements, ou durant les trajets partagés.

Le prolongement du travail de l'intercommunalité sur les mobilités repose sur deux leviers : une **communication homogène** sur les moyens de déplacements dont bénéficie la CC V2M, existants ou à venir, et la mise à disposition **d'équipements** facilitant les déplacements des habitants selon des modalités durables. La Communauté de communes bénéficiant déjà d'équipements, le premier volet sur la communication vise à ancrer le recours aux modes de déplacement actifs et collectifs dans les habitudes des habitants. Il garantit ainsi que l'équipement existant soit utilisé à leur plein potentiel, et que les équipements à venir marqueront une réelle amélioration dans le cadre de vie des habitants.

Pour mettre en œuvre cette préconisation, un ensemble d'actions est proposé à la Communauté de communes :

N° 1 : Poursuivre le travail sur les mobilités					
Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
A1 : Améliorer le cadre de vie du territoire pour les populations présentes et accueillir de nouveaux habitants B4 : Penser conjointement autonomie et sobriété du territoire	1.1 Proposer un véhicule électrique en autopartage <i>Action inspirée par: Le véhicule en autopartage de la commune de Villerouge-Termenès (11) (fiche benchmarking 1)</i>	Véhicule à réserver par les habitants pour leurs trajets de proximité avec une gestion possible par les habitants et une utilisation permise aux professionnels (médecin, infirmiers, etc.)	Habitants des communes porteuses, Professionnels des communes porteuses	Les communes volontaires, prioritairement les plus isolées	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, PNR Millevaches en Limousin, Mobive, Syndicat de la Diège, CLEM
	1.2 Lancer une campagne de communication importante sur le Transport à la Demande et adapter son fonctionnement aux horaires de vie du territoire	Permettre à tous les habitants de connaître le dispositif de transport à la demande et s'assurer que les horaires correspondent aux attentes des usagers Par exemple, proposer une desserte des points de baignade en saison estivale	Habitants, Touristes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Région Nouvelle-Aquitaine
	1.3 Développer une plateforme en ligne, voire une application en lien avec la mobilité	Regrouper les dispositifs portés par la CC V2M au sein d'une application ou site internet (Transport à la Demande, Covoiturage, Véhicule en autopartage, Location de Vélos) qui recensera également l'ensemble des possibilités offertes aux habitants pour se déplacer (bus, TER, etc.)	Habitants, Touristes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Communes, SCNF, Développeur numérique, Région Nouvelle-Aquitaine

Préconisation n°2 : Poursuivre les démarches pour se loger durablement sur le territoire

Le diagnostic établi a montré que la CC V2M était confrontée à un double enjeu démographique : conserver les populations présentes sur son territoire et avoir la capacité d'accueillir des nouvelles. Le logement, pan important du cadre de vie qu'offre le territoire, doit donc être durable selon les deux sens du terme : il doit pouvoir s'inscrire à la fois dans la longue durée, avec des résidents installés de façon pérenne sur le territoire, et dans une démarche en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique. L'intercommunalité a commencé un travail en ce sens, notamment par la production de documentation cadre, et en particulier à travers les permanences de l'OPAH assurées en collaboration avec l'association Soliha.

Nous préconisons donc que la Communauté de communes prolonge le travail qu'elle a entamé sur le logement, afin **d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et futurs habitants** en répondant à leurs besoins concernant le type et la quantité de logements disponibles. Le confort de ces habitations se double d'une attention particulière concernant leur efficacité énergétique, en cohérence avec l'objectif du territoire de **tendre vers une transition écologique et énergétique**. Les objectifs visés par ces préconisations sont :

- Étoffer l'offre de logements en locatifs, notamment de petits logements, pour lever les freins aux changements de vie et faciliter l'installation de jeunes actifs sur le territoire.
- Améliorer les conditions d'habiter du territoire, en rendant les logements plus confortables.
- Diminuer la consommation énergétique des logements afin de renforcer la sobriété du territoire et de faciliter son autonomisation énergétique.
- Soutenir l'activité d'artisans du territoire spécialisés en rénovation.

Pour prolonger son travail sur le logement, la Communauté de communes peut solliciter deux leviers : la **requalification de certains logements communaux**, et le soutien à la rénovation énergétique des logements par **une communication sur les dispositifs et artisans** dont disposent le territoire. En favorisant la mise à disposition de logements de transition par les communes, il serait ainsi plus facile pour de nouveaux habitants de s'installer de manière pérenne sur le territoire. La Communauté de communes pouvant compter sur l'existence de dispositifs favorisant déjà la rénovation énergétique des logements, il est important que les habitants du territoire aient connaissance des aides auxquelles ils peuvent prétendre, et des professionnels qu'ils peuvent solliciter.

Pour mettre en œuvre ces leviers, nous préconisons un ensemble d'actions à la Communauté de communes :

N° 2 : Poursuivre les démarches pour se loger durablement sur le territoire					
Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
A1 : Améliorer le cadre de vie du territoire pour les populations présentes et accueillir de nouveaux habitants B4 : Penser conjointement autonomie et sobriété du territoire	2.1 Mettre à disposition des logements passerelles pour les actifs emménageant sur le territoire (fiche action 2) <i>Action inspirée par : Les logements passerelles de la CC Creuse Sud-Ouest Communauté (23) ainsi que par la Pépinière de logements de la Contie, CA du Bassin d'Aurillac (15)</i>	Proposer à la location des logements communaux de façon temporaire et avec un loyer modéré afin de lever les freins liés à l'installation de nouveaux habitants	Actifs souhaitant s'installer sur le territoire, Porteurs de projets	Communes, Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Propriétaires privés
	2.2 Accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement	Communiquer auprès de l'ensemble de la population concernant les aides pouvant être mobilisées Recenser les artisans labellisés RGE à proximité de la Communauté de Communes Conseiller les habitants dans leur projet de rénovation énergétique	Propriétaires privés, Bailleurs	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	SOLIHA, ADEME, Artisans labellisés RGE, PNR Millevaches en Limousin

Préconisation n°3 : Valoriser l'existant pour développer un tourisme vert bénéfique au territoire :

La Communauté de communes est riche de ses aménités paysagères, à découvrir en arpentant ses nombreux chemins de randonnée. Le patrimoine bâti des centre-bourgs et le petit patrimoine bâti ponctuant les cours d'eau de l'intercommunalité (ponts, moulins, etc.) est une qualité du territoire renforçant son attractivité touristique. Elle est aussi un espace où une grande variété d'activités de pleine nature sont à découvrir, du parapente au VTT en passant par le canoë-kayak.

Nous préconisons que la Communauté de communes valorise ces atouts et favorise le développement d'un tourisme qui serait respectueux des qualités du territoire, largement dépendantes de ses aménités naturelles, et qui serait bénéfique économiquement à celui-ci. Le modèle de tourisme à développer sur la CC V2M ne doit contraindre ni la **qualité de vie des habitants émanant des spécificités du territoire**, ni la capacité du territoire à accomplir **une transition écologique**, et doit au contraire y contribuer. Cette préconisation vise les objectifs suivants :

- S'appuyer sur les richesses existantes de la Communauté de communes pour renforcer son attractivité touristique.
- Favoriser un développement touristique de la Communauté de communes fondé sur son identité locale.

La valorisation des attraits touristiques existants de la CC V2M, permettant le développement d'un tourisme vert économiquement et environnementalement bénéfique au territoire, peut s'accomplir à travers un ensemble de leviers. Premièrement, cette valorisation doit s'appuyer sur une **connaissance précise des attraits touristiques du territoire**, autrement dit un inventaire des aménités et activités existantes à valoriser. Dans le développement touristique de la CC V2M, **la priorité doit être donnée aux activités de pleine nature**. De plus, nous préconisons à la Communauté de communes de mettre en place des actions favorisant la **captation des revenus issus de l'excursionnisme** sur son territoire, en encourageant les habitants de l'intercommunalité à faire de leur Communauté de communes un terrain de loisirs. L'excursionnisme correspond aux activités pratiquées lors du temps libre des personnes, à l'échelle locale et sans distance notable entre le lieu de résidence et le lieu de divertissement. Il peut être à l'origine de recettes importantes pour certains territoires⁹⁶. Aussi, favoriser ainsi une économie touristique circulaire sur le territoire permettrait que les **habitants de la CC V2M**

⁹⁶ Glossaire Géoconfluences, « Excursionnisme », [Excursionnisme — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](https://www.geoconfluences.org/Excursionnisme).



soient **bénéficiaires des structures touristiques** présentes sur leur territoire, aussi bien financièrement que concernant l'offre de loisirs dont ils pourraient profiter. Le modèle du tourisme vert peut également être développé à travers la mise en œuvre de **démarches de sensibilisation** valorisant les aménités naturelles et agricoles du territoire, contribuant ainsi à la valorisation de son identité et à sa transition écologique. Enfin, nous tenons à rappeler l'importance d'une forte limitation des aménagements à réaliser pour le développement touristique de la Communauté de communes. Les aménagements lourds tels que les centres touristiques d'activités ne semblent pas nécessaire à un renforcement de l'attractivité touristique du territoire, fondée sur ses qualités naturelles, et pourraient de plus entrer en contradiction avec son objectif de préservation environnementale.

Pour mettre en œuvre ces leviers, nous préconisons un ensemble d'actions à la Communauté de communes :

N° 3 : Valoriser l'existant pour développer un tourisme vert bénéfique au territoire

Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
<p>A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs</p> <p>A3 : Valoriser et développer les atouts paysagers</p> <p>B2 : Développer une économie respectueuse de l'environnement</p>	<p>3.1 Mettre en place des chèques loisirs à utiliser sur le territoire</p> <p><i>Action inspirée par : Projet de chèques loisirs porté par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (73)</i></p>	<p>Proposer des chèques loisirs aux familles pouvant être utilisés afin de financer une activité ou une adhésion auprès d'une association du territoire (culture, sport, etc.)</p>	<p>Population jeune (jusqu'à 20 ans)</p>	<p>CCAS, Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources</p>	<p>Associations du territoire, Entreprises proposant des activités, Station Sport Nature Vézère-Monédières</p>
	<p>3.2 Recenser les chemins et sentiers pédestres</p>	<p>Cartographier l'ensemble des chemins et évaluer leur importance afin de mener des travaux d'entretien et de les proposer aux randonneurs/touristes</p>	<p>Habitants, Touristes</p>	<p>Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources</p>	<p>Office du Tourisme, Associations de randonnée, Bénévoles locaux et habitants, PNR Millevaches en Limousin</p>
	<p>3.3 Inclure une démarche pédagogique au modèle touristique</p> <p><i>Action inspirée par : Projet de forêt pédagogique du Grandbeau à Saint-Alban-d'Ay (07)</i></p>	<p>Créer des supports pédagogiques adaptés à différents publics (enfants, adultes, locaux, touristes) en lien avec la nature</p> <p>Valoriser une ou plusieurs parcelles de forêts communales afin de créer une forêt pédagogique</p>	<p>Habitants, Touristes, Ecoles</p>	<p>Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, Communes, ONF</p>	<p>PNR Millevaches en Limousin, CEN, Associations du territoire, Office du tourisme</p>
	<p>3.4 Axer le tourisme autour des activités pleines natures</p> <p><i>Action inspirée par : Projet de ferme pédagogique de Rochejean (25)</i></p>	<p>Continuer le développement d'activités de pleine nature sur le territoire, notamment par la création de circuits de découvertes d'exploitations agricoles, de fermes éducatives ou encore de randonnées guidées.</p>	<p>Touristes, Habitants, Ecoles</p>	<p>Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, Office du tourisme</p>	<p>Exploitations agricoles, Office du tourisme, PNR Millevaches en Limousin</p>

Préconisation n°4 : Établir une gestion durable et locale de la forêt

L'exploitation forestière est une activité économique très présente sur V2M. Les habitants de V2M sont attachés à la forêt, ancrée dans l'identité paysagère du territoire, mais souhaitent cependant observer une évolution dans les modalités que son exploitation adopte.

Afin que la sylviculture diminue son impact sur le **cadre de vie** des habitants de V2M et sur les écosystèmes, en cohérence avec les enjeux de **la transition écologique**, nous préconisons le développement d'une gestion durable et locale de la forêt. Les objectifs visés par cette préconisation sont les suivants :

- Favoriser un modèle sylvicole bénéfique au territoire sur le plan économique et environnemental.
- Développer des usages de la forêt facilitant son appropriation par les habitants du territoire.
- Protéger les écosystèmes et les aménités du territoire.

Pour accomplir cette préconisation, la CC V2M peut s'appuyer sur différents leviers. Une **relocalisation de la gestion forestière** sur le territoire permettrait que les bénéfices de la sylviculture reviennent au territoire. Surtout, cette relocalisation ferait des habitants les exploitants de la forêt sur laquelle il vive, selon des modalités qui prêteront davantage attention au cadre de vie. Ce travail doit être doublé d'un **changement dans les pratiques sylvicoles**, dans le choix des essences comme lors des récoltes. Enfin, des **dispositifs d'appropriation du bois local**, participant à une sensibilisation à la richesse forestière du territoire, pourraient être mis en œuvre.

Pour mettre en œuvre ces leviers, nous préconisons un ensemble d'actions à la Communauté de communes :

N° 4 : Etablir une gestion durable et locale de la forêt

Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs	<p>4.1 Encourager la fin des coupes rases et des plantations en monoculture en promouvant une gestion collective de la forêt</p> <p><i>Action inspirée par : Projet d'ASLGF des Cévennes Ardéchoises (07)</i></p>	<p>Encadrer les pratiques forestières afin de limiter les coupes rases et la monoculture</p> <p>Sensibiliser les acteurs du territoire à une gestion de la forêt prenant en compte les enjeux environnementaux</p>	<p>Exploitants agricoles, Scieries, Communes</p>	<p>Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources</p>	<p>ONF, CNPE, PNR Millevaches en Limousin</p>
<p>A3 : Valoriser et développer les atouts paysagers</p> <p>B1 : Adopter une gestion durable des ressources naturelles</p> <p>B2 : Développer une économie respectueuse de l'environnement</p>	<p>4.2 Mettre en place une scierie collective pour les particuliers (fiche benchmarking 2)</p> <p><i>Action inspirée par : La scierie mobile du PNR des Pyrénées Ariégeoises (09)</i></p>	<p>Proposer, quelques jours par mois, une scierie mobile allant de communes en communes afin de permettre aux habitants du territoire de valoriser leurs billes de bois</p>	<p>Particuliers, Petits propriétaires forestiers, Agriculteurs</p>	<p>PNR Millevaches en Limousin</p>	<p>Communes volontaires, Scieurs mobiles</p>

Préconisation n°5 : Développer une agriculture vertueuse et résiliente

L'agriculture tient une place importante au sein de la Communes Vézère-Monédières-Millesources. C'est à la fois un marqueur de son identité locale et une activité fortement liée à son environnement. Nous préconisons que la CC V2M soutienne le développement d'une agriculture résiliente et durable. En encourageant ainsi une activité très liée à son identité la Communauté de communes veille à la **qualité de vie de ses habitants** et contribue à **l'accomplissement de sa transition écologique**. La transition du territoire vers un modèle agricole durable vise plusieurs objectifs :

- Renforcer la viabilité des exploitations agricoles du territoire, de façon à lutter contre la déprise agricole.
- Favoriser le développement d'un système de production permettant au territoire de tendre vers l'autonomie alimentaire.
- Améliorer la qualité de l'alimentation consommée sur le territoire
- Protéger les écosystèmes et les aménités paysagères du territoire.

Pour développer une agriculture vertueuse et résiliente, la CC V2M peut mobiliser différents leviers. Pour lutter contre la déprise, en collaboration avec la SAFER, il serait bénéfique qu'elle **soutienne la transmission du foncier agricole**. Simultanément, la CC V2M pourrait **appuyer l'installation de porteurs de projets en agriculture durable**, notamment en facilitant leur accès au foncier. La Communauté de commune pourrait donc devenir **un acteur de référence** en la matière. Elle pourrait donc également **accompagner la transition des agriculteurs** déjà installés dans leur transition vers un modèle agricole vertueux. Plus largement, nous préconisons que la CC V2M **renoue avec des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et adaptées à son territoire**, y compris par un travail de sensibilisation à ces pratiques. Enfin, nous préconisons à la Communauté de communes de mener **un travail sur les usages de l'eau, afin de lier les acteurs agricoles à la protection de cette ressource**.

Pour mettre en œuvre ces leviers, nous préconisons un ensemble d'actions à la Communauté de communes :

N° 5 : Développer une agriculture vertueuse et résiliente

Objectifs spécifiques	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs	5.1 : Créer un service agriculture benchmarking 3) <i>Action inspirée par le Service Agriculture la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (26)</i>	Recruter un chargé de mission afin de mener des projets en lien avec l'agriculture	Agriculteurs, Elus	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	PNR Millevaches en Limousin, Chambre d'Agriculture, SAFER, ADDEAR,
	5.2 : Entrer en veille foncière (fiche action 4)	Mobiliser l'outil Vigifoncier proposé par la SAFER afin de contrôler les ventes de foncier agricole	Agriculteurs, Propriétaires privés, Communes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	SAFER, PNR Millevaches en Limousin
B1 : Adopter une gestion durable des ressources naturelles	5.3 : Créer une association foncière agricole libre ou autorisée	Gérer collectivement certaines parcelles afin de leur redonner une vocation agricole	Propriétaires fonciers, Agriculteurs	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources Propriétaires fonciers publics et privés	SAFER, PNR Millevaches Limousin, Chambre d'Agriculture
B2 : Développer une économie respectueuse de l'environnement	5.4 : Favoriser l'installation de porteurs de projet et la transmission des exploitations agricoles	Accompagner les porteurs de projet et les cédants grâce à un chargé de mission agriculture en établissant des partenariats avec des organismes agricoles	Agriculteurs, Porteurs de projet	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Chambre d'Agriculture, ADDEAR, Terre de Liens
B3 Tendre vers une transition alimentaire, de la production à la consommation	5.5 : Accompagner les agriculteurs vers des pratiques vertueuses	Accompagner les agriculteurs vers des changements de pratiques grâce à des aides financières et des ateliers thématiques	Agriculteurs	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Chambre d'Agriculture, ADDEAR, ADAPA
	5.6 : Accompagner la plantation de haies	Financer la plantation de haies et accompagner les agriculteurs dans la plantation grâce à des partenariats	Agriculteurs, Communes	Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources	PNR Millevaches en Limousin, OFB, Label Haies
	5.7 : Restaurer et préserver les zones humides	Etablir un diagnostic des zones humides et de leur état afin d'œuvrer pour leur protection et leur entretien	Agriculteurs, Communes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	PNR Millevaches en Limousin, CEN, APML

Préconisation n°6 : Favoriser l'accès à une alimentation locale

Au vu des différents enjeux mis en avant par les différentes données récoltées au cours de la production de ce document, l'alimentation a été désignée comme étant un sujet de préoccupation majeure des acteurs de la CC V2M. Le soutien à une agriculture vertueuse et résiliente au sein de la CC V2M va de pair avec un objectif de développement des circuits-courts sur l'intercommunalité. Cette préoccupation est en cohérence avec les enjeux de la **transition écologique**, visant une relocalisation et une autonomisation du territoire qui contribue dans le même temps à la **valorisation de ses spécificités** et l'amélioration de sa qualité de vie. Nous préconisons donc à V2M de favoriser une alimentation locale sur son territoire afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Faciliter l'accès des habitants à une alimentation locale, saine et de qualité.
- Valoriser les produits caractéristiques du territoire.
- Permettre au territoire de tendre vers l'autonomie alimentaire.

Pour favoriser l'alimentation locale sur son territoire, V2M peut s'appuyer sur plusieurs leviers. Tout d'abord, **s'assurer que les exploitants agricoles puissent transformer localement leurs productions** contribuerait à relocaliser l'ensemble de la chaîne de production alimentaire sur le territoire et faciliterait leur travail. Ensuite, la Communauté de communes peut veiller à **faciliter la multiplication des dispositifs de vente directe**, à varier afin de correspondre aux contraintes de temps et de moyens des différents exploitants. Afin de s'assurer que ces dispositifs de vente soient sollicités par les consommateurs du territoire, la CC V2M devrait communiquer à leur sujet, et plus largement **instaurer des pratiques permettant aux habitants du territoire de porter une attention particulière à leur alimentation et de s'appropriier les modes de production et de consommation**.

Pour mettre en œuvre cette préconisation, un ensemble d'actions est proposé à la Communauté de communes :

N° 6 : Favoriser l'accès à une alimentation locale

Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
<p>A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs</p> <p>B3 Tendre vers une transition alimentaire, de la production à la consommation</p>	6.1 Développer des paniers de producteurs	Proposer à la vente des paniers de fruits et légumes biologiques issus d'exploitations agricoles du territoire à un prix accessible	Habitants	Agriculteurs locaux, AMAP	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, PNR Millevaches Limousin,
	6.2 Créer des points de vente proposant une offre alimentaire diversifiée et locale	Cartographier l'ensemble des points de vente et communiquer auprès des habitants sur leur existence Initier et financer la création de nouveaux points de vente	Habitants, Agriculteurs	Agriculteurs, Commerçants	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources
	6.3 Créer des casiers permettant aux producteurs de déposer leur production	Proposer une solution aux producteurs afin qu'ils puissent vendre leur production sans avoir à être présents Permettre aux habitants d'acheter leur alimentation sur leurs axes de déplacement	Habitants, Agriculteurs	Agriculteurs	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources
	6.4 Créer des jardins communaux de façon à entériner les pratiques d'échange déjà existantes sur le territoire (fiche benchmarking 4 ; fiche action 5) <i>Action inspirée par : Les jardins communaux partagés de Saint-Junien (87)</i>	Mettre à disposition du foncier afin d'initier la création de jardins collectifs communaux dont la gestion sera assurée par les communes ou des associations d'habitants Organiser des ateliers en lien avec ces jardins afin d'échanger les savoir faire Sensibiliser les habitants à l'autoconsommation et permettre à chaque adhérent/participant de se nourrir de façon saine	Habitants	Habitants, Communes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources
	6.5 Développer des infrastructures de transformation et d'abattage	Initier la création d'outils de transformation et d'abattage afin de faciliter le quotidien des agriculteurs et la vente en circuit courts en	Agriculteurs	Agriculteurs, Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	PNR Millevaches en Limousin, Chambre d'Agriculture

		<p>limitant leurs déplacements entre les différentes étapes de la production</p> <p>Gérer ces infrastructures de façon intercommunale ou initier la création d'une association d'agriculteurs</p>			
	<p>6.6 Permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation</p>	<p>Sensibiliser la population sur leur rôle dans la transition des systèmes agricoles et alimentaires en organisant des ateliers ouverts à tous</p> <p>Promouvoir une agriculture locale et biologique</p>	<p>Habitants, Ecoles</p>	<p>Agriculteurs, Communauté de Communes Vézère- Monédières-Millesources</p>	<p>PNR Millevaches en Limousin</p>

Préconisation n°7 : Produire une énergie renouvelable et autoconsommée

La CC V2M est déjà un territoire producteur d'énergies renouvelables, en particulier à travers la production assurée par les barrages hydroélectriques du lac des Bariousses et du lac de Viam. Cependant, la mise en œuvre de la transition énergétique du territoire repose également sur la réduction de la dépendance à des acteurs extérieurs au territoire. La CC V2M comporte un potentiel important de production d'énergies renouvelables, et les acteurs du territoire, dont les habitants, doivent pouvoir jouer un rôle dans sa stratégie énergétique et la gestion de ses ressources.

Nous préconisons donc que la CC V2M favorise la production d'énergies renouvelables et autoconsommées, afin **d'accomplir une transition énergétique appuyée sur les spécificités du territoire et bénéfique à ses habitants**. Cette préconisation vise les objectifs suivants :

- Privilégier le recours aux énergies renouvelables issues du territoire
- Tendre vers la sobriété énergétique du territoire
- Favoriser une autonomisation énergétique du territoire fondée sur son recours aux énergies renouvelables et son travail vers la sobriété
- Renforcer la coopération des habitants autour de la transition énergétique du territoire

Afin d'accomplir sa transition énergétique, la Communauté de communes peut mobiliser un ensemble de leviers. Elle peut tout d'abord s'appuyer sur un travail d'information et de sensibilisation quant aux dispositifs existants, qui permettrait aux particuliers de **diminuer leur consommation énergétique** et de **davantage recourir, à l'échelle de leur domicile, aux énergies renouvelables produites grâce aux ressources du territoire**. À l'échelle de son territoire, la Communauté de communes peut également veiller à un **renforcement de la production d'énergies renouvelables**, à travers des **dispositifs existants** comme les barrages, mais également d'autres structures à développer. Nous préconisons également que le développement de nouveaux dispositifs s'appuie sur **les ressources inhérentes au territoire**, et soit **vecteur de coopération des habitants autour de la stratégie énergétique du territoire**.

Pour mettre en œuvre cette préconisation, un ensemble d'actions est proposé à la Communauté de communes :

N° 7 : Produire une énergie renouvelable et autoconsommée					
Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
<p>A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs</p> <p>B2 : Développer une économie respectueuse de l'environnement</p> <p>B4 : Penser conjointement autonomie et sobriété du territoire</p>	<p>7.1 Créer une « centrale villageoise » (fiche benchmarking 5 ; fiche action 6)</p> <p><i>Action inspirée par : La centrale villageoise Energies Cœur de Corrèze de Naves (19)</i></p>	<p>Créer un réseau de panneaux photovoltaïques sur un ensemble d'habitations afin de le gérer collectivement au travers d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)</p> <p>Développer un système d'autoconsommation de l'énergie produite localement à l'aide d'une boucle locale</p> <p>Permettre aux acteurs du territoire de percevoir des revenus grâce au développement du photovoltaïque</p>	Habitants, Entreprises, Communes	Différents acteurs regroupés au sein d'une SCIC	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, Réseau des centrales villageoises, Union régionale des SCOP, Région Nouvelle Aquitaine, ENEDIS, EDF OA
	7.2 Sensibiliser les habitants et communiquer sur les aides pouvant être mobilisées dans les projets d'énergie renouvelable	<p>Communiquer plus largement au sujet du cadastre solaire</p> <p>Sensibiliser les habitants sur la possibilité d'avoir recours au photovoltaïque sur le territoire</p> <p>Accompagner les habitants dans leurs projets photovoltaïques (réglementation, type d'installation, puissance, etc.)</p>	Habitants, Entreprises, Collectivités	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, Soliha	PNR Millevaches en Limousin, Syndicat de la Diège, Soliha, Associations du territoire
	7.3 Maintenir la production hydroélectrique actuelle	<p>Eviter le développement de nouvelles infrastructures venant impacter la ressource en eau, la faune et la flore</p> <p>Privilégier un développement de l'efficacité technique</p> <p>Adapter les infrastructures actuelles afin de réduire leurs impacts environnementaux (passe à poissons)</p>	Communes, Gestionnaires d'infrastructures	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, SAGE Vézère-Corrèze, Syndicat de la Diège	PNR Millevaches, Communes concernées (Lestards, Treignac, Viam, ...), EDF, ENEDIS, Syndicat de la Diège, SAGE Vézère-Corrèze

Préconisation n°8 : Sensibiliser et fédérer le territoire autour de son projet d'avenir

La CC V2M est une Communauté de communes récente, dont l'identité est en construction en cohérence avec les grandes orientations politiques qu'elle souhaite adopter pour son avenir. Le projet de territoire que propose ce document doit être porteur de ces orientations, et doit ainsi les intégrer à l'identité même du territoire en laquelle les habitants et acteurs doivent pouvoir se retrouver.

Afin que le projet de territoire de la CC V2M soit pris en main par ses habitants et acteurs, nous préconisons la mise en œuvre d'actions visant à sensibiliser et à fédérer le territoire autour de son projet d'avenir. Il s'agit ainsi de renforcer une identité intercommunale **autour des spécificités du territoire** et d'un **souci partagé pour la préservation de son environnement**. Cette préconisation vise plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les acteurs et les habitants aux enjeux de la transition écologique et en faire un objectif commun.
- Consolider l'identité du territoire.
- Assurer la prise en main du projet de territoire et l'identification aux orientations politiques qu'il porte.

Pour réaliser cette préconisation, la CC V2M peut agir sur différents leviers. La Communauté de communes peut tout d'abord concevoir **des activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique en rassemblant les habitants autour de savoir-faire partagés et matérialisant une volonté commune de transition écologique**. Nous préconisons en effet que l'intercommunalité **s'appuie sur des pratiques existantes sur le territoire et les entérine comme caractéristiques inhérentes à son identité**. Afin de renforcer son image, la CC V2M peut **s'appuyer sur les caractéristiques paysagères et culturelles du territoire** pour renforcer un sentiment d'appartenance et d'identification de ses habitants.

Pour mettre en œuvre cette préconisation, un ensemble d'actions est proposé à la Communauté de communes :

N°8 : Sensibiliser et fédérer le territoire autour de son projet d'avenir						
Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)	
C1 : Sensibiliser et fédérer le territoire autour de son projet d'avenir	8.1 Mettre en place des activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique <i>Action inspirée par : Le défi Zéro Déchet organisé par la Communauté de Communes de l'Abresle (69) en 2024 ainsi que par les ateliers des CC Île de Ré (17) et Pays de Lumbres (62).</i>	Créer un défi « famille zéro déchets » afin de proposer à certaines familles de les accompagner dans la diminution de leurs déchets ménagers Créer des ateliers de sensibilisation à la transition écologique en proposant par exemple la confection d'objets du quotidien ou l'initiation à certaines activités (couture, compostage, réparation d'objets)	Habitants	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Communes, Associations, Intervenants (artisans, etc.)	
	8.2 S'appuyer sur la ressource en eau du territoire pour construire une identité locale (fiche benchmarking 6, 7 ; fiche action 7, 7bis) <i>Action inspirée par : Les Sentiers de l'imaginaire de la CC du Carladez (12) ainsi que par le Festi'val de Vienne de la CC Touraine Val de Vienne (37)</i>	Rassembler l'intercommunalité autour de la ressource en eau omniprésente sur le territoire Développer le tourisme autour de cette ressource grâce à des sentiers pédagogiques, des randonnées en bordure de lacs et de rivières, etc. Communiquer largement autour de cet élément de l'identité du territoire Créer un évènement festif autour de l'eau	Touristes, Habitants, Chargés de missions, Communes	de	Communauté de Communes, Office du Tourisme, Communes	PNR Millevaches en Limousin
	8.3 Raviver la culture Limousine du Vélo et ancrer cette culture dans l'identité du territoire	Continuer les actions menées par la Communauté de Communes en justifiant celles-ci par une « culture Limousine du vélo » Créer des évènements autour du vélo à l'échelle intercommunale	Touristes, Habitants,	de	Communauté de Communes, Office du Tourisme	PNR Millevaches en Limousin

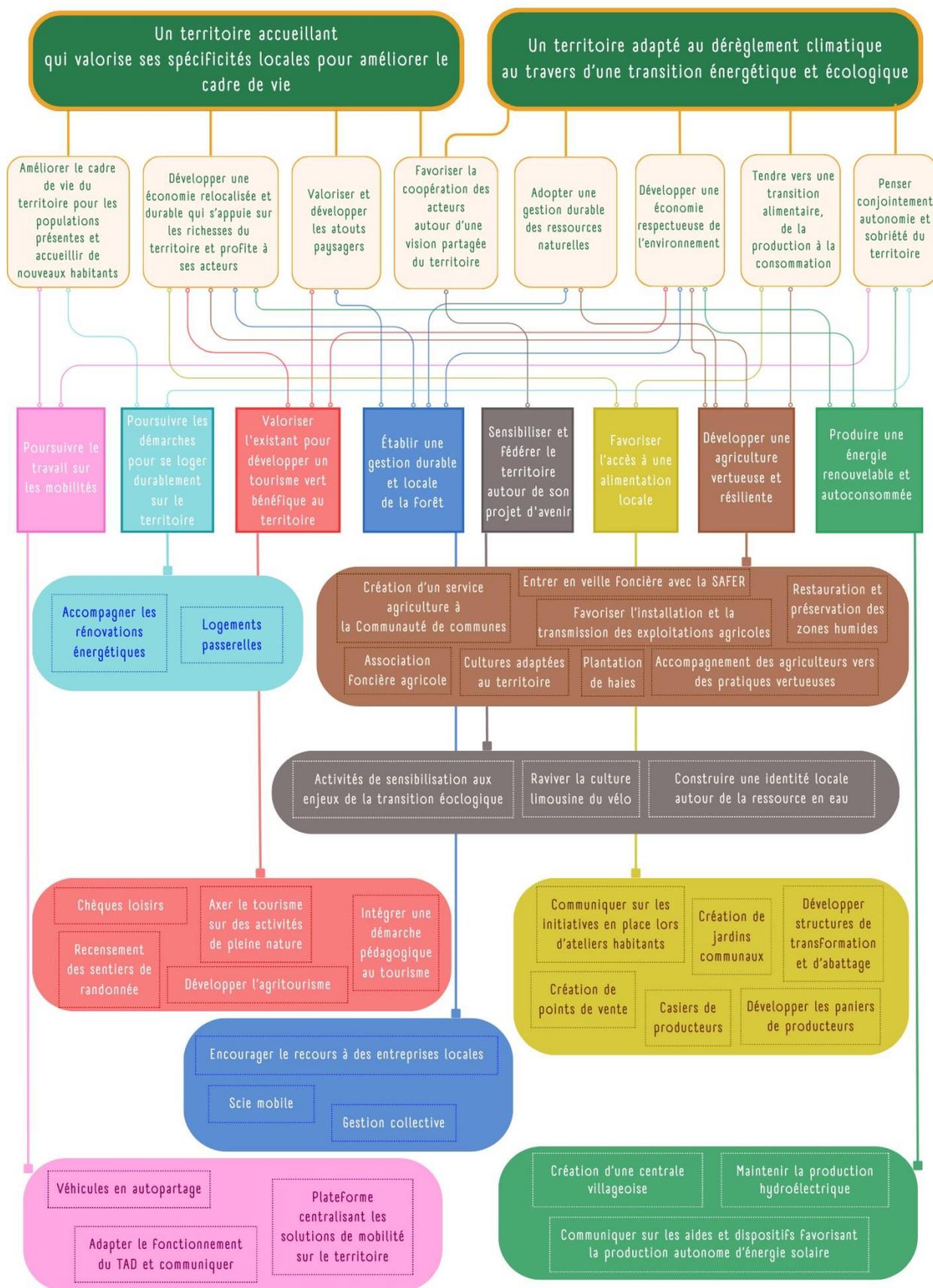


Figure 42 : Schématisation des principaux axes, objectifs et actions du projet de territoire. (2024)

Conclusion :

Les groupes de préconisations présentés dans cette partie permettent d'envisager le projet de territoire dans sa dimension plus opérationnelle, dans la continuité des objectifs de valorisation de l'identité locale de la CC V2M et de la transition écologique et énergétique du territoire.

Ces idées d'actions sont à détailler selon les différents projets pris en main par l'intercommunalité. Elles sont pensées comme un plan d'action cohérent et adapté au territoire, qui se fonde à la fois sur des pratiques déjà mise en place au sein de V2M, ainsi qu'à partir de projets développés par des territoires voisins qui proposent des réponses à des problématiques détaillées dans le diagnostic.

Comme l'illustre l'arbre à objectif ci-dessus (figure 42), les objectifs opérationnels qui guident l'élaboration des propositions d'actions sont en cohérence avec les deux objectifs guidant ce projet. Cette interconnexion est notamment visible lorsqu'il s'agit de penser les objectifs opérationnels. Cet arbre permet de synthétiser la logique de production du plan d'action que nous proposons ici. Il s'agit aujourd'hui de les prendre en main et de les approprier afin de pérenniser le développement du territoire vers une transition en cohérence avec l'identité territoriale de la CC V2M.

Ainsi, cette partie a pour but de guider l'appropriation des grandes orientations proposées dans les premiers pas de ce projet de territoire de la CC V2M, à travers la mise en place de projets complémentaires, ayant pour finalité l'amélioration du cadre de vie et l'atteinte des objectifs de transition écologique. Ces actions positionnent la Communauté de communes comme une actrice essentielle de la prise en main de ces objectifs. Ces propositions d'outils à mobiliser par la CC V2M selon différentes échéances et à différentes échelles ont pour finalité le cheminement du territoire, mené par l'intercommunalité, de ses acteurs et habitants vers un développement durable et en cohérence avec son identité locale.

Conclusion générale

Les orientations proposées par ce travail visant à l'élaboration d'un projet de territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources s'axent de manière significative sur les questions de la transition écologique. Cette orientation a pour but la prise en compte des enjeux de l'environnement, de l'alimentation, de l'agriculture et de l'énergie. Ces thématiques nous permettent de traiter la question de la transition écologique du territoire de manière transversale, tout en reconnaissant et en prenant en compte les documents cadres et les travaux déjà effectués sur d'autres thématiques comme celle du logement ou du tourisme. Ce faisant, nous proposons un projet de territoire qui permet à la CC V2M de faire face aux enjeux du dérèglement climatique tout en l'accompagnant dans la mise en valeur de son territoire et de son identité. C'est l'association de ces différents objectifs qui a participé à cadrer notre travail.

Nous proposons ainsi la création de lignes directrices pour le développement de la Communauté de communes, intégrant les enjeux de la Charte du PNR. Ces lignes directrices, comme explicitées dans notre rédaction, s'attachent à mettre en avant et à rendre complémentaire l'identité locale de la CC V2M et son développement vers l'intégration des enjeux climatiques au cours des 20 prochaines années. Ce sont ces objectifs qui contribueront à permettre à la Communauté de communes d'accomplir une transition écologique et énergétique ajustée aux besoins et aux ressources de son territoire.

Le projet de territoire que nous proposons vise ainsi à fédérer ses acteurs et habitants autour de ses spécificités et des enjeux de la transition écologique portés par le PNR. Il a pour ambition de permettre à l'intercommunalité d'accomplir une transition, notamment parce que celle-ci conditionne l'habitabilité du territoire, fondée sur la préservation et la valorisation de ses caractéristiques. En effet, le maintien et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire dépendent de sa capacité à s'adapter au dérèglement climatique. Les deux axes de développement proposés par ce projet sont donc fortement interdépendants. Ils proposent ainsi une façon d'habiter durablement le territoire. Afin d'avancer une réponse à cette problématique ayant pour ambition de conjuguer les manières d'habiter le territoire avec les impératifs de la transition, nous l'avons abordé selon trois hypothèses.

Nous avons tout d'abord questionné la capacité des acteurs du territoire à instaurer une dynamique de travail. Cette première hypothèse intégrait l'idée que les spécificités du territoire comme dénominateur commun permettent une prise en main des enjeux par l'ensemble des acteurs. Nous avons pu observer que cette dynamique a commencé à être mise en œuvre sur

le territoire à travers les documents cadres encourageant la coopération des acteurs. Cette capacité des acteurs à se fédérer a également été vérifiée et sollicitée lors de nos semaines de terrain. Les élus, structures et habitants ont en effet montré leur aptitude à se réunir et travailler ensemble pour penser les modes de vie partagés sur le territoire, et pour imaginer ceux qui pourraient être expérimentés en commun à l'avenir. Enfin, un ensemble d'objectifs définis par le projet de territoire lui-même vise à renforcer et à pérenniser cette dynamique. Le dénominateur commun du territoire, permettant aux acteurs de travailler ensemble, correspond aux spécificités du territoire abordées au regard de la transition écologique. Ces caractéristiques sont un moyen de solutionner certaines problématiques liées au caractère rural du territoire, dans un sens favorable à l'accomplissement de sa transition.

La seconde hypothèse formulée a justement permis d'interroger la capacité des enjeux de la transition écologique à mobiliser les habitants du territoire pour l'élaboration d'un projet commun à la CC V2M. En supposant que les habitants connaissent bien leur territoire, nous nous sommes demandés dans quelle mesure leur participation permet de produire un projet adapté au contexte local. Cette hypothèse s'est vérifiée dans la mesure où nous avons réussi à rassembler assez efficacement les acteurs du territoire. La participation active des habitants a permis de faire ressortir les spécificités du territoire, et facilite leur appropriation du projet. Ils se sont, en effet, mobilisés et prononcés sur les enjeux proposés par ce projet de territoire, ont permis la réalisation d'un diagnostic se voulant au plus près des réalités vécues sur la Communauté de communes, et ont participé à l'élaboration de préconisations ajustées aux problématiques et aux besoins du territoire. Les habitants de la CC V2M ont manifesté un intérêt prononcé pour un projet d'avenir intégrant les enjeux de la transition écologique pour renforcer l'habitabilité de leur territoire. L'intercommunalité est ainsi identifiée comme un territoire sensible aux enjeux de la transition, sur lequel il est possible, grâce à la cohérence des aspirations habitantes sur l'ensemble du territoire, de faire émerger des objectifs et des actions en accord avec cet axe de développement.

La troisième hypothèse exprimée dans notre cadre théorique interroge la capacité du territoire à disposer de moyens et de ressources suffisantes, lui permettant d'apporter une réponse aux enjeux de la transition écologique. Elle questionne ces ressources comme levier d'autonomisation du territoire, en cohérence avec ces enjeux de transition. Les moyens à mettre en œuvre en vue d'une autonomisation du territoire sont, dans le cas de certaines thématiques, déjà engagés. Cette proposition de projet de territoire propose une généralisation des pratiques d'autonomisation à l'ensemble de la CC V2M, en s'appuyant sur ce qui a été proposé au cours de nos différentes discussions avec les habitants, élus et professionnels du territoire, ainsi qu'à

partir de ce qui a déjà été mis en place. Les préconisations et les ressources évoquées dans notre rapport répondent bien à cet enjeu. En effet, le territoire dispose déjà d'actions ou de projets répondant aux enjeux exposés dans ce rapport, qui permettent d'accomplir cet objectif et de réaliser l'idéal d'un territoire autonome mais reste cependant ouvert vers l'extérieur. Le territoire dispose donc des ressources nécessaires à la réponse aux enjeux de la transition. Il a les moyens de s'autonomiser afin de réaliser les objectifs donnés par les enjeux de transition à venir, ainsi que par les enjeux de développement local et rural actuels.

La prise en main d'un projet issu de la concertation d'une partie des acteurs du territoire et de ses habitants est primordiale afin de mener à bien les différents objectifs cités précédemment. Cela permettra d'assurer que le projet de territoire réalisé, qui mènera et orientera les différents documents cadres produits par la suite, émanera du territoire de la CC V2M, et qu'il sera adapté au territoire, à ses enjeux et à ses spécificités. L'approche utopique choisie délibérément pour cette proposition d'orientation du projet de territoire de l'intercommunalité permet d'envisager de manière la plus optimiste possible le futur de l'intercommunalité au cours des 20 prochaines années. Cette vision permet d'inclure une diversité de propositions de préconisations, qui ne se limitent pas à ce qui a déjà été mis en place sur l'EPCI. C'est l'élargissement du spectre des possibilités qui permet de proposer des actions ou des visions du futur du territoire en conciliant les différentes problématiques actuelles afin de les dépasser. Nous avons justement cherché ce dépassement dans le but d'imaginer l'ensemble des possibilités d'évolution du territoire, et de ne pas se restreindre à une vision limitée qui ne prend pas avantage de l'ensemble des ressources de la CC V2M. Cette approche utopique fait émerger un projet ambitieux, à travers une méthode participative qui justifie une prise en main institutionnelle du projet et de ses propositions.

À la suite la prise en main et de l'appui sur les préconisations détaillées précédemment, l'EPCI V2M peut se placer au sein du territoire corrézien et nouvel-aquitain comme un territoire modèle en termes d'anticipation des enjeux liés au dérèglement climatique et au développement de modèles de fonctionnement et de développement local durable. À cela s'ajoute la capacité de valorisation des spécificités multiples et diversifiées de la CC V2M à travers la production d'un projet de territoire et de documents cadres correspondant aux grands objectifs et aux préconisations proposées dans ce travail.

Bibliographie

Littérature scientifique

- ARDILLIER-CARRAS, Françoise. L'immigration britannique en France : le cas du Limousin. *Population & Avenir*. 2008. Vol. 690, n° 5, pp. 15-17. DOI [10.3917/popav.690.0015](https://doi.org/10.3917/popav.690.0015).
- BALIBAR, Justine. Du paysage représenté au paysage réel. *Nouvelle revue d'esthétique*. 2018. Vol. 22, n° 2, pp. 9-23. DOI [10.3917/nre.022.0009](https://doi.org/10.3917/nre.022.0009).
- BARTHOD, Christian, PIGNARD, Gêrôme, GUÉRIN, Frédéric et BOUILLON-PENROIS, Erika. Coupes fortes et coupes rases dans les forêts françaises. *Revue forestière française*. 1999. Vol. 51, n° 4, pp. 469-486. DOI [10.4267/2042/5456](https://doi.org/10.4267/2042/5456).
- BERGADAÀ, Michelle et DEL BUCCHIA, Céline. La recherche de proximité par le client dans le secteur de la grande consommation alimentaire. *Management & Avenir*. 2009. Vol. 21, n° 1, pp. 121-135. DOI [10.3917/mav.021.0121](https://doi.org/10.3917/mav.021.0121).
- BERTRAND, François et RICHARD, Elsa. L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales. *Natures Sciences Sociétés*. 2014. Vol. 22, n° 3, pp. 195-203. DOI [10.1051/nss/2014036](https://doi.org/10.1051/nss/2014036).
- CARREL, Marion. La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne. *Informations sociales*. 2013. Vol. 179, n° 5, pp. 144-151. DOI [10.3917/inso.179.0144](https://doi.org/10.3917/inso.179.0144).
- CHIFFOLEAU Yunna. BRIT Anne-Cécile. Guide méthodologique : accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective. INRAE, 2021.
- DELABARRE, Muriel. La réciprocité des savoirs, une entrée opératoire dans le dess(e)in de l'habitabilité des espaces publics contemporains. *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*. [En ligne]. 25 juin 2022. N° 134. [Consulté le 21 mars 2024]. DOI [10.4000/mediterranee.12879](https://doi.org/10.4000/mediterranee.12879).
- DELFOSSE, Claire. L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux. *L'Information géographique*. 2019. Vol. 83, n° 4, pp. 34-54. DOI [10.3917/liq.904.0034](https://doi.org/10.3917/liq.904.0034).
- DUFUMIER, Marc. Agroécologie et agriculture paysanne. *Écologie & politique*. 2023. Vol. 66, n° 1, pp. 95-109.
- DURAND, Lucas et LANDEL, Pierre-Antoine. L'opérateur territorial de la transition énergétique ou la capacité d'intermédiation au service de la transition. *Géographie, économie, société*. 2020. Vol. 22, n° 3-4, pp. 285-303. DOI [10.3166/ges.2020.0015](https://doi.org/10.3166/ges.2020.0015).
- EGGRICKX, Ariel. Dynamiser la filière bois par le développement durable : Le cas d'un Pôle d'Excellence Rurale Bois Bio-ressources. *Management & Prospective*. 2016. Vol. 33, n° 2-3, pp. 95-114. DOI [10.3917/g2000.332.0095](https://doi.org/10.3917/g2000.332.0095).
- FALAIX, Ludovic et CORNELOUP, Jean. Habitabilité et nouveau paradigmatique de l'action territoriale : l'exemple des laboratoires récréatifs. *L'Information géographique*. 2017. Vol. 81, n° 4, pp. 78-102. DOI [10.3917/liq.814.0078](https://doi.org/10.3917/liq.814.0078).
- FRANCHOMME, Magalie, HINNEWINKEL, Christelle et CHALLÉAT, Samuel. La trame noire, un indicateur de la place de la nature dans l'aménagement du territoire. *Bulletin*

de l'association de géographes français. *Géographies*. 10 octobre 2019. Vol. 96, n° 2, pp. 161-180. DOI [10.4000/bagf.4764](https://doi.org/10.4000/bagf.4764).

- FRATTALLONE KIEFFER, Mélanie. Management territorial et coordination gérontologique : apports de la théorie des conventions et effets du diagnostic de territoire. *Projectics / Proyéctica / Projectique*. 2023. Vol. Hors-Série, n° HS1, pp. 149-173. DOI [10.3917/proj.hs04.0149](https://doi.org/10.3917/proj.hs04.0149).
- GAUTRAT Jacques. Agritourisme et économie solidaire. *Écologie & politique*. 2004. Volume 1. N° 28. p. 81-91.
- GONCALVES Amélie, ZEROUAL Thomas. Analyser l'impact des circuits-courts alimentaires : une étude en Nord-Pas-de-Calais. *Revue de la régulation*. 2016. n°20.
- GOUIX, Nicolas. Biodiversité forestière, entre enjeux partagés et oppositions pour sa conservation et l'adaptation des forêts. *Pour*. 2023. Vol. 246, n° 2, pp. 83-96. DOI [10.3917/pour.246.0083](https://doi.org/10.3917/pour.246.0083).
- HÉRAULT-FOURNIER, Catherine. Est-on vraiment proche en vente directe- ? Typologie des consommateurs en fonction de la proximité perçue dans trois formes de vente : AMAP, Points de vente collectifs et Marchés [1] | Cairn.info. *Management & Avenir*. 2013. Vol. 2013, n° N°64, pp. 167 à 184.
- HÉRAULT-FOURNIER, Catherine, MERLE, Aurélie et PRIGEANT-SIMONIN, Anne-Hélène. Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? [1] | Cairn.info. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2012-3-page-16.htm>
- LE BRETON, Yves. Quel avenir pour les centres-villes ? *Constructif*. 2022. Vol. 63, n° 3, pp. 73-79. DOI [10.3917/const.063.0073](https://doi.org/10.3917/const.063.0073).
- LE MAREC, Audrey. L'habitat rural, enjeu d'intérêt intercommunal. *Pour*. 2007. Vol. 195, n° 3, pp. 120-127. DOI [10.3917/pour.195.0120](https://doi.org/10.3917/pour.195.0120).
- LOGIS, Gérard. *L'intercommunalité au service du projet de territoire*. Edition Syros. 1999.
- LUCAS, Léopold. Un régime d'habitabilité touristique. *L'Information géographique*. 2023. Vol. 87, n° 2, pp. 64-81. DOI [10.3917/lig.872.0064](https://doi.org/10.3917/lig.872.0064).
- MARECHAL Gilles, SPANU Alexiane. Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*. 2010. n°59.
- MARSAC, Antoine, LEBRUN, Anne-Marie et BOUCHET, Patrick. Tourisme durable et expériences touristiques : un dilemme. Proposition d'un dispositif d'analyse appliqué à l'itinérance en milieu rural. *Management & Avenir*. 2012. Vol. 56, n° 6, pp. 134-153. DOI [10.3917/mav.056.0134](https://doi.org/10.3917/mav.056.0134).
- MAZUEL, Luc L. Le slow tourisme, un nouvel enjeu pour le développement durable des territoires et la préservation des paysages. Dans : *European landscapes and quality of life*. [En ligne]. Clermont-Ferrand, 2018. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-02548757>
- PERICHON, Samuel. L'impossible reconstruction des bocages détruits. Quand l'évolution des représentations sociales associées au bocage explique l'échec des politiques de

replantation de haies dans les communes remembrées du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine. *L'Espace géographique*, 2004. N° 33. p. 175-187.

- PRALY, Cécile, CHAZOULE, Carole, DELFOSSE, Claire et MUNDLER, Patrick. Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*. 2014. Vol. 16, n° 4, pp. 455-478. DOI [10.3166/ges.16.455-478](https://doi.org/10.3166/ges.16.455-478).
- REULIER, Romain, DELAHAYE, Daniel, VIEL, Vincent et PREUX, Thibaut. L'érosion des sols sévit aussi dans le bocage ! *Faune Sauvage*. 2015. N° 308, pp. 43-47.
- RIBIÈRE, Georges. La gestion des aménités et le développement durable. *Revue française d'administration publique*. 2010. Vol. 134, n° 2, pp. 373-383. DOI [10.3917/rfap.134.0373](https://doi.org/10.3917/rfap.134.0373).
- ROMAN-AMAT, Bernard. Regards sur la « gestion durable » des forêts en France. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*. 2009. Volume 1. N° 53. p. 101-104.
- SLAOUI, Adnane. Le Projet de Territoire ; Enjeux, méthodologies et perspective d'avenir. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*. [En ligne]. 31 janvier 2022. Vol. 5, n° 1. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://revue-iscg.com/index.php/home/article/view/854>
- SORDELLO, Romain, PAQUIER, Fabien et DALOZ, Aurélien. *Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre*. [En ligne]. Office français de la biodiversité, 2021. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://mnhn.hal.science/mnhn-04166929>
- TALANDIER, Magali. 9. Concepts et outils pour accompagner la transformation du développement territorial. In : *Développement territorial*. [En ligne]. Paris : Armand Colin, 2023. pp. 180-211. Le siècle urbain. [Consulté le 21 mars 2024]. ISBN 978-2-200-63263-2. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/developpement-territorial--9782200632632-p-180.htm>
- TERRACOL, Pascal. Le paysage du plateau de Millevaches, une hybridation du sublime et de la technique. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*. Mars 2010. Vol. 58, n° 58, pp. 45-54.
- THIBIERGE, Stéphane. Le paysage et les questions qu'il pose à la représentation. *Psychologie Clinique*. 2022. Vol. 54, n° 2, pp. 47-56. DOI [10.1051/psyc/202254047](https://doi.org/10.1051/psyc/202254047).
- TISSONE, Flore, HERNANDEZ, Solange et MOUSTIER, Emmanuelle. Le bonheur est-il dans le champ ? Initiatives locales et soutenables dans l'agri-alimentaire urbain et périurbain : émergence d'un travail institutionnel de redéfinition des espaces. *Gestion et management public*. 2019. Vol. 7 / 4, n° 2, pp. 27-50. DOI [10.3917/gmp.074.0027](https://doi.org/10.3917/gmp.074.0027).
- VAZEILLES, Marius. *Mise en valeur du Plateau de Millevaches*. 1932.
- VENON, Fabien. Les ambitions touristiques malmenées des municipalités françaises : la mise en valeur des églises et des chapelles rurales du Cantal et du Puy-de-Dôme. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*. 1 juin 2004. Vol. 23, n° 2, pp. 48-53.
- VIAUD Valérie, GRIMALDI Catherine, MEROT Philippe. Impact des haies sur la ressource en eau et en sol à partir de l'exemple de la Bretagne : résultats récents et perspectives. *Revue forestière française*. 2009. n° 61. pp.493-502.
- VINCENT, Anne et WUNDERLE, Marcus. Le développement territorial transversal. *Dossiers du CRISP*. 2011. Vol. 77, n° 2, pp. 9-124. DOI [10.3917/dscrisp.077.0009](https://doi.org/10.3917/dscrisp.077.0009).

- ZASK, Joëlle. *La politique comme expérimentation*. Gallimard. 2015.

Littérature grise

- ASSOCIATION PETITE CITÉ DE CARACTÈRE DE FRANCE. *Enquête sur les impacts de la marque Petite Cité de caractère*. [En ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : https://www.petitescitesdecaractere.com/sites/default/files/user/122/uploads/resultats_enquete_sur_les_impacts_de_la_marque_pcc.pdf
- BELLAMY, Vanessa et LEVEILLE Laurent. *Consommation des ménages : quels lieux d'achat pour quels produits ?* [En ligne]. 2007. [Consulté le 21 mars 2024]. Insee Première, N°1165. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p06zt46d>
- BONZOM, Ninon et VOISIN, Lolita. *La forêt habitée du plateau de Gentioux, accompagner les habitants dans son évolution*. INSA Centre-Val de Loire, École de la Nature et du Paysage, Blois, 2018.
- HURON, Jessica. *Le maintien des milieux ouverts par le pastoralisme : des bénéfiques et contraintes pour l'exploitation agricole aux actions des politiques publiques locales*. SupAgro Montpellier, 2015.
- INRAE. Dossier presse : Eau et agriculture. 2023. <https://www.inrae.fr/dossiers/gestion-ressource-eau/eau-agriculture>
- SESSEGO, Victoire, STAQUET, Amélie et SULLICE, Etienne. *L'autoconsommation alimentaire : entre ressource économique, pratique de loisir et morale écologique*. Mémoire de statistique appliquée 2eme année. ENSAE, 2018.
- WARTER, Aude. *Le multiusage des espaces pastoraux : le paysage comme levier pour harmoniser les tensions liées au partage de l'alpage. Cas du Haut-Verdon*. [En ligne]. other. CIPRA France, 5 place Bir Hakeim, 38000 Grenoble; Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), Z.A Les Iscles, 04170 Saint-André-les-Alpes, 2019. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02403870>

Sitographie

- Association pour le pastoralisme de la montagne Limousine. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://assopastolimousin.wordpress.com/>
- AVAP de Treignac. [En ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : https://www.mairietreignac.fr/userfile/documents/19269_sup_AC4_20210729.pdf
- Charte forestière 2022-2027 - Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.pnr-millevaches.fr/Charte-forestiere-2022-2027>
- Clédat & le mystère du village abandonné | Tourisme Corrèze. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse :

https://www.tourismecorreze.com/fr/le_mag/cledat_le_mystere_du_village_abandonne.html

- Développement durable. *Géoconfluences*. [En ligne]. 2023. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/developpement-durable>
- Données du temps d'ensoleillement par départements en France - data.gouv.fr. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/donnees-du-temps-densoleillement-par-departements-en-france/>
- Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Vézère-Monédières-Millesources (200066645) | Insee. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066645>
- Église et prieuré de Soudaine-Lavinadière. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-et-prieure-de-soudaine-lavinadiere>
- Enogrid : L'autoconsommation collective pour les collectivités. (En ligne). (Consulté le 21 mars 2024). Disponible à l'adresse : <https://www.enogrid.com/lautoconsommation-collective-pour-les-collectivites/>
- Fiche territoriale synthétique AGRESTE RA 2020 « CC Vézère-Monédières-Millesources ». [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_cc_vezere_monedieres_millesources.html
- Habitabilité. *Géoconfluences*. [En ligne]. 2023. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/habitabilite>
- La boîte à outils des élus. *Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires*. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/boite-outils-elus-transition-ecologique>
- La RICE - Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.pnr-millevaches.fr/La-RICE-en-questions>
- Le ciel du plateau de Millevaches parmi les 19 plus beaux au monde. *France 3 Nouvelle-Aquitaine*. [En ligne]. 1 décembre 2021. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/le-ciel-du-plateau-de-millevaches-parmi-les-19-plus-beaux-au-monde-2361280.html>
- Le modèle | Site Centrales Villageoises. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.centralesvillageoises.fr/modele-centrales-villageoises>
- LYON 2, Webmestre Université Lumière. Séminaire Le rural en transmission. *Université Lumière Lyon 2*. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-lyon2.fr/recherche/agenda-scientifique/seminaire-sur-le-theme-de-la-transmission>
- Objectifs d'action de la charte des paysages - Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.pnr-millevaches.fr/Objectifs-d-action-de-la-charte-des-paysages>

- Participer à l'intervention foncière | CEN Allier. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://cen-allier.org/decouvrir-et-agir-avec-le-cen/soutenir-lintervention-fonciere/>
- Principes et territorialisation des ENR - Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.pnr-millevaches.fr/Principes-et-territorialisation-des-ENR>
- Signé PAP n°73 - Les Monédières, paysage et projet de territoire - Laurence Renard, avec Régis Ambroise, Alain Freytet, Odile Marcel. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://2rw1h.r.sp1-breveo.net/mk/mr/sh/SMJz09SDriOHw03L1z95QzfXthCb/uYexPFFo9dh5>
- Synthèse du scénario négaWatt 2017-2050. *Association négaWatt*. [En ligne]. [Consulté le 21 mars 2024]. Disponible à l'adresse : <https://negawatt.org/Synthese-du-scenario-negaWatt-2017-2050>

Liste des entretiens

Élus

BONNET-TENEZE Véronique, Maire de Lacelle (07/11/2023). Par DELAMAIDE Lola, TERREAUX Jonas.

BOURROUX François, Maire de Tarnac (10/11/2023). Par DELAMAIDE Lola, DUCROCQ Matthieu, TERREAUX Jonas.

JARRIGE Didier, Maire de Affieux (08/11/2023). Par DUCROCQ Matthieu, TERREAUX Jonas.

PETIT Christophe, Maire de Lestard (09/11/2023). Par BESSET Clarisse, DELAMAIDE Lola.

PEYRAMAURE Pierre, Maire de Soudaine-Lavinadière (23/01/2024). Par BESSET Clarisse, DELAMAIDE Lola, LACHAT Aude.

URBAIN Jean-Yves, Maire de Bugeat (15/01/2024). Par DUCROCQ Matthieu, LACHAT Aude, TERREAUX Jonas.

GARAI Daniel, Maire de Gourdon-Murat et directeur de la scierie de Gourdon-Murat (17/01/2024). Par BESSET Clarisse, DELAMAIDE Lola, DUCROCQ Matthieu.

DEGERY Sylvie, Maire de Veix (17/01/2024). Par LACHAT Aude, TERREAUX Jonas.

SENEJOUX Philippe, Maire de Viam (18/01/2024). Par BESSET Clarisse, DELAMAIDE Lola, TERREAUX Jonas.

Associatif

BOURREAU Magali, Présidente de l'Association Familles rurales (08/11/2023). Par BESSET Clarisse, DELAMAIDE Lola, LACHAT Aude.

JODET Christine, Administratrice de l'espace associatif PTT ; Manon, chargée de communication et d'évènementiel ; Antoine, médiateur numérique (09/11/2023). Par DUCROCQ Matthieu, LACHAT Aude, TERREAUX Jonas.

Énergie

BREITENBACH Frantz, chargé de mission mobilité à la CC V2M (22/11/2023). Par BESSET Clarisse, LACHAT Aude, TERREAUX Jonas.

CUSSON Martin, Chargé de mission mobilité active et partagée au PNR (19/10/2023). Par DUCROCQ Matthieu, TERREAUX Jonas.

JANET-WIOLAND Violette, Chargée de mission Énergie-Climat au PNR Millevaches en Limousin (22/11/2023). Par DELAMAIDE Lola, DUCROCQ Matthieu.

REMARK Grégoire, Directeur général délégué SOLIHA Terres-Océan (18/10/2023). Par BESSET Clarisse, LACHAT Aude.

Environnement, loisir et tourisme

BARBET Nathalie, Directrice de l'Office de tourisme ; PIGEROL Valérie, Chargée de mission/projet tourisme (07/11/2023). Par BESSET Clarisse, DELAMAIDE Lola, DUCROCQ Matthieu.

CHALARD Michel, Président de l'Association Espace loisir Accueil Nature (07/11/2023). Par BESSET Clarisse, TERREAUX Jonas.

GERMAIN Fleur, Directrice de la station sport et nature Vézère/Monédière (08/11/2023). Par BESSET Clarisse, LACHAT Aude.

MAGNAVAL Gérard, Administrateur au Conservatoire des espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine et membre du collectif d'animation de l'Association Vues sur les Monédières (07/11/2023). Par LACHAT Aude, TERREAUX Jonas.

VAN ROEKEGHEM Sophie, Présidente de l'association des amis du Pays de Bugeat (26/10/2023). Par BESSET Clarisse, TERREAUX Jonas.

DELAMOUR Sandrine, Responsable du service gestion des milieux aquatiques à la CC V2M (23/11/2023). Par BESSET Clarisse, TERREAUX Jonas.

QUENTIN Isobel, Présidente des associations Lou Pradinas et Renaissance des vieilles pierres. (19/01/2024). Par BESSET Clarisse, DELAMAIDE Lola.

LULEK Michel, La Montagne Limousine. (19/01/2024). Par DUCROCQ Matthieu, LACHAT Aude, TERREAUX Jonas.

LAPEYRIE Evelyne, Ancienne secrétaire de mairie de Gourdon-Murat et associée de la scierie de Gourdon-Murat (17/01/2024). Par BESSET Clarisse, DELAMAIDE Lola, DUCROCQ Matthieu.

Agriculture

FERNANDES José, Directeur des services techniques à la Communauté de communes Porte océane du Limousin (18/03/2024). Par LACHAT Aude.

LELAURE Vincent, Chargé de mission agriculture au Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin (23/11/2023). Par DELAMAIDE Lola, DUCROCQ Matthieu, LACHAT Aude.

OPPENHEIM Tony, Gérant des Vergers de Veix et de la boutique de producteurs de Treignac (09/11/2023). Par DELAMAIDE Lola, DUCROCQ Matthieu, LACHAT Aude.

PAUWELS Léo, Éleveur dans le GAEC Terras Communas (08/11/2023) Par DUCROCQ Matthieu, TERREAUX Jonas.

BASSALER Willy, COLLAS Marion, GAEC Chair & Tendre (16/01/2024). Par DUCROCQ Matthieu, TERREAUX Jonas.

STOFFEL Albane, Association de développement pour une agriculture plus autonome (ADAPA) (18/01/2024). Par DUCROCQ Matthieu, LACHAT Aude, TERREAUX Jonas.

Benchmarking

LANNES Camille, chargée de développement au PETR (20/12/2023). Par LACHAT Aude, TERREAUX Jonas.

CROQUET Jean-Robert, habitant de Villerouge-Termenès impliqué dans le projet de véhicule autopartagé (08/03/2024). Par DUCROCQ Matthieu.

VERNEDAL Clément, Directeur SCIC Energies Cœur de Corrèze (12/03/2024). Par DUCROCQ Matthieu.

MERCIER Caroline, responsable du pôle culture et tourisme à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (12/03/2024). Par DELAMAIDE Lola.

ROULIER Élodie, Chargée de mission forêt au Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (05/03/2024). Par BESSET Clarisse

DUVAL Emma, Chargée de mission Foncier Agricole à la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (19/03/2024). Par TERREAUX Jonas

Table des figures

Figure 1 : Situation géographique de la CC V2M (BESSET.C, 2023).....	4
Figure 2 : La CC V2M, une intercommunalité récente, fruit de nouveaux découpages territoriaux (DELAMAIDE.L, 2023).....	5
Figure 3 : La CC V2M, une Communauté de communes intégrée au PNR Millevaches en Limousin riche de sa diversité paysagère (BESSET.C, 2023).....	6
Figure 4 : Réponses au questionnaire à destination des habitants concernant leur cadre de vie (2023).....	11
Figure 5 : Approche thématique adoptée dans le cadre du projet tutoré (2023).....	13
Figure 6 : Schématisation de l'utilisation de la notion d'habitabilité (2024)	19
Figure 7 : Carte de densité de population de la CC V2M par commune (DUCROCQ.M, 2023).....	20
Figure 8 : Carte du nombre d'actifs et du nombre d'emplois sur la CC V2M (BESSET.C, 2023).....	23
Figure 9 : Carte du nombre de services de proximité, intermédiaire et de centralité par commune de la CC V2M (TERREAUX.J, 2023).	24
Figure 10 : Carte de la couverture forestière de la CC V2M, par type de forêts (LACHATA, 2023).....	27
Figure 11 : Répartition en pourcentage de l'orientation technico-économique des exploitations de la CC V2M. (Agreste, 2020).	28
Figure 12 : Réponses à la question « Comment percevez-vous la distance et le temps de trajet que vous réalisez pour faire vos courses ? » du questionnaire habitant.....	30
Figure 13 : Carte des temps de déplacement depuis les trois bourgs centraux de la CC V2M. (DELAMAIDE.L,2023)	30
Figure 14 : Réponses aux questions « Êtes-vous en contact avec une exploitation agricole pour acheter des produits alimentaires ? » et « Si oui, précisez » du questionnaire habitant. ..	31
Figure 15 : Nombre de répondants au questionnaire habitant ayant recours à une alimentation locale par tranche d'âge d'appartenance.	32
Figure 16 : Réponses à la question : « Qu'est-ce qui constitue selon vous l'identité de votre espace de vie ? » du questionnaire habitant.	33
Figure 17 : Coupe rase à l'est de l'intercommunalité (DELAMAIDE.L, 2024).....	35
Figure 18 : Paysage de prairie (DELAMAIDE.L, 2023)	36
Figure 19 : Lac des Bariousses (DELAMAIDE.L, 2023).	37
Figure 20 : Vue sur Treignac depuis la Tour de la Garde (C. BESSET, janvier 2024)...	41

Figure 21 : Vue aérienne des vestiges de l'église et du Prieuré de Soudaine-Lavinadière (Fondation du patrimoine-Commune de Soudaine-Lavinadière).....	41
Figure 22 : Église au toit de chaume de Lestards (L. DELAMAIDE, novembre 2023) ..	41
Figure 23 : Croix blanche de Lestards (Les potins de Lonard, 2009).....	42
Figure 24 : Sculpture en pierre de Michel Kirsch (Le mag de la Corrèze-L'envie d'ailleurs)	43
Figure 25 : Photographie au cœur du village abandonné de Clédat (Le mag de la Corrèze-L'envie d'ailleurs)	43
Figure 26 : Vue sur la commune de Treignac et la Vézère (DUCROCQ.M, 2023)	45
Figure 27 : Devanture du Magasin Général de Tarnac (Tarnac, une instruction française, 2014).....	47
Figure 28 : Carte des ressources agricoles à valoriser pour mieux nourrir le territoire de la CC V2M (DELAMAIDE Lola, 2024).....	49
Figure 29 : Production énergétique du territoire du PNR de Millevaches, Etude diagnostic TEPOS, novembre 2022.....	64
Figure 30 : Cartographie des principales installations hydroélectriques du territoire de la CC V2M.....	65
Figure 31 : Le barrage de Monceau-La-Virolle, commune de la Viam (Lacorrèze.com)	66
Figure 32 : Programme de groupement de commandes de kits photovoltaïques déployés par le PNR Millevaches.....	67
Figure 33 : Prestation de conseil d'accompagnement en énergie apporté par le programme OPAH de la CC V2M (site de la CC V2M).....	68
Figure 34 : Part des habitants produisant leur propre mode de chauffage (Questionnaire diffusé dans le cadre du projet tutoré).....	69
Figure 35 : Mode de chauffage utilisé par les habitants du territoire (Questionnaire diffusé dans le cadre du projet tutoré).....	69
Figure 36 : Les services de mobilité disponibles sur la CC V2M (site de la CC V2M).....	70
Figure 37 : Exemple de parcellaire valorisable par le pastoralisme sur le GAEC Terras Comunas (DUCROCQ.M 2023).....	73
Figure 38 : Logo de la Marque Parc (Site du PNR Millevaches).....	74
Figure 39 : Scierie artisanale sur la commune de Gourdon-Murat (DUCROCQ. M, 2023)	75
Figure 40 : Carte d'inventaire des zones d'intérêt touristique sur la CC V2M (DUCROCQ. M, 2023).....	76

Figure 41 : Schématisation des principaux axes et objectifs du projet de territoire. (2024)
..... 87

Figure 42 : Schématisation des principaux axes et objectifs du projet de territoire. (2024)
..... 87

Figure 43 : Schématisation des principaux axes, objectifs et actions du projet de territoire.
(2024)..... 108

Table des tableaux

Tableau 1 : Personnes rencontrées dans le cadre du projet tutoré (2024).	15
Tableau 2 : Récapitulatif de la participation aux ateliers participatifs (2024).	16
Tableau 3 : Tableau d'évolution des types d'exploitation sur le territoire de la CC V2M entre 2010 et 2020 (Agreste).....	60

Table des matières

Remerciement.....	1
Sommaire.....	2
Liste des sigles	3
Introduction générale	4
Contexte géographique.....	4
Commande.....	7
Définition des termes	7
Interprétation de la commande.....	12
Méthodologie	13
Appareil théorique.....	16
1. Un territoire accueillant qui conserve et valorise ses spécificités locales pour améliorer son habitabilité.....	19
1.1. Des besoins à anticiper pour améliorer le cadre de vie en répondant aux attentes des acteurs du territoire	20
1.1.1. Un potentiel d’habitabilité sous-exploité	20
Des freins au logement au sein de l’intercommunalité	21
Des difficultés d’accès aux services et à l’emploi sur le territoire.....	22
Des obstacles au renforcement de l’attractivité touristique du territoire	24
1.1.2. Des pratiques économiques à renouveler au profit de l’habitabilité sur le territoire	25
Des difficultés à s’affranchir d’un modèle sylvicole à fort impact pour le territoire	26
Les freins à la pérennisation de modèles agricoles bénéfiques au territoire	27
Les obstacles au développement de modes de consommation alimentaire de proximité.....	29
1.1.3. Une gestion de l’environnement à repenser pour conserver la richesse paysagère de la Communauté de communes.....	33
Une omniprésence des plantations de résineux comme frein à l’équilibre du paysage.....	34
Un besoin de renouer paysages agricoles et pastoraux.....	36

Les étendues d'eau comme emblèmes paysagers menacés	37
1.2. Des ressources à mobiliser afin d'améliorer le cadre de vie des usagers du territoire.....	38
1.2.1. Les opportunités d'amélioration de l'attractivité habitante et touristique du territoire par le prisme des ressources locales relatives au cadre de vie	38
Stratégies de valorisation et d'adaptation du parc immobilier	38
Les richesses patrimoniales vernaculaires et paysagères de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, vectrices d'attractivité	41
Des initiatives locales qui renforcent les dynamiques de développement et de valorisation du territoire	44
1.2.2. Des initiatives formelles et informelles à suivre pour relocaliser l'économie et favoriser les pratiques habitantes améliorant la qualité de vie.....	46
Des initiatives et des projets œuvrant à la promotion de pratiques alimentaires plus locales	46
1.2.3. Des pratiques encourageant la préservation et la valorisation des paysages et de l'identité locale	50
Une mise en valeur de l'agriculture vertueuse du territoire	50
La valorisation et la préservation des forêts du territoire	51
Les richesses écologiques locales : une reconnaissance des spécificités du territoire.....	53
Conclusion :.....	55
2. La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, un territoire qui s'adapte au dérèglement climatique au travers d'une transition écologique.....	56
2.1. Une transition qui peine à être mise en œuvre dans les pratiques au sein du territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.....	56
2.1.1 Des défis à relever afin de permettre au territoire de consommer sobrement ses ressources et de répondre à un besoin d'autonomie.....	56
Les obstacles au développement des énergies renouvelables.....	56
Une raréfaction de la ressource en eau à prendre en compte.....	58
Tendre vers le « zéro déchet », un défi indispensable à la transition écologique	59

2.1.2. Des modèles économiques encore peu adaptés à un objectif de résilience et de durabilité.	59
Les limites des exploitations agricoles conventionnelles mises en lumière par le changement climatique.....	59
Une gestion forestière néfaste pour les écosystèmes du territoire	61
Un modèle touristique perturbé par la gestion agricole et forestière.....	62
2.2. Des capacités endogènes au territoire pour accompagner le processus de transition écologique	63
2.2.1. Un contexte favorable à la sobriété et à l'autonomisation du territoire.....	63
Un territoire productif en énergies renouvelables	64
Un début de stratégie pour le développement de la production d'énergie solaire	66
Des efforts réalisés sur la recherche d'efficacité énergétique des bâtiments	68
Une population déjà accoutumée à l'utilisation du bois de chauffage.....	69
Une intercommunalité œuvrant pour une mobilité plus active et collective sur le territoire.....	69
2.2.2. Des pratiques économiques vertueuses amorçant un développement en cohérence avec la transition écologique	71
Des initiatives favorables au retour de pratiques agricoles plus durables.....	72
L'amélioration de la gestion forestière par une filière bois plus vertueuse	74
Un territoire naturellement tourné vers un tourisme vert	76
Conclusion :.....	78
3. Des actions à mettre en œuvre dans la perspective d'habiter durablement sur le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources	79
3.1 Le territoire idéal de Vézère-Monédières-Millesources	79
3.1.1 Un territoire accueillant au cadre de vie préservé.....	79
Un accès au logement facilité.....	79
Des services plus accessibles	80
Une mobilité simplifiée.....	80

3.1.2. Des modèles de développement des activités économiques cohérents avec les impératifs environnementaux et sociaux.....	81
Une production d'énergie renouvelables cohérente avec les enjeux environnementaux	81
Un système alimentaire et agricole vertueux	82
Une gestion durable de la forêt	84
Un modèle touristique raisonné.....	85
3.2 Les objectifs à atteindre dans une perspective de transition et d'amélioration du cadre de vie.....	86
3.3 Des actions concrètes à mettre en œuvre	89
Préconisation n°1 : Poursuivre le travail sur les mobilités.....	89
Préconisation n°2 : Poursuivre les démarches pour se loger durablement sur le territoire.....	92
Préconisation n°3 : Valoriser l'existant pour développer un tourisme vert bénéfique au territoire :	94
Préconisation n°4 : Établir une gestion durable et locale de la forêt	97
Préconisation n°5 : Développer une agriculture vertueuse et résiliente.....	99
Préconisation n°6 : Favoriser l'accès à une alimentation locale.....	101
Préconisation n°7 : Produire une énergie renouvelable et autoconsommée...	104
Préconisation n°8 : Sensibiliser et fédérer le territoire autour de son projet d'avenir	106
Conclusion :.....	109
Conclusion générale	110
Bibliographie	113
Littérature scientifique.....	113
Littérature grise	116
Sitographie.....	116
Liste des entretiens	119
Élus.....	119
Associatif	119



Énergie.....	119
Environnement, loisir et tourisme.....	120
Agriculture.....	120
Benchmarking.....	121
Table des figures.....	122
Table des tableaux	125
Table des matières	126
ANNEXES	131



Annexes

Table des annexes

1. Questionnaire à destination des habitants de V2M	2
2. Comptes-rendus des ateliers	4
3. Fiche de présentation de l'atelier de Bugeat	24
.....	24
4. Flyer de présentation de notre équipe et du projet	25
5. Flyer de communication sur les ateliers	26
6. Article de presse parue dans le Journal La Montagne présentant le travail de l'équipe étudiante 27	
7. Posters scientifiques sur le territoire de la Communauté de communes.....	28
8. Fiches benchmarking	30
9. Fiches actions.....	38

1. Questionnaire à destination des habitants de V2M

Enquête pour le projet de territoire de V2M

Informations personnelles

Êtes-vous :

- Homme
- Femme
- Autre

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- Moins de 18 ans
- 18-30 ans
- 30-40 ans
- 50-60 ans
- 60-70 ans
- 70-80 ans
- Plus de 80 ans

À quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ?

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle.

Connaissez-vous la Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources ?

Oui / Non

Quelle est votre commune de résidence ?

Depuis combien de temps y habitez-vous ?

- Moins d'un an
- Entre 1 et 4 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Entre 10 et 15 ans
- Entre 15 et 20 ans
- Entre 20 ans et 40 ans
- Plus de 40 ans

Êtes-vous originaire de Corrèze ?

- Oui
- Non, *précisez département :*
- Je suis d'origine étrangère, *précisez le pays :*

Mobilité

Sur quelle commune se situe/situait votre emploi ou votre activité professionnelle ?

Comment percevez-vous la distance et le temps de trajet pour aller au travail ? (1 = très court, 4 = très long)

1 2 3 4

Quelle est la commune sur laquelle vous passez le plus de temps en dehors de votre commune de résidence ?

Pour quelles raisons ?

- Commerces
- Santé
- Travail
- Activités de loisirs / vie sociale
- Autre, *précisez :*

Connaissez-vous le système de navette à la demande mis en place sur la Communauté de communes ?

Oui / Non

Si oui, l'utilisez-vous et pour quel usage (*aller au travail, aux loisirs...*) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les transports en commun ?

- Plusieurs fois par semaine
- 1 fois par semaine
- Plusieurs fois par mois
- 1 fois par mois
- Plusieurs fois par an
- 1 fois par an

De quel type de transport en commun s'agit-il ?

Est-ce que vous pratiquez les mobilités douces pour vous déplacer (vélo, trottinette, rollers, etc...) ?

Si oui, pour quel usage (*aller au travail, pratique sportive, loisirs...*) ?

Les services de santé, éducatifs, sociaux, administratifs, culturels etc, vous sont-ils facilement accessibles ? (1 = difficilement accessibles, 4 = facilement accessibles)

1 2 3 4

Services

Sur quelles communes vous déplacez-vous pour faire vos courses ?

Comment percevez-vous la distance et le temps de trajet que vous réalisez pour faire vos courses ? (1 = très court, 4 = très long)

1 2 3 4

Avez-vous recours à des solutions alternatives pour effectuer ces courses ?

(*covoiturage, courses en commun, livraison à domicile...*), *précisez :*

Êtes-vous en contact avec une exploitation agricole pour acheter des produits alimentaires ?

Oui / Non

Si oui, *précisez :*

Pratiquez-vous une activité de loisir ?

Si oui laquelle ?

Sur quelle commune ?

Allez-vous aux évènements programmés autour de chez vous ?

Si oui lesquels ? (*évènements sportifs, culturels, sociaux...*)

Sur quelle(s) commune(s) ?

Êtes-vous inscrits ou investis dans une structure associative ?

Si oui laquelle ?

Sur quelle(s) commune(s) ?

Énergie

Quel est votre mode de chauffage principal ?

Électrique Gaz Fuel
Bois Géothermique

Produisez-vous vous même ce moyen de chauffage ?

Oui / Non
Si oui lequel ?

Possédez-vous un dispositif de production d'énergie ?

Oui / Non
Si oui lequel ?

Cadre de vie

Comment définissez-vous votre cadre de vie ?

Parmi la liste de termes suivants lesquels correspondent le plus à votre commune ? (2 maximum)

Bien desservie, Dynamique, Dévitalisée, Attractive, Autosuffisante, Dépendante, Isolée

Si ces mots ne suffisent pas, ajoutez 2 ou 3 mots :

À quel point êtes-vous satisfait de votre cadre de vie en général ? (paysage, climat, accès aux services, logement, alimentation, activités et loisirs, emplois, transports)

Très satisfait

Plutôt satisfait
Ni satisfait ni insatisfait
Plutôt insatisfait
Très insatisfait

Comment décririez-vous le paysage de l'intercommunalité ?

Quels sont les points forts de votre territoire (votre commune, votre intercommunalité) ? (3 réponses maximum)

Paysages - Production agricole
- Terroir - Forêts - Réseau routier - Transports - Culture - Biodiversité - Isolement - Emploi - Logement - Patrimoine - Commerces - Tourisme - Services publics - Ressources naturelles - Vie associative - Artisanat

Quels sont les points faibles de votre territoire (votre commune, votre intercommunalité) ? (3 réponses maximum)

Paysages - Production agricole
- Terroir - Forêts - Réseau routier - Transports - Culture - Biodiversité - Isolement - Emploi - Logement - Patrimoine - Commerces - Tourisme - Services publics - Ressources naturelles - Vie associative - Artisanat

Qu'est ce qui, pour vous, fait la qualité de vie sur le territoire ? (1 = pas ou peu important, 3 = très important)

Transports et mobilité
1 2 3
Offre énergétique
1 2 3
Opportunités d'emploi
1 2 3

Offre de logement
1 2 3
Environnement
1 2 3
Ressources naturelles
1 2 3
Économie locale
1 2 3
Production alimentaire et artisanale locale
1 2 3
Vie associative
1 2 3
Accessibilité aux services
1 2 3

Qu'est-ce qui constitue selon vous l'identité de votre espace de vie ? (gastronomie, paysage, culture,...)

Pour les résidents de V2M, quel degré d'appartenance à la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources éprouvez-vous ?

Très faible
Faible
Indifférent
Fort
Très Fort
Ne connaît pas V2M

Si vous souhaitez remplir ce questionnaire en ligne, scannez le QRcode :



Si vous souhaitez renseigner votre contact personnel pour être tenu au courant de l'avancée du projet, merci de l'indiquer ici :

Vous pouvez nous contacter à :
m2gtdl.dr.ptut.millevaches@gmail.com

2. Comptes-rendus des ateliers

Compte-rendu de l'atelier « Imaginons ensemble votre territoire »

Tarnac — 18 janvier 2024

Contexte :

Cet atelier participatif s'inscrit dans le cadre d'un projet tutoré commandité par le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin en collaboration avec la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources. Au travers de ce projet, notre groupe de cinq étudiants est chargé de participer à l'élaboration du projet de Territoire de la CCV2M.

Pour une communauté de communes, un projet de territoire est une feuille de route politique, construite à partir du contexte territorial et des problématiques recensées auprès des acteurs locaux. Notre mission est ainsi de rencontrer les acteurs de la communauté de communes (élus, habitants, associations, entreprises), pour identifier les problématiques et atouts du territoire afin d'imaginer son avenir.



Photographie des participants discutant autour des images liées à l'agriculture et l'environnement sur le territoire de la CC V2M (Tarnac, janvier 2024).

Pour recueillir l'avis des habitants sur la façon dont ils envisagent l'avenir de leur territoire, nous avons mis en place un questionnaire et organisé un premier atelier à Bugeat en novembre 2023.

De plus, nous avons organisé 3 ateliers entre le 16 et le 20 février 2024 sur les communes de Soudaine-Lavinadière, Tarnac et Pradines, l'objectif étant de donner la parole aux habitants des communes non structurantes de la Communauté de communes.

Atelier :

Lieu : Tarnac — Salle polyvalente des PTT

Nombre de participants : 7

Méthodologie de l'atelier :

Après une brève présentation de notre mission, nous proposons aux participants de se réunir autour d'une table sur laquelle sont disposées des photos rangées selon quatre thématiques: l'environnement, l'agriculture, l'énergie et l'alimentation. Parmi ces quatre thématiques, nous en avons sélectionné deux que nous souhaitons traiter prioritairement au cours de cet atelier, à savoir l'alimentation et l'énergie.

Chaque participant est invité à tirer une photo de son choix et à expliquer ce que cette photo lui évoque. Après discussion avec le groupe, nous proposons aux participants de placer l'image sur une courbe en fonction de deux axes: un axe correspondant à la priorité, un axe correspondant à l'existence du sujet sur le territoire.



Photographie des images positionnées selon les choix des participants (Tarnac, janvier 2024).

Alimentation :

Sur le thème de l'alimentation, sept images ont été tirées et représentent :

- Un atelier de cuisine ;
- Un panier de fruits et légumes ;
- Un restaurant collectif ;
- Une épicerie ambulante ;
- Un marché ;
- Un verger ;
- Un potager collectif.

À travers cet atelier, nous avons constaté que les participants considèrent cette thématique comme prioritaire. L'alimentation renvoie de façon immédiate à la question du lien social. Les participants ont par exemple soulevé l'importance de préserver les épiceries ambulantes existantes. Le territoire étant très rural, ces dernières sont des leviers permettant à l'ensemble des habitants de certaines communes de s'approvisionner, et ce, quel que soit leur âge.

Au cours de cet atelier, les habitants ont également mis en avant la question des savoir-faire étroitement liés à l'alimentation. Certaines initiatives permettent à ces savoir-faire de perdurer, telles que les jardins partagés (notamment ceux informels, relevant du partage entre voisins ou amis), ou encore les ateliers cuisine. Cependant, ces initiatives paraissent insuffisantes.

Enfin, il semblerait essentiel que les habitants puissent accéder à une consommation locale, c'est une excellente chose de pouvoir manger des aliments locaux, d'autant plus lorsque nous les produisons par nous-même. Auparavant, tout le monde mangeait des produits locaux et nous essayons désormais au maximum de relocaliser l'alimentation. Toutefois, le territoire manque de certaines productions (maraîchage, fruits, etc.), notamment en raison de son climat froid, plutôt propice à l'élevage. Les habitants ont ainsi expliqué qu'il est essentiel de réapprendre à planter des espèces adaptées au contexte local, notamment en ce qui concerne les fruits. Ces manques apparaissent être des freins pour la relocalisation des aliments des restaurants collectifs (cantines scolaires, EPHAD, etc.).

Énergie

Sur le thème de l'énergie, sept images ont été choisies et représentent :

- Un kit de panneaux solaires particulier tel que ceux proposés par le PNR ;
- Une borne de recharge électrique pour automobile ;
- Un méthaniseur ;
- Une piste cyclable avec des cyclistes ;
- Une carte sur la géothermie, finalement reposée ;
- Un poêle à bois ;
- Une illustration représentant la déperdition de chaleur par le toit d'une maison (isolation) ;
- Une éolienne.

Sur le thème de l'énergie, nous avons pu constater que la question de l'échelle des installations revenait très régulièrement. Certains sujets semblent avoir un certain potentiel, tels que les panneaux solaires, la méthanisation ou l'éolien, toutefois les modèles actuels sont inadaptés. À titre d'exemple, l'électricité produite par les panneaux solaires ou l'éolien est injectée dans le réseau national et peut être difficilement utilisée localement. Quant à la méthanisation, l'idée de recycler les déchets est considérée par les participants comme bonne, toutefois, s'il s'agit d'une production continue, les infrastructures doivent être conséquentes et des matières organiques comme le maïs sont utilisées. Cela implique ainsi l'apport de matières pouvant être valorisées autrement, telles que des céréales.

La question de la mobilité s'est également invitée au débat avec les mobilités douces. Les participants estiment notamment qu'il n'est pas nécessaire de créer des pistes cyclables le long des routes. Toutefois, selon eux, il est primordial de continuer à développer le vélo, et notamment à assistance électrique. Deux participantes ont témoigné de leur souhait d'acheter un vélo à assistance électrique après en avoir loué un pendant plusieurs mois l'été dernier auprès de la communauté de communes : « *l'essayer c'est l'adopter!* ». En ce qui concerne les véhicules électriques, les participants sont moins favorables à leur développement. Cela peut être un levier intéressant, toutefois il est d'abord essentiel de revoir les déplacements afin de les limiter, or, étant donné la géographie du territoire, les habitants dépendent de leurs véhicules. Par ailleurs, la problématique de la fabrication des batteries de voiture a été soulevée.

À propos des logements, les participants ont souligné l'importance de développer le chauffage au bois au détriment du chauffage à l'électricité ou au gaz. Développer ce mode de chauffage sur le territoire permettrait de valoriser ses ressources en bois qui sont, dans la majorité des cas, exportées. Une participante a toutefois souligné que, avant de s'attaquer au mode de chauffage, il fallait permettre au plus grand nombre de logements d'être isolé convenablement. Bien que coûteuse, l'isolation permet de faire des économies et il semble contradictoire d'avoir un bon moyen de chauffage avec une mauvaise isolation.

Agriculture/Environnement

Sur le thème de l'Agriculture et de l'Environnement, 3 images ont été choisies et représentent :

- Une forêt rasée
- Des prairies avec des moutons
- Un paysage avec des haies

Les images ainsi choisies sont étroitement liées avec la notion de paysage. À titre d'exemple, les participants sont unanimes sur la nécessité de revoir la gestion forestière vers davantage de durabilité. Les exploitants forestiers ont trop souvent recours à la coupe rase sur de grands espaces. Cent ans auparavant, les forêts étaient inexistantes sur le territoire, désormais elles font partie du paysage et il faut les préserver. Par ailleurs, il faut également trouver un juste équilibre entre landes et forêts, toujours cent ans auparavant, les landes dominaient le territoire, désormais il y en a très peu. Les moutons, qui historiquement entretiennent les paysages, sont beaucoup moins nombreux alors qu'il s'agit d'une tradition. Concernant les haies, les agriculteurs les ont arrachées il y a 30 ans de cela. Un retour en arrière

est actuellement effectué qui semble nécessaire. Toutefois les haies demandent beaucoup de travail pour les agriculteurs, travail qu'il est nécessaire de valoriser pour qu'ils continuent de planter des haies.

Compte-rendu de l'atelier « Imaginons ensemble votre territoire » Pradines — 20 janvier 2024

Contexte :

Cet atelier participatif s'inscrit dans le cadre d'un projet tutoré commandité par le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin en collaboration avec la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources. Au travers de ce projet, notre groupe de cinq étudiants est chargé de participer à l'élaboration du projet de territoire de la CCV2M.

Pour une communauté de communes, un projet de territoire est une feuille de route politique, construite à partir du contexte territorial et des problématiques recensées auprès des acteurs locaux. Notre mission est ainsi de rencontrer les acteurs de la communauté de communes (élus, habitants, associations, entreprises, etc.), pour identifier les problématiques et atouts du territoire afin d'imaginer son avenir.

Pour recueillir l'avis des habitants sur la façon dont ils envisagent l'avenir de leur territoire, nous avons mis en place un questionnaire et organisé un premier atelier à Bugeat en novembre 2023. De plus, nous avons organisé 3 ateliers entre le 16 et le 20 février 2024 sur les communes de Soudaine-Lavinadière, Tarnac et Pradines, l'objectif étant de donner la parole aux habitants des communes non structurantes de la Communauté de communes.

Atelier :

Date : 20/01/2024

Lieu : Pradines

Nombre de participants : 19

Méthodologie de l'atelier :

Après une brève présentation de notre mission, nous proposons aux participants de se répartir autour de quatre tables différentes représentant les thématiques sur lesquelles nous travaillons, à savoir : l'agriculture, l'alimentation, l'énergie et l'environnement. Sur chaque table, l'animateur propose des affirmations aux participants qui votent en fonction de s'ils sont d'accord ou non avec l'affirmation. Pour voter, chaque participant dispose de quatre papiers de couleurs :

- Rouge : Pas d'accord
- Orange : Plutôt pas d'accord
- Jaune : Plutôt d'accord
- Vert : D'accord

Les participants doivent ensuite justifier chaque vote et ainsi discuter de l'affirmation entre eux.



Photographie des tables thématiques au sein desquelles sont discutées les affirmations (Pradines, janvier 2024).

À l'issue de cet atelier, chaque animateur vient restituer le travail de sa table pour que l'ensemble de la salle puisse réagir et commenter.

Agriculture :

Affirmation n° 1 : Les exploitants agricoles actuels doivent faciliter l'accès à une partie de leurs terres aux nouveaux arrivants qui souhaitent s'installer en agriculture.

Le groupe a été défavorable à cette affirmation. Les participants pensent que ce n'est pas le rôle des agriculteurs de céder leur foncier pour que de nouvelles personnes puissent s'installer. Ils soulignent, de plus, l'attachement très fort des exploitants à leurs terres, les céder est donc impossible. Sur le territoire, une opportunité de faire revenir un certain nombre de personnes a été perdue ; il y a plusieurs dizaines d'années, il y a eu beaucoup de demandes d'installation, mais cette chance n'a pas été saisie. Les participants ont également questionné la viabilité des nouveaux modèles portés par les nouvelles installations. Si le maraîchage peut être une solution, il ne faut pas oublier que le territoire est historiquement un territoire d'élevage. Il a cependant été noté que relancer certaines cultures, comme le sarrasin ou les betteraves fourragères, pourrait favoriser cette viabilité.

Affirmation n° 2 : Le territoire doit miser sur l'exploitation forestière plutôt que sur le développement du pastoralisme.

Le groupe s'est montré très défavorable à cette affirmation. L'exploitation forestière a été décrite comme nocive pour le territoire. Les participants souhaitent que les sapins soient remplacés par des feuillus, notamment grâce à un accompagnement financier des propriétaires

pour planter sur le territoire. De plus, ils estiment désormais qu'il n'y a plus beaucoup de personnes qui vivent de l'exploitation forestière sur le territoire, et qu'elle profite à d'autres. Les participants soulignent que diminuer l'exploitation forestière permettrait de créer des milieux beaucoup plus favorables à la biodiversité. En parallèle, ils souhaitent qu'un soutien au pastoralisme se mette en place, par exemple en créant des coopératives comme c'était le cas auparavant pour les élevages ovins. Les habitants ne sont pas forcément d'accord sur ce point, pour certains, ce projet est trop utopique. Les participants sont très favorables au maintien d'un nombre important d'agriculteurs, en soulignant que les grandes exploitations sont nécessaires. Lors de la restitution de cette réflexion, un monsieur répond que les grandes exploitations agricoles sont viables, mais nocives pour l'environnement, et que les petites exploitations sont mieux pour le territoire. Les habitants ne sont pas d'accord sur la question, et pour un certain nombre d'entre eux il faut aider les personnes extérieures au milieu agricole qui souhaiteraient s'installer, afin de s'assurer que les cultures qu'ils mettent en œuvre sont viables. Enfin, les participants du groupe agriculture ont relevé l'importance du travail des agriculteurs dans l'entretien du pays/paysage.

Affirmation n° 3 : Les exploitants agricoles et les habitants ont un rôle à jouer dans la transition du territoire vers un modèle agricole viable et respectueux de l'environnement.

Les participants étaient plutôt favorables à cette affirmation, selon eux, les citoyens peuvent avoir un rôle prépondérant dans cette transition. Une partie des participants considère cependant que les pratiques agricoles mises en œuvre sur le territoire sont déjà assez respectueuses de l'environnement. Ils s'accordent cependant sur le fait qu'un travail plus approfondi de sensibilisation des agriculteurs devrait avoir lieu : si pour eux la majorité du travail en termes de pratiques vertueuses est déjà acquis, il reste une marge de progression sur la gestion des déchets (comme les plastiques de round baller) et sur l'utilisation de machines agricoles plus petites. Il a été souligné que si les petites exploitations doivent être la solution, elles nécessitent cependant une surface minimale pour être viables, notamment en élevage, et doivent être diversifiées pour que les exploitants bénéficient de plusieurs sources de revenus. Les difficultés à trouver des débouchés en vente directe, ainsi que l'éloignement des abattoirs ont également été évoquées.

Affirmation n° 4 : Lors de la construction de nouveaux bâtiments, la construction de cuves à eau doit être rendue obligatoire afin de faire face aux sécheresses que connaît le territoire.

L'ensemble des participants du groupe agriculture s'est montré très favorable à cette affirmation. Ils identifient un besoin grandissant en eau, tandis que les sources et les nappes phréatiques de surface sont menacées. De plus, les participants rappellent qu'ils sont défavorables aux plantations de sapins aussi parce que ces arbres sont très consommateurs en eau. Ils évoquent l'idéal de tendre vers une certaine autonomie en eau, en rappelant que le PNR propose un accompagnement pour l'installation de cuves à eau pluviale. Lors de la restitution, un monsieur souligne le potentiel lien entre les plantations de résineux et la pollution de l'eau par de l'aluminium.

Environnement :

Affirmation n° 1 : Une sensibilisation et éducation de la population aux enjeux climatiques sont nécessaires pour qu'ils prennent conscience de leur responsabilité quant à la préservation de l'environnement.

Les participants ont été tout à fait favorables à l'unanimité face à cette affirmation. Ils ont souligné qu'il s'agissait même d'une priorité et que cette sensibilisation doit se faire dès le plus jeune âge. Il leur semble important que ce soit traité à une petite échelle, pourquoi pas celle de la Communauté de communes. Selon eux, chaque habitant a bel et bien conscience du rôle qu'il a à jouer et de sa responsabilité concernant le respect de l'environnement. Le comportement des nouvelles générations les rassure puisqu'ils affirment qu'ils sont bien plus sensibilisés à ces questions. Le mot de la fin a été celui de dire qu'il était important d'offrir à chacun les clefs de compréhension nécessaire pour adapter son comportement et ses habitudes.

Affirmation n° 2 : Les coupes forestières nécessitent un encadrement réglementaire plus important.

La majorité des participants s'est montrée tout à fait favorable à cette affirmation, et l'un d'entre eux a émis plus de nuance en votant « plutôt d'accord ». Notre groupe a échangé sur ce sujet en expliquant que cette ressource était une richesse pour le territoire, mais a remis en cause la façon dont ces pratiques se déroulaient. Ils ont expliqué avoir conscience que ces coupes étaient prévisibles étant donné que ces arbres ont été plantés dans l'après-guerre à cet effet, mais qu'ils s'inquiétaient sur « l'après ». Effectivement, des questionnements ont eu lieu concernant les plantations qui allaient être faites en substitution et sur le potentiel renouvellement de ce modèle dont les conditions d'exploitation posent problème pour les habitants présents. Selon eux, il serait en effet nécessaire de faire évoluer les pratiques et ils apprécieraient d'observer un mélange d'essence plus riche.

Affirmation n° 3 : Le tourisme n'est pas une solution viable pour le territoire.

Les votes se sont montrés plus négatifs face à cette affirmation. Effectivement, deux personnes ont voté qu'ils n'étaient « pas du tout favorables » à cette affirmation, une était « plutôt pas favorable » et deux autres étaient « plutôt favorables ». Cependant, il y a une chose sur laquelle ils ont été unanimes, c'est sur la beauté et la richesse paysagère de leur territoire, le qualifiant de « région fabuleuse ». C'est sur la question touristique qu'ils étaient plus mitigés, en se questionnant sur la viabilité d'un modèle touristique face à une saisonnalité très marquée. Pour les membres de ce groupe, le territoire ne peut attirer des touristes uniquement quelques mois dans l'année et que ce n'est pas la « vraie image du territoire » qui est véhiculée. Pour certains, ce territoire est fragile et ils se demandent s'ils ont réellement la capacité d'attirer des touristes. Ainsi, si une volonté de développer le tourisme est affichée, il leur semble essentiel de se poser des questions sur la façon de recevoir un flux de population important à une certaine période de l'année.

Affirmation n° 4 : La transition écologique doit se faire quoiqu'il en coûte.

Face à cette affirmation, les votes ont été nuancés. Effectivement, deux personnes se sont montrées «tout à fait favorables», deux «plutôt favorables» et une dernière personne était «plutôt pas favorable». Cela s'explique par la formulation de cette affirmation, en effet, ils pensent qu'une transition doit avoir lieu, mais s'interrogent sur le «quoi qu'il en coûte». Selon eux, il faut que les évolutions qui ont lieu se fassent en étant adaptées au territoire, à ses habitants et à leurs besoins.

Énergie :

Cette thématique a d'abord été abordée autour d'une table avec quatre participants, animée par un des étudiants. L'étudiant a soumis trois affirmations aux participants, chacune abordant le sujet de l'énergie par le biais de thématiques différentes et formulées de manière à provoquer des réactions :

Affirmation n° 1 : Un réseau de transport en commun, même mieux développé, ne serait pas forcément plus utilisé sur le territoire de la CC V2M

Les quatre participants ont d'abord été perturbés par la formulation et ont commencé par faire un retour historique sur le réseau de transport du territoire. L'existence des «taxis de foire», un réseau de transport intermédiaire jugé flexible, adapté à la demande en échange d'un faible investissement a d'abord été évoqué. C'est un système de transport à la demande qui permettait aux plus âgés n'ayant pas de voiture de se rendre aux marchés, aux foires et lieux commerciaux. Il permettait de maintenir la vie et les échanges de proximité pour certains habitants.

Les participants ont aussi cité les anciennes voies de chemin de fer historiques qui étaient présentes pour faire la liaison entre Tulle et l'axe Limoges-Ussel qui passe par Bugeat. Les habitants s'en servaient pour se rendre à Tulle pour consulter des médecins, des spécialistes et réaliser quelques courses. Ces lignes ferroviaires se seraient arrêtées entre les années 1960 et 1980.

Aujourd'hui, les liaisons avec Tulle et Limoges sont toujours possibles par les gares SNCF de Lacelle ou Bugeat, voire par la ligne de bus depuis Chamberet/Treignac. Le problème est qu'il est toujours difficile de se rendre sur ces points de liaison pour les habitants de certaines communes. Le Transport à la demande (TAD) mis en place par l'intercommunalité existe, mais il n'est pas assez mis en avant malgré le fait qu'il est peu coûteux. Il serait toutefois nécessaire de créer une plateforme en ligne pour pouvoir effectuer les demandes de transport.

Pour les participants, le réseau de transport devrait se synchroniser sur les événements locaux comme les marchés et les foires. Par exemple, il proposent que soit organisé un ramassage par le réseau de transport pour permettre aux gens de se rendre au marché de Bugeat (deux fois par mois). Ce ramassage pourrait être organisé à l'aide de relais locaux sur les communes qui permettraient d'anticiper la demande, de centraliser les besoins, de les mutualiser et ainsi d'ajuster les trajets en fonction. Cela demanderait de mener une analyse géographique à une échelle très fine, mais ils sont persuadés que si c'était le cas, les gens utiliseraient plus souvent les transports en commun et moins leurs voitures.

Les résultats sont :

- 3 participants ne sont « pas du tout d'accord » avec l'affirmation.
- 1 participant est « plutôt pas d'accord » avec l'affirmation.

Finalement, les participants partagent presque tous le même avis, ils considèrent tous que si le réseau de transport en commun était mieux développé, avec une approche différente, il serait plus utilisé par les personnes présentes sur le territoire.

Affirmation n° 2 : Le développement des panneaux solaires sur les bâtiments privés n'est pas un axe d'amélioration pour l'autonomie énergétique du territoire

Les participants étaient dubitatifs face à cette affirmation qui selon eux soulève de nombreux questionnements quant à la faisabilité et la pérennité des installations photovoltaïques sur les bâtiments.

Ils ont d'abord évoqué le positionnement et l'orientation des bâtiments qui peut poser problème. Par exemple, pour eux, la commune de Pradines est située dans un trou et bénéficie d'une durée d'ensoleillement annuelle assez courte. Elle semble être un site peu propice à l'installation de panneaux sur les toits, sauf exception pour certains hameaux. Ils ajoutent que certaines communes sont aussi très boisées et qu'il n'est pas imaginable de raser des arbres pour permettre le développement des panneaux solaires. Les panneaux sur les bâtiments privés ne représentent donc a priori pas une solution économique pour ces communes.

Les panneaux solaires ayant une durée de vie assez courte, il faudra rapidement se poser la question du recyclage des panneaux en fin de vie. Cette solution est considérée par les participants comme non pérenne et trop coûteuse.

La question de l'exploitation de l'énergie produite est aussi évoquée, car cela demande une certaine régulation et il n'existe actuellement pas de structure ou d'acteur permettant de piloter et de gérer l'énergie produite localement sur le territoire. La production électrique des panneaux sur les bâtiments privés est encore aujourd'hui systématiquement réinjectée dans le réseau national. Par conséquent, l'autonomie énergétique ne serait donc pas améliorée par un tel projet qui doit être considéré avec prudence.

En revanche, les participants évoquent la possibilité d'exploiter et gérer l'énergie en commun, localement, par la puissance publique et notamment par le biais des centrales hydroélectriques qui sont une force pour le territoire, à condition de garantir des aménagements qui ne perturbent pas l'écoulement des cours d'eau. Sinon, ils jugent plus approprié le fait d'installer une centrale photovoltaïque au sol ou sur des toitures de bâtiment non résidentiel (ex : bâti agricole) qui seraient situés sur des parcelles adaptées pour l'ensoleillement.

Pour imaginer un dispositif qui améliorerait l'autonomie énergétique du territoire, il serait prioritaire d'identifier un acteur qui serait responsable de la maîtrise d'ouvrage.

Les résultats sont :

- Les 4 participants sont « plutôt d'accord » avec l'affirmation.

Finalement, les participants sont plutôt d'accord pour dire que le développement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés ne représente pas un axe d'amélioration pour l'autonomie énergétique du territoire.

Affirmation n° 3 : Le chauffage à partir de la ressource en bois est sous-exploité et représente une solution d'avenir pour le territoire de la CC V2M

A priori, les participants sont plutôt d'accord avec le fait que le bois local est mal exploité et que cette ressource pourrait plus servir pour le chauffage des bâtiments du territoire. Cette ressource est utilisée en dehors du territoire. L'exploitation du bois local en circuit court n'est pas suffisamment développée. L'exploitation forestière actuelle est jugée trop industrielle.

Les participants évoquent une entreprise qui souhaitait s'implanter sur Bugeat pour utiliser des déchets forestiers (souches, branches) et produire des pellets destinés au chauffage. Ce projet, qui proposait une valorisation du bois local et de ses déchets, a été rejeté par le suite à une mobilisation d'une population non issue du territoire. Pourtant, le projet de l'entreprise était jugé par les participants en cohérence avec les enjeux locaux du territoire vis-à-vis de la valorisation de la ressource en bois local.

Toutefois, ils constatent que, même si l'utilisation de la ressource en bois local reste limitée, ils arrivent tout de même à tirer parti de cette ressource sur le territoire avec quelques scieries artisanales. Les participants souhaiteraient que ces scieries gardent une dimension humaine dans leurs activités.

D'après un participant, le bois local permet surtout de réaliser des produits à faible valeur ajoutée comme de la pâte à papier. D'une certaine manière, la plupart des arbres du territoire ont plus une valeur esthétique que productive. Les quelques essences de bois de meilleure qualité sont plus rares sur le territoire, car il ne serait pas assez haut. Pourtant, les participants sont d'accord pour dire que la ressource en bois local est plutôt adaptée pour produire du bois de chauffage. L'analyse de la valeur du bois dépend des acteurs dont il est question et de l'utilisation qui en découle.

Les résultats sont :

- 3 participants sont « plutôt d'accord » avec l'affirmation
- 1 participant est « plutôt pas d'accord » avec l'affirmation

Finalement, les participants sont, pour la plupart, assez d'accord pour dire que la ressource en bois est mal utilisée pour le chauffage et que cela pourrait être une solution d'avenir. Le seul participant plutôt en désaccord avec cette affirmation se justifie par le fait que cela ne lui semble pas être une solution d'avenir.

Alimentation

Affirmation n° 1 : Les épiceries de producteurs locaux et les marchés doivent remplacer les grandes surfaces.

Un approvisionnement alimentaire entièrement en circuit court a été perçu comme utopique par les membres de la table Alimentation. La demande de la population envers ces

produits pourrait freiner la pérennité de ce système. Les participants fréquentent tous les marchés, et notamment les marchés de producteurs locaux.

Affirmation n° 2 : Les communes gestionnaires des cantines scolaires et collectives doivent se fournir en producteurs bio et/ou locaux.

La vente à la ferme et la vente directe sont difficiles. Les participants sont particulièrement favorables au bio, mais ont souhaité mettre en avant l'importance du bio local. Si les cantines se fournissent en bio qui vient de pays étrangers alors cette mesure n'a aucun sens. La nourriture doit être produite de manière raisonnée. Les collectivités se fournissent actuellement auprès de la plateforme bio de Tulle.

Affirmation n° 3 : Des casiers et des épiceries autonomes doivent être disponibles, avec le soutien de la CC, dans toutes les communes.

Cette solution peut être bénéfique aux agriculteurs, mais la création de liens sociaux est importante lorsque les habitants vont faire leurs courses, avec ce dispositif, les personnes n'interagissent plus entre elles. La communication est perçue comme un point important dans la démarche de l'achat.

Affirmation n° 4 : Des vergers et des jardins communaux doivent être développés dans chaque commune.

Ces jardins permettent de créer davantage de rencontres entre les habitants, mais ne seraient pas suffisants pour être autonome en nourriture. Ce système de jardin partagé n'est pas adapté à tous les habitants et leurs pratiques.

La discussion a ensuite évolué vers la question des espèces plantées dans les jardins. Il faut cultiver des espèces adaptées au gel et au froid, comme des pommiers (pommes à cidre) ou des poiriers d'anciennes variétés adaptées ou même propres au territoire afin de pouvoir se nourrir et conserver une diversité d'espèces.

Des espèces rares d'arbres sont aujourd'hui encore présentes dans les jardins ou vergers des habitants, cependant, ces arbres se font vieux et sont aujourd'hui très peu cultivés. Des associations comme les Croqueurs de Pommes sont sollicitées afin d'entretenir ces espèces et les diffuser.

Affirmation n° 5 : Des coopératives paysannes doivent se créer afin de faciliter la création d'épiceries de producteurs locaux.

Les partenariats peuvent permettre un meilleur travail autour de l'élevage. La production de légumes peut en bénéficier en faisant croître les exploitations maraîchères

Affirmation n° 6 : Les petites exploitations ne permettent pas d'atteindre une autonomie alimentaire sur le territoire de la CC V2M.

Les petites exploitations qui font de la polyculture doivent être multipliées selon la table alimentaire. Les jeunes qui veulent s'installer ne le peuvent pas, car ils ne disposent pas des ressources nécessaires. Une reprise d'exploitation agricole n'est pas viable sans base d'exploitation.

Une critique qui est ressortie lors de ces échanges est la dépendance des agriculteurs aux subventions, qui met en avant la non-viabilité de la majorité des exploitations. Les participants ont partagé leur idéal d'une agriculture avec moins de foncier, mais plus de revenus.

Affirmation n° 7 : Des paniers de producteurs locaux et des livraisons de produits locaux intéressent peu les habitants sur le territoire.

Ces initiatives sont encore très peu développées donc nécessairement l'intérêt des habitants est pour l'instant très peu présent. Mais ce sont des initiatives intéressantes pour les personnes âgées dont la mobilité est réduite ou les personnes qui ne disposent pas de moyens de transport adaptés.

Compte-rendu de l'atelier « Imaginons ensemble votre territoire » Soudaine-Lavinadière — 16 janvier 2024

Contexte :

Cet atelier participatif s'inscrit dans le cadre d'un projet tutoré commandité par le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin en collaboration avec la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources. Au travers de ce projet, notre groupe de cinq étudiants est chargé de participer à l'élaboration du projet de territoire de la CC V2M.

Pour une communauté de communes, un projet de territoire est une feuille de route politique, construite à partir du contexte territorial et des problématiques recensées auprès des acteurs locaux. Notre mission est ainsi de rencontrer les acteurs de la communauté de communes (élus, habitants, associations, entreprises), pour identifier les problématiques et atouts du territoire afin d'imaginer son avenir.

Pour recueillir l'avis des habitants sur la façon dont ils envisagent l'avenir de leur territoire, nous avons mis en place un questionnaire et organisé un premier atelier à Bugeat en novembre 2023. De plus, nous avons organisé 3 ateliers entre le 16 et le 20 février 2024 sur les communes de Soudaine-Lavinadière, Tarnac et Pradines, l'objectif étant de donner la parole aux habitants des communes non-structurantes de la Communauté de communes.

Atelier :

Date : 16/01/2024

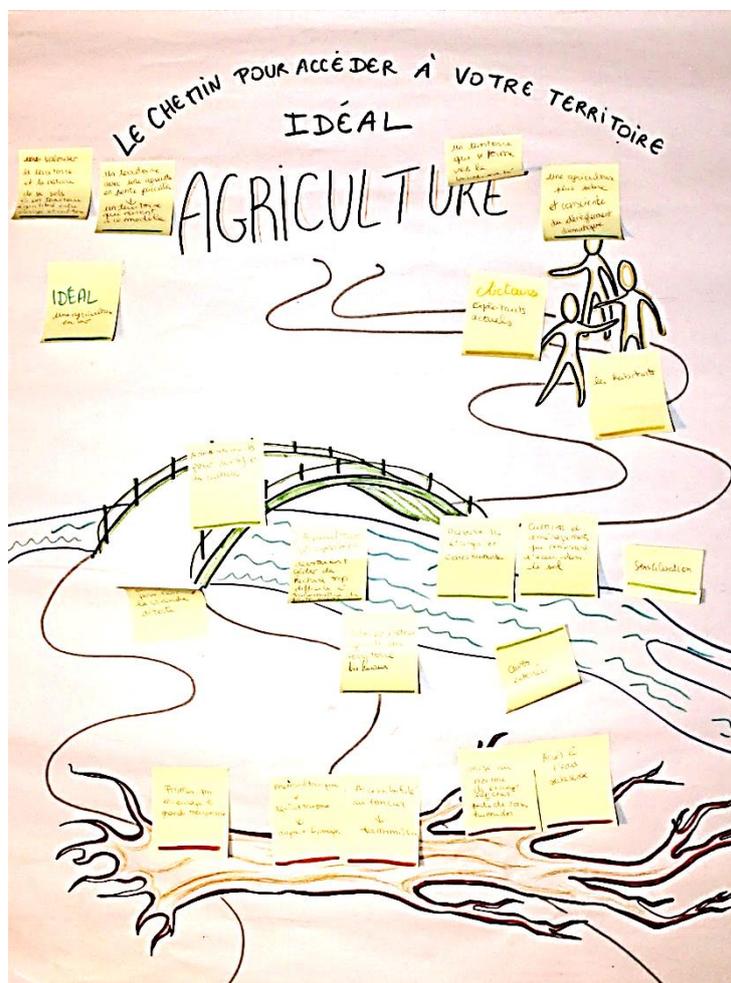
Lieu : Soudaine-Lavinadière

Nombre de participants : 19

Méthodologie de l'atelier :

Après une brève présentation de notre mission, nous proposons aux participants de se répartir autour de quatre tables représentant les différentes thématiques sur lesquelles nous travaillons, à savoir : l'agriculture, l'alimentation, l'énergie et l'environnement.

Sur une grande feuille, les participants doivent indiquer l'idéal qu'ils souhaiteraient que le territoire atteigne. Par exemple, pour la table ronde alimentation, l'idéal pourrait être que tout le monde mange à sa faim sur le territoire. Une fois cet idéal établi, les participants doivent indiquer quels sont les freins pour que cet idéal se réalise. Ces obstacles sont matérialisés par un tronc d'arbre barrant l'accès au chemin. Ils doivent également mettre en avant les ressources dont dispose le territoire, symbolisées par le pont, ainsi que les acteurs qui pourraient être mobilisés, indiqués par les petits bonhommes. Au bout du chemin sont donc positionnés les idéaux, qui peuvent être atteints en franchissant les obstacles, par la mobilisation des ressources du territoire et de ses acteurs clés.



Photographie du chemin permettant d'accéder à l'agriculture idéale sur le territoire de la CC V2M. Sur les post-it, les obstacles, solutions, acteurs et idéaux à atteindre définis par les participants (Soudaine-Lavinadière, janvier 2024).

Table ronde 1 — Environnement :

Cet atelier sur la thématique de l'environnement était constitué de 4 personnes.

IDÉAL :

Au cours de cet atelier, plusieurs modèles idéaux ont émergé. Tout d'abord des envies de vivre en harmonie avec la nature, mais aussi d'atteindre au maximum la décarbonation du territoire, tout en respectant l'humain et la nature. Effectivement, les membres du groupe ont appuyé l'importance de respecter la population locale.

OBSTACLES :

Pour atteindre ces idéaux, plusieurs obstacles ont été considérés. Selon les participants, le manque de moyens, notamment financiers, pourrait être un frein. De plus, les aides semblent être insuffisamment mobilisées sur le territoire. Il a également été mentionné le fait que les habitudes et les différentes mentalités des habitants peuvent entraîner des atteintes environnementales. Une participante nous a donné l'exemple de ses voisins qui, en vidant leur maison, avaient brûlé tout ce qu'ils pouvaient sans amener certains éléments à la déchèterie. Un autre point concernant la gestion forestière a été abordé, principalement en lien avec les dégradations sur les sentiers de randonnée après le passage d'engins forestiers et sur le manque de contrôle à ce sujet.

SOLUTIONS :

Ensuite, un ensemble de solutions a été proposé par le groupe. Il leur semblait très important de sensibiliser et d'éduquer la population aux enjeux environnementaux. En cas de dérives importantes, ils préconisent d'aller jusqu'aux sanctions (en cas de dégradations des sentiers, etc.). Un autre point a été celui de « *faciliter la vie de la population* » pour les inciter à adopter les bons gestes, il faut selon eux que le territoire et ses équipements soient adaptés pour les usagers. Il a été proposé d'augmenter l'ouverture des déchèteries. La mobilité douce à quant à elle été présentée comme un enjeu d'avenir afin de s'adapter aux évolutions territoriales, qui pourrait se matérialiser par la généralisation des locations de vélos électriques à destination de la population locale. Enfin, l'arrivée de nouveaux jeunes habitants sur le territoire permettrait selon eux de modifier les dynamiques et les habitudes en cours.

ACTEURS :

Concernant les acteurs que nos participants ont souhaité mettre en lumière comme ayant un rôle à jouer sur cette thématique, les associations, la population, mais également les élus ont été nommés. Un participant nous a dit à ce sujet « *ce n'est pas à Matignon, mais dans le local que ça doit se gérer* ».

Table ronde 2 — Alimentation :

IDÉAL :

Concernant cette thématique, les habitants souhaiteraient idéalement avoir accès à une alimentation locale.

OBSTACLES :

Nous avons tout d'abord discuté des alternatives permettant d'accéder à une alimentation locale. Il existe notamment plusieurs initiatives à Meymac ou Treignac d'épicerie ou de marchés de producteurs locaux. Cependant, plusieurs points viennent nuancer l'accès à cette alimentation de proximité :

- Ces initiatives de création d'épiceries de producteurs locaux demandent un investissement financier, humain et matériel très important. Ce sont des projets qui nécessitent des infrastructures chères.
- La demande ne correspond pas toujours à l'offre proposée.
- Si les intermédiaires se multiplient dans les épiceries de producteurs locaux, la non-redistribution du prix de vente du produit à l'agriculteur pourrait poser les mêmes problématiques que dans les grandes surfaces.
- En lien avec l'obstacle précédent, le circuit court n'est pas assez développé sur le territoire et peut entraîner une montée des coûts liés à l'accès à une alimentation locale et saine.
- Il y a une concurrence des grandes surfaces, qui sont pratiques, car la majorité des produits dont les personnes ont besoin sont accessibles au même endroit. Il y a également une concurrence en termes de prix.
- La mise en place de boutiques de producteurs pose la question des compétences des agriculteurs lorsqu'ils doivent endosser le rôle de producteur, de gestionnaire financier, d'approvisionneur, de vendeur, etc. Le savoir-faire nécessaire à la vente en circuit court n'est pas toujours disponible. Il y a une perte des microactivités.
- Il manque des outils de transformation afin de permettre la production de produits locaux en circuit court.
- En lien avec l'agriculture et la production des produits alimentaires, la viabilité des petites exploitations est remise en cause au sein de ce groupe de travail.
- Pour vivre de la vente en circuit court, les agriculteurs ont besoin de travailler sur une grande exploitation.

SOLUTIONS :

- L'idée des épiceries autonomes/automatiques a été évoquée. Ces supérettes en fonctionnement autonome ne nécessitent qu'une intervention pour approvisionner.
- Ces installations peuvent se faire sur des terrains communaux, sur plusieurs points de vente de territoire.

- Les épiceries de producteurs peuvent relayer d'autres produits moins locaux afin qu'un maximum de personnes viennent s'y approvisionner.
- Des partenariats peuvent être faits pour faciliter la mise en place des boutiques ou des activités de distribution de produits. *
- Les paniers paysans ou la livraison de produits locaux ont été proposés.
- Mise en place du circuit court
- La mise en pratique d'abattoirs mobiles afin de pallier le manque d'outils de transformation sur le territoire.

ACTEURS :

- Les agriculteurs
 - Le PNR
 - Les communes et l'intercommunalité
 - Les coopératives paysannes/d'agriculteurs
 - Les consommateurs
-

Table ronde 3 — Énergie

IDÉAL :

Les participants ont évoqué en premier lieu une amélioration des mobilités pour l'ensemble de la population. Par ce biais, ils entendent maintenir voire améliorer le réseau de transport en commun, favoriser le recours à des véhicules motorisés plus sobres, mais aussi renouer avec la culture cycliste limousine en développant l'utilisation du vélo. Ils ont notamment manifesté le désir de voir un développement du territoire orienté vers plus de sobriété énergétique en général. Sous cet angle, ils ont notamment évoqué le besoin de mieux valoriser les matériaux et des ressources locales pour améliorer l'isolation des logements. Enfin, ils s'accordaient aussi sur la nécessité de valoriser une source d'énergie locale qui bénéficierait à l'ensemble des habitants que ce soit pour du chauffage ou de la production électrique.

OBSTACLES :

Dans un second temps, nous avons tenté d'identifier les freins qui pourraient faire office d'obstacle à ces idéaux mentionnés plus tôt. Les participants ont rapidement parlé des deux gares SNCF de Bugeat et de Lacelle qui manquent de places de stationnement et qui ne seraient pas suffisamment accessibles pour les personnes à mobilité réduite, assez nombreuses du fait de la population relativement âgée. Toujours lié à cette question du transport en commun, les participants ont évoqué le fait que de nombreux trains passent sans forcément s'arrêter aux gares et que de nombreux autocars n'auraient qu'une utilisation scolaire. D'autre part, le développement des activités cyclistes souffrirait d'une météo adaptée seulement sur la période

d'avril à octobre et aussi du prix trop élevé des vélos électriques, quand bien même il existe un service de location de la CC V2M. Au sujet des véhicules plus sobres, la solution des véhicules électriques ne semble pas adaptée au territoire, du fait qu'il n'existe que très peu de bornes de recharge en dehors des communes structurantes. Enfin, les projets de rénovation énergétique des bâtiments sont freinés par le coût extrêmement élevé des travaux et du manque d'information au sujet des aides possibles. Les participants ont évoqué que de nombreuses arnaques existent lorsqu'ils cherchent des professionnels sur internet et que l'absence d'un réseau local de professionnels du bâtiment n'aide pas à entamer de tels projets de rénovation. D'une manière générale, la question des coûts est le frein principal identifié étant donné le contexte d'inflation structurelle qui touche à tous les domaines.

SOLUTIONS

Ensuite, nous avons essayé de nous intéresser aux solutions possibles pour contourner les freins identifiés précédemment. Les participants ont mentionné l'aménagement de places de parking autour des gares SNCF et de chemins de circulation dédiés aux personnes à mobilité réduite au sein même des deux gares. Ces deux opérations permettraient de ne plus repousser certains habitants à utiliser le train pour certains déplacements, ce qui participerait à maintenir une certaine fréquentation de la ligne ferroviaire entre Ussel et Limoges. Au sujet des transports individuels, les participants ont pensé que multiplier les bornes de recharge électrique au sein de communes moins importantes pourrait déjà convaincre une partie de la population d'acquiescer des véhicules électriques. Ils pensent aussi qu'une sensibilisation de la population au covoiturage serait une bonne chose surtout si on arrivait à développer une plateforme en ligne qui faciliterait le covoiturage local, notamment pour faire ses courses. En ce qui concerne la question du cyclisme, les participants ont souligné qu'inciter les gens à avoir d'abord recours au dispositif de location intercommunal serait idéal pour qu'ils envisagent d'acheter un vélo électrique par la suite, à condition qu'ils puissent être accompagnés sur les aides possibles pour l'achat. La création d'événements et de randonnées à vélo serait un bon moyen de les encourager à utiliser leurs vélos dans un but de loisir. Il a été retenu qu'il n'est pas pour autant nécessaire de créer des pistes cyclables du fait que la cohabitation avec les usagers de la route se fait plutôt bien et qu'il existe déjà des parcours de vélo sur le territoire qui doivent être davantage valorisés. Les solutions concernant la sobriété énergétique des bâtiments ont été proposées, notamment la rénovation des logements en centre-bourg, qui sont souvent des passoires énergétiques. Il faudrait également essayer de sensibiliser les habitants sur l'autoconsommation par l'installation de petits panneaux photovoltaïques qui permettent désormais de couvrir certaines consommations permanentes des habitations. Le PNR propose d'ailleurs des kits de quelques mètres carrés déjà existants qui sont accessibles à tous.

ACTEURS

Nous avons évoqué les acteurs à solliciter pour trouver ces solutions et atteindre les objectifs mentionnés. Les participants ont soumis l'idée d'identifier et de contacter les professionnels du BTP, les communes et la CC V2M pour aborder la question des rénovations énergétiques. La région Nouvelle-Aquitaine, la CC V2M ainsi que les transporteurs semblent être les acteurs compétents pour s'occuper des questions de transport. Enfin, le PNR est identifié par les participants comme un acteur de référence sur les solutions des kits de panneaux solaires

et pour le développement du vélo, à condition d'être en concertation avec la CC V2M qui dispose des compétences adaptées.

Il est important de signaler que, bien que le sujet de la mobilité ait été majoritairement abordé par les participants, la thématique de l'énergie regroupe une diversité d'autres aspects. Ils n'ont malheureusement pas tous pu être évoqués dans le temps imparti à l'atelier.

Table ronde 4 — Agriculture

IDÉAL :

Les participants ont établi plusieurs idéaux permettant de réfléchir au futur du territoire sur le thème de l'agriculture. Ils ont identifié la valorisation des caractéristiques du territoire comme un enjeu primordial, se traduisant pour eux par le développement d'un équilibre entre élevage et cultures. Aussi, le territoire doit se tourner vers une agriculture constituée de petites parcelles, comme cela pouvait être pratiqué avant la motorisation de l'agriculture. Cela va de pair avec un autre idéal, qui est de développer une agriculture plus sobre et consciente du dérèglement climatique. L'aspect écologique est fortement présent, complété par le besoin d'un territoire tourné vers la biodiversité ainsi que le développement de l'agriculture biologique.

OBSTACLES :

Face aux idéaux décrits précédemment, plusieurs obstacles pouvant freiner leur développement ont été identifiés. Les primes attribuées aux agriculteurs possédant de grands troupeaux ont été mentionnées comme pouvant encourager les grandes exploitations d'élevage. De plus, les grandes exploitations ont été désignées en tant qu'obstacles du fait des difficultés de transmission qu'elles peuvent générer. De ce fait, l'accessibilité au foncier agricole est fortement limitée.

Les projets d'installation de panneaux photovoltaïques, l'agrivoltaïsme pour les bâtiments agricoles, ont été pointés du doigt, car ils contribuent à augmenter le fermage.

La problématique de l'accès à l'eau a été abordée, du fait des risques accrus de sécheresse. En effet, l'assèchement des zones humides ainsi que le coût élevé de la mise aux normes des étangs réduit la présence de ces espaces au sein du territoire, en dépit de leur importance grandissante au regard de la raréfaction de la ressource.

SOLUTIONS :

Les participants ont apporté différentes solutions à ces problématiques. L'aide à l'installation des éleveurs a été évoquée, afin de promouvoir et de faciliter l'élevage d'animaux pouvant être ensuite transformés et vendus en circuit court ou en vente directe. À cela est associée la valorisation de l'attrait agricole du territoire, notamment auprès des néo-ruraux.

Leur arrivée sur le territoire a été décrite comme un levier qui pourrait faciliter la reprise des exploitations. Pour cela, une solution a été proposée, qui consiste en l'obligation pour les agriculteurs possédant de grandes exploitations de céder une partie de leur foncier aux nouveaux arrivants. La diversification des cultures est proposée comme solution favorable à la biodiversité, et serait permise par un enrichissement des sols (humus) rendant possible le développement du maraîchage sur le territoire.

Des solutions concernant le manque d'eau et la sécheresse ont été discutées, comme la préservation des zones humides et des étangs, par le biais de types de cultures et d'aménagements qui permettent de retenir l'eau dans le sol au sein du territoire, qui a au contraire tendance à ruisseler. Une autre solution abordée est celle de l'obligation de l'installation de cuves à eau propre à chaque habitation ou bâtiment. Enfin, la sensibilisation auprès de tous les publics permettrait de faire de la CC V2M un territoire favorable à l'installation d'exploitants promouvant une agriculture plus raisonnée.

ACTEURS :

Les habitants ainsi que les exploitants actuels ont été identifiés comme des acteurs importants à mobiliser au sein du territoire de V2M sur la thématique de l'agriculture. Les habitants ont estimé avoir une certaine responsabilité quant à la facilitation de l'installation de nouveaux arrivants en exploitation agricole, et que les exploitants actuels devaient contribuer à faciliter leur accès au foncier, ainsi que tenter de transitionner vers des modèles plus durables.

3. Fiche de présentation de l'atelier de Bugeat

IMAGINONS ENSEMBLE VOTRE TERRITOIRE



Un rendez-vous le 08/11 à la Mairie de Bugeat



Présence d'élus, d'habitants et de représentants d'associations

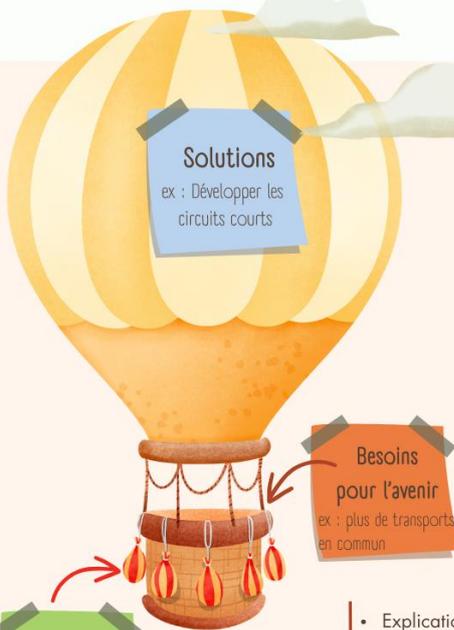
Un temps de rencontre, de présentation et d'implication au projet

- Présentation de la commande
- Présentation de notre méthode
- Présentation des enjeux identifiés lors de la Réponse à Appel d'Offre :

- agriculture
- alimentation
- énergie
- environnement



L'atelier montgolfière : discuter des difficultés de V2M et imaginer l'avenir du territoire



- Explication du concept de l'atelier et distribution des post-it et récolte des post-it complétés par les participants
- Agencement par thématique sur la montgolfière, avec une bonne représentations de notre quatre enjeux
- Discussion et débat d'une heure sur les aspirations des participants pour le territoire de V2M

POT DE CONVIVIALITÉ



4. Flyer de présentation de notre équipe et du projet

**— UNIVERSITÉ
— LUMIÈRE
— LYON 2**

**Parc naturel régional
de Millevaches
en Limousin**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÈZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES**

**RÉGION
Nouvelle-Aquitaine**

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME
**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Qui sommes nous ?

Nous sommes un groupe d'étudiants de l'Université Lyon 2 Lumière, en Master Gestion des territoires et développement local, parcours développement rural.

✉ m2gtld.dr.ptut.millevaches@gmail.com

Naissance de l'étude

En septembre dernier, nous avons été sollicités par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et par la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources afin de travailler sur l'élaboration d'un projet de territoire.

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Élaboré à l'échelle de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, ce document imagine le territoire de demain et fixe les orientations à suivre pour que ce projet voie le jour. Un projet de territoire doit ainsi permettre à l'intercommunalité et à ses élus d'inclure dans leurs décisions politiques les principaux enjeux du territoire (environnement, agriculture, social, culture, mobilité, etc.).

Pourquoi ce questionnaire ?

Par ce questionnaire, nous souhaitons recueillir l'avis des habitants sur leur cadre de vie et ainsi permettre au projet d'être en adéquation avec leurs besoins.

Comment compléter le questionnaire ?

Vous pouvez le compléter en version papier ou suivre le lien suivant pour le compléter en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScXKQZkPIKC1BmbkISY3haezRwoWDzfly7CnenmSZ3MT0_Q/viewform?vc=0&c=0&w=1&fr=0

Scannez moi →

5. Flyer de communication sur les ateliers

IMAGINONS

ENSEMBLE

VOTRE TERRITOIRE

Comment imaginez-vous les solutions
d'avenir de votre territoire

rencontre, atelier, discussions

OUVERT À TOUTES ET TOUS !



Le mardi 16 janvier
à 18h

**À la salle des fêtes de
Soudaine - Lavinadière**

Le jeudi 18 janvier
à 18h

**À la salle polyvalente
des PTT à Tarnac**

Le samedi 20 janvier
à 10h30

**À la mairie de
Pradines**

Ateliers suivis d'un pot de convivialité



Par un groupe d'étudiants en
Master Développement Rural



université
Lumière
LYON 2



Parc
naturel
régional
de Millevaches
en Limousin



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÈZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

 m2gtdl.dr.ptut.millevaches@gmail.com

6. Article de presse parue dans le Journal La Montagne présentant le travail de l'équipe étudiante

Ruralité

Cinq étudiants lyonnais planchent sur un projet de territoire en Corrèze en lien avec le PNR de Millevaches

M Article réservé aux abonnés

Publié le 22/01/2024 à 14h57



LIRE LE JOURNAL

LES + PARTAGÉS

1

Loiret Le cascadeur de cinéma Michel Julienne, fils de Rémy Julienne, est décédé

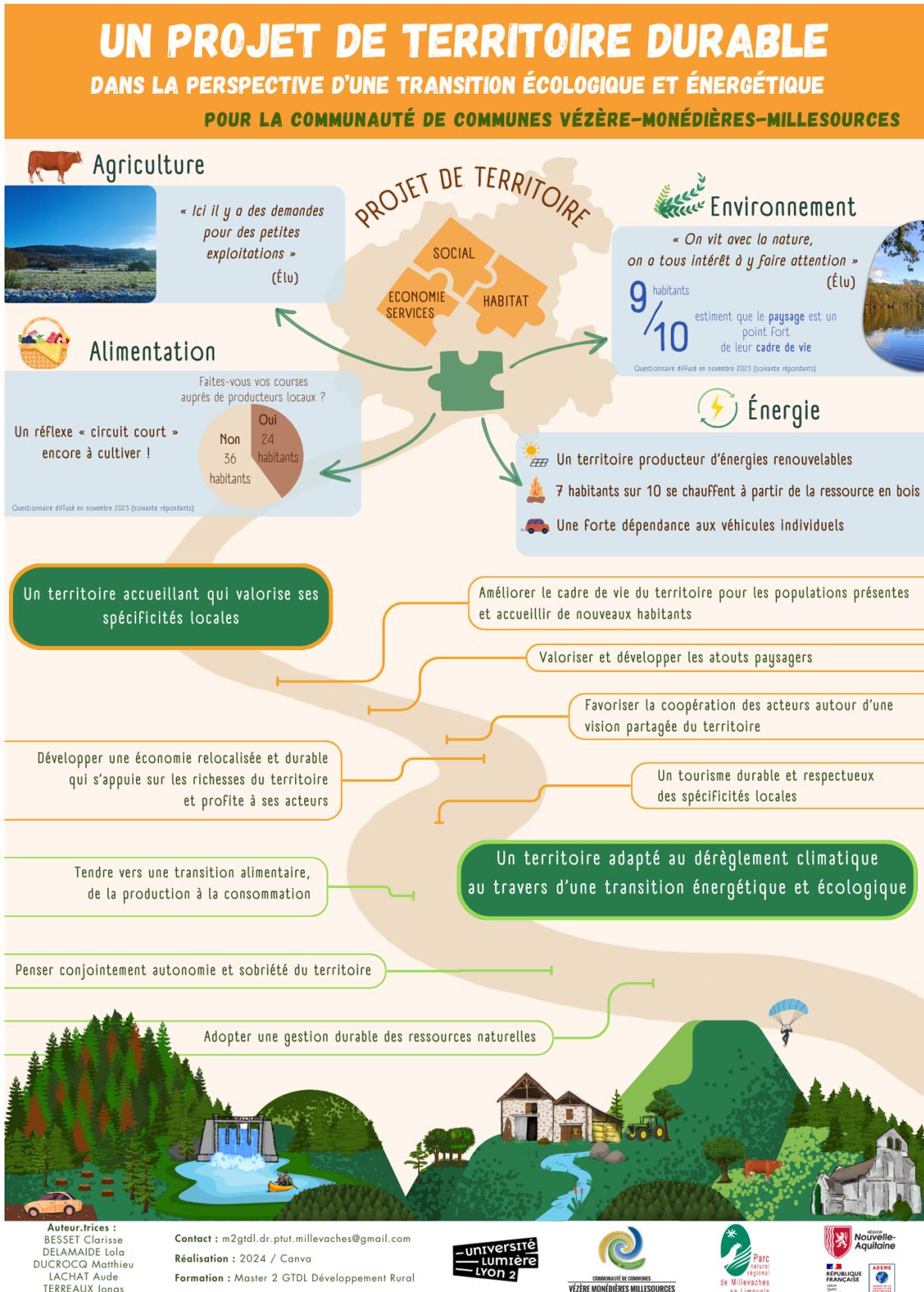
2

Faits divers Un footballeur de 13 ans perd la vie lors d'un match à Sens

3

Insolite La cavité de 15 mètres expertisée en Eure-et-Loir :

7. Posters scientifiques sur le territoire de la Communauté de communes



DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

DANS LA PERSPECTIVE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VÈZÈRE-MONÉDIÈRES-MILLESOURCES

Atteindre le territoire idéal demande la mise en place de projets initiés par la CC V2M autour des enjeux de l'agriculture, de l'alimentation, de l'énergie et de l'environnement



Environ 150 habitants de la CC V2M ont participé à l'élaboration de ces préconisations, issues des nombreuses discussions menées lors de la préparation de ce projet

Sensibiliser et fédérer le territoire autour de son projet d'avenir

Valoriser l'existant pour développer un tourisme vert bénéfique au territoire

Établir une gestion durable et locale de la Forêt

Exemple d'action :

Créer une Forêt communale pédagogique permettant aux habitants de se réapproprier leur territoire
En s'immergeant en Forêt, le respect pour celle-ci s'accroît et du lien social se développe



Développer les infrastructures de transformation alimentaire

Exemple d'action :

Créer des infrastructures de transformation de viande et de produits maraîchers, adaptées à la production locale
Mettre en place une gestion collective, en collaboration entre la CC V2M et les agriculteurs



Développer une agriculture vertueuse et résiliente

Exemple d'action :

Créer un service agricole afin d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets en lien avec l'agriculture (agriculteurs, élus, associations)



Prolonger le travail sur les mobilités

Produire une énergie renouvelable et autoconsommée

Exemple d'action :

Mettre en place une «Centrale villageoise» permettant la production d'une électricité locale, portée par les citoyens et consommée sur le territoire



Poursuivre les démarches pour se loger durablement sur le territoire



Auteur.trices :
BESSET Clarisse
DELAMAIDE Lola
DUCROCQ Matthieu
LACHAT Aude
TERREAUX Jonas

Contact : m2gtdl.dr.ptut.millevaches@gmail.com
Réalisation : 2024 / Canva
Formation : Master 2 GTDL Développement Rural



8. Fiches benchmarking

FICHES BENCHMARKING

Fiche 1. Le véhicule électrique en autopartage
(Commune de Villerouge-Termenès)

Fiche 2. L'implantation temporaire d'une scie mobile
(PNR des Pyrénées Ariégeoises)

Fiche 3. Le service agriculture
(Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux)

Fiche 4. Le jardin communal de Saint-Junien
(Commune de Saint-Junien)

Fiche 5. La Centrale villageoise "Énergies Cœur de Corrèze"
(commune de Naves, CA de Tulle)

Fiche 6. Les Sentiers de l'imaginaire
(Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène)

Fiche 7. Le Festival de Vienne
(Communauté de communes Touraine Val de Vienne)

Suivies de fiches actions

FICHE BENCHMARKING

N°1

Le projet

- Le véhicule électrique en autopartage



Source : Photographie GAL Est-Audois

Quand ?

- 2018

Localisation

- Villerouge-Termenès (11), commune rurale éloignée des commerces et centres de soin.



Quels acteurs ?

- Municipalité de Villerouge-Termenès
- Les habitants
- GAL Est Audois

Les étapes :

Les premières étapes

- **Borne électrique** avec ombrière photovoltaïque préexistante au centre du village.
- 4 ou 5 familles voulaient mutualiser l'achat d'un véhicule électrique et utiliser la borne.
- La mairie a repris l'idée pour en faire bénéficier toute la commune.
- Etude de la demande et du budget.
- **Acquisition** d'une Renault Zoé.

Fonctionnement

- Véhicule disponible sur la borne de rechargement.
- Gestion des **réservations** via l'**application CLEM** et d'une boîte à Clé associée.
- Retour du véhicule à sa borne chaque soir ou entre deux réservations.
- Système de **franchise** pour couvrir en cas d'incident.

Suivi et évolution

- Budget à l'équilibre même sans les aides
- **Tarifs** d'origine : 6€ la demi-journée, 12€ la journée puis 8€ la demi-journée en 2023.
- Acquisition d'un second véhicule.
- Commission extra-municipale annuelle de suivi.

Le coût

- **46 355 €** dont :
 - 28 713 € d'investissement
 - 17 643 € de coût de fonctionnement sur 3 ans**(79% d'aide publique, 21% à la charge de la commune)**

Résultats

- Utilisé par **30 à 40 Foyers**, le médecin et par la municipalité.
- Véhicule réservé entre 6 et 8 demi-journées par semaine, parcourant environ **69km par jour**.
- Évite l'achat d'un second véhicule pour certains Foyers et évite l'émission de **3 tonnes de CO2** par an.

Le public

- Les habitants ne disposant pas de moyen de locomotion.
- La population âgée n'ayant pas de permis ou des difficultés à conduire.
- Les services municipaux.
- Le médecin du village.

Points de vigilance

- Après 3 ans, le dispositif ne bénéficie plus du même taux d'aide.
- Limite du RGPD avec l'application CLEM, on ne sait pas qui réserve ou utilise le véhicule. De fait, La mutualisation des trajets ne peut se faire qu'avant de réserver par bouche-à-oreille.
- Le suivi du dispositif et de ses données n'est plus autant assuré par la nouvelle municipalité.

FICHE BENCHMARKING

N°2

Le projet

- Opération d'implantation temporaire d'une scie mobile



Quand ?

- 2015

Localisation

- Périmètre du PNR des Pyrénées Ariégeoises (Ariège - 09)



Quels acteurs ?

- Le PNR des Pyrénées Ariégeoises
- Les communes volontaires du PNR
- Un scieur mobile

Les étapes :

Avant :

- Contacter un **scieur mobile**
- Présentation de l'action lors de l'Assemblée générale du PNR (les communes volontaires se manifestent)
- S'assurer d'un **stock minimum de bois** à scier pour garantir une rentabilité au scieur
- **Communiquer** et diffuser des flyers auprès des habitants en se rapprochant prioritairement des agriculteurs (car ils sont souvent propriétaires forestiers)

Pendant :

- Disposer les **grumes** avant l'arrivée de la scie de façon à pouvoir les faire rouler facilement
- Choisir un emplacement adapté
- Réquisitionner un **agriculteur** pour qu'il nettoie le site (branchages, écorces, etc.)
- Faire venir la **presse**

Après :

- **Communiquer** sur l'événement pour encourager les communes à renouveler l'expérience

Le coût

- Aucun coût n'est prévu :
 - Le terrain est prêté par la commune
 - Le scieur se rémunère

Résultats

- 7 communes se sont montrées volontaires
 - Après un essai, plusieurs communes ont **renouvelé l'expérience** sans accompagnement
- « Un grand succès sur toutes les communes »

Chargée de mission forêt du PNR PA

Le public

- Personnes actives disposant d'engins permettant le transport du bois
- Agriculteurs
- Charpentiers
- Petits propriétaires forestiers
- Habitants

Points de vigilance

- Réussir à trouver un scieur volontaire qui accepte la multiplicité de clients, ce qui peut constituer un facteur contraignant
- Coûteux en temps pour le chargé de mission du PNR qui soutient le projet (présence à 100%)
- Le choix de l'emplacement a une grande importance pour la réussite du projet (privilégier une place centrale et visible de tous)
- Assurer un volume minimum à scier
- Bénéficier d'un scieur qui se montre pédagogue

FICHE BENCHMARKING

N°3

Le projet

- Le service agriculture

Quand?

- 2000 - ?

Localisation

- CC Dieulefit-Bourdeaux (Drome)
- 9500 habitants
- PNR Baronnies-Provençales



Quels acteurs?

- 1 Responsable de service
- 1 Chargé de mission Alimentation
- 1 Chargée de mission Foncier Agricole



Les étapes :

Axes de travail :

- Préserver le **Foncier agricole**, faciliter l'**installation** et la **transmission** des exploitations
- Promouvoir une **alimentation locale**, notamment pour la restauration collective
- Adapter les pratiques agricoles au **changement climatique**
- Faciliter la **commercialisation** des productions

Quelques projets :

- Comité Local Installation Transmission (CLIT)
- Mercredi à la **ferme**
- Aide à l'achat de **matériels collectifs**
- Mise en place d'un **plan pastoralisme**
- **Podcasts** et **vidéos** de promotion de l'agriculture et de l'alimentation locale

- 2000 : Début du travail de la Communauté de communes sur la préservation du Foncier agricole par la réalisation d'un **diagnostic Foncier**
- 2012 : Création d'un **Comité Local Installation Transmission (CLIT)** et approfondissement du travail en lien avec le développement de l'agriculture
- 2021 : **Labellisation** du Projet Alimentaire Territorial intitulé "**Défi Alimentation Locale**"

Résultats

- Positionnement de la **Communauté de communes** comme **actrice incontournable** de l'agriculture et de l'alimentation
- Obtention d'une **légitimité** auprès des acteurs institutionnels et agricoles pour la mise en place de projets
- Travail étroit avec **d'autres services** (tourisme, développement économique, urbanisme, etc.)
- **Animation** du territoire importante en réunissant l'ensemble les acteurs agricoles

Le public

- Agriculteurs
- Élus

Points de vigilance

- Nécessité d'avoir une **volonté politique** Forte afin que le travail porte ses fruits
- Nécessité de créer un poste **perenne** avec un chargé de mission dynamique et motivé
- Demande un **budget conséquent** avec peu de retour sur investissement

Le coût

- 134 000 € d'investissement en 2022

FICHE BENCHMARKING

N°4

Le projet

- Le jardin communal de Saint-Junien

Quand?

- 2022

Localisation

- Commune de Saint-Junien (Haute-Vienne)
- 11 387 habitants



Quels acteurs?

- Communauté de communes Porte océane du Limousin
- Les habitants
- Chef de culture et maraîchère

Les étapes :

Avant :

- Prise de contact avec les communes intéressées
- Présentation de l'action lors des conseils communautaires : les communes **mettent à disposition un terrain** adapté de 6 ha
- Démarchage auprès des **cantines** locales
- Création d'un poste de **chef de culture et de maraîchère**
- Mise en état de la parcelle pour une production en **agriculture biologique**

Pendant :

- **Culture** du potager
- **Récolte** avec l'aide de personnes en réinsertion
- **Distribution** auprès des cantines collectives locales de 3,5 t de produits
- Menus créés selon la production et la **saison**
- **Stockage** d'une partie de la production, à hauteur d'environ 6t

Après :

- Mise en culture de la totalité du terrain
- Création d'un nouveau poste de maraîcher
- **Extension** de la demande : d'autres communes intègrent le projet



Photographie de la récolte du jardin communal (© Commune de Saint-Junien)

Résultats

- **Autonomie** en légumes et fruits des **cantines** collectives participantes à hauteur de 30%
- Le jardin communal participe à la création d'environ **1500 repas par jours** au sein de l'intercommunalité

Le coût

- Investissement (remise en état du bâtiment, des serres, des clôtures) : 100 000 euros, financés sur fonds propres de la commune

Le public

- Habitants ou résidents de la Communauté de communes Porte océane du Limousin

Points de vigilance

- Conflits d'usage
- Fluctuation de la consommation selon les périodes de l'année et les vacances scolaires

FICHE BENCHMARKING

N°5

Le projet

- La Centrale villageoise "Énergies Cœur de Corrèze"



Source : Centrales villageoises

Quand ?

- 2023

Localisation

- Commune de Naves (19), appartenant à la CA de Tulle.



Quels acteurs ?

- Municipalité de Naves
- Le réseau "Centrales Villageoises"
- Les sociétaires
- Union Régionale des SCOP

Les étapes :

- Proposition d'un projet citoyen durant les campagnes municipales en 2020.
- Election puis création d'une association début 2021 autour du projet citoyen de centrale villageoise.
- Montage du projet et principes de fonctionnement avec l'aide de l'Union régionale des SCOP.
- 2022 : Création de la SCIC.
- Phase d'étude technique et de réalisation des travaux (Société Girerd ENR).
- Signature d'un contrat de vente d'énergie avec EDF OA.
- Mise en service en juin 2023.
- Exploration de projet de duplication sur de nouvelles toitures ou au sol sur des terrains artificialisés voire dépollués.
- Système d'autoconsommation de l'énergie produite depuis décembre 2023 avec une distribution possible aux bâtiments publics des collectivités sociétaires.
- Equipe 100% bénévole composée de 15 personnes (dont des élus et des habitants) se réunissant en conseils coopératifs tous les deux mois. Les effectifs forment 4 groupes de travail thématiques pour plus d'efficacité.

Le coût

- Environ 500 000 € dont :
 - 100 000 € issus de deux appels à projet de la région Nouvelle-Aquitaine.
 - 78 200 € par l'actionnariat.
 - Le reste en emprunt bancaire.

Résultats

- Des acteurs locaux réunis autour d'un projet d'intérêt collectif.
- Création d'un placement financier au service du développement du territoire concurrençant le Livret A.
- 160 sociétaires (dont 11 collectivités) pour un capital social de 91 100€ fin 2023.
- Une premier projet couvrant la consommation annuelle de 25 Foyers.
- Une électricité locale moins chère pour les communes grâce à l'autoconsommation.

Le public

- Les citoyens sociétaires.
- Les collectivités locales sociétaires.
- Associations sociétaires.
- Entreprises sociétaires.

Points de vigilance

- Un projet qui peut mettre entre 2 et 4 ans avant de dégager les premiers bénéfices et de redistribuer des dividendes.
- Beaucoup de contraintes pour les études techniques des toitures (installateur, bureau d'étude, frais d'actes notariés).
- Le taux de référence du Livret A a augmenté (inflation) rendant le placement dans les actions moins intéressant.
- Nécessite au moins une équipe d'une dizaine de personnes impliquées bénévolement (aucun salariés dans la société).

FICHE BENCHMARKING

N°6

Le projet

- Les sentiers de l'imaginaire, issues des représentations et pratiques habitantes du territoire

Localisation

- Périmètre de la Communauté de communes du Carladez (actuelle CC Aubrac, Carladez et Viadène)



Quand?

- 2002

Quels acteurs?

- La Communauté de communes (pilotage), son animatrice socio-culturelle
- Les habitants
- Les communes
- Un cabinet d'études

Les étapes :

Avant :

- Recrutement d'une **animatrice socio-culturelle** au titre de la compétence économique de l'EPCI.
- Présentation du projet à un cabinet d'études qui valide son originalité.

Pendant :

- Constitution de **groupes d'habitants**, l'ensemble du territoire s'exprime au cours d'ateliers.
- Six chemins sont **cartographiés** et **nommés** par les six communes de l'intercommunalité.
- Implantation d'**œuvres d'art** créées par les habitants le long des sentiers

Après :

- Prise en charge de l'**animation** de son sentier par chaque commune avec l'aide de l'animatrice de la CC.
- **Communication** par flyers et dans le journal local, **dépôt de marque** "Sentiers de l'imaginaire" en 2006.
- Création d'un **conseil de pilotage** où siègent toutes les communes, sur conseil du bureau d'études.



Photographies du sentier "La forêt magique" (tourisme-aveyron, flickr.com)

Résultats

- Les habitants se sont **appropriés** le projet.
- Les visiteurs sont attirés vers chaque commune du territoire : entre avril et octobre 2013, on recense **8000 visiteurs** pour le château, site phare de l'intercommunalité, et **4500** pour le sentier de Mural. Les spécificités du territoire sont valorisées.
- Les Sentiers de l'imaginaire ont acquis une certaine **notoriété**, contribuent à **l'image** la CC et inspirent d'autres collectivités.

Le coût

20 000 euros, investissements réguliers à hauteur de 150 000 euros.
Financé à 80% par la Région et les fonds européens Leader, aide financière du Conseil général de l'Aveyron et du Conseil régional.
20% à charge des communes.

Le public

- Habitants
- Touristes



Points de vigilance

- Investissements réguliers et pilotage continu de la Communauté de communes nécessaires pour faire vivre le projet

FICHE BENCHMARKING

N°7

Le projet

- Le Festival de Vienne, un événement festif qui célèbre l'identité du territoire

Localisation

- Communauté de communes Touraine Val de Vienne
25 000 habitants - 40 communes
Une CC récemment constituée (2017)



Quand?

- 2022, 1 fois tous les deux ans

Quels acteurs?

- La Communauté de communes (pilotage)
- Élus des communes
- Office de tourisme
- Associations culturelles, sportives, patrimoniales
- Une vingtaine de compagnies d'artistes
- Acteurs économiques (restaurateurs...)

Les étapes :

- Préconisation par deux études d'élaborer un **événement phare**, pour faire un « zoom » sur le territoire à travers une programmation culturelle doublée d'un enjeu de développement touristique. Réflexion pour faire ressortir la **stratégie de développement de la CC** autour des itinérances douces et de la valorisation des produits du territoire.
- Choix d'un point de départ : « *Le projet politique était de pouvoir développer un événement autour de la trame bleue. L'identité première du territoire est autour de la Vienne, on s'est appuyés sur l'existant* ».
- Élaboration d'une **charte des valeurs** de l'évènement : recours aux produits **alimentaires locaux** en circuits courts, choix des modes de **tri** et de l'**autonomie technique** de l'évènement. Accès à des **financements** suite à ces choix.
- Thématisation** des éditions : la traversée du territoire et du temps (2022), La Vienne sauvage : la faune et la flore (2024). Choix des escales et **programmation artistique** par la CC : recherche des artistes. Association d'une personnalité de la région comme parrain. Tenue d'un **COPIL** et **réunion 1 fois/mois** avec chaque commune.
- Le jour J : **logistique** assurée par la Communauté de commune : sécurisation, montage des stands, accueil artistes, buvette, sécurisation des publics et de la nature. Organisation d'un grand banquet avec les restaurateurs du territoire pour mettre en avant les produits locaux. Redirection des touristes vers les hébergements locaux.

« L'évènement se construit dans le respect, ce n'est pas l'idée de faire affluer plein de monde, c'est une programmation douce »

Résultats

« Ça nous permet de fédérer ce territoire au fil de la Vienne, en complémentarité avec d'autres actions. C'est une façon de fédérer les communes qui servent d'appui pour la préservation [de la rivière]. »

Un événement qui centralise **toutes les orientations** de la Communauté de communes et célèbre son **identité de territoire**.

Succès auprès des habitants, des touristes de passage et de populations urbaines venues chercher un certain dépaysement. Une **proposition culturelle supplémentaire** pour les administrés et un **événement touristique** au rayonnement important.

Un effet **"team building"** pour les équipes de la CC, avec un important travail collaboratif en amont entre les techniciens (économie, habitat, communication...), déferés sur le festival lors de la tenue de l'évènement.

Points de vigilance

Un événement culturel peut ne pas toujours créer l'unanimité. Il faut multiplier les angles d'approche pour montrer l'intérêt de s'impliquer dans l'évènement, en s'ajustant aux ressources et personnalités politiques. Un travail de consensus et de concertation est donc nécessaire.



Photographies de la première édition du Festival de Vienne (festivaldevienn.fr)

Extraits d'entretien avec la chargée de mission culture et tourisme à la CC Touraine Val de Vienne

Le coût

Partenaire financier : la Région, le Départements, fonds européens Leader et Feader.
Mécénat.
Partenariats.

Le public

Habitants
Touristes

9. Fiches actions

FICHES ACTION

Fiche 1. Proposer un véhicule électrique en autopartage

Fiche 2. Créer des logements passerelle pour faciliter l'installation d'actifs sur le territoire

Fiche 3. Créer un service agriculture et recruter un chargé de mission agriculture et alimentation

Fiche 4. Entrer en veille foncière

Fiche 5. Créer des jardins communaux partagés au profit des habitants

Fiche 6. Créer une Centrale villageoise photovoltaïque à gestion citoyenne

Fiche 7. Créer des parcours de l'eau rassemblant la CC V2M autour d'une pratique pédestre commune du territoire

Fiche 7bis. Organiser un évènement festif autour de l'eau

FICHE ACTION N°1



Action

- Proposer un véhicule électrique en autopartage

Objectif opérationnel

- Poursuivre le travail sur les mobilité

Temporalité

- 2 - 5 ans 

Échelle

- Communale

Enjeux

- Offrir une solution de mobilité **non dépendante des énergies fossiles** qui permet aux habitants de se rendre sur certains lieux en dehors des horaires et du périmètre couvert par le réseau de transport en commun.
- **Mutualiser certains trajets**, créer du lien voire éviter l'achat d'un second véhicule pour certains foyers.

Par qui ?

Porteur(s) :

Les communes volontaires, surtout les plus isolées (Tarnac, Pradines,...) ou celles disposant déjà d'une borne de recharge (Chamberet, Treignac, Bugeat) 

Partenaire(s) :

- CC V2M
- PETR Vézère-Auvézère
- PNR Millevalches
- Syndicat de la Diège
- Région N-A
- Département
- Mobive
- CLEM

Mise en œuvre

- La commune volontaire devra **mobiliser ses habitants** (les premiers ciblés par le dispositif) par le biais d'une assemblée générale pour discuter de la gestion du véhicule.
- Selon les communes, utiliser une **borne de rechargement déjà existante** ou en installer une nouvelle. La borne servira de base au véhicule pour le recharger.
- Véhicule **réservable** par une application. Utiliser la plateforme CLEM pour gérer l'outil en ligne et le système de réservation avec une boîte à clé.
- **Location** possible du véhicule à la journée ou à la demi-journée pour un fonctionnement simple. Retour obligatoire du véhicule sur sa borne chaque soir.
- Utilisable pour des trajets de **50 à 80km** maximum. Système de franchise pour responsabiliser les utilisateurs en cas d'incident.

Premiers pas ...

 Identifier les communes les plus pertinentes pour le dispositif. Réaliser une étude de faisabilité auprès des habitants pour mesurer la demande potentielle et les besoins spécifiques.

Point de vigilance

Le coût

Estimation :

- Environ 50 000 € dont :
- 30 000 € pour l'achat du véhicule 
 - 20 000 € de frais de fonctionnement sur 3 ans (Aides au financement importantes)

- La mutualisation des trajets peut être difficile sans concerner les habitants autour du dispositif
- Le RGPD ne permet pas de savoir qui réserve le véhicule sur CLEM
- Le véhicule doit revenir à sa borne chaque soir 

FICHE ACTION N°2



Action

- Créer des logements passerelle pour faciliter l'installation d'actifs sur le territoire

Objectif opérationnel

Poursuivre les démarches pour se loger durablement sur le territoire

Temporalité

- 2-5 ans



Échelle

- Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :

- Communauté de communes
- Communes



Partenaire(s) :

- Habitants propriétaires
- Soliha
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département

Enjeux

- Répondre à la demande en matière de petits logements locatifs
- Permettre à la CC V2M d'avoir une croissance démographique positive par l'installation pérenne de jeunes actifs

Mise en œuvre

Le coût d'un changement de vie est important : « L'éloignement géographique et la méconnaissance du lieu futur nécessitent [...] de trouver les moyens (disponibilités et finances), pour venir étudier les offres in situ » (E. Mayer)

- Ouverture de "candidatures" aux logements, afin de donner la possibilité aux profils qui se projettent dans une **installation pérenne** de venir faire une expérience habitante et professionnelle du territoire. Les candidats doivent avoir un projet d'embauche salariée ou d'auto-entrepreneuriat.
- **Mettre en relation** les personnes cherchant un logement et les propriétaires ou communes qui en disposent.
- Mettre à disposition le logement pour une durée de 6 mois pour un **loyer très modéré** ou correspondant au montant des charges. La location du logement peut être doublée de celle d'une **voiture** afin que la personne puisse se rendre sur son nouveau lieu de travail.
- Accompagner la personne dans sa transition vers le territoire d'accueil, en proposant par exemple une **aide au déménagement** pour les personnes créant une activité sur le territoire.
- Ouvrir l'accès à ces logements à des **saisonniers**.

Premiers pas ...



Identifier des gîtes communaux ou logements privés peu utilisés et dont les propriétaires seraient favorables à une mise à disposition



Point de vigilance

- Les logements communaux de la CC V2M sont déjà occupés, il faut donc compter sur l'investissement de propriétaires privés dans ce projet.



FICHE ACTION N°3



Action

- Créer un service agriculture et recruter un chargé de mission agriculture et alimentation

Objectifs opérationnels :

- Développer une économie respectueuse de l'environnement
- Développer une économie relocalisée
- Tendre vers une transition alimentaire

Temporalité

- 5 - 10 ans 

Échelle

- Intercommunale

Enjeux

- Faciliter l'installation des agriculteurs, favoriser l'adoption de pratiques vertueuses et accompagner les acteurs locaux

Par qui ?

Porteur(s) :

CCV2M

Partenaire(s) :

SAFER, Chambre d'Agriculture, ADDEAR, Terre de Liens



Mise en œuvre

Recrutement d'une personne afin d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets agricoles

- Accompagner les agriculteurs dans leur projet en adoptant une posture de **Facilitateur** (mise en lien d'acteurs, accompagnement dans les démarches)
- Accompagner les élus dans leur projets de **préservation de l'agriculture** (lutte contre l'enfrichement, mobilisation du Foncier communal) et veiller à la bonne considération des enjeux agricoles lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
- **Initier** ou mettre en place des projets en lien avec l'agriculture (abattoir intercommunal, magasins, financement d'appels à projet, association Foncière)

Premiers pas ...

Effectuer un diagnostic agricole en rencontrant l'ensemble des acteurs du territoire

Le coût

Estimation :



- Au minimum 31 000 € annuel pour un chargé de mission à temps plein

Point de vigilance

- La création d'un service agriculture peut être couteuse. 
- En cas de budget trop restreint, la personne en charge du service peut être recruter à mi temps.

FICHE ACTION

N°4



Action

- Entrer en **veille Foncière** grâce à l'outil Vigifoncier

Objectifs opérationnels :

- Développer une économie respectueuse de l'environnement
- Développer une économie relocalisée
- Tendre vers une transition alimentaire

Temporalité

1 - 5 ans



Échelle

Intercommunale

Enjeux

Surveiller les ventes de Foncier agricole, s'**opposer** aux Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) menaçant la vocation agricole d'un bien, et **évaluer** les dynamiques du marché

Par qui ?

Porteur(s) :

- Communauté de Communes

Partenaire(s) :

- PNR Millevaches en Limousin
- Département de la Corrèze



Mise en œuvre

- Vérifier chaque DIA sur le logiciel **Vigifoncier** afin de contrôler...
 - ... que le prix de vente ne soit **pas trop élevé** par rapport au prix du marché
 - ... que l'acquéreur soit **agriculteur** ou **porteur de projet** agricole
- En cas de non respect de ces critères, effectuer une demande de préemption...
 - ... **simple** lorsque le prix de vente correspond à celui du marché
 - ... **avec révision de prix** si le prix est trop élevé par rapport à celui du marché
 - ... **partielle** lorsque la vente comprend un logement non agricole
- Ainsi, la communauté de communes peut **acquérir** la parcelle ou **proposer à un agriculteur** de s'engager à l'acquérir

Premiers pas ...

Prendre en main le logiciel VIGIFONCIER

Le coût

Estimation :



- Environ **500 €** de frais de dossier pour chaque demande de préemption

Point de vigilance



- Demande une **rigueur** importante afin que chaque vente soit vérifiée
- Chaque élu doit **contribuer** à cette veille Foncière en vérifiant les DIA de leur commune

FICHE ACTION N°5



Action

- Créer des jardins communaux partagés au profit des habitants

Objectif opérationnel

Favoriser l'accès à une alimentation locale

Temporalité

- 2-5 ans



Échelle

- Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :

- Les communes volontaires, surtout celles disposant de foncier adapté à une production maraîchère et fruitière en agriculture biologique
- La communauté de communes V2M



Partenaire(s) :

- CC V2M
- Région N-A
- Propriétaires Fonciers
- Département
- PNR ML

Enjeux

- Proposer une **solution d'autonomisation alimentaire** aux habitants de la CC V2M ainsi qu'aux cantines collectives locales
- Proposer des **produits locaux et biologiques** à un moindre coût et sains pour les habitants de la CC V2M

Mise en œuvre

- **Présentation** de l'action lors des conseils communautaires.
- **Mise à disposition de Foncier** par les communes afin de constituer des parcelles cultivables
- Démarche auprès des **cantines collectives locales** pour connaître leur intérêt dans ce projet
- Créer un poste de **gestionnaire du jardin** ou créer une association d'habitants bénévoles chargés de la gestion du jardin
- Préparer le jardin à la culture et planter les essences et légumes nécessaires
- Créer des **supports et ateliers** de sensibilisation à l'environnement et au jardinage
- Organiser des ateliers avec les **écoles**
- Mettre en place une **communication** auprès des habitants
- **Récolter** avec l'aide des habitants participants ou de personnes en réinsertion
- **Partager les récoltes** entre tous les acteurs partenaires et les participants
- Communiquer sur les ateliers pour **encourager les communes** à participer au projet

Premiers pas ...



Identifier les communes et les terrains appropriés à la création d'un jardin partagé (accessibilité à l'eau et pour les habitants)

Le coût

Estimation :

- 40 000 euros
- Dont :
 - 1 salarié à temps complet chargé de l'animation et la gestion du jardin :
- 26 409 euros



Point de vigilance

- Le partage et le collectif peuvent mener à des conflits d'usage entre les habitants ou les participants aux ateliers
- Le potager nécessite une main d'œuvre constante lors de la récolte
- Ce lieu et son usage peuvent souffrir de la sécheresse



FICHE ACTION N°6



Action

Créer une Centrale villageoise photovoltaïque à gestion citoyenne

Objectif opérationnel

Produire une énergie renouvelable et autoconsommée

Temporalité

5 - 10 ans



Échelle

Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :



Une société coopérative pour l'intérêt collectif portée par les citoyens et les collectivités sous la forme d'un actionariat

Partenaire(s) :

- CC V2M
- Région N-A
- Syndicat de la Diège
- Réseau Centrales Villageoises
- URSCOP
- EDF OA
- ENEDIS

Enjeux

- Produire une **électricité verte** à partir d'une énergie renouvelable et auto consommable.
- Créer un **outil pédagogique** pour sensibiliser au développement de l'énergie solaire et à l'autoconsommation.
- Les habitants et collectivités doivent être **acteurs de la production d'énergie** sur leur territoire.

Mise en œuvre

- Après avoir créé la SCIC et mis en place les règles de fonctionnement (statuts) la société devra **lever des fonds** grâce à l'investissement des citoyens, des collectivités et également les compléter par un prêt bancaire.
- Faire appel à une entreprise locale pour les **études techniques** de faisabilité, les ouvrages et les installations.
- Vendre l'énergie produite à EDF OA et développer un **système d'autoconsommation** pour vendre directement la production aux collectivités du territoire qui alimenteront les bâtiments publics.
- Les bénéfices dégagés par la structure permettent de **financer les loyers de mise à disposition** (toitures et foncier), de prévoir le renouvellement des panneaux, de rembourser l'emprunt et aussi de rémunérer les actionnaires.
- Créer un placement financier qui sert au **développement territorial**.

Premiers pas ...



Mobiliser les habitants pour mettre en place la SCIC et son actionariat

Identifier les toitures ou le foncier mobilisables

Le coût

Estimation :



- Dépend du dimensionnement de la Centrale, dont :
- Une partie issue de l'investissement citoyen.
- Une partie finançable par l'ADEME et la région Nouvelle-Aquitaine.
- Le reste en emprunt bancaire.

Point de vigilance



- La SCIC peut mettre quelques années pour dégager des bénéfices et enfin rémunérer ses actionnaires.
- Les études techniques peuvent être longues et onéreuses.
- Le dimensionnement des ouvrages peut obliger à créer des postes de transformation et des raccordements au réseau assez coûteux.

FICHE ACTION N°7



Action

- Créer des parcours de l'eau rassemblant la CC V2M autour d'une pratique pédestre commune du territoire

Objectif opérationnel

S'appuyer sur la ressource en eau pour construire une identité locale

Temporalité

- 5-10 ans



Échelle

- Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :

- Communauté de communes
- Communes
- Association sportive ou culturelle

Partenaire(s) :

- Habitants
- Associations sportives, culturelles et patrimoniales de la CC
- PNR ML
- Région Nouvelle-Aquitaine



Enjeux

- Construire une **image propre** à la CC V2M, autour d'un projet porté par le territoire et l'identifiant efficacement. Favoriser l'appropriation du projet de territoire par les habitants, et la coopération entre les acteurs.
- Axer un projet de développement touristique sur les **spécificités du territoire**, projet vécu et imaginé par les habitants.

Mise en œuvre

- Fixer la thématique commune aux sentiers à imaginer : par exemple, "Vos promenades au fil de l'eau sur la CC V2M". L'objectif est d'encourager la **valorisation de l'eau** sous toutes ses formes : lacs, rivières, étangs, tourbières et même la pluie si les habitants proposent des tracés sur les hauteurs.
- **Organiser des ateliers** par groupes de communes afin d'identifier les pratiques pédestres expérimentées par les habitants dans ces espaces. En cas de besoin, l'animateur peut s'appuyer sur les promenades ou randonnées existantes déjà identifiées, puis encourager les habitants à se les approprier et à les retracer selon leur vécu : Boucle du Saut du Loup (Treignac) pour relier le bourg au lac des Bariousses
Le Bois de Chaleix à Bugeat, pour un parcours "au fil de la Vézère depuis Bugeat"
Entre lacs et étangs (Saint-Hilaire-les-Courbes)
Moulins et Rochers de la Vallée de la Vienne (Tarnac)
Tourbière de Longerade (Bourdon-Murat)
- **Cartographier** et nommer les trajets lors des ateliers participatifs.
- Matérialiser l'existence des **parcours de l'eau** par une signalétique peu abondante mais cohérente : par exemple un fléchage bleu et une symbolique encourageant les promeneurs à expérimenter plusieurs parcours.

Premiers pas ...

- Identifier une association qui pourrait piloter le projet avec la CC V2M

Le coût

Estimation :

- 20 000 euros d'investissement de départ
- Des investissements réguliers
- Possibilité de recourir à des Fonds européens, du Conseil départemental et Conseil régional



Point de vigilance

- Le projet peut demander des investissements réguliers pour être animé sur le temps long
- Il n'y a pas de chargé de mission spécifiquement dédié aux projets touristiques et culturels à la CC V2M



FICHE ACTION

N°7 (bis)



Action

- Organiser un évènement festif autour de l'eau

Objectif opérationnel

S'appuyer sur la ressource en eau pour construire une identité locale

Temporalité

- 5-10 ans



Echelle

- Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :

- Communauté de communes
- Communes



Partenaire(s) :

- Associations sportives, culturelles et patrimoniales de la CC
- PNR ML
- Office de tourisme
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Acteurs économiques

Enjeux

- **Fédérer l'intercommunalité** autour de ses orientations de développement concernant son identité locale et sa transition écologique.
- Renforcer l'**identification** des habitants à la CC V2M
- Rendre V2M **identifiable** comme territoire de référence

Mise en œuvre

- Constituer un **COFIL** rassemblant les acteurs associatifs intéressés, un représentant de l'Office de Tourisme, du PNR-ML, plusieurs chargés de mission de la Communauté de communes et des élus motivés pour que leur commune accueille l'une des activités du festival.
- Déterminer la **thématique de l'édition** : l'eau sous toutes ses formes, eau et la biodiversité, le chant de l'eau... Organiser des **réunions mensuelles** avec chaque commune de façon à préciser l'activité qu'elles accueilleront, en fonction des aménités liées à l'eau qu'elles possèdent. Par exemple :
 La Vézère : ballade commentée ou musicale au départ de Bugeat, sur les histoires et témoignages d'expériences vécues liées à la Vézère.
 Lac de Viam : ballade et atelier peinture depuis le GR 440B, sur les hauteurs à 250m de la pointe sud-est du lac. Animation de sensibilisation autour de la question « Peindre un paysage éphémère ? », pour valoriser le lac tout en expliquant que ce paysage, malgré sa représentation durable sous le pinceau des participants, peut être amené à changer à cause du dérèglement climatique.
 Étang Saint-Hilaire les Courbes : course de petits bateaux en bois confectionnés par les enfants des écoles du territoire lors d'ateliers de sensibilisation à l'environnement aboutissant à cet évènement...
 Lac de Treignac : possibilité d'organiser un concert participatif afin de clore l'évènement.
- Préciser cette **programmation** planifiant le déroulé de chaque activité et en mobilisant les acteurs du territoire (associations, restaurateurs, hébergements).
- **Communiquer** sur l'évènement et valoriser ses résultats d'édition en édition.
 Assurer ou déléguer la **logistique** (sécurisation, stands, accueil...).

Premiers pas ...



Au préalable, développer les projets de sensibilisation et la communication liés à l'eau sur le territoire (voir fiche action n°6).

Point de vigilance

- Lier aussi étroitement l'identité de la Communauté de communes à ses étendues d'eau, parfois artificielles et pouvant être amenées à disparaître à cause du dérèglement climatique, peut ne pas faire consensus. Cependant, focaliser ainsi le regard sur cette ressource permet de mieux la protéger. 

